PER
A-95
BAnQ

NUMÉRO SPÉCIAL
PRINTEMPS - ÉTÉ 2008

ARGUS
LA REVUE QUÉBÉCOISE DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE
Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec
Corporation of Professional Librarians of Quebec

DOCUMENTATION ET BIBLIOTHÈQUES
ASSOCIATION POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES DE LA DOCUMENTATION

Topographie du Québec documentaire

Envoi de Poste-publications nº 40005041

the world's becoming

swetswise

Voyez comment Licence Bank vous permet d'effectuer des recherches, de visualiser et de comparer la plus grande collection de licenses pour information électroniques.

Pour en savoir plus, visitez www.swets.com

Argus : volume 37 n° 1 | ISSN 0315-9930
Documentation et bibliothèques :
volume 54 n° 2 : ISSN 0315-2340

Publication conjointe
Association pour l'avancement des sciences
et des techniques de la documentation (Asted)
Corporation des bibliothécaires professionnels du
Québec (CBPQ)

Argus
353, rue Saint-Nicolas, bureau 103
Montréal (Québec) H2Y 2P1
Téléphone : 514 845-3327 | Télécopieur : 514 845-1618
Courriel : info@cbpq.qc.ca

Documentation et bibliothèques
3414, avenue du Parc, bureau 202
Montréal (Québec) H2X 2H5
Téléphone : 514 281-5012 | Télécopieur : 514 281-8219
Courriel : info@asted.org

Coût à l'unité : 20$, taxes et frais postaux en sus

Directeurs
Argus : Jean-François Barbe
Documentation et bibliothèques : Michèle Hudon
(intérim 2007-2008 : Gaston Bernier)

Numéro spécial publié sous la direction de
Catherine Bernier | Gaston Bernier

Micro-édition
Guy Verville

Traduction
Andrea Harland et Patrick Labelle (anglais)
Tania Siglinde (espagnol)

Révision
Muriel Saint-Laurent

Publicité
Les promotions Suzanne Vegiard Inc.

Page couverture
Échelle Graphic

Impression
Imprimerie AGL Graphiques inc.

Indexation
CPI.Q — Canadian Periodicals Index (DB)
FRANCIS (DB)
Information Science Abstracts (Argus)
Library and Information Science Abstracts (Argus | DB)
Library Literature (Argus | DB)
Pascal Thema T205 —
Sciences de l'information-documentation (Argus)
Repère (Argus | DB)

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Envoi de PAP 09440
(courrier 2e classe)

Avis de changement d'adresse
Port de retour garanti

Documentation et bibliothèques reconnaît l'appui du gouvernement du Canada par l'entremise du Programme d'aide aux publications pour ses dépenses d'envoi postal

Canada

Imprimé au Canada

ARGUS
LA REVUE QUÉBÉCOISE DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE

DOCUMENTATION BIBLIOTHÈQUES

TOPOGRAPHIE DU QUÉBEC DOCUMENTAIRE

Ce numéro spécial conjoint des revues Argus *et* Documentation et bibliothèques *est publié à l'occasion du 74e Congrès mondial des bibliothèques et de l'information (Québec, 10-14 août 2008)*

Mot des présidents 51

Mot du comité de rédaction 53

Bibliothèque et Archives nationales du Québec et le milieu québécois de la documentation
LISE BISSONNETTE 55

Les bibliothèques publiques québécoises
HÉLÈNE ROUSSEL 59

Le Réseau BIBLIO du Québec : une approche coopérative au service des bibliothèques
RÉSEAU BIBLIO 65

Les bibliothèques scolaires québécoises : une évolution en dents de scie
JOCELYNE DION

De l'imprimé au numérique : les défis posés aux bibliothèques collégiales depuis 40 ans
DANIEL MARQUIS 75

Les bibliothèques universitaires québécoises : retour vers le futur
SILVIE DELORME 81

La Bibliothèque du Parlement québécois, son lectorat et ses services
PHILIPPE SAUVAGEAU ET GASTON BERNIER 87

D'hier à demain, les bibliothèques de l'État québécois : la parlementaire et les administratives
GASTON BERNIER ET JOHANNE BOURRET 91

Le milieu des archives au Québec : un atout pour les administrations et le patrimoine
CAROL COUTURE ET JEAN-PIERRE THERRIEN 97

Le patrimoine des bibliothèques québécoises
SARAH DE BOGUI 105

Les bibliothèques numériques au Québec : état des lieux, enjeux actuels, avenir
GUYLAINE BEAUDRY 111

Quand les bibliothèques québécoises concourent et séduisent les architectes.
YVON-ANDRÉ LACROIX 117

Le Québec, un endroit privilégié pour la formation en bibliothéconomie et en sciences de l'information
FRANCE BOUTHILLIER ET JEAN-MICHEL SALAÜN 129

La formation collégiale en techniques de la documentation au Québec.
DANIELLE THIBAULT 135

La gestion des connaissances dans les organisations québécoises : état des lieux, enjeux actuels, avenir
KIMIZ DALKIR 139

Suite au verso

Le bibliothécaire québécois en entreprise : le défi du changement
Lucie Dion, Robert Galipeau, Émilie Gagnon et Emily Toms 143

Les bibliothèques et les centres de documentation dans le domaine culturel au Québec
Marilyn Berger et Daphne Dufresne 149

Les bibliothèques et les centres de documentation du milieu de la santé au Québec
Robin Dumais 153

La documentation en milieu communautaire au Québec : entre menaces et avancées
Julie Leclair 159

Coup d'œil sur quatre entreprises québécoises de la documentation
Jean-François Barbe, avec la collaboration de Denis Boudreau 165

Coup d'œil sur le commerce du livre au Québec
Denis Vaugeois 169

Lecture de livres, scolarisation et littératie au Québec
Jean-Paul Baillargeon 173

Les associations professionnelles en sciences de l'information au Québec
Marcel Lajeunesse 179

Associations professionnelles et offre éditoriale à l'intention des professionnels de l'information et de la documentation au Québec
Michèle Hudon 185

Les revues professionnelles en sciences de l'information au Québec
Louise Gagnon-Arguin 189

Les bibliothécaires québécois et les échanges internationaux
Réjean Savard 193

Brève chronologie de l'histoire des bibliothèques et de la bibliothéconomie au Québec, des débuts aux années 1960
Éric Leroux 199

Les articles paraissant dans *Documentation et bibliothèques* expriment l'opinion de leurs auteurs et ne représentent pas nécessairement celle de l'Association ou de la Rédaction. Il est permis de reproduire en tout ou en partie les articles, en mentionnant l'origine. De plus, un auteur conserve le droit de faire paraître, ailleurs et dans une autre langue, un article déjà publié dans la revue. Toutefois, la Direction apprécierait en être informée.

L'ASTED bénéficie d'une subvention du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

ARGUS
LA REVUE QUÉBÉCOISE DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE
DOCUMENTATION BIBLIOTHÈQUES

Mot des présidents

Philippe Sauvageau

Michel Claveau

Chers collègues,

Nous sommes fiers de vous présenter ce numéro conjoint des revues *Argus* et *Documentation et bibliothèques* intitulé « Topographie du Québec documentaire ». Ce numéro spécial vise à dresser une carte détaillée du développement des différents milieux documentaires au Québec : bibliothèques publiques, scolaires, universitaires, spécialisées, etc.

C'est au printemps 2006 que les comités de rédaction d'*Argus* et de *Documentation et bibliothèques* se sont rencontrés, à la suite d'une série d'échanges entre leurs présidents, Cécile Lointier et Gilles Deschatelets, afin d'élaborer une proposition d'un numéro commun des deux revues. Les conseils d'administration de l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED) et de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ) ont adopté avec enthousiasme cette proposition. Par la suite Gaston Bernier, pour *Documentation et bibliothèques*, et Catherine Bernier, pour *Argus*, acceptèrent de piloter ce numéro d'*Argus-DB* ayant pour thème « Le Québec et ses bibliothèques ».

Ce numéro que vous avez entre les mains est le fruit d'un travail d'équipe réunissant les collègues des deux associations. Il témoigne de l'émergence des différents milieux documentaires au Québec tout en établissant un bilan de la contribution des professionnels à la démocratisation de l'accès à l'information et en esquissant les développements à venir.

Nous aimerions, à ce titre, féliciter les deux responsables de ce numéro spécial, Catherine et Gaston Bernier, ainsi que tous les collaborateurs et les passionnés qui y ont contribué.

Finalement, nous souhaitons à tous une bonne lecture et plus particulièrement aux congressistes de IFLA 2008 : nous vous souhaitons la bienvenue à Québec ! Et un congrès des plus stimulants !

Philippe Sauvageau
Président
Asted

Michel Claveau
Président
CBPQ

SOUVENIRS d'*Anne*

LA MAISON aux PIGNONS VERTS DE L.M. MONTGOMERY

Voyez les multiples représentations de l'héroïne d'*Anne, la maison aux pignons verts* et célébrez le 100e anniversaire d'un des plus populaires romans de la littérature canadienne !

L.M. Montgomery et Anne, la maison aux pignons verts sont des marques de commerce et des marques officielles de la succession de L.M. Montgomery et de l'agence d'autorisation Anne of Green Gables Licensing Authority Inc., et leur utilisation a été dûment autorisée

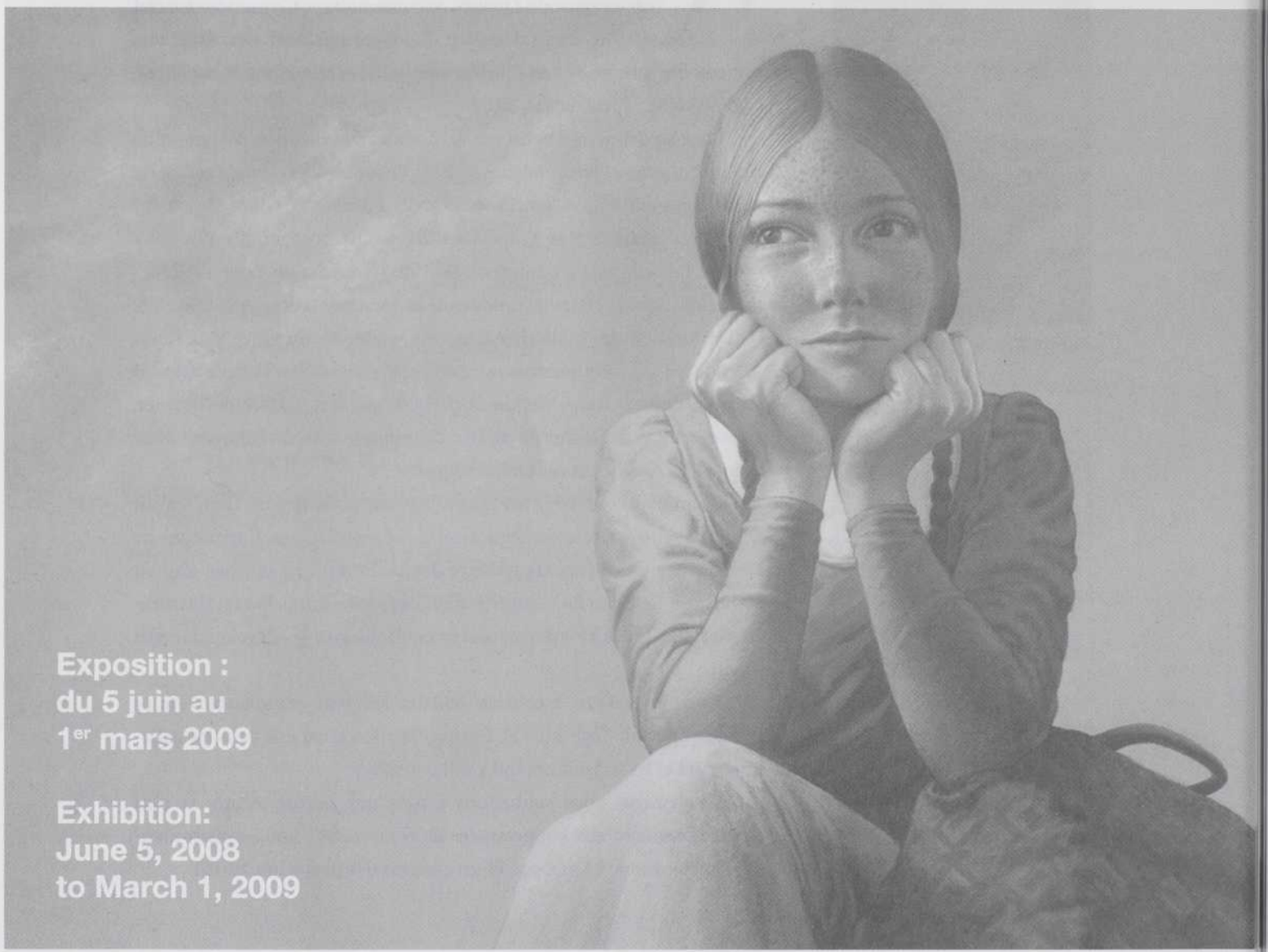

Exposition :
du 5 juin au
1er mars 2009

Exhibition:
June 5, 2008
to March 1, 2009

REFLECTING ON ANNE OF GREEN GABLES BY L.M. MONTGOMERY

Re-visit the many faces of *Anne of Green Gables* and celebrate 100 years of one of Canada's biggest literary success stories!

L.M. Montgomery and Anne of Green Gables are trademarks and official marks of the heirs of L.M. Montgomery and the Anne of Green Gables Licensing Authority Inc. and are used under licence.

www.collectionscanada.gc.ca

Bibliothèque et Archives Canada | Library and Archives Canada

Canada

ARGUS
LA REVUE QUÉBÉCOISE DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE
DOCUMENTATION BIBLIOTHÈQUES

Mot du comité de rédaction

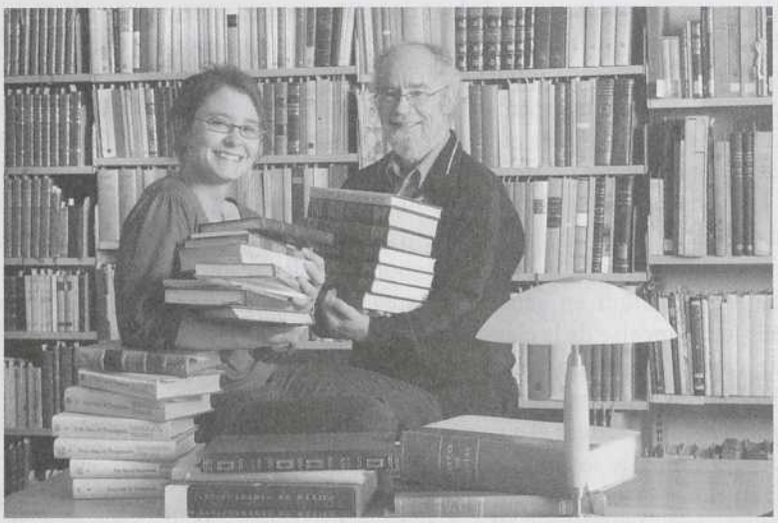

© Martin Laprise pour *Coup de pouce*

Chers collègues québécois,
Chers collègues de toutes nationalités,

Les deux associations québécoises de spécialistes de la documentation, la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec et l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation, ont entrepris, il y a dix-huit mois, de préparer une livraison conjointe de leurs revues, *Argus* et *Documentation et bibliothèques*, à l'occasion de la tenue à Québec du 74e congrès de l'IFLA.

Ce faisant, les deux associations ont voulu reconnaître le phénomène d'osmose entre les milieux documentaires québécois et le monde extérieur. En cette ère de mondialisation et d'interdépendance, les bibliothécaires et les documentalistes de toutes les parties de la planète interagissent les uns avec les autres, partagent leurs réalisations locales ou nationales et s'influencent mutuellement. Le courant circule dans deux sens, l'un vers l'intérieur (*ad intra*) et le second, vers l'extérieur (*ad extra*).

La bibliothéconomie européenne, états-unienne et canadienne a toujours servi d'inspiration aux pratiques adoptées dans la vallée du Saint-Laurent. Des Français, des Britanniques, des Allemands ont marqué le 19e siècle de leur apport (Alexandre Vattemarre, Frederick Haldimand, Jasper Brewer). Les systèmes de classification et les règles de catalogage utilisés ici ont été élaborés chez nos voisins immédiats. Les écoles de bibliothéconomie et de sciences de l'information ont fait et font toujours appel à des professeurs recrutés à l'étranger (France, États-Unis, Maroc, etc.). Elles ont posé leur candidature à l'agrément de l'American Library Association. Les dirigeants de la CBPQ, de leur côté, se font un honneur et un devoir d'inviter et de recevoir, d'un congrès à l'autre, de nombreux conférenciers, de France bien sûr, mais aussi d'Allemagne, d'Italie, des États-Unis et même de Chine. Pendant de nombreuses années, les bibliothèques ont adopté des modes d'acquisition lancés et expérimentés à l'étranger (pensons

notamment aux échanges de publications d'État à État). Les Québécois ont également pris l'habitude de participer aux activités des associations professionnelles étrangères, nationales ou internationales. Ils ont profité de stages à l'étranger et même de missions de coopération pour élargir la vision de leur domaine de spécialité. Bref, le milieu québécois de la documentation ne serait pas ce qu'il est sans l'apport extérieur, qu'il vienne d'un pays ou de regroupements transnationaux. L'information *ad intra*, assimilée et intégrée, alimente l'évolution de la pensée et des pratiques québécoises.

Mais le milieu laurentien de la documentation, bénéficiaire des acquis extérieurs, contribue également au progrès de la bibliothéconomie et des sciences de l'information en général. L'Asted publie ainsi une édition française de la classification Dewey et des règles de catalogage anglo-américaines. Les professeurs des écoles, quant à eux, sont appelés à donner leur enseignement à l'étranger et à participer à l'établissement de programmes de formation conjoints et hors frontières. D'autres sont engagés au sein de conseils d'administration ou de sections d'associations internationales. Des professionnels nationaux ont milité et militent en faveur de la mise sur pied d'organisations francophones. D'autres enfin, comme le président actuel de l'Asted, œuvrent au développement de bibliothèques ou de réseaux de bibliothèques sur d'autres continents. C'est dire que le Québec et les Québécois n'hésitent pas à sortir de leurs frontières, à présenter des succès locaux ou des institutions originales et à faire connaître leurs réalisations.

Les articles regroupés ici constituent une large fresque du milieu québécois de la documentation, de la création de Bibliothèque et Archives nationales du Québec au phénomène de la lecture en passant par les principaux réseaux (bibliothèques universitaires et d'enseignement, de lecture publique, bibliothèques de l'État, des domaines de la santé et de la culture, centres d'information spécialisés), les programmes de publications professionnelles, les programmes de formation des spécialistes en documentation et en sciences de l'information, sans oublier une présentation des belles bibliothèques du territoire, des collections patrimoniales et de thèmes contemporains tels que la gestion des connaissances et les bibliothèques numériques.

Cette livraison hors série porte en filigrane deux objectifs : offrir aux collègues étrangers un état du monde de la documentation en pays québécois à l'occasion du congrès de l'IFLA, et laisser aux professionnels d'ici, québécois mais aussi canadiens, un bilan qui les encouragera à persévérer dans leur ouverture aux apports extérieurs et dans leur désir d'engagement et de rayonnement. ⊙

Gaston Bernier
Ex-directeur de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale (1994-2000)

Catherine Bernier
Bibliothèque des lettres et sciences humaines
Université de Montréal

Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes ayant contribué d'une façon ou d'une autre à la publication de cette livraison inédite :

- Jean-Marc Alain, Louis Cabral, Francis Farley-Chevrier et Régine Horinstein (direction de l'Asted et de la CBPQ)
- Jean-François Barbe et Gilles Deschatelets (direction des comités de rédaction d'*Argus* et de *Documentation et bibliothèques*)
- Andrea Harland, Denis Boisvert, Gilles Deschatelets, Patrick Labelle, Véronique Parenteau, Tania Siglinde et Denis Simard (relecture et traduction)

ARGUS
LA REVUE QUÉBÉCOISE DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE
DOCUMENTATION BIBLIOTHÈQUES

Bibliothèque et Archives nationales du Québec et le milieu québécois de la documentation

Lise Bissonnette
Présidente-directrice générale
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Résumé | Abstracts | Resumen

De par la mission que lui confie sa loi constitutive, Bibliothèque et Archives nationales du Québec occupe une place à part au sein des milieux documentaires québécois. Elle s'attache ainsi à promouvoir la collaboration entre tous les intervenants de ces milieux, à soutenir des projets collectifs et à offrir ressources, appui et expertise dans une perspective d'harmonisation et de partage.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec and the documentation landscape in Quebec

The Bibliothèque et Archives nationales du Québec's mission, as defined in its incorporating Act, plays an important and unique role within the province's information landscape. It endeavours to promote collaboration between stakeholders, to endorse cooperative projects and to offer ressources, support and expertise within a perspective of harmonization and sharing.

Bibliothèque et archives nationales du Québec y el medio quebequense de la documentación

De acuerdo a la misión que le ha confiado su propia Ley constitutiva, Bibliothèque et archives nationales du Québec (BAnQ) ocupa un lugar aparte al seno del medio quebequense de la documentación. De esta manera, BAnQ se compromete a suscitar la colaboración entre todos aquellos que laboran en este campo, a promover los proyectos colectivos y a ofrecer en la medida de lo posible recursos, apoyo y pericia en una perspectiva de coherencia e uniformización de las prácticas y de cooperación.

Longtemps parentes pauvres de milieux culturels eux-mêmes astreints à une certaine frugalité, les bibliothèques québécoises ont très tôt dans leur histoire développé des pratiques d'échange et de coopération pour tenter au mieux de satisfaire les demandes de leurs usagers, suivies dans cette voie par les centres d'archives créés dans les années 1970. Tout d'abord timides et dictées par des circonstances ponctuelles, limitées de plus par des moyens techniques et financiers modestes, ces collaborations ont pris dans la dernière décennie une dimension structurelle à l'échelle du territoire tout entier, portées par des technologies de l'information qui trouvent là un champ d'expression en expansion constante. Dans ce cheminement, au fil des ans, la Bibliothèque nationale du Québec, devenue en 2006 Bibliothèque et Archives nationales du Québec, s'est forgée une place à part au sein des milieux documentaires québécois, à la fois vitrine de l'expertise commune et catalyseur de projets collectifs de plus en plus nombreux.

Une préoccupation institutionnelle ancienne

À partir de 1967, alors qu'elle se voit dotée d'un statut de corporation qui lui confère une large autonomie, la Bibliothèque nationale du Québec assoit ses missions et mandats dans l'action concrète et commence à se situer de façon singulière face aux bibliothèques québécoises. Elle s'emploie notamment à rassembler de façon exhaustive la totalité du patrimoine québécois publié et élabore de précieux outils de référence, telle la bibliographie nationale.

Il faut cependant attendre 1998 et la Loi sur la Grande bibliothèque du Québec pour voir le gouvernement du Québec confier officiellement à une institution documentaire une responsabilité spécifique face à un réseau encore en devenir. Ainsi, ce texte prévoit-il dans son Chapitre II, intitulé *Missions et pouvoirs*, que « la Grande bibliothèque a pour mission d'offrir un accès démocratique à la culture et au savoir et d'agir à cet égard comme catalyseur auprès des institutions québécoises contribuant ainsi à l'épanouissement des citoyens ». Plus particulièrement, il lui revient de « renforcer la coopération et les échanges entre les bibliothèques et de stimuler la participation québécoise à la bibliothèque virtuelle. » Elle doit de plus « susciter la coopération

Il faut cependant attendre 1998 et la Loi sur la Grande bibliothèque du Québec pour voir le gouvernement du Québec confier officiellement à une institution documentaire une responsabilité spécifique face à un réseau encore en devenir.

entre les bibliothèques publiques et les autres réseaux de bibliothèques et agir comme bibliothèque d'appoint pour l'ensemble des bibliothèques publiques du Québec ; développer et mettre à la disposition des bibliothèques publiques des services de soutien et d'expertise technique ; œuvrer à l'élaboration d'un catalogue collectif virtuel et stimuler la participation des institutions documentaires au développement d'applications dans la bibliothèque virtuelle ». Précise, visionnaire et ambitieuse, cette loi pose les bases théoriques d'un véritable réseau documentaire québécois qui ne cessera dès lors de prendre rapidement de l'ampleur, notamment consolidé par deux décisions gouvernementales cruciales qui scelleront la force et l'originalité du modèle québécois.

En 2002 en effet, à la suite de la fusion entre la Bibliothèque nationale du Québec et la Grande bibliothèque du Québec, c'est à la « nouvelle BNQ » qu'il incombe de reprendre la mission définie en 1998 dans son intégralité, armée cette fois des ressources d'une bibliothèque nationale et d'une grande bibliothèque publique, et chargée de la responsabilité de coordonner une nouvelle instance formelle de coopération entre bibliothèques. Quatre ans plus tard, la fusion de la BNQ et des Archives nationales du Québec parachève cette dynamique d'ouverture et de collaboration en confiant cette fois à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) le soin de poursuivre les efforts entrepris, sur fond d'harmonisation croissante entre activités bibliothéconomiques et archivistiques.

La culture de la coopération et du partage requiert certes un état d'esprit mais aussi des moyens et des canaux permanents de communication qui la rendent consciente, solide et pérenne. C'est donc à travers un petit nombre de structures, certaines externes, d'autres faisant partie intégrante de son schéma institutionnel, que BAnQ développe au quotidien son action au service des milieux documentaires québécois.

La Table de concertation des bibliothèques québécoises

En décembre 2002, le ministère de la Culture et des Communications du Québec décide de mettre sur pied une Table de concertation des bibliothèques québécoises placée sous la houlette de la présidente-directrice générale de la Bibliothèque nationale du Québec. Ce forum de dialogue et d'échange d'expertise regroupe des représentants de ce ministère, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de l'association Les Bibliothèques publiques du Québec, du Réseau BIBLIO du Québec, de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CRÉPUQ) et du Réseau des services documentaires collégiaux (RESDOC). Les municipalités et les associations professionnelles concernées participent également à cette instance.

Dans une première phase de leurs travaux, les partenaires présents décident de réaliser une évaluation des différents réseaux de bibliothèques existants, d'en identifier les forces et les faiblesses afin de progresser vers une harmonisation et une mise à niveau de leurs ressources, méthodes et moyens. Il apparaît rapidement que l'objectif de renforcement des coopérations entre bibliothèques revêt une dimension technologique incontournable pour toute mise en réseau. Sur la base d'un sondage mené à l'échelle du territoire et de cinq études expertes réalisées par un organisme indépendant, la Table de concertation présente, à l'issue de trois années de travail, des recommandations visant à orienter la mise à niveau technologique des bibliothèques publiques québécoises, et à accroître l'efficacité du traitement documentaire afin de mettre en place dès que possible un guichet unique ainsi qu'un catalogue collectif tout en facilitant le prêt entre bibliothèques pour le plus grand bénéfice des usagers. Pragmatiques, fondées sur une approche réaliste et volontariste, ces recommandations sont entendues par le ministère de la Culture et des Communications qui, à l'automne 2006, décide de financer de façon récurrente la réalisation de ces objectifs. Parallèlement à ces réflexions, BAnQ poursuit sur le terrain la concertation sur le catalogue collectif québécois et mène avec un petit nombre de bibliothèques pionnières l'expérimentation d'un modèle aujourd'hui opérationnel, dont le lancement a eu lieu à l'hiver 2008. Rarement résultats concrets auront été obtenus aussi rapidement, mais au-delà de ce succès, le grand mérite de la Table de concertation des bibliothèques québécoises aura été de créer un réflexe de dialogue et un climat de confiance jusqu'alors peu développés entre les représentants des différents milieux documentaires québécois. La prise de conscience de la similitude des problématiques auxquelles ces milieux sont confrontés et la volonté désormais acquise d'y apporter des réponses concertées ont enraciné une dynamique qui trouvera un nouveau champ d'expression dans la deuxième phase des travaux de la Table amorcée à la fin de l'année 2007. Cette seconde étape sera plus spécialement consacrée à la promotion des bibliothèques à travers l'amélioration de leur image, à l'étude des clientèles ainsi qu'à l'approfondissement des collaborations initiées entre les bibliothèques publiques et leur élargissement à d'autres secteurs, notamment celui des milieux éducatifs.

BAnQ n'entend pas cependant limiter son action en faveur du renforcement du réseau documentaire québécois à cette mission de coordination des travaux de la

Table de concertation des bibliothèques québécoises. Elle a conçu sa propre structure institutionnelle dans le but de proposer également des services spécialisés tant aux bibliothèques qu'aux milieux archivistiques.

La Direction des services aux milieux documentaires de BAnQ

Dès la création de la Grande bibliothèque du Québec en 1998, les réflexions liées à sa structure institutionnelle intègrent l'idée de mettre sur pied une direction spécifiquement vouée à répondre aux besoins des bibliothèques québécoises. La Direction des services aux milieux documentaires de BAnQ regroupe aujourd'hui six personnes dont la mission consiste à offrir des services de référence, des services conseil et du soutien professionnel. Elle s'attache également à coordonner divers projets coopératifs. Grâce à un extranet réservé aux bibliothèques et accessible sur le portail Internet de BAnQ, cette équipe de bibliothécaires aguerris est ainsi chargée de fournir à ses collègues information et documentation, à partir d'une collection spécialisée de plus de 7 000 documents sur différents supports, traitant de questions aussi diverses que les pratiques de gestion, l'informatisation, l'architecture ou l'aménagement des bibliothèques.

Une fois inscrites à cet extranet, les bibliothèques peuvent aussi télécharger gratuitement les notices bibliographiques du catalogue Iris, s'enquérir des nouvelles acquisitions de BAnQ ou bénéficier du prêt entre bibliothèques.

En 2003, à l'initiative de BAnQ, a également été créé un Consortium d'acquisition de ressources électroniques du Québec (CAREQ), qui permet de négocier des ententes communes avec des fournisseurs de ressources électroniques. BAnQ mène les travaux de négociation, assure la coordination des offres aux bibliothèques et leur suivi et participe financièrement à l'abonnement aux ressources acquises. Elle assume de plus le secrétariat du Comité de gestion du CAREQ qui regroupe des représentants des bibliothèques publiques québécoises.

BAnQ invite enfin les bibliothèques québécoises à intégrer sur leurs sites web des outils de référence originaux fort utiles à leurs usagers, tels « Romans@lire » ou le répertoire BREF qui recense plus de 1 700 ressources de référence sur l'Internet.

L'extranet des bibliothèques, qui compte déjà plus de 400 bibliothèques inscrites, est appelé à étendre bien davantage encore son offre de services dans les années à venir afin de cimenter les acquis importants enregistrés depuis sa création.

Mais depuis 2006, un nouvel espace de coopération et de dialogue avec les milieux documentaires québécois s'est aussi ouvert pour BAnQ avec l'apport précieux de la Direction générale des Archives, née de la fusion entre la BNQ et les Archives nationales du Québec.

En 2002, à la suite de la fusion entre la Bibliothèque nationale du Québec et la Grande bibliothèque du Québec, c'est à la « nouvelle BNQ » qu'il incombe de reprendre la mission définie en 1998 dans son intégralité.

Les services spécialisés en archivistique

Déjà inscrite dans la Loi sur les archives adoptée en 1983 et favorisée par la régionalisation des Archives nationales opérée entre 1971 et 1980, l'offre de services spécialisés en archivistique et gestion documentaire a en effet pris une autre dimension avec la naissance de BAnQ.

S'appuyant sur des ressources technologiques accrues et bénéficiant de l'harmonisation des expertises réunies dans la nouvelle institution, ces services s'adressent aux secteurs public et privé. BAnQ veille ainsi à ce que les archives historiques des organismes publics soient conservées, traitées, mises en valeur et rendues accessibles aux usagers. Son action touche quelque 142 ministères, organismes gouvernementaux et tribunaux à juridiction provinciale, ainsi que les administrations locales et régionales et les tribunaux locaux.

La Direction générale des Archives établit pour ce faire une panoplie sans cesse plus complète d'outils de référence, politique de gestion des documents, calendriers de conservation, guides et formulaires qui constituent autant de points de repère utiles pour les milieux archivistiques. Elle supervise et coordonne également la préservation des archives privées sur leur lieu d'origine en réunissant notamment des tables de concertation régionales qui ont pour mission de dresser l'inventaire du patrimoine à sauvegarder et de partager les responsabilités de cette sauvegarde. Par ailleurs, BAnQ anime, dans le même esprit, un réseau de trente services d'archives privées agréés auxquels elle accorde un soutien financier.

Comme leurs collègues bibliothécaires, les archivistes québécois disposent d'un extranet spécialisé qui leur est réservé sur le portail Internet de BAnQ et qui, depuis son lancement l'an passé connaît un succès croissant.

Seule la mise en réseau de ressources documentaires numériques pourra permettre à l'ensemble des milieux documentaires québécois de préserver à long terme et de mettre en valeur leur patrimoine.

Une ambition collective : la numérisation du patrimoine documentaire québécois

Ces actions multiples, si essentielles soient-elles, se déploient cependant dans les limites d'une définition encore restrictive des milieux documentaires — bibliothèques publiques et centres d'archives — et peu représentative de l'extrême diversité de leurs intervenants. Seule la mise en réseau de ressources documentaires numériques pourra, dans un avenir que l'on souhaite proche, permettre à l'ensemble des milieux documentaires québécois de préserver à long terme et de mettre en valeur leur patrimoine. Animée par une conscience aiguë de cette réalité, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a pris l'initiative d'organiser deux journées de réflexion sur la numérisation culturelle au Québec en 2006. À la suite de ces échanges, il est apparu prioritaire de dresser un inventaire du patrimoine documentaire numérisé sur l'ensemble du territoire et d'explorer la possibilité de créer un réseau virtuel coopératif associant les principaux représentants des milieux documentaires québécois du domaine de la culture et de l'éducation. BAnQ s'est donc engagée à l'automne 2007, en partenariat avec la Société des musées québécois, dans l'étude de ces ressources et des voies de conceptualisation de cette vitrine documentaire virtuelle.

Institution atypique regroupant selon un schéma totalement original une bibliothèque nationale, des archives nationales, une grande bibliothèque publique et un espace virtuel unique de documentation et de services, BAnQ ne peut, par nature, concevoir son engagement quotidien au service d'un accès sans cesse plus démocratique à la culture et au savoir sans interagir de façon permanente avec l'ensemble des milieux documentaires québécois. Il n'y a dans cette approche nulle concession à l'air du temps, à une incontournable logique des réseaux, mais bien la conviction profonde d'une urgence à créer des réflexes de partage vitaux pour la sauvegarde et le rayonnement de la culture québécoise. ◉

La LIBRAIRIE MERCIER a pour objectif de faire tout son possible afin de simplifier votre travail.

Notre expérience nous permet d'effectuer des recherches fréquentes pour vous, et ainsi, réduire le nombre de vos commandes et vous sauver du temps.

Depuis 1952, nous desservons les institutions d'enseignement et de recherche, telles que les bibliothèques municipales, scolaires, provinciales, fédérales et d'hôpitaux.

Nous comptons avoir le privilège de bien vous servir très bientôt.

LIBRAIRIE MERCIER
librairie agréée,
40, St-Joseph, Ste-Thérèse, Qc J7E 3L6
Téléphone : (450) 435-0581
Télécopieur : (450) 430-1584

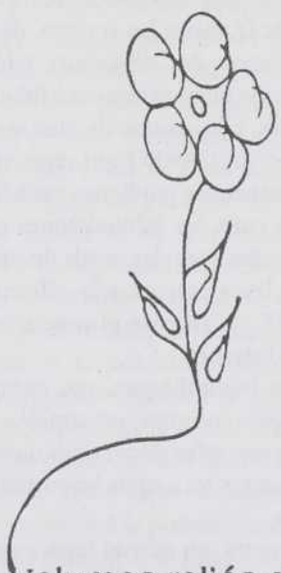

Volumes reliés de luxe
Arts et histoire
Littérature
Scientifiques
Médicaux
Service de recherche

ARGUS
LA REVUE QUÉBÉCOISE DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE
DOCUMENTATION BIBLIOTHÈQUES

Les bibliothèques publiques québécoises

HÉLÈNE ROUSSEL
Directrice générale de la diffusion
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
helene.roussel@banq.qc.ca

RÉSUMÉ | ABSTRACTS | RESUMEN

Les bibliothèques publiques du Québec ont réalisé des progrès importants, principalement depuis la fin des années 1970 : nouvelles constructions, rénovations, augmentation et diversification des collections, informatisation, Internet, services électroniques, ouverture de la Grande Bibliothèque. En cette ère du savoir, des actions bien ciblées, effectuées en concertation au sein d'un réseau, mettant largement à profit les technologies nouvelles, avec un personnel qualifié et nombreux, permettront d'atteindre un plus grand nombre de citoyens dans un esprit d'accessibilité et d'inclusion sociale.

Quebec Public Libraries

Quebec public libraries have made important progress since the end of the 1970s : new construction, renovations, increasing and diversifying collections, computerization, the Internet, electronic services, opening of the Grande Bibliothèque. In this era of knowledge, well-focused policies carried out in consultation within a network that takes advantage of new technologies and of its qualified and numerous personnel will allow public libraries to reach a larger number of citizens in a spirit of accessibility and social inclusion.

Las bibliotecas públicas quebequenses

De acuerdo a la misión que le ha confiado su propia Ley constitutiva, Bibliothèque et archives nationales du Québec (BAnQ) ocupa un lugar aparte al seno del medio quebequense de la documentación. De esta manera, BAnQ se compromete a suscitar la colaboración entre todos aquellos que laboran en este campo, a promover los proyectos colectivos y a ofrecer en la medida de lo posible recursos, apoyo y pericia en una perspectiva de coherencia e uniformización de las prácticas y de cooperación.

LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES, on les connaît. Sa bibliothèque municipale, on sait qu'elle est là, près de chez soi. On la fréquente aussi. Elle inspire la fierté. Qui plus est, on choisit souvent son domicile en tenant compte du voisinage de la bibliothèque, comme on tient compte de la proximité de l'école et du centre communautaire. Que de chemin parcouru depuis l'époque, pas très lointaine, où les bibliothèques obtenaient difficilement l'attention et les fonds des communautés et des administrations locales.

Bien sûr, les Québécois pourraient être plus nombreux à fréquenter leurs bibliothèques. Les rayons devraient être mieux garnis, les heures d'ouvertures étendues, les services à distance plus développés. La population connaît trop peu l'aide que le personnel de la bibliothèque est en mesure de lui apporter. Celui-ci, souvent débordé, ne compte pas suffisamment de professionnels et de spécialistes en documentation, en bibliothéconomie et en sciences de l'information. Que de chemin à parcourir encore !

Il importe de jeter un regard sur le passé pour mieux évaluer les progrès réalisés, afin de tracer la voie vers des bibliothèques offrant encore plus de services aux citoyens d'aujourd'hui et de demain.

Les premières bibliothèques publiques

L'histoire des bibliothèques publiques du Québec s'inscrit pleinement dans l'évolution de la société. Leur naissance remonte à l'époque de la colonie britannique. Avant la Conquête de 1760, on ne trouvait en Nouvelle-France que des bibliothèques de communautés religieuses et des bibliothèques privées. La Bibliothèque de Québec (Quebec Library), fondée dans la capitale en 1779 à l'initiative du gouverneur Frederick Haldimand, est considérée comme la première bibliothèque publique québécoise.

Tout comme la Bibliothèque de Québec, d'abord bilingue puis devenue essentiellement de langue anglaise, les premières bibliothèques de Montréal s'avèrent surtout anglaises, bien qu'on y trouve des abonnés francophones : la Bibliothèque de Montréal / The Montreal Library fondée en 1796, le Mechanics' Institute établi en 1828 ou encore la Mercantile Library Association créée en 1840. Même la bibliothèque de l'Institut canadien de Montréal sera transférée au Fraser-Hickson Institute.

Tableau 1
Comparaison entre les bibliothèques publiques québécoises, canadiennes et américaines en 1937

	Québec	Ontario	Canada	États-Unis
Population	3 141 000	3 637 000	11 045 000	128 824 829
Bibliothèques	26 (9 francophones)	460	642	
Abonnés	29 125	814 329		
Abonnés (% de la population totale)	1 %	22 %		
Documents empruntés	602 900	14 160 816		
nombre par personne	2	35	18	38
Dépenses (lecture publique)	189 865$	1 203 062$		
totales par personne	6$	33$	18$	38$

À partir des années 1840, l'Église catholique francophone favorise la création de bibliothèques paroissiales. En 1844 naît l'Œuvre des bons livres, fondée par le curé de Montréal et supérieur de Saint-Sulpice, Joseph-Vincent Quiblier. Les mots d'Antoine Gérin-Lajoie, ex-président de l'Institut canadien, permettent de saisir la nature des collections offertes dans ces bibliothèques :

> Qu'y a-t-il dans cette grande et commerçante cité, en fait de bibliothèques publiques ? Je ne reprocherai rien à la population de langue anglaise de cette ville qui à elle seule possède trois jolies bibliothèques publiques et quatre chambres de nouvelles ; mais qu'y a-t-il pour la population canadienne qui ne lit pas l'anglais ? La « bibliothèque des Bons livres » qui contient plusieurs mille volumes, a fait sans doute beaucoup de bien parmi les classes ouvrières depuis quelques années, et a contribué à donner du goût pour la lecture... Ce n'est point là que vous trouverez des leçons sur l'économie politique, sur les affaires commerciales, sur les questions vitales du jour. On peut y trouver tout ce qu'il faut pour améliorer notre condition morale, mais non notre condition matérielle[1].

Cette détermination à offrir à la population de « bons livres » (appellation qui exclut généralement les romans) persiste pendant plusieurs décennies, comme le montre notamment le long débat entourant la création d'une bibliothèque municipale à Montréal au début du XX^e siècle. Les bibliothèques paroissiales, qui se multipliaient sur le territoire québécois, furent souvent les seules à pouvoir satisfaire, tout au moins partiellement, le besoin de lecture de plusieurs générations. En 1925, on en dénombrait 230 ; en 1930, il y en avait 275, puis 322 en 1937. Toutefois, comme le dit Marcel Lajeunesse, « les bibliothèques paroissiales ne furent pas les précurseurs des bibliothèques publiques québécoises mais elles en furent plutôt les substituts. Elles n'existèrent pour la plupart que pour empêcher la bibliothèque publique d'émerger[2] ».

Pendant ce temps, dans le reste du Canada et plus particulièrement en Ontario, les bibliothèques publiques se multiplient et jouissent de moyens nettement plus importants. Plusieurs études réalisées entre 1930 et 1940 sur les bibliothèques québécoises et canadiennes montrent une situation désolante au Québec. C'est ce que décrivent tant les trois commissaires qui ont sillonné le Canada en 1930-1931 (rapport Ridington[3]) que Félix Desrochers dans son rapport au Congrès de la langue française de 1937, qui permet de brosser le portrait apparaissant dans le tableau 1.[4]

Une révolution qui se fait attendre

Les années 1960 marquent le début de la Révolution tranquille qui va transformer profondément la société québécoise. Mais cette révolution se fait attendre dans les bibliothèques. En effet, bien que l'on constate des progrès au cours des décennies 1960 et 1970, le Québec peine toujours à combler son retard. Les Québécois fréquentent toujours peu leurs bibliothèques, elles-mêmes peu nombreuses. Ce constat est encore plus vrai pour les adultes. Les bibliothèques destinées aux jeunes, généralement plus dynamiques, attirent bon nombre de lecteurs en devenir.

Il faudra un plan de développement amorcé par le ministre Denis Vaugeois en 1979 pour donner une impulsion sensible à l'essor des bibliothèques municipales, autonomes ou affiliées aux bibliothèques centrales de prêt (BCP), devenues par la suite les centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP)

1. *La Minerve*, 14 mai 1847, cité dans Lajeunesse, Marcel. 2004. Les bibliothèques québécoises : les avatars de leur rôle social à travers les âges. In *Lecture publique et culture au Québec : XIX^e et XX^e siècles*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 17.

2. Lajeunesse, Marcel. 1998. Les bibliothèques paroissiales, précurseurs des bibliothèques publiques au Québec. In *Les bibliothèques québécoises d'hier à aujourd'hui. Actes du colloque de l'Asted et de l'AQÉI, Trois-Rivières, 27 octobre 1997*. Montréal : les Éditions Asted, 64.

3. Commission of Enquiry, John Ridington Chairman. 1933. *Libraries in Canada. A Study of Library Conditions and Needs*. Toronto : Ryerson; Chicago : American Library Association.

4. *Le Canada français*, 30 juin 1937, cité dans Lajeunesse, Marcel. 2004. La lecture publique au Québec au XX^e siècle : l'ambivalence des solutions. In *Lecture publique et culture au Québec : XIX^e et XX^e siècles*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 126.

Tableau 2
Évolution des bibliothèques publiques québécoises de 1960 à 1985

	1960	1970	1980	1985
Population totale	5 149 193	6 371 032	6 365 646	6 517 948
Population desservie (% de la population totale)	45,1 %	59,3 %	78,9 %	85,5 %
Bibliothèques				
• autonomes	71	111	118	140
• affiliées	0	132	513	709
Abonnés				
• nombre	331 445	792 468	1 038 504	1 342 717
• % de la population desservie	14,3 %	21 %	20,7 %	24,1 %
Livres personne	0,8	1,1	1,4	1,8
Documents empruntés				
• nombre	3 928 160	9 500 624	16 372 643	24 118 009
• par personne	1,7	2,5	3,3	4,3
Dépenses				
• totales	1 554 154 $	6 314 634 $	48 336 124 $	76 795 228 $
• par personne	0,67 $	1,67 $	9,63 $	13,77 $

Tableau 3
Évolution des bibliothèques publiques québécoises entre 1960 et 2005

	1960	1985	2005	Indices de croissance 2005 / 1960
Population desservie	45,1 %	85,5 %	94,9 %	2,1
Proportion d'abonnés (% de la population desservie)	14,3 %	24,1 %	34,5 %	2,4
Livres et autres documents par personne	0,8	1,8	3,0	3,8
Documents empruntés par personne	1,7	4,3	6,2	3,7
Dépenses totales par personne	0,67 $	13,77 $	37,18 $	5,5

Sources :
Pour les années 1960 et 1985 : Commission d'étude sur les bibliothèques publiques du Québec. 1987. *Les Bibliothèques publiques : une responsabilité à partager. Rapport de la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques du Québec.* Québec. 359 p.
Pour l'année 2005 : *Bibliothèques publiques. Statistiques 2005.* Québec. Ministère de la Culture et des Communications. 2006. 82 p.
* Calcul effectué en estimant une valeur en dollars constants.

et désignées depuis quelques années sous l'appellation de Réseau BIBLIO.

Mais déjà, au lendemain du plan quinquennal du ministre Vaugeois, on constate un essoufflement de la progression des bibliothèques publiques, lesquelles n'ont pourtant pas atteint un niveau modèle. Aussi, le gouvernement met-il sur pied, en 1987, une Commission d'étude sur les bibliothèques publiques. Du rapport de la Commission Sauvageau sont tirés les chiffres du tableau 2 pour témoigner du progrès des bibliothèques québécoises entre 1960 et 1985[5] :

Situation actuelle

Force est de constater qu'un bon nombre des recommandations du rapport Sauvageau n'ont pas connu de suite. Mais ses conclusions ont guidé et inspiré les décisions prises dans la décennie 1990. Entre-temps, les changements se sont multipliés, transformant le paysage documentaire québécois : informatisation et télécommunications, adoption rapide d'Internet, création de la Grande bibliothèque, réunie depuis avec la Bibliothèque nationale et les Archives nationales du Québec (devenant BAnQ)... pour ne mentionner que quelques faits ayant marqué les dernières années du XX^{e} siècle.

Nombreux sont les artisans qui œuvrent au développement des bibliothèques : bibliothécaires et personnel des bibliothèques, responsables des dossiers des bibliothèques dans les municipalités et au ministère de la Culture, écoles de formation dans les universités et les collèges, membres des associations professionnelles. Tous peuvent être fiers des progrès accomplis en moins d'un demi-siècle (voir tableau 3).

Les indices calculés ci-haut pour mesurer le chemin parcouru par les bibliothèques québécoises entre les années 1960 et 2005 révèlent que :

5. Commission d'étude sur les bibliothèques publiques du Québec. 1987. *Les bibliothèques publiques : une responsabilité à partager. Rapport.* Québec : la Commission.

Figure 1
Indices de croissance des bibliothèques québécoises. Année 2005 / année 1960

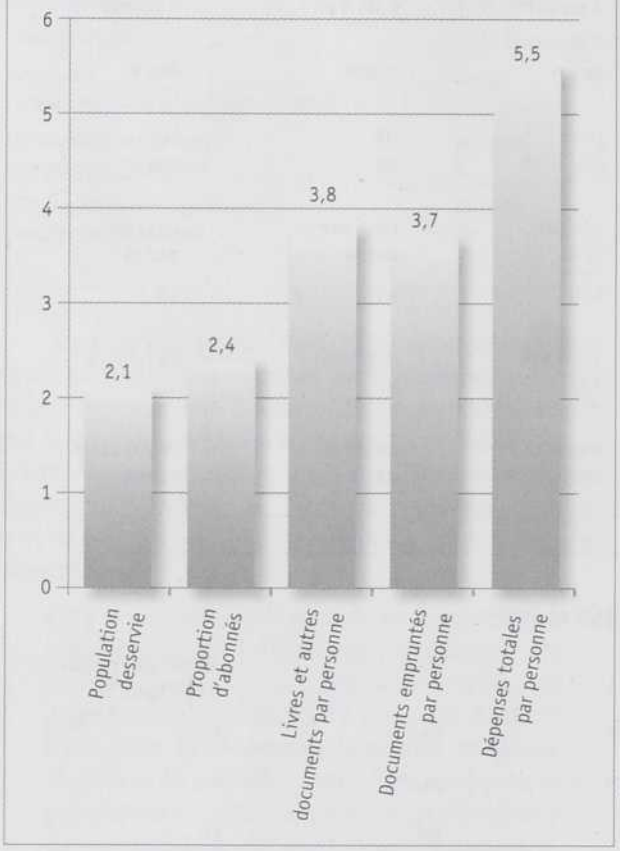

- le pourcentage de la population desservie par les bibliothèques publiques a doublé ;
- le pourcentage d'abonnés a plus que doublé ;
- le nombre de documents dans les collections a presque quadruplé ;
- le nombre de documents empruntés par les usagers a lui aussi presque quadruplé ;
- les dépenses consacrées aux bibliothèques ont plus que quintuplé.

Bien sûr, ces informations sont macroscopiques et ne permettent pas d'évaluer la qualité des collections ni des services offerts, non plus que de différencier les situations selon les types de municipalités. Mais il n'en demeure pas moins que l'on peut constater l'immense progrès des bibliothèques québécoises[6]. Comment se comparent-elles aujourd'hui à leurs consœurs canadiennes ?

Afin de ne pas alourdir l'analyse, nous nous sommes limités à comparer les bibliothèques du Québec avec celles de l'Ontario, l'étalon historique, et avec celles de la Colombie-Britannique, lesquelles affichent une nette progression depuis plusieurs années. Le tableau 5 brosse ainsi le portrait des bibliothèques publiques dans les trois provinces canadiennes les plus populeuses :

Forces actuelles et enjeux pour l'avenir

Le diagnostic comparatif posé à partir de quelques indicateurs permet de constater les progrès réalisés par les bibliothèques publiques du Québec et surtout d'identifier les actions qui leur permettront de poursuivre leur développement.

On a vu, au tableau 5, que les bibliothèques québécoises se situent en bonne position en ce qui concerne la population desservie et le nombre de documents mis à sa disposition. Les conditions sont favorables à l'augmentation du nombre d'abonnés, ce qui se répercutera nécessairement sur le nombre d'emprunts de documents, lequel ne se limite plus à l'emprunt sur place mais couvre également la consultation et l'emprunt en ligne. On peut certainement affirmer que les investissements des municipalités et du gouvernement, de même que la Politique du livre et de la lecture du ministère de la Culture et des Communications (1998-2003) et son plan d'action, ont porté fruit. Des analyses plus fines permettraient d'évaluer la qualité des collections, leur évolution par rapport aux ressources électroniques, et d'apprécier la satisfaction des besoins des usagers.

Malheureusement, il n'est pas possible de rendre compte de l'offre de ressources électroniques et de services à distance ni de l'usage qui en est fait par les usagers. Les systèmes de collecte des statistiques commencent tout juste à intégrer ces informations, essentielles si l'on veut dresser un portrait complet des bibliothèques publiques. Tant au Québec que dans l'ensemble du Canada, une solution apparaît grâce à la révision des systèmes d'information statistique et à la présence de normes et de standards internationaux.

Quant aux prêts entre bibliothèques (PEB), ils augmentent sensiblement avec la mise en place récente, par Bibliothèque et Archives nationales du Québec, du *Catalogue des bibliothèques du Québec* (www.cbq.banq.qc.ca) et d'un logiciel commun de PEB. Encore faudra-t-il en adapter les modalités aux besoins des usagers : fourniture électronique de documents, livraison à domicile, etc.

Le PEB et le nouveau catalogue concrétisent les plus récents développements dans le réseautage des bibliothèques publiques et leur mise à niveau technologique. Ces résultats découlent directement des travaux de la Table de concertation des bibliothèques québécoises, laquelle réunit des représentants de tous les milieux documentaires : bibliothèques publiques, universitaires, collégiales, scolaires, de même que des gens du milieu municipal et des associations professionnelles.

Depuis 2002, les bibliothèques publiques sont regroupées au sein du Consortium d'acquisition des ressources électroniques du Québec (Careq), lequel procède à l'achat en commun de ressources en ligne.

6. Nous avons renoncé à confronter la situation actuelle des bibliothèques publiques aux normes et standards établis pour les bibliothèques québécoises, préférant attendre une version révisée, actuellement en préparation, du guide actuel : *Pour des bibliothèques de qualité : guide à l'usage des bibliothèques publiques*. 1996. Montréal : Asted.

Tableau 5
Évolution comparée des bibliothèques publiques de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et du Québec de 1985 à 2005

	1985	2000	2005
Population totale			
• Ontario	8 976 992	11 685 380	12 416 700
• Colombie-Britannique	2 744 467	4 029 253	4 254 522
• Québec	6 517 948	7 363 111	7 598 146
Population desservie			
• Ontario	99,5 %	92,6 %	n. d.
• Colombie-Britannique	97,0 %	97,9 %	97,2 %
• Québec	85,5 %	91,6 %	94,9 %
Points de service			
• Ontario		1249	1112
• Colombie-Britannique		246	239
• Québec			1048
Proportion d'abonnés (% de population totale)			
• Ontario		40,4 %	40,6 %
• Colombie-Britannique		57,8 %	59,3 %
• Québec [1]	20,6 %	27,9 %	32,7 %
Proportion d'abonnés (% de population desservie)			
• Ontario		43,6 %	47,0 %
• Colombie-Britannique		59,1 %	61,0 %
• Québec [2]	24,1 %	30,5 %	34,5 %
Documents par personne			
• Ontario	2,77	3,23	3,36
• Colombie-Britannique	2,33	2,64	2,76
• Québec	1,81	2,28	2,98
Documents empruntés par personne			
• Ontario	7,4	8,8	10,2
• Colombie-Britannique	10,2	11,9	12,6
• Québec	4,3	5,4	6,2
Prêts entre bibliothèques / 1000 habitants			
• Ontario		17,84	21,72
• Colombie-Britannique		21,27	24,69
• Québec		3,07	4,80
Demandes d'information / 1000 habitants			
• Ontario		1,05	0,92
• Colombie-Britannique		1,04	1,03
• Québec		0,25	0,29
Dépenses totales par personne			
• Ontario	24,70 $	34,78 $	41,22 $
• Colombie-Britannique	19,96 $	34,84 $	36,92 $
• Québec	13,77 $	25,67 $	37,18 $
Employés par 1000 habitants			
• Ontario		0,56	0,62
• Colombie-Britannique		0,50	0,51
• Québec		0,35	0,38
Bibliothécaires par 1000 habitants			
• Ontario	0,12	0,11	0,12
• Colombie-Britannique	0,11	0,11	0,11
• Québec	0,04	0,05	0,05

Sources : Statistiques des ministères responsables des bibliothèques publiques au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique.

1. Au nombre d'abonnés apparaissant dans *Bibliothèques publiques : statistiques 2005* du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine sont ajoutés les abonnés inscrits à BAnQ.
2. *Idem*

Cette offre locale est complétée par les ressources électroniques mises à la disposition de tous les Québécois par Bibliothèque et Archives nationales du Québec, dont plus des trois quarts peuvent être consultées à distance. Grâce au Careq, *Encyclopaedia Universalis* est maintenant accessible à distance à 3,5 millions de Québécois de même qu'à l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick, aux abonnés de 11 bibliothèques ontariennes et à ceux de la Winnipeg Public Library au Manitoba, où se trouvent des communautés francophones.

Des efforts importants doivent être consentis pour doter les bibliothèques publiques du personnel requis, notamment de bibliothécaires professionnels en nombre suffisant, de façon qu'elles puissent s'acquitter pleinement de leur mandat en cette ère du savoir et d'Internet.

Le tableau 5 indique encore que la performance des services d'information et de référence des bibliothèques publiques québécoises est nettement inférieure à celle des bibliothèques de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Il faut certainement mieux faire connaître ces services aux usagers. Un projet de référence coopérative virtuelle pourrait constituer une voie intéressante pour développer ces services essentiels, en unissant les forces et en partageant les ressources. Les bibliothèques demeurent une ressource fiable et tout indiquée pour satisfaire les besoins d'information des citoyens, même et surtout à l'ère d'Internet. Il est d'ailleurs intéressant de noter que la nouvelle génération d'Internet, le WEB 3.0, se préoccupe de métadonnées et de qualité des informations, questions qui ont retenu de tout temps l'attention des bibliothèques[7].

Qui dit services d'information et de référence, dit ressources humaines qualifiées et en nombre suffisant. Or, le tableau 5 rappelle sans équivoque que la situation des bibliothèques québécoises n'a pas connu d'amélioration à cet égard au cours des vingt dernières années. Des efforts importants doivent être consentis pour doter les bibliothèques publiques du personnel requis, notamment de bibliothécaires professionnels en nombre suffisant, de façon qu'elles puissent s'acquitter pleinement de leur mandat en cette ère du savoir et d'Internet.

Lors du Colloque sur l'avenir des bibliothèques publiques du Québec, tenu en avril 2007, les participants ont identifié les pistes d'action suivantes[8] :

- consolidation et développement du réseau des bibliothèques québécoises, qui peuvent compter sur les technologies de l'information et des télécommunications pour les aider à réaliser bon nombre d'initiatives de réseautage ;
- connaissance des clientèles pour bien adapter les services aux besoins des usagers, dans un objectif d'accessibilité pour tous et d'inclusion sociale ;
- formation continue du personnel, recrutement et rétention des employés spécialisés.

Enfin, en examinant les dépenses effectuées par les bibliothèques québécoises, on ne peut que constater la progression exprimée en « dépenses par habitant ». Progression très récente, puisqu'entre 2004 et 2005 seulement, l'accroissement a été de 7,21$ par personne[9], relié essentiellement à la Grande Bibliothèque, inaugurée en avril 2005. Il s'agit là d'une participation importante de l'État dans une institution au service de tous les Québécois, par ses riches collections, ses technologies de pointe et son personnel qualifié. Avec les investissements additionnels annoncés en 2007 (les programmes du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour la mise en réseau des bibliothèques et les infrastructures culturelles ou encore le plan d'action de la Ville de Montréal pour ses bibliothèques, pour ne nommer que ceux-là), les bibliothèques publiques québécoises sont en mesure de s'attaquer au rattrapage qui s'impose encore.

Des actions bien ciblées et des efforts concertés permettront d'atteindre les objectifs premiers des bibliothèques qui consistent à offrir à tous les citoyens des services documentaires de qualité, répondant à leur besoin d'éducation, d'information et de culture.

La bibliothèque publique : un réflexe de vie, une compagne pour toute la vie !

Conclusion

Nous voyons devant nous une route prometteuse. Prometteuse à la lumière des immenses progrès réalisés par les bibliothèques publiques québécoises au cours des dernières décennies. Prometteuse aussi en raison de l'appui, voire de la conviction, des citoyens et des autorités locales, régionales et nationales envers les bibliothèques publiques. Route prometteuse dans le contexte de technologies de l'information et des télécommunications donnant des moyens extraordinaires à des bibliothèques modernes et bien positionnées dans l'univers virtuel. Route prometteuse dans le contexte également de la réunion d'établissements documentaires et culturels (bibliothèques, centres d'archives, musées, etc.) capables de satisfaire de façon de plus en plus complète les besoins d'information, de documentation, de recherche et de culture de la population. Enfin, une route prometteuse conduisant à des bibliothèques publiques toujours plus efficaces grâce à la passion et à la compétence avec lesquelles leurs artisans œuvrent à leur développement, unissant leurs actions au sein de réseaux documentaires de façon à s'assurer de résultats toujours meilleurs.

> « ... la bibliothèque publique est une force vivante au service de l'éducation, de la culture et de l'information et un moyen essentiel d'élever dans les esprits les défenses de la paix et de contribuer au progrès spirituel de l'humanité »[10] ◉

7. Théodule, Marie-Laure *et al.* 2007. Dossier WEB 3.0 : l'@venir d'Internet. *La Recherche*, n° 413 (novembre 2007) : 28-45.
8. On peut consulter les Actes du Colloque sur l'avenir des bibliothèques publiques du Québec sur Internet aux adresses suivantes : http://www.bpq.org; http://www.reseaubiblioduquebec.qc.ca; http://www.banq.qc.ca
9. *Bibliothèques publiques : statistiques 2005*. 2006. Québec : ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.
10. Manifeste de l'IFLA / Unesco sur la bibliothèque publique, 1994. http://www.ifla.org/vii/s8/unesco/fren.htm (consulté sur Internet le 30 novembre 2007).

ARGUS
LA REVUE QUÉBÉCOISE DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE
DOCUMENTATION BIBLIOTHÈQUES

Le Réseau BIBLIO du Québec : une approche coopérative au service des bibliothèques

RÉSUMÉ | ABSTRACTS | RESUMEN

Depuis la création des premières bibliothèques centrales de prêt dans les années 1960 jusqu'à l'arrivée récente du réseau à large bande, les services de bibliothèque dans les petites communautés du Québec ont évolué de façon remarquable. Il y a, derrière cette belle aventure, des personnes, une volonté, une culture, un réseau. Une magnifique histoire, en somme.

Quebec's BIBLIO Network : A Cooperative Approach to Library Services

Since the creation of the first central lending libraries in the 1960s and up to the recent arrival of broadband networks, library services in small Quebec communities have evolved remarkably. Behind the scenes can be found people, a will, a culture, and a network, resulting in a great story.

La red Réseau BIBLIO de Québec : una visión cooperativa al seno de las bibliotecas

Desde la creación de las primeras bibliotecas centrales de préstamo en los años 1960 hasta la reciente llegada de la red de gran alcance, los servicios de biblioteca en las pequeñas comunidades de la provincia han evolucionado de manera remarcable. Detrás de esta bella aventura, están las personas, la voluntad, la cultura, la red. En resumen, es una magniftca historia

Si l'on demandait aux intervenants du Réseau BIBLIO du Québec[1] de définir en quelques mots les principes qui guident leur action, il est fort à parier que les termes *réseau*, *accessibilité*, *service*, *proximité* et *communauté*, auraient la palme. Fort de ses nombreuses années d'existence, ce réseau s'est donné, au fil du temps, une mission qui traduit bien la complexité du défi qui est le sien, soit celui d'organiser des services de bibliothèque à la grandeur du territoire québécois, très vaste, très dispersé. En effet, être présent avec efficience dans toutes ces communautés, souvent très petites et isolées, est un tour de force auquel se consacrent, avec la foi qui déplace les montagnes, les onze réseaux régionaux qui composent le Réseau BIBLIO du Québec.

Partout au Québec

Ce qui distingue ce réseau, dans les faits, c'est la palette très étendue de services qu'il a mis au point, de façon concertée, à l'intention de quelque 762 bibliothèques situées dans 741 municipalités de moins de 5 000 habitants, développant une expertise régionale essentielle à l'avancement du milieu documentaire et culturel québécois.

Des bénévoles engagés

Autre élément distinctif : l'action du Réseau BIBLIO du Québec prend appui sur l'apport inestimable de 8 200 personnes, bénévoles pour la plupart, qui s'impliquent quotidiennement, et avec une grande générosité, dans les activités des bibliothèques, que ce soit à l'accueil des usagers, au service-conseil, au traitement documentaire ou à l'animation. Ensemble, les onze réseaux régionaux génèrent 5 millions de prêts annuellement, sans compter les 11 000 activités qui animent ces lieux de culture si importants dans les petites communautés. En 2006, ces bibliothèques ont desservi 1,3 million de citoyens (330 000 abonnés) qui ont eu accès à une collection déposée regroupant deux millions de documents et biens culturels disponibles sur les lieux mêmes ou à distance. Des employés permanents, dans chaque centre régional, accompagnent, conseillent et forment ces collaborateurs hors pair. Bibliothécaires, techniciens

1. www.reseaubiblioduquebec.qc.ca

Ensemble, les onze réseaux régionaux génèrent 5 millions de prêts annuellement, sans compter les 11 000 activités qui animent ces lieux de culture si importants dans les petites communautés.

en documentation, informaticiens, employés de soutien, animateurs, ils sont 158, dans tout le Québec, à mettre leur expertise professionnelle au service du personnel des petites bibliothèques.

Chaque réseau régional est constitué en corporation privée à but non lucratif, sous la gouverne d'un conseil d'administration où siègent des élus municipaux et des responsables des bibliothèques affiliées. Le regroupement québécois qui les réunit est régi, pour sa part, par un conseil d'administration où l'on retrouve des représentants issus des réseaux régionaux. Le budget annuel du Réseau BIBLIO du Québec, incluant toutes ses composantes régionales, est d'environ 15 M$, auquel participe pour la moitié (49 %) le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Les municipalités contribuent aussi au financement des services qu'elles reçoivent, par le biais d'une cotisation calculée en fonction du nombre de citoyens desservis.

Un retard à rattraper dans le milieu rural

La nécessité est la mère de l'invention, dit-on, et le Réseau BIBLIO du Québec en est la preuve, car, il y a à peine 50 ans, la desserte territoriale en matière de bibliothèque était réduite à sa plus simple expression. En effet, à la fin des années 1950, les bibliothèques sont concentrées dans les grands centres urbains, de sorte que 94 % de la population rurale du Québec ne bénéficie d'aucun service de lecture. On compte alors moins d'une centaine de bibliothèques publiques pour desservir 45 % de la population québécoise et celles-ci sont souvent logées dans le sous-sol des églises, sous la supervision très stricte du clergé, qui règne alors sur la société québécoise.

Peu à peu, les bibliothèques paroissiales relèveront de l'administration municipale, ce qui ouvre la porte au développement d'un nouveau modèle de bibliothèque. À compter de 1960, une série de mesures initiées par le gouvernement du Québec, dans le sillon de la Révolution tranquille, va permettre de mieux structurer les services de bibliothèque. Parmi celles-ci, la *Loi sur les bibliothèques publiques*, suivie de la création de la Direction des bibliothèques publiques, à qui l'on confie le mandat de démocratiser l'accès aux bibliothèques publiques, de favoriser la diffusion gratuite du livre et de sensibiliser les municipalités à l'importance de développer des services de bibliothèque. Les budgets sont bonifiés, ce qui donne une première impulsion au développement de ce secteur où tout est à construire.

Création des « BCP »

Pour corriger l'absence notoire de bibliothèques dans le milieu rural, le ministère des Affaires culturelles crée, à cette époque, les Bibliothèques centrales de prêt, mieux connues sous le nom de BCP. La première voit le jour dans la région de la Mauricie en 1962, suivie d'une seconde, en 1964, dans la région de l'Outaouais. Neuf autres BCP sont mises en place entre 1971 et 1981, ce qui porte à onze le nombre de ces institutions régionales, toujours actives en 2008.

S'inspirant d'un concept français, la mission des Bibliothèques centrales de prêt est d'établir et de maintenir un réseau de bibliothèques publiques dans les municipalités à faible densité de population (moins de 5 000 habitants). Pour ce faire, on instaure un système qui assure la circulation des documents entre les bibliothèques affiliées, tout en concentrant dans un centre régional les opérations reliées aux achats et au traitement documentaire, de façon à diminuer les frais d'exploitation. La philosophie qui anime toujours l'actuel Réseau BIBLIO du Québec vient de prendre forme.

Présentes partout, les BCP deviennent le pivot du développement culturel dans les petites municipalités du Québec. En 1984, les onze réseaux régionaux confirment leur volonté de travailler en réseau en se dotant d'une structure de concertation appelée le Regroupement des Bibliothèques centrales de prêt. Cette association permettra, à moindres coûts, le développement de projets de plus grande envergure grâce à la mise en commun des ressources et de l'expertise qui est développée, conformément à la philosophie qui caractérise déjà l'action des BCP dans chacune des régions où elles sont implantées, du Nord-du-Québec jusqu'aux Îles-de-la-Madeleine.

De la BCP aux CRSBP

En 1992, les BCP prennent une nouvelle identité, cédant la place aux Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP), dans la foulée de la *Loi sur le ministère de la Culture et des Communications*, qui abroge la *Loi sur les bibliothèques publiques* de 1959. Les CRSBP poursuivent leur mission initiale, soit le développement d'un modèle de réseau intégré, fondé sur la concertation, l'addition et la mise en commun des ressources et les échanges entre bibliothèques. Le Regroupement des Bibliothèques centrales de prêt devient le Regroupement des CRSBP du Québec.

D'autres changements surviennent en 1998, lors de la publication de la *Politique de la lecture et du livre*. Cette fois-ci, on élargit le mandat des centres régionaux en leur permettant de conclure des ententes de service avec les bibliothèques scolaires et avec les bibliothèques

situées dans les municipalités de plus de 5 000 habitants (les bibliothèques autonomes). L'importance de travailler en réseau s'inscrit avec encore plus de force, dans le but, toujours, d'accroître la quantité et la qualité des ressources et des services et leur accessibilité à tous les citoyens.

Du regroupement des CRSBP au Réseau BIBIO du Québec

En 1999, le Regroupement des CRSBP publie son plan d'action *Agir en réseau*. Le menu est copieux, avec des mots-clés tels que coopération, concertation, partenariat, informatisation, formation, animation, promotion. Dix ans plus tard, on constate que bon nombre des actions inscrites à ce plan ont été réalisées. À l'occasion de son 20e anniversaire, en 2004, le Regroupement des CRSBP se donne une nouvelle identification corporative. Il sera connu désormais sous le nom de Réseau BIBLIO du Québec, ce qui confirme la pertinence de l'orientation prise par les onze membres fondateurs il y a plusieurs années, soit réunir les forces — professionnelles, techniques et administratives — pour doter les petites communautés du Québec, où qu'elles soient, de services de bibliothèque comparables à ceux que l'on retrouve dans les centres urbains.

Pignon sur rue ...

La bibliothèque doit être un lieu attrayant et chaleureux, et le Réseau BIBLIO du Québec incite fortement les municipalités à investir à ce chapitre, de façon à répondre adéquatement aux standards bibliothéconomiques reconnus. C'est d'ailleurs pour cette raison que le réseau a créé le *Prix d'excellence Gérard-Desrosiers en aménagement de bibliothèque*, qui reconnaît les efforts consentis en ce sens par les municipalités. En plus d'une programmation culturelle que l'on veut la plus diversifiée possible, les citoyens trouvent à leur bibliothèque une collection de base qui contient principalement des livres, mais aussi des revues et des documents audiovisuels, tels que des films ou des livres audio. Cette collection est renouvelée périodiquement grâce à un système d'échange qui tient compte des besoins des localités et des demandes formulées par les usagers.

... et branchées

Sans tourner le dos à ses fonctions premières axées sur le développement des bibliothèques et des collections, les bibliothèques du Réseau BIBLIO du Québec ont pu, ces dernières années, grâce au développement fulgurant des technologies, déployer une offre de services diversifiée et professionnelle, très souvent gratuite et accessible partout, même dans le plus petit village isolé. À l'aide du système informatisé Simb@ et de son portail Internet, le Réseau BIBLIO du Québec donne accès à une multitude d'outils : assistance biblio, guides de gestion, soutien technique, recherche simultanée dans les collections régionales (plus de 200 000 prêts entre les bibliothèques chaque année), ouvrages de référence, palmarès des titres les plus populaires, calendrier de formation pour le personnel et les bénévoles, etc.

Les bibliothèques affiliées au Réseau BIBLIO du Québec peuvent compter sur les services d'une centrale de services techniques, les Services techniques coopératifs (STC), qui réalise les fonctions techniques du traitement documentaire, soit les achats regroupés, ainsi que le traitement intellectuel et matériel des documents.

Depuis 2003, chaque abonné muni d'un numéro d'identification personnel peut consulter en ligne son dossier d'usager, réserver ses documents et renouveler ses emprunts. Où qu'ils soient, les usagers ont accès à des bases de données électroniques, comme les encyclopédies, les dictionnaires, les journaux et périodiques ou des logiciels d'apprentissage. En 2006, le Réseau BIBLIO du Québec a estimé que 110 000 articles de journaux ou de périodiques, offerts par l'entremise de *Biblio branchée*, avaient été consultés par les abonnés des bibliothèques, à distance dans la majorité des cas.

Des services regroupés

Les bibliothèques affiliées au Réseau BIBLIO du Québec peuvent compter sur les services d'une centrale de services techniques, les Services techniques coopératifs (STC), qui réalise les fonctions techniques du traitement documentaire, soit les achats regroupés, ainsi que le traitement intellectuel et matériel des documents. Le catalogage coopératif, par exemple, permet d'augmenter le nombre de titres traités, tout en diminuant les délais et les coûts. Les bibliothèques autonomes et les bibliothèques scolaires peuvent avoir accès au catalogage coopératif si elles concluent une entente à cet effet avec leur réseau BIBLIO régional. Soulignons également l'arrivée récente d'un nouveau logiciel de gestion des collections, *Symphony*, avec lequel se familiarisent actuellement quelques centres régionaux et qui devrait être implanté partout d'ici 2010.

Des lieux dynamiques de culture, d'apprentissage et de loisir

Le Réseau BIBLIO du Québec met aussi à la disposition de ses bibliothèques affiliées une expertise en

La mission première du Réseau BIBLIO du Québec est à préserver, car chaque bibliothèque doit être en mesure de proposer des services de proximité qui répondent adéquatement aux attentes des citoyens.

animation et en promotion, de manière à assurer une présence dynamique dans chaque milieu. Ce service développe des contenus et il concocte des outils qui s'avèrent très utiles lors de la présentation de soirées thématiques, de sessions d'information ou de toute activité faisant la promotion de la lecture et du livre. La formation des bénévoles est une autre priorité du Réseau BIBLIO du Québec, surtout dans un contexte où les services de bibliothèque se raffinent sans cesse. À ce chapitre, le programme de formation *Biblioforme* développe de nombreux outils qui permettent d'améliorer, de façon continue, les connaissances techniques, professionnelles et administratives du personnel des bibliothèques affiliées.

En somme, les bibliothèques du Réseau Biblio du Québec partagent un ensemble de ressources, documentaires, technologiques et professionnelles, qui s'appuient sur des normes et des standards reconnus. Depuis la création des premières BCP dans les années 1960 jusqu'à l'arrivée récente du réseau à large bande, accessible dans plusieurs régions, les services de bibliothèque dans les petites communautés ont évolué de façon remarquable. Pour faire sa place dans un environnement documentaire de plus en plus complexe et compétitif, les bibliothèques locales doivent être perçues comme des lieux dynamiques de culture, d'apprentissage et de loisir. Cela, le Réseau BIBLIO du Québec l'a compris il y a longtemps.

Questions d'avenir

L'avenir est riche de défis pour le Réseau BIBLIO du Québec. L'explosion démographique observée dans certaines régions, ainsi que le dépeuplement de certains coins du Québec, conséquence de l'exode vers les grands centres urbains d'une jeunesse plus scolarisée, sont des éléments qui retiennent l'attention. Le déclin socioéconomique observé en certains endroits pose l'épineux problème de la capacité financière des milieux dévitalisés à maintenir leur offre de service et il met en lumière l'apport important de ces petites institutions culturelles à la qualité de vie des citoyens.

Le vieillissement de la population est une réalité qui impose des approches adaptées, alors que la clientèle jeunesse, curieuse et habile sur le plan technologique, fait elle aussi valoir ses exigences. La présence incontournable des technologies soulève aussi son lot de questions, en regard non seulement du type de services à déployer, mais aussi quant à la capacité des bibliothèques à suivre le rythme accéléré de ce développement. De plus en plus, il faudra savoir décoder l'évolution du lectorat, en profonde mutation, de manière à offrir des services qui trouvent écho dans son milieu.

Les réseaux régionaux doivent également évoluer en tenant compte d'un environnement politique à deux niveaux, municipal et provincial. En effet, ces deux niveaux de gouvernement contribuent de manière importante à leur fonctionnement, sur le plan financier d'abord, mais aussi en ce qui a trait aux grandes orientations qui sont données à leur développement. Entre autres choses, le monde des bibliothèques est fortement touché par l'impact des fusions qui ont considérablement bouleversé, ces dernières années, l'organisation municipale au Québec. L'apport des bénévoles, si important dans l'histoire et dans la culture du Réseau BIBLIO du Québec, fait aussi l'objet de réflexions : les municipalités devront-elles recourir davantage à la rémunération du personnel des bibliothèques ? Il s'agit là d'un sujet délicat quand on sait que cette tendance, déjà amorcée dans le réseau, pourrait avoir pour effet de fragiliser la situation financière des plus petites municipalités.

Un milieu de vie

Il reste beaucoup à faire pour le déploiement d'un réseau unique de bibliothèques au Québec. Le Réseau BIBLIO du Québec, riche d'une expertise sans pareille qui ancre ses racines profondément dans le territoire québécois, est une pièce majeure sur cet échiquier, où l'on trouve de nombreux joueurs, du plus petit jusqu'au plus grand, comme Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), inaugurée en 2005. Au cœur de ces enjeux, la mission première du Réseau BIBLIO du Québec est à préserver, car chaque bibliothèque doit être en mesure de proposer des services de proximité qui répondent adéquatement aux attentes des citoyens. Après tout, la bibliothèque, à l'instar de ce qui se passait sur le perron de l'église qui l'abritait à une certaine époque, doit demeurer un lieu animé où l'on se rassemble, communique, apprend, se divertit, bref, un lieu *branché sur le monde* ! ▣

ARGUS
LA REVUE QUÉBÉCOISE DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE
DOCUMENTATION BIBLIOTHÈQUES

Les bibliothèques scolaires québécoises : une évolution en dents de scie

JOCELYNE DION
Porte-parole de la Coalition en faveur des bibliothèques scolaires
jodion@sympatico.ca

RÉSUMÉ | ABSTRACTS | RESUMEN

L'histoire des bibliothèques scolaires au Québec est jalonnée de soubresauts, de prises de conscience, suivies d'actions ponctuelles, jusqu'ici mises au rancart, à cause d'une absence de vision quant à leur valeur pédagogique et à leur influence sur la réussite éducative des jeunes. La réforme actuelle du système d'éducation a engendré plusieurs actions et certaines d'entre elles ont entraîné la mise en place de mesures qui présagent d'une meilleure reconnaissance de son rôle dans la formation de l'élève. Cependant, il reste encore plusieurs défis à relever pour espérer atteindre cet objectif : son intégration pédagogique ne pourra réellement se réaliser que si on en renouvelle la vision et qu'on accepte d'investir dans les ressources humaines, essentielles pour en assurer leur vitalité.

Quebec School Libraries : A Bumpy Evolution

The history of school libraries in Quebec is punctuated by ups and downs, soul-searching and sporadic actions, which were mostly abandoned due to a lack of vision with regards to their pedagogical value and influence on children's academic success. The current reform of the educational system has generated many initiatives some of which have brought about the installation of measures that promise better recognition of the role of school libraries in student education. However many challenges remain if this goal is to be reached : the pedagogical integration of school libraries will not happen unless the vision is renewed and investment in human resources is accepted as essential to ensure their vitality.

Las bibliotecas escolares de Québec : una evolución entre "estira y afloja"

La historia de las bibliotecas escolares en Québec esta llena de sobresaltos y de tomas de conciencia seguidas de acciones puntuales. Sin embargo, éstas han sido sumamente descuidadas hasta ahora a causa de una falta de visión generalizada sobre su valor pedagógico y su influencia en los logros educativos de niños y jóvenes. La reforma actual del sistema de educación en Québec ha desencadenado diferentes acciones que nos permiten presagiar un mayor reconocimiento del rol de las bibliotecas escolares en la formación de los estudiantes. Sin embargo, quedan aún muchos retos que afrontar para esperar lograr nuestros objetivos : la integración pedagógica de la biblioteca no podrá llevarse completamente a cabo si no se renueva su visión y si no se invierte en recursos humanos, esenciales para asegurar su vitalidad.

DEPUIS SA NAISSANCE jusqu'à sa mort, l'être humain ne cesse d'apprendre. Qu'entend-on par « apprendre » ? Du latin *apprehendere*, « saisir, comprendre », le mot acquiert en dialectique (Legendre, 2000) la signification suivante : « Intégrer, assimiler, incorporer des données nouvelles à une structure cognitive interne déjà existante ; Acquérir et développer des connaissances et des habiletés. »

Apprendre est un processus continuel et complexe par lequel l'apprenant établit des relations et des synthèses entre différentes informations qui, au moment du transfert, produisent de nouvelles connaissances, provoquant souvent des changements d'attitudes et de comportements. Pour apprendre, il faut comprendre, ce qui implique : lire, analyser, évaluer, synthétiser, s'exercer…

En entrant à l'école, l'enfant entreprend des parcours d'apprentissage structurés à son intention. Il progressera plus facilement, et mieux, s'il y trouve un environnement de travail stimulant, un milieu de vie accueillant, des éducateurs « éveilleurs d'esprits ». La mission de l'école, telle que définie dans l'énoncé de politique *L'école, tout un programme* (1997), étant d'instruire, de socialiser et de qualifier, elle se doit de former « …des individus instruits et cultivés, des citoyens engagés, des travailleurs compétents » (Ministère de l'Éducation, 2003 : 4). La bibliothèque, dans ce contexte, s'avère une ressource essentielle :

> « La bibliothèque scolaire fournit l'information et les idées indispensables à quiconque veut réussir sa vie dans la société d'aujourd'hui qui repose sur l'information et le savoir. La bibliothèque scolaire, en permettant aux élèves d'acquérir les outils qui leur permettront d'apprendre tout au long de leur vie et en développant leur imagination, leur donne les moyens de devenir des citoyens responsables. »
>
> (Unesco/Ifla, 2000)

Suivant une tendance assez répandue actuellement au Québec, le monde de l'enseignement vit au rythme d'une réforme. Si cette dernière suscite de nombreuses remises en question chez les enseignants et les parents, elle semble mener à un accord sur la valeur ajoutée que représente la présence d'une bonne bibliothèque dans une école. À preuve, depuis 2000, le ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport a engagé des actions

Le Rapport Parent présente la bibliothèque comme « le laboratoire général de tout l'enseignement » et entraîne l'implantation de bibliothèques aux niveaux primaire et secondaire.

structurantes dans ce domaine. Une série de mesures, très attendues, met un terme à des années de négligence et d'indifférence. Toutefois, il reste encore bien des défis à relever pour que la bibliothèque puisse remplir sa mission pédagogique dans l'école. Voilà, en peu de mots, le portrait des bibliothèques scolaires québécoises.

Un peu d'histoire

Le concept de bibliothèque dans les écoles publiques primaires et secondaires peut être retracé jusqu'aux années 1840 au Bas-Canada. Mais, contrairement à la situation au Haut-Canada, il ne s'est pas concrétisé à l'époque, freiné en particulier par les autorités religieuses qui cherchaient à contrôler le livre et les bibliothèques tant au sein des écoles que des paroisses. Il a fallu attendre près d'un siècle pour le voir apparaître dans le Code scolaire québécois, puis dans la loi scolaire de 1960. C'est en 1959 que se manifeste un premier changement important : une subvention de 500 000$ est accordée aux conseils scolaires pour l'achat de livres. En 1961, une bibliothécaire diplômée est embauchée par le sous-comité du Comité catholique. Le Québec ne s'est doté d'un ministère de l'Éducation qu'en 1964, à la suite de la publication du *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement...* Ce rapport, mieux connu sous le nom de Rapport Parent, du nom de son président, présente la bibliothèque comme « le laboratoire général de tout l'enseignement » (Parent, 1963 : t. II, par. 1163) et entraîne l'implantation de bibliothèques aux niveaux primaire et secondaire : ainsi, de 1969 à 1973, on investit cinquante millions de dollars pour la documentation, l'organisation et le personnel dans les bibliothèques des écoles polyvalentes nouvellement créées. En plus de ces sommes, le Ministère accorde un montant annuel protégé (24$ par élève au secondaire et 8,50$ au primaire), assurant ainsi un budget régulier aux bibliothèques.

En 1974 s'amorce une ère de décentralisation qui provoque un net ralentissement dans la croissance du réseau des bibliothèques scolaires. Les sommes confiées par le Ministère aux conseils scolaires pour le développement des bibliothèques deviennent transférables et servent trop souvent à d'autres priorités. Plusieurs professionnels voient ainsi leur poste supprimé. Une dernière mesure du Ministère, en 1978, abolit le Service des bibliothèques. Le déclin s'accélère jusqu'en 1989, année de la publication d'un rapport intitulé *Les bibliothèques scolaires québécoises : Plus que jamais...*

Faisant suite à de nombreux écrits et interventions soulignant la faiblesse du secteur des bibliothèques scolaires, une commission d'étude a été mise sur pied pour établir un état des lieux à la grandeur du territoire et pour faire, au ministre de l'Éducation, des recommandations aux plans local, régional et national en s'inspirant des normes en usage ainsi que des organisations performantes. Le rapport Bouchard, du nom de son président, a suscité beaucoup d'espoir dans le milieu et engendré des actions positives dans ce domaine qui, hélas ! se révélèrent n'être qu'un sursaut. Plusieurs commissions ou conseils scolaires s'en inspirèrent pour évaluer leur propre situation et mettre en place par la suite des actions de redressement. Malgré toutes les attentes manifestées, plusieurs recommandations restèrent néanmoins lettre morte, plus spécialement celles relatives au personnel — le rapport misait sur la présence d'enseignants-bibliothécaires — et celles concernant l'élaboration d'une politique et de règles administratives établies par le Ministère, et propres aux bibliothèques scolaires. Pour les intervenants du milieu documentaire scolaire, le rapport demeure, encore aujourd'hui, un document de référence important. On a d'ailleurs formé dans sa foulée une association du milieu, l'Association du personnel des services documentaires scolaires (APSDS), laquelle deviendra, en 2002, l'Association pour la promotion des services documentaires scolaires.

De 1989 à la fin des années 1990, des intervenants d'horizons divers ont souligné à maintes reprises, y compris par des mémoires, la faiblesse et le déclin des bibliothèques scolaires, de même que le manque de vision — et de conviction — de la part du Ministère. De plus, l'arrivée d'Internet dans les écoles, combinée à la crise des finances publiques, a provoqué une remise en question d'un tel service par de nombreux gestionnaires, et la régression s'est par la suite accélérée, allant même parfois jusqu'à la fermeture définitive du local de la bibliothèque. En 2001, une étude publiée par Statistique Canada a révélé la dégradation à ce chapitre, tant aux titres des sommes dépensées pour l'achat de documents que pour la dotation en personnel qualifié. D'autres données issues d'un sondage effectué en 1999-2000 par l'APSDS sur le personnel responsable des bibliothèques dans les écoles ont fait ressortir une grave pénurie d'employés qualifiés, plus particulièrement de bibliothécaires professionnels.

La situation actuelle

Au Québec, les parents ont le choix d'inscrire leurs enfants dans des écoles publiques ou privées. Celles-là sont regroupées dans 72 commissions scolaires, dont 60

sont francophones. En 2004-2005, le Québec comptait 1 099 975 élèves répartis dans les 2 812 écoles primaires et secondaires des deux réseaux[1]. Si 90 % de ces écoles disposent d'un local bibliothèque, il faut noter cependant qu'entre 1999 et 2005, le nombre de postes de bibliothécaire a chuté dramatiquement : on dénombrait alors une moyenne de 0,27 bibliothécaire par commission scolaire (Moreau, 2006 : 4) ! Tout récemment, l'ex-ministre de l'Éducation, Jean-Marc Fournier, a publiquement reconnu qu'il ne restait que 24 bibliothécaires dans tout le réseau des écoles publiques (*La Presse*, 17 oct. 2006). En fait, les bibliothèques étaient considérées comme les grandes orphelines du système.

Mais la publication, en 1999, du *Manifeste de l'Unesco de la bibliothèque scolaire* et l'implantation graduelle du nouveau *Programme de formation de l'école québécoise* ont ravivé de nouveau l'intérêt pour les bibliothèques. De plus, la révision de la *Loi sur l'Instruction publique* et du *Régime pédagogique* ont précisé les règles quant à l'obligation dévolue aux commissions ou conseils scolaires et aux écoles d'offrir aux élèves les services éducatifs complémentaires auxquels ils ont droit. La création, en 2002, d'une coalition, composée à l'origine d'associations du milieu du livre et de la documentation, la *Coalition en faveur des bibliothèques scolaires*[2], et les actions menées à l'occasion d'une campagne de sensibilisation ont contribué à intéresser, dans un premier temps, les médias à l'importance de la lecture et de la bibliothèque à l'école. Puis, en janvier 2005, le ministre de l'Éducation a annoncé un *Plan d'action sur la lecture*, dont l'une des mesures valorise le rôle de la bibliothèque dans la formation des élèves lecteurs.

Un document d'appoint[3] publié à l'intention des directions d'établissement à la suite du Plan d'action sur la lecture présente « la bibliothèque scolaire (comme étant) un des douze services éducatifs complémentaires ». Y sont nommément cités les articles de la Loi sur l'Instruction publique et du Régime pédagogique relatifs aux obligations des conseils scolaires et des écoles d'offrir aux élèves « le service de soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire. »

Au-delà des intentions fixées dans la loi, le document souligne « l'apport indispensable de la bibliothèque dans le contexte du nouveau Programme de formation ». De plus, la mesure[4] visant à « améliorer l'accès à des ressources littéraires et documentaires variées et à des lieux de lecture structurés et diversifiés », à l'intérieur du *Plan d'action sur la lecture*[5], prévoit des sommes substantielles pour l'achat de documents (20 millions$ par an de janvier 2005 à juin 2007 et 15 millions$ durant l'année 2007-2008), sommes qui aident grandement les écoles à s'y conformer.

De 1989 à la fin des années 90, des intervenants d'horizons divers ont souligné à maintes reprises – y compris par des mémoires – la faiblesse et le déclin des bibliothèques scolaires, de même que le manque de vision – et de conviction - de la part du Ministère.

Mentionnons également que le Ministère subventionne les Services documentaires multimédia (SDM)[6], une société privée à but non lucratif qui fournit, depuis quarante ans, des services de repérage et de traitement documentaire essentiels (catalogage et classification, indexation et évaluation) à l'intention des bibliothécaires et des techniciens en documentation du réseau.

L'horizon semble donc prometteur bien que plusieurs défis demeurent, dont trois semblent essentiels : besoin de coordination, meilleure intégration pédagogique et renouvellement de la vision.

1. Un besoin pressant de coordination

Dans le contexte actuel de remise en question de l'existence des commissions scolaires et d'une décentralisation toujours plus marquée vers les écoles, il faut s'inquiéter du fait que les employés des bibliothèques scolaires connaissent et connaîtront un isolement professionnel toujours plus prononcé. Ce n'est pas qu'une question de territoire : le développement anarchique des bibliothèques, maintes fois dénoncé, perdure faute de concertation. Comment peut-on souhaiter qu'il y ait une concertation entre les écoles et les municipalités si, au départ, il n'existe pratiquement pas de concertation entre les écoles ? Pour amorcer un mouvement de concertation entre les bibliothèques du secteur, il faudrait qu'un mécanisme de coordination soit institué. Que disait le rapport Bouchard à ce sujet ?

> « ...les commissions scolaires sont maintenant des organismes qui regroupent plusieurs milliers d'élèves et administrent plusieurs écoles primaires et secondaires. Il nous apparaît invraisemblable de constater que plusieurs d'entre elles n'ont pas encore de responsable des bibliothèques, cadre ou professionnel, ni même de répondant, au sein de leur structure administrative...

1. L'ensemble des statistiques sur l'effectif scolaire est en ligne à l'adresse URL http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/Stat_fr/Stat_edu04.pdf.
2. En ligne à l'adresse URL http://www.bibliothequesscolaires.qc.ca/.
3. La version en ligne du dépliant se retrouve à l'adresse URL http://www.mels.gouv.qc.ca/lancement/plan_lecture2/biblio_scol_f.pdf.
4. Les détails sont consultables à l'adresse URL http://www.mels.gouv.qc.ca/lecture/index.asp?page=acces_ressources.
5. L'ensemble du Plan d'action, *Et toi, que lis-tu*, est en ligne à l'adresse URL http://www.mels.gouv.qc.ca/lecture/index.asp.
6. Le site Web de SDM présente l'ensemble des activités de l'organisme, à l'adresse URL http://www.sdm.qc.ca/.

D'autres données issues d'un sondage effectué en 1999-2000 par l'APSDS sur le personnel responsable des bibliothèques dans les écoles ont fait ressortir une grave pénurie d'employés qualifiés, plus particulièrement de bibliothécaires professionnels.

> Cette absence de coordination coûte plus cher qu'on ne le croit à l'administration scolaire. Des notions de base de micro-économie pourraient démontrer que si l'ensemble des opérations de développement des bibliothèques était coordonné par un responsable compétent, le rendement en serait augmenté. »
>
> (MEQ, 1989 : 97)

Ce terrible constat reste malheureusement d'actualité. Incontestablement, la mission devrait être réservée à un bibliothécaire à qui on accorderait un statut de cadre. L'étape suivante consisterait à créer, sous la coordination du Ministère, des tables de concertation régionales où les bibliothécaires responsables au sein des conseils scolaires travailleraient de concert à la mise en place d'un réseau d'échanges couvrant l'ensemble du territoire : échanges de documents et de savoir-faire, planification de la formation continue du personnel, rédaction de politiques, mise en réseau des catalogues, collaboration avec les collègues du réseau des bibliothèques publiques, etc. Tout un programme en perspective !

2. La nécessité d'une meilleure intégration pédagogique

L'implantation d'un nouveau programme provoque parfois un effet déstabilisateur chez les enseignants, lesquels doivent réviser leurs pratiques ou en adopter de nouvelles, ce qui implique qu'ils se mettent en mode d'apprentissage, au même titre que leurs élèves. Ils doivent expérimenter de nouvelles approches pédagogiques et pratiquer la différenciation pour mieux s'adapter aux différents styles d'apprentissage des étudiants. Ils doivent adopter d'autres modes d'enseignement que l'enseignement magistral et privilégier une pédagogie par projets. Ils doivent s'approprier les outils émergeants du domaine des technologies de l'information et de la communication. Les exigences sont multiples et le besoin de soutien évident.

Le *Programme de formation* exige des enseignants qu'ils jouent le rôle de passeurs culturels auprès de leurs élèves. On leur demande également de les aider à acquérir et de développer des compétences informationnelles et communicationnelles, des méthodes de travail efficaces, et à devenir des utilisateurs avisés des techniques de l'information et de la communication. On y met aussi l'accent sur la consultation de sources variées d'information par les élèves, et cela, dans toutes les disciplines. L'école doit donc offrir un éventail de services pédagogiques permettant aux élèves d'apprendre à apprendre. Dans ce contexte, « les ressources disponibles à la bibliothèque de l'école, tant les ressources humaines ou matérielles que méthodologiques sont, pour le personnel enseignant, des moyens complémentaires qui lui permettent d'enrichir son enseignement et de rendre ses stratégies pédagogiques plus efficaces auprès des élèves » (Léveillé, 1998).

Les jeunes Québécois d'aujourd'hui ont, eux aussi, un rapport très différent avec l'accessibilité au savoir. Une recherche menée en 2006 sur *Les jeunes et Internet* met en évidence la place privilégiée de la toile comme source première d'information, une utilisation quasi unique de Google comme moteur de recherche et de Wikipédia comme première source de référence, instruments jugés sûrs et fiables par la majorité d'entre eux. Le rapport souligne toutefois que « la grande majorité des élèves souhaiteraient obtenir une forme de soutien lié à leur utilisation d'Internet » (Piette, 2007 : 73). Ainsi, plusieurs d'entre eux aimeraient recevoir des conseils quant à la recherche de sites intéressants et à l'utilisation efficace des moteurs de recherche ainsi qu'à la fiabilité des contenus. Les auteurs concluent que « les résultats de notre recherche (...) plaident de manière non équivoque pour l'urgence de développer des programmes d'éducation aux médias qui fassent une large place aux nouvelles technologies » (Piette, 2007 : 88). C'est ici que l'expertise des bibliothécaires entre en jeu — et qu'elle mérite d'être reconnue à sa juste valeur. Pour Paulette Bernhard, celle-ci ne fait pas l'ombre d'un doute :

> « Les personnels responsables de ces bassins de ressources deviendront des maîtres d'œuvre en ressources informationnelles pour l'apprentissage. Ils seront sollicités pour la combinaison de leurs compétences en organisation de systèmes d'information, en exploitation pédagogique et en gestion, ainsi que pour leur travail en partenariat avec les enseignants » (2002).

En 1998, un groupe de travail piloté par Yves Léveillé, alors responsable du dossier au Ministère, a élaboré un référentiel intitulé *la Recherche d'information à l'école secondaire ; l'enseignant et le bibliothécaire, partenaires de l'élève*. La rédaction du document s'inscrivait dans une préoccupation majeure du milieu dans un contexte d'implantation massive des technologies de l'information et de l'émergence d'une société du savoir. Le référentiel a ensuite servi d'inspiration à la conception du site électronique *Chercher pour trouver*[7]. Le site,

7. L'adresse du site est http://www.ebsi.umontreal.ca/jetrouve/.

maintes fois primé, est devenu, surtout depuis l'implantation du *Programme de formation*, un outil incontournable de formation à l'information. Le site *Form@net : Développer les compétences informationnelles dans l'enseignement secondaire en France et au Québec*[8], quant à lui, a été conçu pour encourager le partenariat entre bibliothécaires et enseignants du secondaire lors d'ateliers de formation tenus entre 1997 et 2000.

Miser sur un partenariat dynamique entre le personnel enseignant et le personnel spécialiste de la documentation, sous le signe de la collaboration et de la complémentarité, apporte une valeur ajoutée à l'action pédagogique de tous et chacun. Or, la présence de personnel qualifié dans nos écoles, bibliothécaires et techniciens en documentation, fait cruellement défaut. Aussi, nous apparaît-il souhaitable que les universités de Montréal et de McGill révisent leurs orientations et proposent de nouveau à leurs étudiants un profil de formation mieux adapté aux besoins du milieu scolaire, le profil idéal combinant une formation en bibliothéconomie ou sciences de l'information et en pédagogie.

3. Renouveler la vision

En 1989, on pouvait lire ceci :

> « ... la littérature publiée au Québec, depuis le Rapport Parent, nous révèle qu'on a toujours accordé, au plan du principe et de la philosophie, une place de choix à la bibliothèque dans l'école...
>
> Malgré les affirmations et les déclarations de principe, la bibliothèque ne semble pas avoir trouvé sa place dans l'organisation pédagogique et administrative de l'école. Il semble qu'on n'ait jamais réussi à lui accorder un rôle clair et précis dans le système scolaire. La diversité des modes de gestion et d'organisation qui est observée dans les commissions scolaires confirme cette situation. »
>
> (MEQ, 1989 :7).

Encore aujourd'hui, on doit constater que la présence de bibliothèques dynamiques et performantes dans les écoles demeure un projet en gestation. De toute urgence, tous ceux qui croient en une formation de qualité, parents, enseignants, directeurs d'école et administrateurs scolaires, doivent élargir leur vision du rôle de la bibliothèque et de son potentiel dans la formation des élèves. Élargir, c'est-à-dire mettre l'accent sur le rôle de la bibliothèque dans le développement du goût et des habiletés de lecture, d'abord au primaire, tel que le *Plan d'action sur la lecture* le prévoit, mais aussi dans la formation à l'information et à l'éducation aux médias, comme on le prescrit dans le *Programme de formation*.

Plus que jamais, on doit comprendre que le bibliothécaire peut aussi jouer le rôle de passeur culturel et de médiateur d'apprentissage [en milieu scolaire].

Plus que jamais, on doit comprendre que le bibliothécaire peut aussi jouer le rôle de passeur culturel et de médiateur d'apprentissage :

> « Le rôle très particulier des bibliothécaires en milieu scolaire comme "maître d'œuvre" combinant les compétences de professionnel de l'information, d'enseignant-formateur et de gestionnaire-planificateur semble n'avoir pas vraiment jusqu'à présent été compris ni reconnu à sa juste valeur. Et la nécessité d'une équipe incluant un personnel technique et de soutien est tournée en dérision par le fait même que, au primaire, la plupart des équipes en place sont des personnes bénévoles et, au secondaire, les personnels professionnels ne sont souvent pas reconnus à leur niveau de compétence. »
>
> (Bernhard, Hiver 2005 : 51)

Il nous semble donc que les mesures relatives à la bibliothèque scolaire énoncées par le ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport, dans le cadre de la réforme, devraient inciter les gestionnaires à développer des actions structurantes.

Conclusion

Apprendre, voilà le projet de toute une vie... Et quoi de mieux pour l'accompagner que des bibliothèques tout au long du parcours ? La bibliothèque scolaire s'avère essentielle à la réalisation des apprentissages scolaires. Pour mieux illustrer cet énoncé, reprenons l'analogie de la fontaine, telle que décrite par Paulette Bernhard :

> « Une fontaine nécessaire à la vie personnelle, intellectuelle et sociale, d'où coulent des incitations à lire et à décoder toutes sortes de médias, qui est connectée à un vaste réseau de distribution, qui offre un flot d'informations susceptibles de se transformer en connaissances, et autour de laquelle peuvent s'organiser des activités de découverte, de formation et d'animation. Une fontaine qui s'inscrit dans un contexte donné, qui permet de désaltérer et qui rafraîchit, mais qui peut aussi s'assécher si le courant auquel elle s'alimente est coupé, geler si on n'en prend pas soin au moment opportun, déborder si le système de drainage est bouché... Et qui nécessite planification et supervision, pour qu'une eau potable continue à être distribuée »
>
> (Bernhard, octobre-décembre 1994 : 198). ▣

8. Son adresse est http://www.ebsi.umontreal.ca/formanet/.

Sources consultées

Association pour la promotion des services documentaires scolaires (APSDS). 1999-2000. *Enquête sur les bibliothèques scolaires.* http://www.rtsq.qc.ca/apsds/archives/documents/enquete-bibliotheques-scolaires/presenta.html (Consulté sur Internet le 23 novembre 2007).

Bernhard, Paulette. 1986. *La bibliothèque/médiathèque : instrument d'éducation dans l'enseignement secondaire au Québec. Thèse de doctorat.* Montréal : Université de Montréal, Sciences de l'éducation : 41-58.

Bernhard, Paulette. 1994. La vraie nature des bibliothèques scolaires. *Documentation et bibliothèques,* vol. 40, nº 4 (oct.-déc.) : 197-204.

Bernhard, Paulette. 2002. La bibliothèque scolaire : un environnement d'apprentissage en transformation. In *La bibliothèque scolaire : aujourd'hui et demain.* La Haye : Ifla, Section des bibliothèques et des centres documentaires scolaires : 19-20. http://www.ifla.org/VII/s11/pubs/SchoolLibrary_today_tomorrow.pdf (consulté sur Internet le 23 novembre 2007)

Bernard, Paulette. 2003. Perspectives sur l'éducation à l'information. *Esquisse,* (juillet-août) : 3-13. http://www.aquitaine.iufm.fr/recherche/esquisse/index_esquisse.php consulté sur Internet le 23 novembre 2007)

Bernhard, Paulette. 2005. Deux pas en avant, trois pas en arrière. *Québec français,* nº 136 (Hiver) : 51.

Durand, Michel et Daschko, Maria Waltman. 2001. *Écoles primaires et secondaires : Rôle, défis et état financier des ressources en établissements et en bibliothèques scolaires au Canada.* Ottawa : Statistique Canada. http://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/nlc-bnc/elementary_secondary_schools-ef/9/14/index-f.html (Consulté sur Internet le 23 novembre 2007)

Legendre, Renald. 2000. *Dictionnaire actuel de l'éducation.* 2e éd. Montréal :Guérin ; Paris : Eska : 66.

Léveillé, Yves. 1997-1998. *La recherche d'information à l'école secondaire : l'enseignant et le bibliothécaire, partenaires de l'élève.* http://pages.infinit.net/formanet/cs/leveille.html (Consulté sur Internet le 23 novembre 2007)

Manifeste Unesco/Ifla de la bibliothèque scolaire. 1999. http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/school_manifesto_fr.html http://www.ifla.org/VII/s11/pubs/mani-f.htm (Consultés sur Internet le 23 novembre 2007)

Ministère de l'Éducation. 1997. *L'école, tout un programme ; énoncé de politique éducative.*

Ministère de l'Éducation. Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques. 1989. *Les bibliothèques scolaires québécoises : Plus que jamais. Rapport du comité d'étude.* Québec : xxiii, 216 p. http://www.mels.gouv.qc.ca/publications/guide/16-7412.pdf (Consulté sur Internet le 23 novembre 2007) http://www.meq.gouv.qc.ca/REFORME/pol_eco/ecole.htm (Consulté sur Internet le 23 novembre 2007)

Ministère de l'Éducation. 2003. *Programme de formation de l'école québécoise : Enseignement secondaire, premier cycle.* Québec. 575p. http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/programmeFormation/ (Consulté sur Internet le 23 novembre 2007)

Moreau, Stéphane. 2006. Une belle victoire pour les bibliothécaires en attendant le réveil du gouvernement et des commissions scolaires. *La Passerelle,* vol. 18, nº 1 (novembre) : 3-4. http://www.fppe.qc.ca/parutions/doc/pass_novo6.pdf (Consulté sur Internet le 23 novembre 2007)

Piette, Jacques, Pons,Christian-Marie et Giroux, Luc. 2007. *Les jeunes et Internet : 2006 (Appropriation des nouvelles technologies). Rapport final de l'enquête menée au Québec.* Québec : ministère de la Culture et des Communications. 88p. http://www.infobourg.com/data/fichiers/156/Les %20 Jeunes %20et %20Internet %202006.pdf (Consulté sur Internet le 20 novembre 2007)

Québec. Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec. 1963-1966. *Rapport.* Québec : vol.3, 311-320.

VISARD

ACADEMUS

- Gestion intégrée des centres d'informations
- Catalogage, OPAC, thésaurus, bibliothéconomie
- Outil de veille, de DSI et de GED
- Confidentialité et groupes de travail
- Portail Internet, recherche et réservation, profils personnalisés, saisie à distance, catalogage dérivé
- Multilingue (interface et contenu)

NOUVEAU

- Module archivistique pour la gestion des archives papier et fichiers électroniques
- Module MIMS (RSS, OAI, SRW/SRU client/serveur) pour l'interrogation et la récupération automatique de l'information.

www.visard.ca

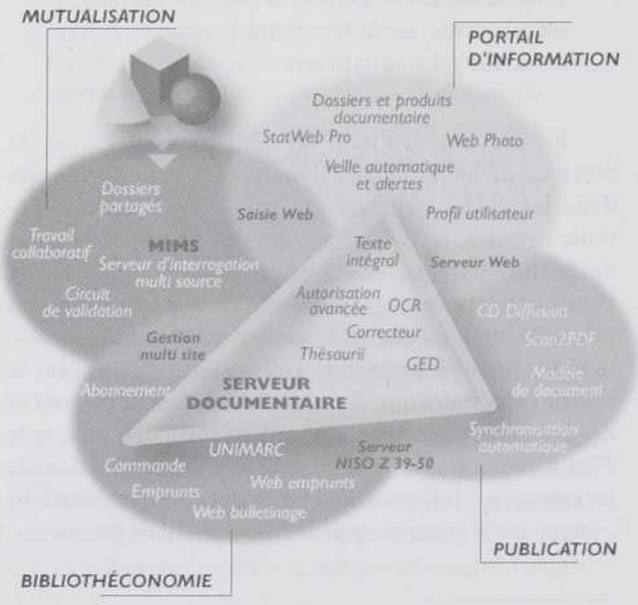

ARGUS
LA REVUE QUÉBÉCOISE DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE
DOCUMENTATION BIBLIOTHÈQUES

De l'imprimé au numérique : les défis posés aux bibliothèques collégiales depuis 40 ans

DANIEL MARQUIS
Bibliothécaire professionnel
Coordonnateur
Bibliothèques et technologies éducatives
Cégep de Granby Haute-Yamaska
dmarquis@cegepgranby.qc.ca

RÉSUMÉ | ABSTRACTS | RESUMEN

Un bilan du développement des bibliothèques collégiales du réseau public et privé est brossé à partir de leur création, à la fin des années 1960, jusqu'à aujourd'hui. Progressivement, ces bibliothèques se développent et dépassent le rôle passif de prestation de services et de prêt de livres pour assumer un rôle majeur dans la réussite des étudiants. Une plus grande adéquation entre les services offerts et les besoins pédagogiques des étudiants apparaît avec la formation documentaire. Progressivement, les bibliothèques, transformées en véritable « carrefour de l'information » regroupant l'audiovisuel, les centres d'aide et le soutien à l'usage du numérique, assument un rôle dans l'acquisition d'habiletés ou de compétences informationnelles.

From print to digital : 40 years of challenges facing academic libraries

This article presents an overview of the development of public and private college libraries since their creation in the late 1960s to today. These progressive institutions go beyond passive responsibilities such as delivering services and lending books to actually playing an integral role in ensuring student success. Library instruction stems from a better alignment between services and students' pedagogical needs. Libraries, which are transformed into "information commons" aggregating audiovisual resources, help centres and digital user support, are assuming greater responsibilities for students' acquisition of information competencies and skills.

Del material impreso al digital : los desafíos que han enfrentado las bibliotecas colegiales en los últimos 40 años

¿Cuál es el saldo de la presencia de las bibliotecas de los colegios pre-universitarios tanto públicos como privados en Québec, desde su creación en 1960 hasta nuestros días ? Progresivamente, estas bibliotecas se han ido desarrollando para superar el rol pasivo de ser simples prestatarias de servicios y de asegurar el préstamo de libros, para asumir un rol más activo en el éxito académico de los estudiantes. Hemos podido observar una mayor adecuación entre los servicios disponibles y las necesidades pedagógicas de los estudiantes gracias a las actividades de capacitación en documentación. De esta manera, las bibliotecas, transformadas en verdaderos focos de información que reúnen también el material audiovisual, así como los centros de ayuda y de formación al uso del material digital, asumen un rol importante en la adquisición de habilidades y conocimientos informacionales.

LES BIBLIOTHÈQUES COLLÉGIALES du réseau public et du réseau privé reçoivent des étudiants provenant généralement de l'école secondaire et qui poursuivent des études de deux années, pour accéder à l'université, ou de trois années, pour graduer avec un diplôme technique. En 2007-2008, plus de 165 406 étudiants ont franchi les portes d'une bibliothèque collégiale. À ces clientèles de base s'ajoutent des étudiants inscrits dans des programmes de francisation ou d'éducation des adultes. On compte aujourd'hui 48 bibliothèques collégiales dans le secteur public et 25 dans le secteur privé.

Un regard d'ensemble sur la soixantaine d'articles, d'études et de rapports de comités publiés sur les bibliothèques collégiales depuis 1965 permet de distinguer cinq étapes dans leur développement. Cet article se veut un survol rapide de ces étapes afin de dégager les défis posés aujourd'hui aux bibliothèques collégiales.

1950 — 1969 : l'émergence

Les cégeps (collèges d'enseignement général et professionnels) sont nés dans l'effervescence de la Révolution tranquille, suite aux recommandations publiées dès 1964 par la Commission Parent[1]. C'est une période charnière pendant laquelle le Québec est entré dans la modernité en connaissant un grand nombre de transformations tant sur le plan social que politique, économique et religieux. La Commission Parent insistait alors sur la nécessité de mettre en place, pour les instituts pré-universitaires et professionnels, une bibliothèque scolaire considérée comme le laboratoire général de tout enseignement (article 1174) :

« Les instituts pré-universitaires et professionnels devront comporter une bibliothèque importante, suffisante pour répondre aux besoins des divers départements dans les disciplines fondamentales et dans les

1. Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec. Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec. Deuxième partie. Les structures pédagogiques du système scolaire. B. Les programmes d'études et les services éducatifs. 1964. http://classiques.uqac.ca/contemporains/quebec_commission_parent/rapport_parent_3/rapport_parent_vol_3.doc#_Chapitre_XXXI (consulté dans Internet le 16 octobre 2007).

spécialités professionnelles. Si on ajoute aux besoins de ce que serait une bibliothèque du niveau du « collège », soit environ 30 000 volumes, un nombre équivalent de volumes pour les enseignement professionnels, les bibliothèques des instituts devraient compter environ 60 000 volumes et des abonnements à quelque deux cents périodiques[2]. »

La Commission précisait également que le bibliothécaire principal devrait posséder une formation universitaire en bibliothéconomie. Pour en arriver à ces recommandations, elle s'appuyait sur les normes de nos voisins américains[3]. Désirant associer l'étudiant à son propre apprentissage et intégrer de nouveaux moyens pédagogiques, les bibliothèques devenaient un lieu privilégié pour l'apprentissage et le travail intellectuel. La Commission reprenait des concepts pédagogiques issus de débats et d'expérimentations qui avaient eu cours depuis la fin des années 1950, notamment ceux de la Commission du Programme de la Faculté des Arts de l'Université Laval. Le travail personnel des étudiants devenait alors une priorité et on devait favoriser le développement de l'autonomie et de la maturité intellectuelle des étudiants, d'où la conclusion de la Commission du Programme : « ... il faut s'habituer à l'idée que la bibliothèque est aussi nécessaire que la plupart des professeurs[4]. »

Avant la promulgation de la loi créant les cégeps, en 1967, la bibliothéconomie collégiale est déjà active au sein des collèges classiques. La classification décimale Dewey est traduite et l'abbé Raymond Boucher, du Collège de La Pocatière, publie un fascicule intitulé *Les étapes de la rédaction d'un travail en bibliothèque*, qui sera réimprimé plusieurs fois jusque dans les années 1970. Soulignons également que la bien connue compagnie « Services Documentaires Multimédia » est une création de la Fédération des collèges classiques en 1964. Deux ans plus tard, un *Index analytique de périodiques* était produit[5]. Comme le soulignent Marcel Lajeunesse et Daniel Morin, c'est en 1961 qu'est créée une section des bibliothèques de collèges au sein de l'Association canadienne des bibliothèques de langue française (ACBLF). En 1963, la Fédération des collèges classiques met sur pied un Service des bibliothèques pour regrouper les bibliothèques au sein d'une Commission. Par la suite, la sous-commission des directeurs de bibliothèques de la Fédération des collèges classiques cède la place à la Commission des directeurs de bibliothèques de la Fédération des cégeps. Cette Commission et la Section des bibliothèques de collèges de l'ACBLF/ASTED (Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation) entreprennent plusieurs études, et des statistiques sont colligées par un coordonnateur des bibliothèques collégiales au Service des bibliothèques d'enseignement du Ministère de l'Éducation.

1970 — 1978 : la croissance

Lors de la création des cégeps, six bibliothèques sont issues de la fusion avec les bibliothèques des collèges classiques, des instituts techniques et des écoles normales. C'est le cas du Cégep de Chicoutimi, qui intègre la bibliothèque de l'ancien Séminaire, et de celui de Rosemont, dont la collection initiale provient en partie de celle des Éudistes. À Trois-Rivières, on va plus loin en intégrant les bibliothèques de huit institutions d'enseignement. En 1968, 17 bibliothèques sont construites ou sont en voie de construction[6]. Le Cégep du Vieux-Montréal intègre les fonds de l'ancien Collège du Mont Saint-Louis, de l'École des infirmières et de l'Institut de technologie. Certaines de ces bibliothèques sont toutefois des créations originales. On construit de nouveaux édifices, on en réaménage d'autres, on incorpore le personnel existant ou on embauche de nouvelles personnes.

Section Référence. ©Cégep du Vieux Montréal. Sophie Ouellette

Cette période de croissance ainsi que les années suivantes sont bien documentées en termes quantitatifs[7] et qualitatifs[8]. En 1969, la bibliothèque de collège compte en moyenne 41 000 monographies ; sept ans plus tard, le nombre de volumes est passé à 49 500, ce qui constitue un accroissement annuel moyen de plus de 1 200 titres. La création d'un fonds de développement des collections par le ministère de l'Éducation en 1972 explique en partie cette croissance. Il faut toutefois

2. La Commission, *op. cit.* : 362.
3. Association of College and Research Libraries, Committee on Standards, «Standards for College Libraries», *College and Research Libraries*, juillet 1959.
4. Université Laval. 1957. Rapport de la Commission du Programme de la Faculté des Arts au Conseil universitaire. Québec : Université Laval, 476.
5. Brault, Jean-Rémy (2004). Regard sur l'évolution des bibliothèques québécoises : récit d'un itinéraire professionnel. Montréal, ASTED, 39-83.
6. Fédération des cégeps. Commission des Directeurs de bibliothèques. Asted. 1974. Mémoire soumis au Conseil Supérieur de l'Éducation pour son état et les besoins de l'enseignement collégial. Annexes 1 et 2.
7. Les études longitudinales publiées par Marcel Lajeunesse et Daniel Morin en 1986, 1994, 2000 et 2004 dans la revue Argus dressent un portrait éloquent de l'état actuel du réseau des bibliothèques collégiales. Elles s'intéressent avant tout à des variables quantitatives et facilement mesurables (nombre de livres, budgets, ressources humaines, etc.). Le tableau rétrospectif qu'elles brossent depuis permet de souligner les forces et les faiblesses des bibliothèques d'un réseau qui s'est construit depuis les années 1960. Les deux chercheurs utilisent des données fiables. Les taux de réponses aux questionnaires pour certaines années (91 % en 2003) confirment la crédibilité de la méthodologie.
8. Brault, Jean-Rémi. 2004. Regard sur l'évolution des bibliothèques québécoises : récit d'un itinéraire professionnel. Montréal, Asted, Chapitre 2 Le développement des bibliothèques collégiales : 1960-70, 39-76.

poser la question de l'adéquation des besoins documentaires des nouveaux programmes techniques avec les collections de collèges classiques ou d'écoles normales.

Une idée originale circule au printemps de l'année 1970 : le concept de « collège-bibliothèque », qui laisse une large place à l'étudiant afin qu'il devienne autonome dans ses apprentissages en fréquentant la bibliothèque et en consultant les enseignants[9]. Des variantes de cette approche se trouve sous différentes formes jusqu'à la fin des années 1970.

Cette année là, un important mémoire est soumis au Conseil supérieur de l'éducation conjointement par la Commission des directeurs de bibliothèques de la Fédération des cégeps et par l'ASTED. Il porte sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial en termes de normes pour le personnel, la documentation, les locaux et le budget. La même Commission dépose dès 1971 un rapport sur la question de l'automatisation.

La place prépondérante du son et de l'image dans l'apprentissage incite 27 bibliothèques à intégrer la documentation audiovisuelle pour en arriver au concept d'audiovidéothèque, de centre de ressources éducatives ou de centre intégré de ressources didactiques. Très vite, les questions de l'apprentissage du travail personnel et de l'utilisation de la bibliothèque se posent[10]. À cette époque, la formation documentaire se résume en une visite de la bibliothèque dans les trois quarts des cas, suivie dans le tiers des cas par la présentation d'un document audiovisuel et par la remise d'un dépliant.

1979 — 1983 : la stagnation et la décroissance

L'effervescence de la première décennie cède rapidement le pas, dès 1978 et pendant les années 1980, à la stagnation et à la décroissance. Pourtant, de 1969 à 1983, le réseau connaît une forte croissance du nombre d'étudiants. Une réforme des structures de la Fédération des cégeps entraîne la disparition de la Commission des directeurs de bibliothèques. Le poste de coordonnateur au Service des bibliothèques d'enseignement est aboli et les statistiques ne sont plus compilées, ou alors très partiellement. Une enquête menée en 1984 par l'École de bibliothéconomie de l'Université de Montréal[11] témoigne de cette régression et de la baisse constante du pourcentage de budget accordé par un collège à sa bibliothèque. De 4 % du budget total d'un cégep, en 1971, on passe à 3,16 % en 1976, à 2,49 % en 1983 et à 2,12 % en 1992. Si les heures d'ouvertures sont restées sensiblement les mêmes entre 1976 et 1983, il en va autrement en ce qui a trait aux ressources humaines. Entre 1969 et 1983, on passe d'une moyenne d'un bibliothécaire par 671 étudiants à un pour 1 558 étudiants. Finalement, en ce qui concerne la somme consacrée à la bibliothèque par étudiant (en dollars constants), on passe de 68,15$ en 1969 à 42,97$ en 1983[12]. Les restrictions budgétaires sont appliquées là où sont possibles les compressions des dépenses, notamment dans les bibliothèques : « Dans plusieurs collèges on se retrouve avec moins de personnes à la référence à la bibliothèque[13]. »Difficile, dans ces conditions, d'assurer un véritable rôle pédagogique. La conclusion est claire : « La bibliothèque devient alors un espace, un lieu, où s'exerce un travail essentiellement technique, hors du circuit des fonctions pédagogiques[14]. »

Le personnel en place est préoccupé par cette décroissance et répond en formant un groupe de travail proposant l'approche systémique pour évaluer l'efficacité de la bibliothèque de cégep[15]. Faute de moyens, on réitère l'importance du rôle du professionnel comme « animateur documentaire », on rédige les bases d'une politique de développement des collections, on insiste sur le maintien d'un fonds budgétaire dédié à l'achat de livres et on amorce une étude de faisabilité sur l'automatisation des bibliothèques des collèges avec le projet CIDBEQ (Centre d'informatique documentaire des bibliothèques d'enseignement du Québec). Le concept d'un catalogue collectif par le moyen ordinolingue et selon un mode d'accès dialogué est esquissé dans un rapport de 1974. Le projet est repris sept ans plus tard en 1981 et est déposé à la Fédération des cégeps. L'année suivante, un mémoire-synthèse évalue trois systèmes et recommande le système développé par l'UQAM (Université du Québec à Montréal) : SIGIRD (Système Intégré de Gestion Informatisé des Ressources Documentaires).

1984-1991 : renouveau technologique et partenariat pédagogique

Pendant huit ans, de 1984 à 1992, les données colligées par Marcel Lajeunesse (professeur associé à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal) témoignent d'un redressement relatif des collections. Entre 1983 et 1992, le nombre de livres ajoutés annuellement à la collection augmente de 64,4 %. Pour l'achat de documents, on passe de 13,89$ par étudiant en 1983 à 40,61$ en 1992, soit une hausse de 192,5 %. Cette volonté d'investir dans les collections est amoindrie par un taux d'inflation élevé et par l'accroissement de la clientèle.

C'est davantage aux niveaux technologique et pédagogique que le renouveau des bibliothèques collégiales

9. Boucher Raymond. 1970. Le collège-bibliothèque, une solution cadre. *Prospective*, vol. 6, n° 5 : 342.
10. Lemaire, Jean. 1978. L'apprentissage du travail personnel et de l'utilisation de la bibliothèque. *Argus*, vol. 7, no. 2 (mars-avril) : pp. 38-41.
11. Lajeunesse, Marcel et Daniel Morin. 1986. Les bibliothèques des collèges d'enseignement général et professionnel du Québec (1969-1983) : services pédagogiques ou comptoirs de prêt? *Argus*, vol. 15, n°.2 (juin 1986) : 33-47.
12. Lajeunesse (1986), *ibid.* : p. 40.
13. Corriveau, Louise. 1986. Tensions et tendances dans les cégeps aujourd'hui. *Recherches sociographiques*, vol 7, n° 3 : 388.
14. Lajeunesse (1986), *op.cit.*, p. 37.
15. Robert, Michel, prés. 1978. Groupe de travail sur l'évaluation des bibliothèques de collèges. 199 p.

Les bibliothécaires assument un rôle pédagogique important dans les activités quotidiennes de l'enseignement, par des activités dédiées à la formation documentaire.

se fait sentir. Un cri du cœur émane de deux bibliothécaires, directeurs de ces bibliothèques :

> Notre préoccupation est de nous libérer de tâches routinières, fastidieuses et répétitives grâce aux nouvelles technologies. (...) les spécialistes de la documentation, à titre de *partenaires pédagogiques*, veulent alléger leurs tâches techniques pour se rapprocher de leurs usagers. L'automatisation leur fournit la possibilité d'offrir de meilleurs services[16].

Plus que jamais, on est conscient du rôle pédagogique que les bibliothèques collégiales peuvent assumer si elles sont dégagées de leurs tâches routinières grâce à l'automatisation des services dans un premier temps et, dans un deuxième temps, à l'informatisation des opérations par le biais des systèmes de gestion intégrée. On parle en termes de réseau, de partage de services, de normalisation des pratiques de catalogage et d'indexation, de prêts entre bibliothèques et de catalogue collectif.

L'enthousiasme est grand et les développements sont rapides. Après une expérimentation dans trois cégeps en novembre 1982 (dont celui de Trois-Rivières, qui fut le premier à informatiser ses services avec Multilis en commençant avec les modules d'acquisition et de prêt), un rapport est soumis à la Commission des Affaires pédagogiques en février 1983 et, en juin, le système SIGIRD est accepté par l'assemblée générale de la Fédération des cégeps. Le système est commercialisé par la compagnie SOBECO. Le 1er juillet 1985, l'adhésion formelle de 36 cégeps donne naissance au réseau RENARD : réseau normalisé et automatisé des ressources documentaires. Un bibliothécaire professionnel, Jean Plante, est embauché à titre de coordonnateur (il est d'ailleurs toujours en poste aujourd'hui). Des investissements majeurs sont nécessaires. Au fur et à mesure de la livraison des différents modules, la nécessité de former le personnel et de normaliser les pratiques s'imposent.

En 1988, la banque de données compte déjà plus de 200 000 notices. RENARD favorise grandement les échanges, grâce notamment au courrier électronique et au bulletin *Apôtre*. Comme le soulignent deux bibliothécaires dans la revue *Pédagogie collégiale* : « Avec la téléréférence, la bibliothèque devient donc de plus en plus un service d'information plutôt qu'un simple dépôt de ressources documentaires...[17]. » L'assemblée générale annuelle, la liste d'envoi par courriel et les comités formés par le réseau demeurent des moyens privilégiés, pour les responsables de bibliothèques, de communiquer, d'échanger et de mettre en œuvre des projets collectifs.

C'est à cette période que plusieurs bibliothécaires changent de titre pour devenir des « spécialistes en moyens et techniques de l'enseignement » (SMTE), appellation qui correspond au *Library Media Specialist* des collèges américains. Dès 1984, la question de l'élargissement du rôle pédagogique du SMTE et de l'inclusion de fonctions de conseiller pédagogique en ressources documentaires est posée. Plus que jamais, les SMTE veulent assumer un rôle actif dans les activités de l'enseignement. Une enquête menée par Daniel Morin sur 52 fonctions de bibliothèques et auprès de 314 enseignants de la région de Montréal (taux de réponse de 56 %) permet de bien cerner l'utilité et la pertinence du travail du SMTE et des services de la bibliothèque dans un cadre pédagogique. L'enquête souligne qu'en général, les services de soutien documentaire à l'enseignement sont évalués de façon positive par les enseignants. Les taux de satisfaction oscillent de 3,48 à 6,26 sur une échelle allant de 1 à 7[18].

Dès cette époque, la question de la formation documentaire se pose. Julien Marquis expose en 1983 certaines difficultés que connaissent des étudiants avec l'usage des vedettes-matière. Il conclut : « L'amélioration de l'efficacité des étudiants nous apparaît devoir se faire autant par une meilleure initiation à la méthodologie du travail intellectuel que par la connaissance des instruments de bibliothèques[19]. » Un an plus tard, l'enquête de Daniel Morin arrive aux mêmes conclusions et les enseignants reconnaissent l'utilité de l'initiation aux outils de repérage des documents[20]. Il est de plus en plus question de formation fondamentale et d'approche par programme. Les rapports gouvernementaux ne font pas mention de la formation documentaire, mais le rapport annuel du Conseil supérieur de l'éducation de l'année 1983-1984 invite les collèges à insister « ... sur le

16. Harvey, Serge et Jacques Maltais. 1986. Si RENARD m'était conté : Un réseau original pour les collèges du Québec. *Argus*, vol. 15, nº 2 (juin) : 49.

17. Goyette, Marie et Josée Trudeau. 1988. La bibliothèque et son Renard: un outil pédagogique. Pédagogie collégiale. Vol. 2, nº 1, (octobre) : 19-20.

18. Morin, Daniel. 1984. L'utilité des services de support documentaire dans les cégeps du Québec: l'opinion des enseignants. *Documentation et bibliothèques*, vol. 30, nº 4, (octobre-décembre) : 137-140.

19. Morin, Daniel. 1983. La recherche documentaire par vedettes-matière dans une bibliothèque de collège. *Documentation et bibliothèques*, vol. 29, nº 4, (octobre-décembre) : 154.

20. Morin, Daniel. *Op.cit.*

perfectionnement de *méthodes intellectuelles de travail* plus propres à garantir la formation fondamentale des étudiants que toutes les mesures de rattrapage[21] ».

1992-1999 : renouveau collégial, Internet et rôle accru des bibliothèques

En 1987, les cégeps ont 20 ans. L'heure est à la remise en question. Après une série de consultations publiques menées pendant deux ans sous la conduite du Conseil des collèges, une réforme de l'enseignement collégial est entreprise[22]. Le curriculum de formation générale est redéfini et l'apprentissage par compétences s'impose. Le collège de Limoilou fait figure de pionner et, profitant de ce renouveau, il propose l'approche programme appliquée à la formation documentaire[23].

Dès 1994, Raymonde Beaudry et Marthe Francœur soulignent l'importance de la complicité entre les bibliothécaires et les enseignants : « Pour répondre aux objectifs de l'enseignement, le fonds documentaire d'une bibliothèque collégiale doit être une entité dynamique ; il se développe en fonction des objectifs pédagogiques de l'enseignement collégial, des programmes et des cours[24]. » En situant la pertinence de la bibliothèque dans le contexte des objectifs pédagogiques des programmes et des cours, les deux auteures énoncent clairement ce qui servira d'orientation pour les décennies à venir. Henriette Dion, Louis Gaudreau et Maud Godin abondent dans le même sens, deux ans plus tard, au terme d'une enquête sur les pratiques de la formation documentaire au collégial. Les auteurs constatent alors plusieurs lacunes sur le plan de la connaissance des outils et des méthodes de recherche chez les étudiants et les enseignants. Ils proposent des objectifs de formation documentaire spécifiques. S'inspirant de l'approche axée sur les compétences développée en 1991 par Robert Burheim[25], ces trois bibliothécaires apportent une contribution originale et novatrice en formulant une série de neuf compétences spécifiques liées au processus de recherche documentaire[26].

La généralisation de la micro-informatique et, surtout, l'arrivée du réseau Internet au début des années 1990, ont modifié en profondeur la nature, la structure, la qualité et l'accessibilité des services offerts par les bibliothèques collégiales. Dès 1992, on accède en mode terminal à Internet par le biais d'une connexion Telnet ou en mode FPT (File Transfer Prococol) pour télécharger des fichiers textuels en ASCII. GOPHER, avec son utilitaire Veronica, facilite la recherche de textes avec des opérateurs booléens. Le support numérique sur cédérom et en ligne, dans des bases de données bibliographiques ou textuelles, s'impose, à titre complémentaire, à l'imprimé.

2000-2008 : carrefour de l'information, formation documentaire et compétences informationnelles

Le 21e siècle s'amorce sur des bases fragiles. L'État a coupé 265 millions dans le réseau collégial entre 1993 et 1998 : « Tous les services liés à la vie étudiante, au soutien psychologique, à l'orientation, à l'encadrement ont été laminés[27] », souligne le directeur général de la Fédération des cégeps, M. Gaétan Boucher. Certaines bibliothèques de plus de 4 000, même 5 000 étudiants, ne comptent qu'un seul bibliothécaire professionnel. En plus de restrictions budgétaires, c'est la nature même du financement des bibliothèques collégiales qui doit être révisée. Le financement relève en partie des budgets du parc immobilier et la formule retenue ne tient pas compte de l'importance grandissante des ressources numériques textuelles : index bibliographiques, texte intégral de périodiques et de journaux, encyclopédie, annuaires, etc.

Zone Monde. ©Cégep de Granby Haute-Yamaska

Heureusement, certaines bibliothèques ont pu profiter à titre exceptionnel de budgets majeurs de réaménagement et d'agrandissement afin de faire face aux nouveaux besoins. D'autres, le plus souvent sur une durée de deux ou trois ans, utilisent une partie des budgets de réfection d'immeubles pour améliorer

21. Conseil supérieur de l'Éducation (1984). *La formation fondamentale et la qualité de l'éducation ; rapport annuel 1983-1984*. Québec : Gouvernement du Québec : 46.
22. Conseil des collèges. 1992. L'enseignement collégial: des priorités pour un renouveau de la formation, Québec, 413 p.; Ministère de l'enseignement supérieur et de la science. 1993. Des collèges pour le Québec du XXIe siècle Orientations d'avenir et mesures de renouveau, Québec, 39 p.; Conseil supérieur de l'Éducation. 1992. L'enseignement supérieur: pour une entrée réussie dans le XXIe siècle, Avis, Sainte-Foy, 201 p.
23. Cégep de Limoilou. L'approche par programme appliquée à la formation documentaire. http://www.climoilou.qc.ca/fr/fso8/fso802/accueil/approc.html. (Consulté dans Internet le 4 octobre 2007)
24. Beaudry, Raymonde et Marthe Francoeur. 1994. Enseignants et bibliothécaires: des complices. *Pédagogie collégiale* 7 (4) (mai): 16-18.
25. Burheim, Robert. 1991. *Curriculum delivery is changing — responding to the change*. Queensland, Australia: Technical and Further Education — TEQ, Library Network Branch.
26. Dion, Henriette, Gaudreau, Louis et Maud Godin. 1996. La maîtrise de l'information: un défi pédagogique à partager. *Documentation et bibliothèques* vol. 42, n° 2 (avril-juin): 81-85.
27. Cauchy, Clairandrée. 2007. Mission réussie. *Le Devoir*, 22 août 2007 : B4.

les espaces physiques de prestation de services, par exemple le comptoir du prêt ou une salle pour la formation documentaire. Finalement, la majorité tente tant bien que mal d'améliorer annuellement les espaces physiques en réaménageant des sections, souvent au détriment du nombre de places assises. Ces réaménagements permettent à l'occasion la création d'un « carrefour de l'information » regroupant l'audiovisuel, le soutien aux TIC (Technologies de l'information et des communications) et les centres d'aide. On y installe habituellement un réseau sans fil pour que les étudiants puissent y travailler avec leur ordinateur portable. On aménage également des sections plus conviviales sous la forme de salons de périodiques ou de cafés. Ces améliorations physiques font de la bibliothèque un lieu accessible, proposant de l'information documentaire sous différentes formes et des espaces conviviaux pour la recherche et le travail individuel ou en groupe.

Les responsables de bibliothèques participent activement à des comités d'intégration des nouvelles technologies au sein de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC) et de l'Association pour les applications pédagogiques de l'ordinateur au postsecondaire (APOP). Les bibliothécaires assument ainsi un rôle pédagogique important dans les activités quotidiennes de l'enseignement, par des activités dédiées à la formation documentaire. Pour s'assurer du bon usage de ces ressources, la majorité des bibliothèques offre des ateliers d'initiation qui ont progressivement évolué vers de véritables sessions de formation à la recherche documentaire. Une enquête réalisée dans 44 bibliothèques collégiales à l'été 2002 témoigne de l'importance des ateliers et des différents services offerts[28]. Les bibliothécaires contribuent ainsi au développement d'habiletés ou de compétences informationnelles chez les étudiants et, par conséquent, à la réussite scolaire.

Portail de la Bibliothèque du Cégep de Trois-Rivières ©Dominique Papin

Afin de faciliter le repérage de l'information, des portails de bibliothèques sont créés afin d'accéder au catalogue, au texte intégral d'encyclopédies, de journaux ou de périodiques. Ces portails proposent également des sites Internet dont la nature académique est validée, en plus de normes méthodologiques pour la rédaction de travaux de recherche.

Une nouvelle préoccupation et un vaste chantier ont pris forme en 2007. Il s'agit de la création d'un *Profil de sortie TIC et informationnel pour l'ensemble des élèves du collégial*[29]. Ce projet est complété par la création de *Ressources d'Enseignement et d'Apprentissage* (REA) propres à soutenir l'appropriation des habiletés décrites dans ce profil. Les responsables de bibliothèques sont appelés à contribuer à ce chantier en occupant pleinement, à titre de professionnels de l'information, le volet concernant la recherche. Il s'agit de s'assurer qu'un étudiant qui complète un diplôme d'études collégiales soit en mesure de préciser son sujet, de rechercher de la documentation, de la gérer, de la présenter et de l'exploiter en utilisant des ressources documentaires traditionnelles, numériques et des logiciels de bureautique.

Étudiants à la bibliothèque ©Cégep de Shawinigan

La mission première des collèges devait être la démocratisation de l'enseignement pour des masses de *baby-boomers*. Les bibliothèques collégiales, par leurs collections et leurs services, ont contribué à l'atteinte de cet objectif en facilitant l'accès au livre et au document audiovisuel. Quarante ans plus tard, on est en mesure de constater que cette première mission est accomplie. De 16 % qu'il était en 1961, le taux d'accès aux études collégiales a grimpé à près de 60 %. La proportion de chaque génération accédant à l'université a elle aussi grimpé de 7 % à 42 % à partir des années 1960 jusqu'à aujourd'hui. Des centaines de milliers d'étudiants ont fréquenté les bibliothèques collégiales à une époque où le support imprimé et le document audiovisuel étaient prépondérants. Dans les années à venir, des milliers d'autres fréquenteront la bibliothèque de manière physique et virtuelle (par le biais des portails sur le Web) et seront en mesure de faire face aux nouvelles exigences de l'enseignement collégial et de la société québécoise.

Par ces pratiques mobilisatrices, les responsables des bibliothèques collégiales assument, plus que jamais, un rôle majeur dans la réussite des étudiants. ◉

28. Marquis, Daniel. 2002. La formation documentaire dans les bibliothèques collégiales: état de la question et enquête. *Documentation et bibliothèques*, vol. 48, nº 4, (oct.-déc.) : 69-172.

29. APOP. Profil de sortie Tic et informationnel pour l'ensemble des élèves du collégial. http://profweb.qc.ca/rdeladurantaye/c/profil.html. (Consultée dans Internet le 4 octobre 2007)

ARGUS
LA REVUE QUÉBÉCOISE DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE
DOCUMENTATION BIBLIOTHÈQUES

Les bibliothèques universitaires québécoises : retour vers le futur

Silvie Delorme
Directrice, Bibliothèque de l'Université Laval
silvie.delorme@bibl.ulaval.ca

Résumé | Abstracts | Resumen

Après avoir présenté le réseau québécois de bibliothèques universitaires, l'auteure en expose les enjeux (mondialisation, recrutement des étudiants, financement, lente croissance démographique, enseignement à distance, etc.). Finalement, elle résume le plan d'action du Sous-comité des bibliothèque de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec pour les années 2007 à 2010, lequel englobe, entre autres thèmes, l'accès aux collections, la formation à la recherche, l'accueil de nouveaux lecteurs et la collaboration avec les communautés du voisinage.

University Libraries in Quebec : A Return to the Future

Following a presentation of the network of Quebec academic libraries, the author describes the challenges facing the network (globalization, student recruitment, financing, slowing demographic growth, distance learning, etc.). Finally she summarizes the Conference of Rectors and Principals of Quebec Universities'action plan for 2007 to 2010, which includes topics such as collections access, research training, welcoming new readers and collaboration with neighbouring communities.

Las bibliotecas universitarias quebequenses : regreso al futuro

Después de presentarnos la red de bibliotecas universitarias de Québec, la autora expone cuales son los retos que estas instituciones deben afrontar, relacionados con : la globalización, las fuentes de financiamiento, la búsqueda de estudiantes, la lentitud del crecimiento demográfico, los cursos a distancia, etc. Finalmente, resume el plan de acción del subcomité de bibliotecas de la Conferencia de los rectores y directores de las universidades de Québec (CRÉPUQ) para 2007-2010, que trata, entre otros temas, del acceso a las colecciones, la capacitación para la investigación, la acogida para los nuevos lectores y la colaboración con las comunidades circundantes.

En 2008, le Québec compte 17 établissements universitaires francophones et anglophones fréquentés par plus de 260 000 étudiants. Montréal regroupe sur son territoire quatre universités et des écoles affiliées soit à l'Université de Montréal, soit au réseau de l'Université du Québec (UQ) : l'Université de Montréal, l'Université du Québec à Montréal, deux universités anglophones, Concordia et McGill, ainsi que l'École Polytechnique, l'École des Hautes études commerciales, l'École de technologie supérieure (ÉTS) et l'École nationale d'administration publique (Énap).

L'Université Laval, la plus ancienne université francophone en Amérique du Nord, est située à Québec. L'Université Bishop et l'Université de Sherbrooke ont leur siège dans les Cantons de l'Est, au sud de Montréal. Quant au réseau de l'UQ, il se déploie dans plusieurs villes : l'UQAC à Chicoutimi, l'UQAR à Rimouski, l'UQAH à Gatineau, l'UQTR à Trois-Rivières, l'UQAT en Abitibi-Témiscamingue, l'UQAM à Montréal ainsi que l'INRS (Institut national de la recherche scientifique).

La création du réseau des universités au Québec remonte à 1821, date de la création de l'Université McGill. Suivront l'Université Bishop en 1843, l'Université Laval (gérée par le Séminaire de Québec) en 1852, l'Université de Montréal en 1878 (succursale de l'Université Laval à l'époque, elle acquiert son autonomie en 1919) ; viendront par la suite l'Université de Sherbrooke en 1954 et le réseau de l'UQ en 1969 (à la suite de la réforme de l'enseignement au Québec).

Quelques statistiques

Selon les dernières statistiques disponibles (2004-2005), les budgets actuels des bibliothèques universitaires québécoises se répartissent tel qu'indiqué au tableau suivant. En comparant ces données avec celles de 1994-1995, c'est-à-dire dix ans plus tôt, on constate une diminution importante dans les dépenses en ressources humaines au profit des ressources documentaires. Cet écart s'explique très certainement par les nombreuses coupures budgétaires et les postes abolis à la suite du départ à la retraite de leurs titulaires. Si les budgets globaux augmentaient de 30 %, les budgets alloués à la documentation, quant à eux, doublaient presque et augmentaient de 74 %.

En dix ans, les collections des bibliothèques universitaires du Québec sont passées de 23 M de documents,

Tableau 1
Titre tableau ?

Année	Budget total	Documentation	(% du total)	Ressources humaines	(% du total)
2004-2005	139 M$	54 M$	(38,8 %)	79 M$	(56,8 %)
1994-1995	107 M$	31 M$	(28,9 %)	70 M$	(65,4 %)

dont 20 M de documents imprimés en 1994-1995, à 32 M en 2004-2005 (incluant 18 M de documents imprimés). Actuellement, les statistiques ne sont pas suffisamment précises pour identifier clairement la collection numérique québécoise en regard de la collection de documents imprimés.

L'augmentation de la documentation numérique a eu un effet majeur sur la fréquentation des bibliothèques universitaires québécoises et nord-américaines. Entre 1994-1995 et 2004-5005, elle a diminué de 7 %, passant de 14,6 M d'entrées à 13,6. L'utilisation a fait un bond plus spectaculaire en raison de l'accès à distance des ressources numériques : 17 M de documents empruntés et consultés sur place en 1994-1995 pour 10 M en 2004-2005, soit une diminution de 41 %. Il faut souligner que les statistiques des universités québécoises ne comptabilisent pas à ce jour les accès aux différentes sources électroniques. Cette lacune vient fausser les données d'emprunts et d'utilisation, lesquelles ne prennent en compte que l'utilisation sur place. Les bibliothèques universitaires, tant américaines que canadiennes et québécoises, développent actuellement un modèle statistique pour rendre compte de la fréquentation des sites Web de bibliothèques ainsi que de la documentation numérique disponible.

Les grands enjeux

Les collections des bibliothèques universitaires québécoises se sont constituées au fil des ans. Profondément ancrées dans les orientations institutionnelles et dans les programmes d'enseignement et de recherche, enrichies de nombreux dons de membres influents de leur communauté respective, elles reflètent aujourd'hui le profil historique des universités québécoises.

Par leur cohérence, elles révèlent le fil d'une pensée, elles identifient des liens qui créent le savoir et elles nous renseignent sur les hommes et les femmes qui ont contribué au développement de la société québécoise depuis 150 ans. Par leurs silences, elles expriment les tabous d'une institution, de la société, ses censures, ses ignorances. Mémoire de l'institution, les collections des bibliothèques universitaires québécoises constituent un trésor patrimonial inestimable. Elles reflètent la contribution universitaire à la vie universelle de l'esprit et au développement de la société québécoise.

Aujourd'hui, les enjeux universitaires se sont transformés, les programmes d'enseignement ont connu de nombreuses modifications et la recherche s'est déployée ; mais le lien des collections de bibliothèques avec l'établissement est toujours aussi réel. Comment la réalité du 21e siècle influence-t-elle la mission et les orientations des universités ? Les enjeux sont nombreux et complexes.

Mondialisation

La mondialisation des communications et de l'économie a profondément modifié la société, qui se complexifie de plus en plus : disparition de l'homogénéité sociale, transformation des mœurs traditionnelles, phénomènes importants d'émigration et d'immigration, éclatement de la cellule familiale classique, explosion des technologies, hypermédiatisation, fracture importante et qui s'accentue entre pays riches et pauvres. Ces transformations ont et auront des conséquences sur la communauté desservie par les universités. Bien que très difficiles à cerner, ces dernières impliquent sans nul doute des attentes nouvelles des étudiants face à leur formation.

Économie basée sur le savoir

L'expansion de l'économie du savoir accroît les exigences de scolarisation générale. Les employeurs exigent de plus en plus des candidats possédant un diplôme de maîtrise ou encore un doctorat afin de faire face à la compétitivité des entreprises et de s'assurer un développement de pointe. Cette situation entraîne une augmentation du nombre d'inscriptions à la maîtrise et au doctorat.

Rôle difficile à maintenir

Depuis sa création il y a des siècles, l'université est reconnue comme une institution phare de la société pour son rôle essentiel dans l'avancement de la connaissance et du savoir. Lieu de créativité et de recherche où doit s'exprimer et se manifester la liberté de penser, l'université doit demeurer, encore aujourd'hui, le lieu privilégié d'ouverture sur le savoir grâce à l'équilibre qu'elle établit entre recherche fondamentale et appliquée, entre enseignement et apprentissage. De plus en plus assaillie par les enjeux économiques, l'université peine par moments à maintenir cet équilibre parfois précaire et fragile.

Démographie québécoise en baisse

La population du Québec est vieillissante, et cela, particulièrement dans les régions du Centre et de l'Est du territoire. Cette situation démographique n'est pas sans incidences sur la fréquentation étudiante, également sur la relève professorale et le personnel administratif. L'Association des universités et collèges du Canada prévoyait en 2002 le remplacement de 20 000 professeurs dans les universités canadiennes d'ici à 2011. Le ralentissement démographique impose donc, à moyen terme, de conjuguer rareté et excellence, un défi de taille.

La compétition entre les universités pour attirer les étudiants est d'autant plus intense que les ressources sont réduites. Les établissements doivent, afin de bien orienter et cibler leur développement, optimiser les ressources qui leur sont allouées, poser un regard clair sur les bonnes occasions et les menaces qui s'offrent à elles, analyser le contexte dans lequel elles évoluent et se donner un positionnement qui leur permettra d'accomplir pleinement leur mission et d'atteindre leur plein potentiel.

Étudiants étrangers en grand nombre

La mondialisation, l'accès à l'information que procurent les technologies, l'importance pour les futurs professionnels et spécialistes de développer une vision large du monde et une ouverture aux diverses cultures, le tout conjugué aux conditions d'études offertes aux étudiants étrangers, favorisent la mobilité de ces derniers et leur venue, en grand nombre, dans les universités québécoises.

Financement des universités

En 2000, le ministère de l'Éducation publiait la « Politique à l'égard des universités ; pour mieux assurer notre avenir collectif »[1]. Divers constats y sont établis : importance du rattrapage de la scolarisation, rôle stratégique des universités dans la créativité et le renouvellement de la connaissance, nature de l'université comme service public essentiel, devoir d'efficience et d'optimisation des ressources, reconnaissance de l'autonomie des universités et de leur pouvoir d'initiative, importance de la qualité de la formation, importance du rôle des universités dans la recherche et l'innovation, valorisation de la mise en commun des ressources et du partenariat. Diverses mesures sont proposées afin de favoriser le développement des orientations retenues. Mais le réseau universitaire québécois est toujours sous-financé : de nombreuses études l'ont démontré clairement. Or, cette situation constitue une entrave réelle à une formation de qualité ainsi qu'au développement des études supérieures, conditions essentielles à la formation de la relève et à la création de nouvelles connaissances.

Technologies de l'information

Les technologies de l'information ont envahi tous les domaines de la société, y compris l'enseignement, la recherche, la formation, la gestion et la diffusion de l'information. Les universités développent de nouveaux environnements numériques d'apprentissage (ENA) où l'ensemble des besoins d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'administration sont intégrés en un système unique à accès contrôlé. Cependant, tous les membres de la communauté ne maîtrisent pas également l'ensemble de ces outils en constante évolution. Il est donc important pour les milieux universitaires de mettre en place des outils de formation tant pour les professeurs que pour les chercheurs, les étudiants et le personnel. De plus, la compétitivité et le positionnement des universités dépendent de leur capacité à s'adapter et à se placer à la fine pointe des développements technologiques dans un monde où les géants de l'information, tels Google, Microsoft et Amazon, empiètent sur des secteurs historiquement contrôlés par les gouvernements ou les institutions publiques. Pour ce faire, elles doivent donc s'assurer de la compétence et de l'expertise de leurs personnels.

Apprentissage à distance, formation continue et « E-Learning »

Dans un contexte où la population est de plus en plus mobile, exigeante, en formation continue et où les étudiants poursuivent souvent leurs études tout en travaillant, la formation en ligne ou à distance apparaît comme une avenue importante pour l'avenir. Plusieurs universités ont emboîté le pas aux institutions déjà engagées dans cette voie et d'autres amorcent une évolution en ce sens. Cette avenue constitue un enjeu majeur dans la chasse aux étudiants. Les difficultés ne sont pas absentes : qualité des contenus, suivi pédagogique, maîtrise des apprentissages, diplomation, etc.

La pénétration des technologies de l'information dans tous les secteurs de la vie tant économique que sociale et familiale a profondément modifié les habitudes de vie et de communication de toute une génération. Qu'elle soit appelée *Net gen*, « Génération Y », « enfants du numérique » ou *Next gen*, la génération des 14-24 ans a grandi avec les jeux électroniques et les ordinateurs et a développé une vision du savoir, des sources d'information et des manières d'y accéder qui diffère entièrement de celle des générations précédentes. Elle se définit comme étant « multitâches » et très visuelle. Elle favorise le travail en groupe, apprend par elle-même et par expérience, elle est tout autant productrice que consommatrice. Ces caractéristiques auront une influence déterminante sur le développement d'outils d'apprentissage, sur les méthodes pédagogiques utilisées

1. Québec, ministère de l'Éducation, *Politique québécoise à l'égard des universités ; pour mieux assurer notre avenir collectif*, 2000, 37 p.

Par leurs silences, les collections des bibliothèques universitaires québécoises expriment les tabous d'une institution, de la société, ses censures, ses ignorances. Mémoire de l'institution, elles constituent un trésor patrimonial inestimable.

par les professeurs de même que sur les services et les ressources offertes.

Les bibliothèques universitaires : retour vers le futur

Intégrées à la mission des universités, les bibliothèques n'échappent aucunement aux enjeux décrits jusqu'ici. Ceux-ci impliquent de nombreuses adaptations de la part des bibliothèques, sans compter d'importants virages : de l'accès aux collections à un accès au contenu, saut dans l'univers numérique et réappropriation de la fonction de la bibliothèque en tant que lieu vivant de création, d'apprentissage et de recherche.

Accès aux collections et accès au contenu

Si les premières bibliothèques du monde trouvaient leur origine dans l'érudition et le savoir de leur fondateur, la création de l'imprimerie puis, quelques siècles plus tard, l'explosion de l'information ont imposé un glissement lent mais réel de la gestion du contenu vers le contenant.

La prégnance de la documentation numérique impose aujourd'hui un retour vers la gestion des contenus et du savoir ainsi que le déploiement d'une offre de service où les compétences et les expertises s'enracinent au cœur de ces derniers.

Diffusion des publications savantes

La recherche universitaire et l'enseignement sont tributaires de l'accès au savoir et à l'information. Dans ce contexte, la diffusion des publications savantes est primordiale et les bibliothèques y jouent un rôle nouveau et de plus en plus important. De plus, le soutien et la formation à la recherche comme le développement d'outils performants constituent des éléments-clés dans les processus de recherche.

En raison des coûts importants de la documentation, les bibliothèques ont créé des regroupements afin d'établir un pouvoir de négociation auprès des éditeurs de revues savantes. L'adhésion des bibliothèques à des logiciels à code source libre favorise une plus grande diffusion de l'information de même que la création de dépôts institutionnels qui fournissent une vitrine importante aux recherches et aux publications des établissements. De plus, la création de dépôts de thèses électroniques augmente la visibilité et la consultation de celles-ci.

La transformation du rôle de la bibliothèque de simple fournisseur de documents imprimés à gestionnaire de contenus, éditeur et créateur d'outils et de logiciels, impose des transformations majeures au sein même de l'organisation et de ses liens avec l'université : développement de services technologiques, formation du personnel, ajout de nouvelles connaissances, liens avec les services juridiques quant aux questions de propriété intellectuelle et de droit d'auteur.

Collections numériques : accès et préservation

La numérisation de la documentation s'effectue à la « vitesse grand V ». De nombreux programmes ont vu le jour dans différents pays : l'Europe s'est mobilisée contre le programme Google ; l'Association des bibliothèques de recherche canadiennes a mis sur pied « Alouette Canada », qui vise à coordonner les efforts en ce sens ; et tout dernièrement, à l'automne 2007, Bibliothèque et Archives du Canada coordonnait un projet intitulé « Stratégie canadienne sur l'information numérique ». Le Québec participe activement à ces projets. Certains établissements, généralement les mieux nantis, développent une expertise en numérisation. Cependant, les budgets alloués à ces projets n'émargent pas au budget de base de la bibliothèque mais proviennent de fonds extérieurs et, bien souvent, les programmes de numérisation doivent s'autofinancer. Cette activité nécessite également des ressources spécialisées qui ne font pas partie du personnel permanent des bibliothèques.

De plus, la numérisation des collections pose avec acuité le problème de la préservation et de l'archivage. Actuellement, les documents numérisés ne bénéficient d'aucune conservation à long terme. Des solutions partielles sont élaborées mais aucune ne propose de solution réellement satisfaisante.

De plus, les États, pour contrer la privatisation de la numérisation de l'information et de la documentation ainsi que sa diffusion par des géants tels que Google, ont mis sur pied divers programmes de numérisation auxquels il est impératif que les bibliothèques se joignent.

Maîtrise des nouveaux outils : importance de la formation à la recherche

La documentation est de plus en plus abondante, les sources d'information se multiplient, les outils de repérage se complexifient. La formation à la recherche ou à la culture informationnelle devient un impératif tant pour les professeurs, lesquels n'ont pas toujours le temps de se familiariser avec les nouveaux outils de

recherche, que pour les étudiants qui doivent acquérir une pleine maîtrise de l'information. La bibliothèque doit donc s'adapter à ces réalités et développer divers types de formation répondant aux divers besoins des membres de la communauté universitaire et d'outils donnant accès à l'information : programme de cours intégrés à l'enseignement, sessions individuelles, autoformation, cours à distance, etc. Pour ce faire, elle aura avantage à s'adjoindre la collaboration de services tels les services pédagogiques, la formation à distance et les services informatiques et technologiques.

La bibliothèque, lieu vivant de création, d'apprentissage et de recherche

Tout en se réappropriant la fonction de lieu de réflexion, de recherche et d'apprentissage qu'elles ont toujours été, de nombreuses bibliothèques ont déjà compris l'importance d'ajuster leurs services aux besoins des usagers d'aujourd'hui et à leurs habitudes de travail. Elles ont développé des centres d'apprentissage où information numérique, banques de données et outils technologiques sont offerts et appuyés par des services de personnel professionnel et technique, bibliothécaires, techniciens en documentation ou informaticiens.

Lieu complémentaire de la salle de cours, la bibliothèque devient un lieu vivant de création, d'apprentissage, de formation à la recherche et de travail en équipe tout en laissant une place importante à la socialisation. Ces fonctions ne peuvent toutefois se réaliser sans un soutien et des liens constants avec les facultés et les professeurs.

Nouveaux publics : nouvelles habitudes documentaires

Les générations X et Y sont nées à l'ère du numérique et ont développé un rapport à la technologie qui se démarque entièrement de celui des générations précédentes. Comme l'indiquent de nombreuses études, les personnes appartenant à ces groupes ne sont plus de simples consommatrices d'information mais deviennent productrices d'information et participent à l'accroissement et à la diffusion des connaissances. Ces attitudes impliquent une offre de service qui tienne compte des changements et qui s'adapte aux besoins des étudiants.

Parallèlement, la génération des « boomers », génération instruite et en âge de prendre sa retraite, retrouve avec plaisir et intérêt les bancs de l'université et constitue une communauté universitaire composée de jeunes retraités actifs aux besoins multiples. De plus, l'ouverture de nos sociétés à la mondialisation a une incidence importante sur l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers. Cette situation crée une pression accrue sur les services qui doivent s'adapter à des cultures, des mentalités et des rapports humains différents.

La numérisation grandissante de la documentation ainsi que les accès à distance ont passablement modifié le paysage de la fréquentation de la bibliothèque traditionnelle. Ainsi, si la fréquentation sur place pour l'emprunt d'un document en rayon a diminué, la fréquentation des portails, des sites Web et des banques de données a considérablement augmenté et les bibliothèques qui se sont équipées de centres d'apprentissage ont vu leur fréquentation s'accroître à un rythme important.

Communauté environnante et partenariats

Souvent financées par les fonds publics, l'université et la bibliothèque s'ouvrent de plus en plus à la communauté en offrant expertise, services et infrastructures. Ce qui implique le développement de services répondant aux besoins des citoyens, l'augmentation de la fréquentation tant des installations que des services existants ainsi qu'un engagement des employés dans la communauté. Malheureusement, cette ouverture se réalise bien souvent sans ajout de ressources.

La situation financière difficile des universités a amené celles-ci à promouvoir et à imaginer de nombreux partenariats. Cette tendance à rechercher des sources externes de financement ou à développer des projets de collaboration afin de partager les coûts s'est étendue également aux bibliothèques, lesquelles doivent de plus en plus financer les activités reliées à leur nouveau rôle grâce à des sources externes. La situation exige de nouvelles compétences de la part des gestionnaires de la bibliothèque et peut parfois justifier un savoir-faire en commercialisation et en développement de produits.

Comme on peut le constater, les transformations majeures du rôle de la bibliothèque universitaire ont une incidence importante sur le milieu québécois, sur les compétences du personnel de même que sur les services offerts et les ressources nécessaires pour réaliser ce mandat. Les défis sont de taille, certes, mais les bibliothèques doivent poursuivre leur mission de diffusion de la connaissance au profit de la recherche et de l'enseignement en sachant s'adapter et tirer partie des bonnes occasions.

Un plan d'action, 2007 à 2010

Les bibliothèques universitaires québécoises sont directement confrontées à des enjeux essentiels pour leur avenir. Déjà innovantes en 1967, elles se regroupaient à la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec en un sous-comité, lequel fêtait sont 40e anniversaire en 2007. Elles ont su, depuis de nombreuses années, travailler en partenariat afin de développer une force commune et partager leurs ressources. Le sous-comité possède une longue tradition de concertation. Malgré la compétition entre les

La prégnance de la documentation numérique impose aujourd'hui un retour vers la gestion des contenus et du savoir ainsi que le déploiement d'une offre de service où les compétences et les expertises s'enracinent au cœur de ces derniers.

universités, les bibliothèques universitaires québécoises ont toujours fait preuve d'une grande solidarité et de nombreux projets n'auraient pu voir le jour sans leur collaboration continue.

Le plan d'action 2007-2010 en fait d'ailleurs foi. Les trois axes d'intervention retenus visent à répondre aux grands enjeux universitaires et bibliothéconomiques actuels, à maximiser l'utilisation et l'exploitation des ressources humaines, financières et matérielles des bibliothèques, à redéfinir les services en fonction des nouveaux besoins et des attentes des diverses catégories d'usagers, ainsi qu'à illustrer et promouvoir la valeur et le rôle des bibliothèques universitaires québécoises. D'une manière plus concrète, les dossiers prioritaires du plan d'action sont les suivants :

- Le suivi des besoins des clientèles afin d'adapter les outils de repérage et des sites Web aux habitudes et aux besoins des usagers :
  - Intégration de méta-moteurs de recherche aux sites Web des bibliothèques, développement de solutions à code source libre pour la recherche par facettes (SolR) ;
  - Intégration de blogues pour les usagers aux sites Web des bibliothèques ;
  - Création de dépôt institutionnels ;
  - Numérisation de thèses et de diverses collections propres à chacune des bibliothèques.
- L'amélioration des services par l'acquisition et l'implantation concertée de logiciels et la création de bases de données enrichissant le traitement de divers types d'information :
  - Achat en commun du logiciel VDX pour le prêt entre bibliothèques ou la référence à distance (par exemple pour les logiciels de gestion bibliographique tels que Procite, Endnote et Reference manager) ;
  - Développement d'un nouveau système partenaire d'accès aux données d'enquêtes statistiques.
- Le développement d'une infrastructure commune d'acquisition de la documentation numérique et le développement d'outils d'évaluation :
  - Création d'un comité québécois et participation active au Réseau canadien de la documentation pour la recherche ;
  - Projet d'acquisition en commun de documentation scientifique (50 M$) proposé à la Fondation canadienne pour l'innovation, suivi d'un second projet de valeur équivalente pour les sciences sociales ;
  - Développement d'outils statistiques d'évaluation de l'utilisation des ressources par établissement.
- La réflexion sur l'avenir du catalogue et du contrôle bibliographique en lien avec les grandes institutions nationales et les pratiques du Web collaboratif :
  - Mandat placé sous la responsabilité du groupe de travail sur le traitement documentaire, analyse des grandes tendances, orientations et perspectives de développement ;
  - Suivi des travaux de la Bibliothèque du Congrès sur le contrôle bibliographique.
- Les programmes de traitement partagé :
  - Suivi du projet TRAP (Traitement partagé) qui permet l'accélération du traitement, l'économie des ressources et les suivis et mises à jour.
  - Le perfectionnement et la mise à jour des employés par des activités de formation tant en gestion que dans les domaines de spécialisation :
  - Mise sur pied d'un programme d'*intéressement* en gestion afin de favoriser et de susciter l'intérêt pour la gestion des bibliothèques et de créer une relève ;
  - En collaboration avec les divers comités et groupes de travail, élaboration d'un programme de formation sur les thèmes d'actualité permettant une mise à jour des connaissances des divers personnels ;
  - Formation aux clientèles multiculturelles et difficiles.

De plus, la participation de plusieurs des bibliothèques universitaires québécoises au Réseau des bibliothèques de recherche canadiennes (ABRC/CARL) et américaines (ARL) permet à celles-ci de s'intégrer à plusieurs entreprises de grande envergure.

Conclusion

Au confluent de l'Amérique et de l'Europe, les bibliothèques universitaires québécoises s'appuient sur les riches traditions provenant de ces deux cultures tout en sachant, depuis de nombreuses années, tirer le meilleur partie des occasions qui s'offrent à elles. Sans être à l'abri de la nécessité de s'adapter aux nouveaux enjeux et défis, et tout en étant conscientes de leurs limites, les bibliothèques, de plain-pied avec le 21e siècle, continuent à œuvrer à leur mission qui est de diffuser le savoir tant au bénéfice de la communauté de la recherche que de la société dans son ensemble. ◉

ARGUS
LA REVUE QUÉBÉCOISE DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE
DOCUMENTATION BIBLIOTHÈQUES

La Bibliothèque du Parlement québécois, son lectorat et les services

GASTON BERNIER
Bibliothécaire retraité
Directeur de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale de 1994 à 2000
gastonbernier@assnat.qc.ca

PHILIPPE SAUVAGEAU
Directeur de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec
psauvageau@assnat.qc.ca

RÉSUMÉ | ABSTRACTS | RESUMEN

La bibliothèque des parlementaires québécois, aujourd'hui Bibliothèque de l'Assemblée nationale, a toujours joué le rôle de bras documentaire des législateurs. Collections et services sont taillés pour s'ajuster aux besoins de ces derniers. Cependant, depuis toujours peut-on dire, on y accueille les fonctionnaires de l'État, les citoyens, les chercheurs ou les étudiants qui veulent consulter les collections conservées sur place et dont l'organisation et les instruments de recherche leur simplifient le travail.

Quebec's Bibliothèque du Parlement : its audience and services

The bibliothèque des parlementaires québécois, known today as the Bibliothèque de l'Assemblée nationale, has always played an important role in providing legislators with access to information. Library collections and services are designed to answer the specific needs of its constituents. Since its inception, however, the library welcomes public servants, citizens, researchers and students wanting to consult its physical collection, and for whom its organization and research tools facilitate their work.

La biblioteca parlamentaria de Québec, su clientela y sus servicios

La biblioteca de los miembros del parlamento de Québec, mejor conocida bajo el nuevo nombre de Biblioteca de la asamblea nacional, ha sido siempre el instrumento informativo por excelencia de los legisladores. Es en función de las exigencias y las necesidades específicas de éstos últimos que han sido concebidas las colecciones y los servicios. Sin embargo, podemos afirmar que desde siempre también son bienvenidos en la biblioteca los funcionarios del Estado, los ciudadanos, los investigadores y los estudiantes deseosos de consultar las colecciones que se conservan en ella y cuya organización e instrumentos de búsqueda aspiran a simplificar el trabajo de consulta de todos sus usuarios.

POSER LA QUESTION DU LECTORAT d'une bibliothèque parlementaire ne soulève pas de problème, aussi longtemps qu'on en exclut la dimension pragmatique. Des organismes internationaux ont dressé des inventaires des pratiques locales, lesquelles semblent limpides au premier regard[1]. Cependant, dans le quotidien et à travers les ans ou les conjonctures, les zones grises ou les flottements persistent et les principes mis de l'avant ne se traduisent pas toujours par des pratiques uniformes dans le temps.

Les bibliothèques parlementaires ont une mission centrale : celle d'être l'instrument documentaire des hommes et des femmes politiques d'un pays ou d'un État. Elle est la même depuis plus de deux siècles, qu'on observe le phénomène en Amérique ou en Europe. En parallèle cependant, les autorités politiques confient à l'occasion d'autres mandats à ces bibliothèques : composer une collection nationale et conserver l'ensemble de la production éditoriale du territoire ou portant sur le territoire, regrouper l'ensemble des archives gouvernementales et administratives de l'État, gérer le réseau de bibliothèques publiques, etc. La multiplication des mandats périphériques diversifie les fonctions des bibliothèques législatives, mais le soutien aux parlementaires demeure la mission essentielle, celle qui sert à délimiter les collections à composer, la qualification des employés, les prestations à offrir et les crédits afférents à leur allouer.

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec (B.A.N.Q.), mise sur pied en 1802, a connu bien des situations depuis sa naissance. Les députés ont souhaité un établissement qui soit à leur service à l'époque, et il l'est demeuré. Pendant cent cinquante ans, ses grandes orientations relevaient d'un comité de parlementaires. Cependant, à la frange, la documentation[2] réunie sur place a été mise à la disposition des fonctionnaires de l'État, des citoyens, des chercheurs et des étudiants,

1. Association des secrétaires généraux des parlements. 1974 : 5-6; Union interparlementaire. 1987 : vol. II, 865; Tanfield, Jennifer. 2000.
2. Laquelle couvre l'ensemble du savoir mais avec une dominante dans les domaines du droit, des sciences politiques, de l'économie et de l'administration publique. Sans oublier les publications gouvernementales et les journaux québécois mais aussi d'autres entités politiques.

même si les services ont parfois été réglementés. Il en va encore de même aujourd'hui avec la collection numérique en élaboration.

Lectorat parlementaire

Une bibliothèque parlementaire est une bibliothèque privée[3] ou, mutatis mutandis, une bibliothèque d'entreprise ou une bibliothèque « spécialisée ». Ses abonnés, avant tout des députés, sont ses patrons ou ses dirigeants. Comme le disait Jean-Charles Bonenfant, « ... la Bibliothèque de l'Assemblée nationale doit exister avant tout pour cette assemblée et le personnel technique qui en relève »[4]. En principe, les grandes orientations relèvent de ces derniers selon des formules qui varient dans le temps et dans l'espace.

Le lectorat, quant à lui, comprend également le personnel des secrétariats administratifs, les journalistes parlementaires et diverses agences relevant directement de l'Assemblée, comme c'est le cas au Québec : Protecteur des citoyens, Vérificateur général, Directeur général des élections et commissaire au lobbysme.

L'intégralité des services est mise à la disposition des hommes et des femmes politiques. À leur demande, on rédige des bibliographies, des études, des notes d'intervention ou des rapports de commission, on leur prépare des dossiers de presse et on assure une veille documentaire dans leurs domaines de compétence. En aval, pourrait-on dire, des agents rédigent les comptes rendus des débats antérieurs à 1963, des documentalistes en établissent les tables alphabétiques, indexent les interventions tant des élus contemporains que de ceux du 19e et de la première moitié du 20e siècle, d'autres élaborent les inventaires des dossiers archivistiques confiés à l'Assemblée nationale, des techniciens numérisent des publications parlementaires et des discours ou interventions prononcés à l'extérieur du palais législatif. En somme, les parlementaires sont la raison d'être de la Bibliothèque et ce qu'elle est correspond, en principe, à leurs besoins, à leurs desiderata et à leurs centres d'intérêts.

À côté du noyau central formé des parlementaires, on trouve les collaborateurs immédiats de ces derniers et le personnel administratif de l'Assemblée. En gros, les uns et les autres sont à leur service, les uns d'une manière non partisane ou neutre et les autres apportant la nuance ou la coloration politique. Les fonctionnaires parlementaires et les collaborateurs des parlementaires sont actuellement au nombre d'environ 900 ou 1 000. À des questionnaires d'associations professionnelles, les dirigeants de la Bibliothèque avaient donné le nombre de 1 114 et de 1 533 pour 1993-1994 et 1994-1995. Tous, qu'il s'agisse des attachés ou des fonctionnaires, sont habituellement considérés comme les mandataires des élus.

Lecteurs de la Fonction publique

Le bassin de lecteurs formé par les employés de l'État — mieux, de l'Administration gouvernementale — est beaucoup plus important numériquement que l'effectif parlementaire au sens large. On y trouve le personnel des ministères et des organismes qui leur sont rattachés et les commissions d'étude ou d'enquête que l'Exécutif met sur pied à l'occasion. On peut même assimiler à ce groupe les bureaux dont il a été question plus haut et qui relèvent de l'Assemblée nationale.

Les relations de service qui existent entre l'ensemble de ces fonctionnaires — avant tout de la fonction gouvernementale mais aussi de la fonction de contrôle dévolue à l'Assemblée — sont fort différentes de celles qui prévalent dans le milieu parlementaire. Les fonctionnaires de l'État peuvent utiliser sur place la documentation sélectionnée et réunie en fonction des besoins des parlementaires. Il leur faudra faire appel au prêt entre bibliothèques. Au demeurant, les volumes et revues conservés à la B.A.N.Q. sont signalés au catalogue collectif consultable à distance (Cubiq) et, donc, mis à disposition des lecteurs au sens large. Les photocopies leur seront fournies à titre onéreux. Par ailleurs, des prestations, au-delà d'une orientation générale — soumission d'une question de référence, commande d'une bibliographie ou d'une étude — sont hors de leur portée.

Les liens de proximité entre les fonctionnaires du gouvernement et la Bibliothèque se sont distendus au cours des ans. Il fut une époque où, peu nombreux, ils logeaient tous à l'Hôtel du Parlement, qu'on appelait, et pour cause, l'Hôtel du gouvernement, ou dans le voisinage. Dans les années 1960, les ministères ont déménagé et se sont dotés de bibliothèques intérieures. Jusque-là, les ministres ou les chefs de service adressaient des lettres de recommandation au conservateur en faveur de fonctionnaires (les archives conservent des traces de cette pratique). À la même époque, J.C. Bonenfant constatait : « ... depuis quelques années, la bibliothèque... se consacre uniquement au services des membres de l'Assemblée... et des fonctionnaires » (rapport annuel, 15 février 1968). Mais en 1985, l'impact de l'utilisation des bibliothèques de l'Administration, de plus en plus nombreuses et sans doute mieux dotées, et le départ des derniers ministères des bâtiments de la colline parlementaire étaient invoqués lors de la préparation des crédits.

L'ouverture de la bibliothèque des députés et des conseillers législatifs au personnel de la fonction exécutive n'a jamais fait l'objet de directives ou de pratiques en bonne et due forme. La nature des institutions parlementaires d'origine britannique, le croisement des fonctions législatives et gouvernementales (les ministres sont des parlementaires) menaient tout naturellement

3. « Our library if of a private character although a certain number of readers and subscribers are admitted with recommendations from a member of the Legislature » (Lettre datée du 14 octobre 1938 et addressee à Lars Frykholm, bibliothécaire parlementaire de Stockholm; AAN, Fonds Marquis, dossier 2.1).

4. ACBLF. 1969 : 10.

à l'utilisation des services documentaires sans qu'il soit nécessaire de le préciser[5]. Au demeurant, la fonction « contrôle » exercée par la Chambre (ou par les Chambres avant 1968) contribuent à la composition de collections adaptées aux préoccupations des parlementaires et, par le fait même, au fonctionnarisme et à l'Exécutif, et à leurs champs de compétence ou d'intervention.

Les citoyens

Pour leur part, les citoyens ou les électeurs forment un lectorat extérieur. Si on néglige leur influence quasi souterraine ou géologique, c'est-à-dire à très long terme, sur la composition des collections, on peut dire que les services et les prestations des bibliothèques parlementaires sont dessinés pour la représentation nationale, sans prendre en compte les besoins documentaires immédiats ou latents de la population. Cela ne signifie toutefois pas que ces établissements ne soient pas en mesure de répondre à des préoccupations ou de combler certains besoins documentaires de la population en général.

La bibliothèque de l'Assemblée a été ouverte au public dès 1825 à la suite de la recommandation d'une commission parlementaire[6]. Les conservateurs ont mis en train la pratique, la bonifiant même : ils ont imaginé d'allonger au besoin les heures d'ouverture[7] afin de favoriser les travailleurs soumis à des horaires fixes, proposé de mettre sur pied une section scolaire en 1936 (projet qui semble être resté lettre morte), sollicité des calendriers publicitaires d'une entreprise montréalaise[8] en raison de la présence des citoyens, justifié l'installation d'un téléphone supplémentaire pour qu'on puisse répondre aux « demandes de renseignements au sujet des concours de la radio »[9]. En 1955, lors de l'étude des crédits, on exprima le souhait que la Bibliothèque ne soit pas complètement fermée au public pendant la session comme cela était prévu au règlement. En gros, la politique d'ouverture a toujours prévalu. Cependant, la fréquentation des citoyens a diminué dans la seconde moitié du 20e siècle[10], à la suite de la structuration de la bibliothèque publique de Québec et de la spécialisation progressive des collections composées à l'intention des parlementaires.

La fréquentation de la bibliothèque par les citoyens, avant tout de la capitale, était encadrée : le lecteur doit présenter une lettre de recommandation de son député ; il ne peut emprunter plus de deux volumes à la fois durant l'intersession, et il lui faut obligatoirement les rendre avant le début des travaux parlementaires. Il est arrivé que la liste des délinquants ou retardataires soit transmise à l'Orateur (aujourd'hui le président) et que des conservateurs mentionnent — en 1861[11], 1888 et 1889[12] en particulier — des cas de pillage et de désagrément.

La présence du lectorat externe et de son chalandage ont été mesurés pendant certaines périodes. On a précisé que 786 personnes avaient fréquenté la bibliothèque en 1888 et, qu'en 1917, 900 s'étaient inscrites au registre des abonnés. On avait emprunté 17 000 en 1890 et Ernest Myrand évalua que les prêts au public s'élevaient à 3 600 par mois en 1917 (30 000 romans et 10 000 « ouvrages sérieux » pour l'année, écrit-il). En réponse à un questionnaire daté du 26 mars 1947, Georges-Émile Marquis précisait que le lectorat s'était élevé à environ 2 500 personnes en 1946, dont 1 800 étaient de l'extérieur. Pendant le mandat de Jean-Charles Bonenfant (1952-1968), les amateurs de livres d'agrément, comme l'écrit ce dernier, se tournèrent de plus en plus vers la bibliothèque de l'Institut canadien. De fait, les années qui suivirent furent marquées par une spécialisation des collections – politique d'acquisition en amont ; émondage en aval[13] – et par une réorientation des lecteurs. Mais la documentation et l'équipement audiovisuel et informatique restent, sur place, à la disposition des citoyens comme le corpus d'informations parlementaires rétrospectives[14] l'est à distance.

En 2001, l'Assemblée nationale a reconnu officiellement que les richesses de la Bibliothèque sont accessibles aux lecteurs qui en ont besoin et, en mai 2002, le directeur proposa une nouvelle politique de référence et d'accès aux collections, laquelle fut entérinée par les autorités. Cette dernière avait pour but de clarifier le statut de la population en regard de celui de la clientèle prioritaire formée des élus et de leurs collaborateurs, du lieutenant-gouverneur, des fonctionnaires parlementaires, des journalistes de la Tribune de la presse et les personnes désignées par l'Assemblée nationale : Protecteur du citoyen, Directeur général des élections et Vérificateur général. Ceux-ci ont accès à tous les services de la Bibliothèque.

Chercheurs, professeurs et étudiants

Une évolution semblable à celle observée du côté du lectorat général fut vécue du côté du va-et-vient

5. On retrouve une trace de cette position manifeste dans le *Bulletin trimestriel* (de la Bibliothèque), vol. 4, n° 3, juillet 1973, p. 24-25 : « ... en vertu de la fonction de bibliothèque générale de l'Administration... il incombait à la Bibliothèque... d'assurer le regroupement bibliographique des documents conservés dans les bibliothèques gouvernementales... ».
6. Gallichan, Gilles.1987 : 6; Journaux de la Chambre d'assemblée...1825 (17 mars) : 361.
7. Proposition de Étienne Parent en 1835 (La Presse, 30 juillet 1921).
8. Lettre datée du 9 janvier 1946 et adressée à Daigle & Paul (AAN, Fonds Marquis, dossier 1.10).
9. Bordereau daté du 17 janvier 1951 adressé au ministère des Travaux publics (A.A.N., Fonds Marquis, dossier 5.6).
10. J.C. Bonenfant a écrit en 1965 : « A vrai dire, (la bibliothèque) a cessé de servir de bibliothèque publique à la ville de Québec, rôle qu'elle a joué autrefois » (ACBLF, 1965 : 21). Mais, à la même époque, il répondait à un correspondant : « Notre Bibliothèque est ouverte au public... » (Lettre au Frère Gérard Malendant, datée du 26 janvier 1965; Archives de l'Assemblée nationale. Fonds Bonenfant, dossier 1.3).
11. Voir le rapport de Alpheus Todd daté du 20 mars 1862.
12. Voir le rapport de Pamphile LeMay pour l'année 1889.
13. Particulièrement de la collection romanesque.
14. Biographies des parlementaires, résultats électoraux, composition des ministères, liste des députés par circonscription, lexique parlementaire, bibliographies, dossiers de presse, etc.

étudiant. Au départ, la Bibliothèque et l'Université Laval furent logées dans le même voisinage. Les conservateurs y enseignaient et certains donnèrent des séances d'initiation à la recherche documentaire à leur bureau. Les conservateurs exigeaient que les étudiants présentent une lettre de leur député et du « supérieur du collège »[15]. Dans les années 1940, ils prêtèrent des lots de volumes à la jeune faculté des Sciences sociales. Puis, l'Université déménagea en banlieue et, simultanément, on assista à la professionnalisation et à l'enrichissement de la bibliothèque universitaire. Dans son rapport annuel, daté du 14 janvier 1959, J.C. Bonenfant note que « le développement considérable de la bibliothèque de l'Université Laval a permis aux professeurs et aux étudiants de trouver à cette bibliothèque ce qu'ils consultaient autrefois à notre bibliothèque ».

À partir de ce moment-là, les chercheurs et tous ceux qui avaient à compulser un corpus documentaire conservé à la B.A.N.Q. prirent le relais des groupes. Les témoignages de certains d'entre eux (André Labarrère, Louis-Edmond Hamelin, André Gaulin, Claude Galarneau, Alain Combes, Aurélien Boivin) furent publiés à l'occasion du Deuxième centenaire de la bibliothèque[16]. Encore aujourd'hui, des chercheurs travaillent sur place pendant des semaines ou des mois au dépouillement d'un journal, des archives personnelles de député, de mémoires présentés aux commissions parlementaires ou à des commissions d'enquête, des discours des hommes et femmes politiques ou, encore, à la lecture d'une édition princeps de la collection Chauveau[17]. Les documents conservés ici, leur organisation, l'indexation qu'on en fait en vue d'en faciliter l'usage aux parlementaires et à leurs collaborateurs facilitent, par le fait même, le travail de nombreux chercheurs.

Conclusion

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec a maintenant une mission propre et des mandats exclusifs. Des services sont réservés à la clientèle prioritaire[18]. Les collections ont été élaguées et enrichies en fonction de ses besoins. Au cours des ans, on aura fait des efforts pour combler les besoins documentaires d'employés de la Fonction publique[19] ou du lectorat de la capitale. Petit à petit, le principe de subsidiarité s'est imposé : les ministères, la ville et l'université ont mis des services documentaires adaptés à la portée de leur propre lectorat.

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale demeure cependant une bibliothèque de référence et de consultation : les citoyens y sont admis comme les fonctionnaires et les chercheurs. L'accueil réservé à tous est illustré par les nombreuses activités publiques (lancements de livres, expositions, tables rondes, etc.) rendues possibles à la suite du réaménagement de 2001.

Les hommes et les femmes politiques ont défendu cette vision et cette pratique, tant au 19e qu'au 20e siècle, laquelle a été entérinée par les bibliothécaires[20]. Récemment, l'ex-premier ministre Bernard Landry a affirmé, à l'occasion du deuxième centenaire de la B.A.N.Q. : « ... la bibliothèque de la maison du peuple doit être ouverte au public. » Quelques semaines plus tard, le secrétaire général de l'Assemblée nationale édictait : « La Bibliothèque... accueille tous les citoyens du Québec qui effectuent des recherches sur des sujets qui requièrent l'utilisation des documents qu'elle détient. »[21] En somme, on peut dire que la Bibliothèque s'avère une institution fondamentale dans le processus démocratique, tant celui observé à l'Assemblée que celui vécu dans l'ensemble de la société. ◉

Bibliographie

ACBLF (Association canadienne des bibliothécaires de langue française). 1965. Comité de planification des bibliothèques gouvernementales 1964-1965 ; section Québec.

ACBLF. 1969. Comité de planification... *Rapport final* : 10.

Association des secrétaires généraux des parlements. 1974. *Les bibliothèques des Parlements*. 3e série, nº 97 (1er trimestre) : 1-30.

Gallichan, Gilles. 1987. Une institution aux multiples vocations : la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale* (du Québec), vol. 16, nos 3-4 (janvier 1987) : 5-8.

Pelletier, Jean-Guy. 2002. Témoignages sur la Bibliothèques. *Bibliographie et documentation*, 45. Québec : Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 2002. 106 p.

Tanfield, Jennifer. 2000. *Parliamentary library, research and information services in Western Europe*. Bruxelles : CERDP : 295.

Union interparlementaire. 1987. *Les Parlements dans le monde ; recueil de données comparatives*, 2e éd. Bruxelles : Bruylant : 2 vol.

15. « ... les étudiants... doivent non seulement obtenir la recommandation du député... — puisque c'est là une partie du patronage que celui-ci exerce — mais aussi celle du supérieur du collège » (AAN, Fonds Marquis, dossier 3.5 : lettre datée du 20 septembre 1943 et adressée à Robert Bernier, c.j.m.).
16. Pelletier, Jean-Guy. 2002.
17. Bibliothèque du premier Premier ministre du Québec (1867-1871) et première bibliothèque classée par l'État en 2003.
18. Préparation d'études, de notes d'intervention ou d'information, etc.
19. Voir le témoignage du sénateur Roch Bolduc. Ce dernier remit au conservateur une liste bibliographique d'ouvrages sur l'administration publique à son retour de Chicago en 1953, lequel s'empressa de les acquérir (Pelletier, Jean-Guy. 2002 : 29).
20. Témoignage de Pamphile LeMay : « ... les bibliothèques manquent. C'est pourquoi, avec l'approbation des honorables présidents des Chambres, j'ouvre la vôtre toute grande aux esprits studieux » (Rapport annuel 1889; Débats du Conseil législatif 1890 : 14). On retrouve le même témoignage dans le rapport de 1888.
21. Nouvelles de l'Asted, vol. 21, nº 4, juillet-septembre 2002 : 11. Il est vrai que pendant la décennie précédente, on avait hésité à diffuser le catalogue informatisé — alors qu'au XIXe siècle le catalogue imprimé l'était — et même à considérer les collaborateurs des députés en circonscription comme des abonnés de la Bibliothèque.

ARGUS
LA REVUE QUÉBÉCOISE DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE
DOCUMENTATION BIBLIOTHÈQUES

D'hier à demain, les bibliothèques de l'État québécois : la parlementaire et les administratives

GASTON BERNIER
Bibliothécaire retraité
Directeur de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale de 1994 à 2000

JOHANNE BOURRET
Responsable
Bibliothèque Cécile-Rouleau
Johanne.Bourret@cspq.gouv.qc.ca

RÉSUMÉ | ABSTRACTS | RESUMEN

L'État québécois met à la portée de la Fonction publique et de la représentation nationale un réseau de bibliothèques intérieures : les bibliothèques administratives et la bibliothèque législative. Elles varient fondamentalement les unes des autres selon leurs fonction et rôles, leurs structures internes, les crédits qu'on leur alloue, les services qu'elles offrent, leur personnel, leur lectorat et, enfin, les collections qu'elles conservent ou mettent à disposition.

Past, present and future, government libraries in Quebec : parliamentary and administrative libraries

A network of internal libraries — both administrative and legislative — is made available by the province of Quebec to its public service and deputation. These libraries are fundamentally different from one another based on their functions and roles, internal structures, funding received, services offered, staff, target audience and, finally, the collections they keep and make available.

Del ayer al mañana, las bibliotecas de estado quebequenses : la parlamentaria y las administrativas

El estado de Québec pone a la disposición de la Función pública y de representación nacional una red de bibliotecas internas : las bibliotecas administrativas y la biblioteca legislativa. Su rol y sus funciones varían fundamentalmente de una biblioteca a la otra, así como su estructura interna, su personal, su clientela, los servicios que se ofrecen, los créditos que se les otorgan y, finalmente, las colecciones que albergan o que ponen al alcance del público.

Depuis qu'elles existent[1], les bibliothèques de l'État québécois, c'est-à-dire la bibliothèque des parlementaires, celles de l'administration et la Nationale se sont insérées tout naturellement au sein de la communauté documentaire et de la société. Il va de soi que les services varient beaucoup selon les décennies. Les bibliothèques mises sur pied au début du 19e siècle à l'intention des députés et des conseillers législatifs comme celle qui fut établie au Département de l'instruction publique par P.J.O. Chauveau en 1856[2] ne baignaient pas dans un réseau aussi dense que leurs héritières et descendantes. En dépit des contextes fort différents, ces bibliothèques, la législative au départ puis les bibliothèques administratives (dites habituellement « gouvernementales »), ont contribué au développement et à l'enracinement de la vie démocratique et aux prises de décision[3]. Depuis la fin des années 1960, les fonctions de conservation du patrimoine imprimé québécois et sa mise à disposition sont confiées à la Bibliothèque nationale (désignée par le sigle BAnQ depuis 2005).

Comme cela s'est produit dans divers pays, la bibliothèque des parlementaires a été un incubateur de services documentaires administratifs[4]. À l'origine, la Fonction publique était regroupée dans le palais législatif et les fonctionnaires s'appuyaient sur les ressources bibliographiques constituées par les deux Chambres. Avec le temps, les ministères se sont éloignés géographiquement et ont formé leurs propres services documentaires. En 1972, on confia au ministère des Communications la tâche de mettre sur pied deux bibliothèques pour les fonctionnaires de ministères regroupés à deux endroits. Souvent, la bibliothèque parlementaire leur

1. En 1971, les auteurs du Rapport du comité d'étude des bibliothèques gouvernementales (Québec : Éditeur officiel) écrivaient : « Des cinquante recensées lors de notre enquête, deux... seulement remontent au XIXe siècle; trente-deux sont créées depuis 1960 et neuf des douze autres datent de ... 1940 à 1959 » (p. 16). En 1994, Daniel Allaire (p. 61), parle d'un peu moins d'une centaine de bibliothèques, 7 % nées avant 1960, 14 % dans les années 1960, 46 % entre 1970 et 1979 et 31 % de 1980 à 1985. En 2007, on signale 85 bibliothèques émargeant aux crédits de l'État. Deux nouvelles sont apparues et treize ont fermé depuis 2000. Ces chiffres ignorent les bibliothèques du réseau de la Justice. Par ailleurs, on notera qu'on passait sous silence l'existence de la bibliothèque administrative du Conseil souverain, avant 1760 (Gallichan, Gilles. 1998 : 80-81).
2. Lajeunesse, Marcel. 2004 : 81-82.
3. On lira avec intérêt un excellent tour d'horizon historique : Gallichan, Gilles. 1998 : 79-100.
4. Ross Gordon (2005: 293) observe le même phénomène au Canada.

Comme cela s'est produit dans divers pays, la bibliothèque des parlementaires a été un incubateur de services documentaires administratifs.

faisait don de collections spécialisées. Des employés d'expérience suivirent le mouvement. Certains revenaient sur place et s'inspiraient des pratiques de catalogage suivies. Des programmes communs furent réalisés : un catalogue collectif au cours de la décennie de 1970 et un plan de rationalisation des abonnements dans la décennie suivante. La bibliothèque parlementaire logeait à l'occasion des collections que les ministères ne pouvaient conserver faute d'espace. En somme, le courant a toujours bien passé d'un établissement à l'autre même si la collaboration n'a pas abouti à la mise sur pied d'un bureau central de coordination.

L'ensemble des bibliothèques de l'État québécois, en dépit des liens qui les unissent, sont fort disparates. Et elles le seraient davantage si on y incluait la Nationale, la bibliothèque et les archives, dont le siège social est à Montréal et dont la mission diffère de celle des bibliothèques législative et administratives. Parmi les éléments qui distinguent ces dernières, mentionnons : leurs fonctions et leur rôle, leurs structures internes, les crédits qui leur sont alloués, les services offerts, leur personnel, leur lectorat, les collections conservées ou mises à disposition.

Fonctions et rôle

Les bibliothèques de l'État laurentien — la Nationale mise à part — servent avant tout un lectorat interne. La bibliothèque de l'Assemblée nationale est « l'extension » documentaire des parlementaires, de leurs collaborateurs et du secrétariat administratif de la maison. De leur côté, les bibliothèques administratives existent afin de faciliter la prise de décision des autorités gouvernementales et de la Fonction publique.

Le décor d'ensemble a bien changé depuis deux siècles. Au départ, les bibliothèques législatives et administratives devaient composer avec la rareté des documents et la lenteur des communications. Les moyens dont elles disposaient étaient également à la mesure des époques traversées : des livres en petit nombre conservés dans des corridors et souvent dans des caisses dont un commis avait la garde, des catalogues de livres réduits à de simples listes, etc.

De nos jours, les bibliothèques, celle de la représentation nationale et celles de la Fonction publique, doivent faire face à un raz-de-marée documentaire et à une multiplication des supports et à l'Internet. La société devient elle-même plus complexe et les champs d'intervention de l'État se multiplient. Les moyens techniques s'améliorent.

Aussi, ces bibliothèques doivent-elles actualiser et caréner leurs fonctions, les ajuster aux besoins contemporains tout en restant fidèles aux missions intemporelles ou pérennes : dorénavant, elles doivent s'efforcer de faire des choix documentaires, dresser des catalogues collectifs électroniques, obtenir et conserver les documents du ministère ou des organismes et même les publications de l'État en général, les indexer globalement afin d'en faciliter le repérage mais aussi dans le détail afin d'y déceler en un tournemain les passages recherchés, élaborer des thésaurus ou listes de descripteurs, procéder à la numérisation des documents internes (que les entreprises commerciales négligeront probablement) et les mettre sous cette forme à la disposition de leurs abonnés mais aussi de l'ensemble des citoyens.

Les crédits

Le rôle et les fonctions des bibliothèques gouvernementales au sens large révèlent des similitudes et une parenté certaines. Par ailleurs, l'importance ou la modicité des crédits qui leur sont alloués, de la plus importante à la plus humble, illustre d'immenses écarts. Le phénomène n'est pas nouveau. Ce fut le cas par le passé et on peut encore l'observer en 2008.

Au cours des années, les crédits alloués aux bibliothèques du milieu gouvernemental l'ont été parcimonieusement. Entre 1960 et 1970, 12 d'entre elles sur une cinquantaine n'avaient pas de budget propre[5]. À la même époque, les crédits d'acquisition de 32 établissements s'élevaient à 524 000 $ mais 15 avaient moins de 10 000 $[6] et les deux plus importantes (Bibliothèque du Parlement et Bibliothèque nationale) disposaient, quant à elles, de cagnottes de 120 000 $ et de 117 000 $ respectivement[7]. Il serait intéressant de voir ce que ces sommes représentaient par rapport aux dépenses d'ensemble de chaque organisme. On a une idée cependant de la situation onze décennies plus tôt au Département de l'instruction publique : en 1858, on y disposait de 1 101 $ sur des crédits de 246 000 $, soit 0,45 %[8]. De nos jours, les sommes allouées à la documentation ont augmenté en chiffres absolus. En 2006-2007, 35 bibliothèques ayant réagi au sondage du Réseau informatisé des bibliothèques gouvernementales du Québec (RIBG) avaient une cagnotte de 2 800 000 $ réservée à l'achat de la documentation.

En 1971, on avait jugé que le groupe des cinquante bibliothèques les plus importantes — Nationale incluse — disposaient de 3 650 000 $[9] sur des crédits totaux de l'ordre de 3 659 400 000 $, soit environ 1 %, sans doute un peu plus. Un quart de siècle plus tard, en 1994, on

5. Munger, Denys. 1971 : 93.
6. Ibid.
7. Québec. Comité d'étude... 1971 : annexe F.
8. Sabourin, Hélène. 2003 : 75.
9. Québec. Comité d'étude... 1971 : 24.

évaluait la somme à 16 000 000 $[10] sur 38 647 952 000 $, soit un pourcentage de 0,42.

Au-delà des montants absolus alloués aux bibliothèques de l'État et aux pourcentages qu'ils représentent, le milieu professionnel dénonce souvent les coupes, tantôt sombres, tantôt claires, que l'on impose au secteur documentaire lorsque les crédits se font particulièrement rares. Il est possible que le milieu souffre quelque peu de déréliction, mais il arrive souvent que les restrictions rendues nécessaires soient assignées aux bibliothèques.

Structures internes et emplacements administratifs

Les bibliothèques de l'État québécois ne disposent que de crédits restreints et somme toute assez minces par rapport à la cagnotte globale. Leur sort mitigé transparaît aussi dans les multiples rattachements administratifs qu'on leur fait vivre. Pour paraphraser Courteline (sans prétendre que cela corresponde en tout point à la réalité), on pourrait conclure que les bureaux se chamaillent entre eux pour ne pas avoir à gérer la bibliothèque ou le centre de documentation. A contrario, il faut quand même noter qu'on a déjà tout fait, au 19e siècle, pour annexer la collection composée au Département de l'Instruction publique à la Bibliothèque du Parlement québécois et qu'on y a réussi[11].

Une première observation concerne la difficulté de déterminer un point d'ancrage à l'intérieur des organigrammes des administration. Tantôt, les services documentaires sont rattachés à une unité de communication sous le prétexte qu'ils fournissent de l'information au public en général (et même si cette dernière mission est presque asymptomatique à la mission de base). Tantôt, ils relèvent des services administratifs en raison de leurs prestations à l'ensemble du ministère ou de l'organisme. Dans d'autres cas, ils seront rattachés à un haut fonctionnaire chargé avant tout d'un secteur différent mais qui dispose d'heures de battement. Une enquête rapide en 1965 révéla la diversité des formules adoptées : huit pratiques différentes pour 21 établissements[12]. Au début des années 1980, une bibliothécaire notait déjà que ces bibliothèques étaient « situées différemment dans l'organigramme de leur ministère ou organisme » et qu'elles relevaient « de façon générale, des directions de communications, des directions de recherche ou des services administratifs »[13]. Pour sa part, la bibliothèque de la représentation nationale connaît les mêmes aléas : direction générale à une époque, direction par la suite ; un jour dans la partie supérieure de l'organigramme, un autre dans le tiers inférieur.

L'ensemble des bibliothèques de l'État québécois, en dépit des liens qui les unissent, sont fort disparates.

Les bibliothèques des ministères sont affectées par un deuxième phénomène : les réaménagements administratifs, les fusions ou les séparations, les efforts de déconcentration ou de décentralisation. Ces perspectives sont courantes pour toutes les entreprises. Elles résultent généralement d'une volonté de rationaliser les services documentaires au même titre que les services propres ou emblématiques d'un ministère. Mais le sort réservé à la documentation s'explique souvent par les soubresauts de la vie politique, par la popularité d'un thème dans l'opinion publique, par le va-et-vient des grandes tendances en matière de centralisation ou de dévolution. Il arrive qu'elle soit victime d'un mouvement administratif plus large : ainsi, en 1994, le ministère des Communications disparaissait et la bibliothèque administrative, pourtant au service prioritaire des fonctionnaires, se retrouva sous la tutelle du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration[14]. Depuis 2005, elle relève du Centre des services partagés[15]. Un tel contexte pourrait peut-être expliquer cet extrait d'un rapport de comité d'étude selon lequel les bibliothèques gouvernementales « naissent et meurent… au hasard des besoins comme au gré des circonstances »[16].

Il est arrivé aussi qu'un organisme de tutelle se sente débordé par l'ampleur et le rayonnement d'une bibliothèque. Ce fut le cas de Gaston-Miron, bibliothèque appelée ainsi depuis 2003, logée à la Délégation du Québec à Paris, laquelle profitera bientôt d'un statut tout à fait particulier[17]. Depuis sa création en 1964, la bibliothèque relevait du ministère des Relations internationales comme s'il s'était agi d'une simple bibliothèque intérieure. Mais elle était plutôt une bibliothèque de référence ou de recherche mise à la disposition des étudiants et des chercheurs québécois ou français et des établissements universitaires européens[18]. Aussi peut-on comprendre les réticences des hauts fonctionnaires du Ministère à allonger des crédits pour un tel établissement. Et il s'en est fallu de peu que l'on fermât la bibliothèque ou qu'on en envisageât la possibilité[19]. Dorénavant, la bibliothèque relèvera à la fois du Ministère et

10. Allaire, Daniel. 1994 : 63.
11. Sabourin, Hélène. 2003 : 161-162, 179-180.
12. L'une relevait de l'Orateur, trois d'un sous-ministre, trois d'un directeur général, deux d'un directeur de l'information, une d'un officiel de personnel, trois d'un directeur de service et huit d'un directeur d'école spécialisées (Association canadienne… 1966 : 4).
13. Charbonneau, Monique. 1983 : 16.
14. Houle, Louis. 2002 : 46.
15. Bernier, Marion (et autres) : 36.
16. Québec. Comité d'étude… 1971 : 16.
17. Le Devoir, 25 septembre 2007, p. B-8.
18. Marcel, Jean. 1995 : 47-48 et Matlag, Ursula. 2000 : 95-96.
19. Le professeur Jean Marcel avait lancé un cri d'alarme en 1995 (Marcel, Jean. 1995 : 47-48) et le Devoir (voir supra, 17) nota qu'une pétition circulait en septembre 2007.

Les bibliothèques de l'État laurentien – la Nationale mise à part - servent avant tout un lectorat interne. La bibliothèque de l'Assemblée nationale est le bras documentaire des parlementaires, de leurs collaborateurs et du secrétariat administratif de la maison.

de la Grande Bibliothèque du Québec. La solution est des plus logiques, compte tenu de ses caractéristiques : collections encyclopédiques et de recherche, « reflet du patrimoine littéraire laurentien » a-t-on écrit[20], lectorat formé avant tout de chercheurs et d'étudiants et non de fonctionnaires. Ce sont là des réalités qui ne pouvaient que rapprocher les deux établissements, d'autant plus que la Nationale avait versé de nombreux dons à la maison du Québec à Paris.

La vie administrative aléatoire des bibliothèques de l'État québécois est, pourrait-on dire, assurée, en tout cas rendue possible, par l'absence de coordination centrale. Les ministères sont jaloux de leurs prérogatives et de leur liberté d'action. Pour sa part, depuis un quart de siècle, l'Assemblée nationale est administrée comme un organisme quasi autonome à l'intérieur des structures étatiques. Et, habituellement, on ne se risque pas à mettre en cause la séparation de l'Exécutif et du Législatif. De là, le scepticisme et l'échec relatif[21] des propositions[22] de mise sur pied d'un bureau de coordination proposé par le comité présidé par Jacques Prémont en 1970 et 1971 et même des réalisations qui semblent, à première vue, aller à l'encontre d'une décision générale[23]. De là aussi la valse hésitation en ce qui a trait au mandat et aux pouvoirs de la bibliothèque collective mise sur pied en février 1972 et gérée par le ministère des Communications. De là aussi, malgré des perspectives mitigées, des résultats pratiques en matière de coordination (système intégré, catalogue collectif).

Les collections

Les collections acquises et mises à disposition par les bibliothèques de l'État québécois se sont toujours avantageusement comparées à celles des établissements du voisinage, de par leur diversité d'abord, de par leur ampleur d'autre part.

Les gouvernements élargissent sans cesse leurs champs d'intervention et en découvrent de nouveaux. Les centres d'intérêts des hommes et des femmes politiques ont toujours été au diapason des préoccupations des citoyens, tout en étant synchrones avec l'évolution des sciences et de la technologie. Dès le début du siècle dernier, le réseau informel des bibliothèques du fonctionnarisme et de la représentation nationale offrait toute la palette des disciplines et des champs de compétence : agriculture, colonisation et mines, instruction publique, terres, forêts et pêcheries, travaux publics, sans oublier les fonctions régaliennes et administratives. Les domaines d'excellence des trop rares bibliothèques de l'époque constituaient une mine d'or pour les abonnés de l'intérieur et pour les lecteurs forains. L'ensemble des collections dispersées, mal classées et mal cataloguées sans doute, représentait tout le spectre des préoccupations du moment. Les temps ont changé, la société a évolué. Les États s'engagent désormais dans des domaines autrefois négligés ou ignorés : environnement, culture, santé, etc. Les bibliothèques qu'ils entretiennent disposent, pendant le même temps, de fonds documentaires de plus en plus en riches. Si bien qu'elles constituent, prises globalement, une collection encyclopédique.

La diversité de la documentation imprimée de l'État n'a pas été souvent soulignée. Mais on n'a pas manqué de noter l'ampleur des collections réunies. En 1970, on évaluait que 46 bibliothèques (sans tenir compte de la Bibliothèque nationale) possédaient près de 500 000 livres et étaient abonnées à 10 400 périodiques[24]. Quelques mois plus tard, un deuxième comité d'étude mentionnait un chiffre de 826 000 unités physiques (1 026 000 si on incluait la Bibliothèque nationale)[25]. Un fait intéressant à souligner : l'étude comparait ce chiffre à celui de la bibliothèque de l'Université Laval qui comptait alors 1 058 000 volumes. Près d'un quart de siècle plus tard, on parlait de 600 000 documents, dont la moitié aurait été conservée à la bibliothèque des députés[26]. Actuellement, en 2006-2007, tout en sachant que le nombre de volumes d'un établissement documentaire ne constitue plus une mantra ou une panacée, on peut souligner que 38 bibliothèques intérieures (Nationale exclue) mettent à disposition 1 900 000 volumes et 8 785 périodiques en cours.

La diversité et la quantité de la documentation des bibliothèques gouvernementales doivent être mises en contexte avec la nature de ces dernières. On n'a pas ici à conserver systématiquement les monographies, les périodiques, les brochures, etc. On met avant tout l'accent sur les titres récents et à jour. Les secteurs protégés se limitent sans doute à des domaines précis et limités appelés à varier avec les années et, surtout, aux publications et aux parapublications de l'État. Au demeurant, la multiplication des titres numérisés et leur mise à disposition à distance modifient l'importance de l'imprimé

20. Matlag, Ursula. 2000 : 97.
21. Un comité de coordination des bibliothèques administratives fut mis sur pied à la suite du rapport Prémont mais il fut aboli vers 1980 (Lajeunesse, Marcel. 1991 : 2)
22. Voir recommandations n° 6 et 7 (Québec. Comité d'étude... 1971 : 10).
23. En 1976, on demande au ministère des Communications d'agir comme agent de concertation en matière de services documentaires communs. Mais la prolifération de bibliothèques continue sans grande planification d'ensemble (Houle, Louis. 2002 : 46).
24. Munger, Denys. 1971: 92.
25. Québec. Comité d'étude... 1971 : 20 et annexe F.
26. Allaire, Daniel. 1994 : 63.

et sa signification. Il faut aussi tenir compte d'autres facteurs à l'intérieur du réseau : l'application du principe de subsidiarité, le partage des ressources et l'adoption du principe de collection-réseau[27].

Les lecteurs ou abonnés

Tous les intrants dont il a été question jusqu'ici (fonctions, crédits, structures et collections) ne sont conçus ou accordés qu'en vue d'un bassin de lecteurs ou d'abonnés. Les bibliothèques dites gouvernementales sont d'abord et avant tout établies pour répondre aux besoins documentaires d'un public naturel : la représentation nationale et le secrétariat administratif de l'Assemblée pour ce qui est de la bibliothèque parlementaire ; les ministères et la Fonction publique en ce qui a trait à la bibliothèques administratives. Le lectorat intérieur est leur raison d'être. Il justifie l'ampleur des crédits, la qualification professionnelle des employés, la nature des collections et la profondeur des prestations. Les lecteurs intérieurs sont toujours à l'arrière-plan des fonctions et rôles élaborés pour chacun des établissements et, lorsqu'il y a dérapage, les autorités politiques sonnent le rappel[28]. La prégnance de ce lectorat distingue ces derniers des bibliothèques nationales (émargeant elles aussi au budget des États), lesquelles ont des mandats territoriaux plus généraux, plus universels pourrait-on dire.

Les clientèles intérieures, même si elles pèsent de tout leur poids sur l'évolution des bibliothèques de l'État, ne constituent pas toujours un motif d'exclusion des lecteurs forains. Les hommes politiques québécois, qui se sont servis d'une bibliothèque privée de 1792 à 1802, ont par la suite ouvert la leur au public de la capitale selon un régime à éclipses, variable dans le temps et tenant compte des sessions et des intersessions. En 1939, un député nota que de nombreux citoyens venaient à la bibliothèque chaque jour et suggéra qu'on libéralise le règlement[29]. De fait, elle aura servi citoyens, étudiants, chercheurs et fonctionnaires des ministères, ces derniers autrefois logés à proximité du palais législatif, sinon à l'intérieur même. On écrit dans le rapport Prémont : « Pendant de nombreuses années, la Bibliothèque... a joué un double rôle : elle fut à la fois la bibliothèque de l'administration québécoise — la seule jusqu'à la création, en 1920, de la bibliothèque du ministère du Travail — et la bibliothèque publique de la ville de Québec. En dehors des sessions parlementaires... elle ouvrait largement ses portes au public... »[30].

Malheureusement, les données relatives au lectorat externe des bibliothèques de l'État sont très rares. On

Il est arrivé aussi qu'un organisme de tutelle se sente débordé par l'ampleur et le rayonnement d'une bibliothèque. Ce fut le cas de Gaston-Miron, bibliothèque appelée ainsi depuis 2003, logée à la Délégation du Québec à Paris, laquelle profitera bientôt d'un statut tout à fait particulier.

sait cependant qu'en 1969, à la suite d'une enquête auprès de 37 d'entre elles, 17 accueillaient les spécialistes de l'extérieur et 10, les étudiants[31]. Une étude récente (2006-2007) révèle que 32 sur 40 répondent aux questions des citoyens qui leur sont adressées sur place ou à distance, par téléphone, par télécopieur ou par courriel. Les rapports d'orientation ou de planification n'abordent pas le sujet. Les statistiques ne sont jamais très explicites. Mais, chose sûre, les autorités documentaires n'interdisent pas l'accès des salles de lecture ni des collections au public même s'ils ne vont pas jusqu'à le publiciser ou à l'encourager. Un rapport récent vient d'ailleurs d'exprimer le souhait que « les ressources de la bibliothèque — lire : les bibliothèques administratives contemporaines — doivent être davantage visibles sur le Web »[32]. La présence des catalogues électroniques dans l'Internet offre une fenêtre à tous à l'égal des catalogues imprimés des 19e et 20e siècle. Une bibliothèque du réseau prête aux citoyens les cassettes vidéo et des « dévédés » (ou dvd) produits par l'État.

Conclusion

Pour faire un tour d'horizon complet de la situation des bibliothèques de l'État québécois (législative et administratives), il faudrait aborder des thèmes comme le personnel du passé, celui actuellement en fonction et celui qui sera en place dans dix ou vingt ans de même que les réflexes nouveaux que l'État devra développer. Il faudrait également décrire tout le réseau de collaboration et d'échanges qui relie ces bibliothèques entre elles et avec le milieu documentaire périphérique (celui des universités en particulier) ; parler de l'importance, peut-être décroissante, des locaux et de leur emplacement à mesure que se généralise la numérisation et s'implante la télématique ; s'intéresser aux grandes caractéristiques des services souhaités (instantanés ? officinaux ou magistraux ? fournis électroniquement ? assimilables rapidement ? fiables ?). De même y aurait-il lieu que des étudiants, des chercheurs ou des retraités de la documentation entreprennent des recherches sur les bibliothèques administratives les plus chargées d'histoire et

27. Allaire, Daniel. 1994 : 65. Une bibliothèque devient responsable d'un titre, en assure la conservation et le met à la disposition du réseau.
28. Un cas suffira, mais on pourrait les multiplier : « La rationalisation... dans les années 1990 a forcé le SID (Service d'information documentaire) à se concentrer sur son mandat premier ... les nouveaux développements sont pensés en fonction des serviteurs de l'État... » (Houle, Louis. 2002 : 47).
29. Calixe Dumas, L'Action catholique, 2 février 1939.
30. Québec. Comité d'étude... 1971 : Annexe B et p. 3.
31. Association canadienne... 1969 : 3.
32. Cefrio. 2007 : 17.

Les collections acquises et mises à disposition par les bibliothèques de l'État québécois se sont toujours avantageusement comparées à celles des établissements du voisinage, de par leur diversité d'abord, de par leur ampleur d'autre part.

sur celles qui ont laissé le plus de documents archivés. De fait, le secteur est en friche depuis toujours et, comme tous les services intérieurs, il reçoit, sauf exception, peu d'attention des médias et des milieux professionnels.

En tout état de cause, les services documentaires internes expérimenteront toujours les soubresauts administratifs. Mais leur existence est assurée. Il leur faudra toutefois tenir compte de l'évolution : généralisation du numérique et de la télématique, effacement relatif de l'imprimé, accélération des moyens de communication, multiplication des données en vrac, etc. Les défis qui se présentent sont nouveaux mais les bibliothèques, depuis qu'elles existent, en ont déjà relevés plusieurs. Pour l'heure, les spécialistes de la documentation de l'État québécois ont déjà un aperçu des voies de l'avenir : documentation électronique, stockage, conservation et indexation, mise en commun des ressources et abonnements groupés, coordination, entente de partenariat à titre gracieux ou à titre onéreux[33], participation à la gestion de l'information gouvernementale, déconcentration des fonctions traditionnelles, bibliothécaires volants et veille documentaire, élargissement du réseau, etc. Bref, la « cyberbéatitude » n'est pas pour demain et de nombreux créneaux restent à occuper. Comme l'a écrit Jean-Claude Guillebaud :

> L'explosion des réseaux ouvre de nouvelles perspectives, mais il est de plus en plus difficile de faire le tri entre le bluff, les concessions convenues à la modernité et ce qui va s'avérer décisif, fondateur... le prochain siècle ... sans aucun doute cybernétique, connecté et numérisé... n'en affrontera pas moins les mêmes contradictions, les mêmes débats, les mêmes incomplétudes que celui qui s'achève[34]. ▣

Sources consultées

Association canadienne des bibliothécaires de langue française. Septembre 1966. Comité de planification des bibliothèques gouvernementales 1964-1965 ; Rapport du président. Montréal : A.C.B.L.F.

Association canadienne des bibliothécaires de langue française. 1969. Comité de planification des bibliothèques gouvernementales ; Rapport final. Montréal : A.C.B.L.F.

Allaire, Daniel. 1994. Le réseau informatisé des bibliothèques gouvernementales. *Documentation et bibliothèques*, vol. 40, n° 2 (avril-juin 1994) : 61-66.

Bernier, Marion (et autres). 2007. La bibliothèque Cécile-Rouleau ; au cœur de la colline parlementaire. *Argus*, vol. 36, n° 1 (printemps-été) : 36-37.

Cefrio. 2007. Rôle, actualisation et stratégies d'affaires des bibliothèques gouvernementales ; analyse et recommandations présentées au Réseau informatisé des bibliothèques gouvernementales... Québec : Cefrio. 43 p.

Charbonneau, Monique. 1983. Les bibliothèques gouvernementales en pleine évolution. *Documentation et bibliothèques*, vol. 29, n° 1 (janvier-mars) : 15-18.

Gallichan, Gilles. 1998. L'État québécois et ses bibliothèques. In *Les Bibliothèques québécoises d'hier à aujourd'hui ; actes du colloque de l'Asted et de l'AQÉI, Trois-Rivières, 27 octobre 1997.* Montréal : les Éditions Asted : 79-99.

Gordon, Ross. 2005. *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada* ; vol. II : de 1840 à 1918. Montréal : les Presses de l'Université de Montréal : 292- 293.

Houle, Louis. 2002. De la bibliothèque au partage des connaissances. *Documentation et bibliothèques*, vol. 48, n° 2 (avril-juin) : 45-49.

Lajeunesse, Marcel. 1991. L'État et ses bibliothèques au Québec. In *L'État et l'imprimé ; paperasse ou nécessité* ; Colloque de l'Association québécoise pour l'étude de l'imprimé, 21 et 22 novembre 1991.

Lajeunesse, Marcel. 2004. Meilleur, Chauveau et les bibliothèques... In *Lecture publique et culture au Québec, XIX^e et XX^e siècles.* Montréal : P.U.Q. : 67-85.

Marcel, Jean. 1995. Défense et illustration d'une bibliothèque. *Documentation et bibliothèques*, vol. 41, n° 1 (janvier-mars) : 47-48.

Matlag, Ursula. 2000. Une bibliothèque québécoise à Paris : un peu d'histoire. *Documentation et bibliothèques*, vol. 46, n° 2 (avril-juin) : 95-98.

Munger, Denys. 1971. Situation des bibliothèques gouvernementales du Québec. *Bulletin de l'ACBLF*, juin 1971 : 90-97.

Québec. Comité d'étude des bibliothèques gouvernementales (1971). Rapport. Québec : Éditeur officiel.

Sabourin, Hélène. 2003. *À l'école de P.J.O. Chauveau ; éducation et culture au XIX^e siècle.* Montréal : Leméac.

33. Bernier, Marion (et autres), 2007 : 36.
34. Jean-Claude Guillebaud, La Refondation du monde (Paris : Seuil, 1999), p. 355.

ARGUS
LA REVUE QUÉBÉCOISE DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE
DOCUMENTATION BIBLIOTHÈQUES

Le milieu des archives au Québec : un atout pour les administrations et le patrimoine

Carol Couture
Conservateur et
directeur général des archives
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
carol.couture@banq.qc.ca

Jean-Pierre Therrien
Adjoint au conservateur et
directeur général des archives
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
jp.therrien@banq.qc.ca

Résumé | Abstracts | Resumen

Les archives et les bibliothèques occupent de plus en plus les mêmes tribunes et sont souvent réunies au sein de mêmes institutions comme Bibliothèque et Archives Canada (BAC) et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). Pour mettre en contexte cet état de la situation des archives au Québec, les auteurs présentent l'évolution de l'archivistique québécoise et de l'encadrement juridique dans lequel œuvrent les archivistes. Ils esquissent un portrait du milieu archivistique québécois et concluent en évoquant les principaux enjeux auxquels est confronté le milieu des archives au Québec.

Archives in Quebec : An asset for administrations and heritage

Archives and libraries are increasingly discussed within similar forums and are often grouped within the same institutions, such as Library and Archives Canada (LAC) and the Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). To contextualize the state of affairs of archives in Quebec, the authors discuss the evolution of archive administration within the province as well as the legal framework in which archivists operate. They also provide an overview of the archival environment in Quebec and conclude by stating major issues facing it.

El medio de los archivos en Québec : una gran riqueza para las administraciones y para el patrimonio

Cada vez es más frecuente que los servicios de archivos y bibliotecas ocupen una misma tribuna, al punto que ciertas instituciones han reunido ambos elementos bajo un mismo techo, como Bibliothèque et Archives Canada (BAC) o Bibliothèque et archives nationales du Québec (BAnQ). Para contextualizar esta realidad, los autores presentan la evolución de la archivonomía en Québec y del marco jurídico en el que laboran los archivistas, al tiempo que nos ofrecen un retrato somero de este medio. A modo de conclusión, también explican los principales problemas a los cuales se enfrenta actualmente el medio de los archivos quebequense.

Signe des temps, inéluctable évolution ou inévitable convergence provoquée par la mondialisation et l'insatiable soif de connaissances que semble générer l'explosion des technologies de l'information, les archives et les bibliothèques se retrouvent de plus en plus souvent non seulement sur les mêmes tribunes, mais aussi réunies au sein des mêmes institutions comme Bibliothèque et Archives Canada (BAC) et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). Impensable et hérétique hier encore, ce rapprochement apparaît pourtant presque naturel au regard des sciences de l'information et du patrimoine documentaire, deux domaines auxquels s'identifient les bibliothèques et les archives.

Pour mettre en contexte cet état de la situation des archives au Québec[1], nous croyons utile de présenter brièvement l'évolution de l'archivistique québécoise et de rappeler le cadre juridique dans lequel œuvrent les archivistes. Le portrait du milieu archivistique québécois sera quant à lui forcément synthétique et parfois même un peu impressionniste, faute de données précises dans certains secteurs. Nous conclurons le propos en évoquant les principaux enjeux auxquels est confronté le milieu des archives au Québec.

L'archivistique québécoise : une approche originale et un cadre juridique bien établi

Au Québec, la *Loi sur les archives* (L.R.Q., c. A-21.1), adoptée en 1983, définit les archives comme « l'ensemble des documents, quelle que soit leur date ou leur nature, produits ou reçus par une personne ou un organisme pour ses besoins ou l'exercice de ses activités et conservés pour leur valeur d'information générale ». Ainsi, les archives regroupent tous les documents anciens et récents, quel que soit leur support, qui sont

1. Lors de la tenue du Congrès international des archives à Montréal en 1992, l'Association des archivistes du Québec (AAQ) a publié un numéro spécial de sa revue *Archives* qui dressait un état de la situation des archives au Québec à cette époque : *Archives. L'expérience québécoise*, volume 24, numéros 1-2, été-automne 1992, 372 p. Plusieurs éléments de cet état de situation sont toujours pertinents.

La double identité des archives – outil de gestion et objet de mémoire – marque l'histoire contemporaine de la profession et de la discipline, constitue la base même de l'archivistique pratiquée au Québec et fonde son originalité.

autres que les documents publiés et ceux visés par le dépôt légal. Produit administratif et culturel, elles sont donc un outil de travail, l'expression au quotidien de nos gestes et de nos activités. La double identité des archives — outil de gestion et objet de mémoire — marque l'histoire contemporaine de la profession et de la discipline, constitue la base même de l'archivistique pratiquée au Québec et fonde son originalité.

Depuis le milieu des années 1960, l'archivistique québécoise a connu sa « révolution tranquille », passant progressivement d'une archivistique traditionnelle, science auxiliaire de l'histoire centrée essentiellement sur les documents à caractère historique, à une archivistique moderne, science à part entière axée sur une notion beaucoup plus englobante des archives. En fait, le Québec a développé une approche originale de l'archivistique en faisant le lien entre l'archivistique de patrimoine, pratiquée en Europe et plus particulièrement en France, et l'archivistique de gestion, ou *records management*, nord-américaine. Cette mutation s'est faite sur la base de principes archivistiques reconnus (principe de respect des fonds, principe de territorialité, droit d'accès), de fonctions archivistiques traditionnelles (analyse des besoins, création, évaluation, acquisition, classification, description, diffusion et préservation), de l'affirmation du continuum de la chaîne documentaire (approche des trois âges) et de la création d'outils de gestion performants (plans de classification, calendriers de conservation, normes et procédures). Cette conception de l'archivistique s'est exprimée pour la première fois avec la parution remarquée, en 1982, de l'ouvrage *Les archives au XX^e siècle. Une réponse aux besoins de l'administration et de la recherche*[2] et a été par la suite consacrée officiellement avec l'adoption de la *Loi sur les archives* qui en reprenait l'esprit.

Cette loi marque d'ailleurs un tournant dans l'évolution de l'archivistique québécoise et, par ses orientations et ses exigences, elle détermine avec quelques autres législations le cadre dans lequel évoluent les archivistes québécois. La *Loi sur les archives* régit la gestion des documents des organismes publics, c'est-à-dire l'appareil gouvernemental, l'Assemblée nationale, les tribunaux, les organismes des secteurs municipal, de l'éducation, de la santé et des services sociaux. Elle prévoit aussi des dispositions en matière d'archives privées et confie à BAnQ le mandat d'en promouvoir la conservation et la diffusion. De plus, la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information* (L.R.Q., c. C-1.1) vient appuyer l'objet de la *Loi sur les archives* en étendant les mesures de gestion et de protection qui y sont prévues aux « documents technologiques ou archives issues des technologies de l'information et des communications ». La *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1) et la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (L.R.Q., c. P-39.1) s'appliquent aussi aux archives et assurent aux citoyens l'accessibilité à celles-ci dans le respect de leurs droits, eu égard à la protection des renseignements personnels. D'autres lois spécifiques viennent compléter ce cadre juridique dont la pertinence n'est plus à démontrer[3].

Le milieu des archives au Québec : état sommaire de la situation

Contrairement à un domaine comme celui de l'imprimé qui dispose depuis plusieurs années de données statistiques suivies sur le livre, l'édition et les bibliothèques, le secteur des archives n'est pas décrit depuis longtemps à l'aide de données globales. En effet, ce n'est que tout récemment, avec l'aide de l'Observatoire de la culture et des communications, que le milieu des archives a entrepris de documenter de façon rigoureuse son domaine d'activité. Dans ces conditions, présenter un portrait général de la situation d'un domaine aussi vaste et varié s'avère une opération pour le moins périlleuse. Nous nous y hasardons quand même, avec toutes les réserves qui s'imposent, en abordant successivement le cadre structurel dans lequel évoluent les archivistes, les regroupements institutionnels et professionnels et, enfin, les archivistes eux-mêmes. En 2004, le *Registre électronique des services d'archives du Québec*[4] recensait 464 centres ou services d'archives répartis en diverses catégories et sous-catégories (voir tableau 1)

Ce tableau nous permet de constater que le milieu des archives au Québec est constitué d'un ensemble de services publics et privés réunis en de multiples réseaux.

2. Couture, Carol, et Jean-Yves Rousseau, *Les archives au XX^e siècle. Une réponse aux besoins de l'administration et de la recherche*, Montréal, Université de Montréal, Service des archives/Secrétariat général, 1982. Cet ouvrage a été remplacé depuis par Rousseau, Jean-Yves, et Carol Couture. *Les fondements de la discipline archivistique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1994 et par Couture, Carol *et al.*, *Les fonctions de l'archivistique contemporaine*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1999.

3. Plusieurs autres lois et règlements, qu'il serait trop long d'énumérer ici (voir à ce sujet Frenière, André, « La législation relative à la gestion des documents administratifs et des archives au Québec », dans *Archives*, volume 24, numéros 1-2, 1992, p. 65-86, et Gagnon-Arguin, Louise, *Typologie des documents des organisations. De la création à la conservation*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1999), régissent aussi la gestion des documents à leurs divers stades de vie et contribuent à assurer la protection du patrimoine archivistique. Enfin, signalons que le code de déontologie de l'Association des archivistes du Québec (AAQ), même s'il n'a pas de valeur légale, propose des règles quant à la pratique individuelle et collective de l'archivistique (voir www.archivistes.qc.ca/).

4. Grimard, Jacques, *Registre électronique des services d'archives du Québec. Rapport final 2004* et base de données *Rés@q*. Ces documents ont été réalisés à la demande de l'Observatoire de la culture et des communications et des Archives nationales du Québec (ANQ).

Tableau 1
Nombre de centres ou services d'archives par catégories et sous-catégories*

CATÉGORIE	SOUS-CATÉGORIE		NOMBRE
Centres et services d'archives : culture et société	Centres d'archives et sociétés d'histoire		80
	Musées et centres d'exposition		20
	Groupes associatifs et communautaires		8
	Centres de ressources documentaires		14
	Établissements artistiques		4
		Sous-total	*126*
Centres et services d'archives : enseignement et recherche	Commissions scolaires		26
	Cégeps et collèges privés		10
	Universités		21
	Centres d'études ou de recherche		3
		Sous-total	*60*
Centres et services d'archives : institutions religieuses	Église catholique		94
	Autres églises chrétiennes		5
	Autres confessions		0
	Sous-total		*99*
Centres et services d'archives : santé et services sociaux	Régies régionales		4
	Établissements de santé et de services sociaux		8
	Organismes communautaires		0
		Sous-total	*12***
Centres et services d'archives : gouvernements et secteur municipal	Fédéral		4
	Provincial		76
	Municipal		63
		Sous-total	*143*
Centres et services d'archives : finance, économie et travail	Associations et ordres professionnels		9
	Syndicats		4
	Entreprises privées de biens et de services		10
		Sous-total	*23*
TOTAL			464

* Tableau élaboré à partir des données du Registre électronique des services d'archives du Québec. Rapport final 2004, p. 6 et 7.
** Ce chiffre ne comprend pas les quelque 263 services d'archives médicales recensés.

En fait, le milieu des archives est à l'image de la définition légale des archives : il couvre un très large spectre, tant public que privé. Comme cela a déjà été mentionné, la notion d'archives prend en compte tous les documents, quels que soient leur date de production et leur support, à l'exception des documents publiés. Bref, tout organisme ou individu produit ou reçoit des archives dans le cadre de ses activités quotidiennes. En ce sens, l'État et le simple citoyen, en passant par tous les intervenants des secteurs organisés de la société (municipal, social, santé, éducation, politique, culture, commerce, industrie, religion, sport, loisir, habitation, etc.) sont considérés comme des producteurs d'archives et sont soumis, directement ou indirectement, aux lois, politiques et règlements touchant les archives. Rien d'étonnant donc à ce qu'on trouve des services d'archives dans toutes les sphères d'activité de la société.

Les services d'archives publics : une préoccupation légale et administrative d'abord

D'un service d'archives public à un autre, les préoccupations diffèrent grandement. Certains s'occupent essentiellement d'archives définitives, d'autres ne s'intéressent qu'aux documents administratifs et d'autres enfin se consacrent aux deux volets. Par ailleurs, si tous ces services d'archives « contribuent à des degrés divers à la gestion des archives québécoises [...] leur capacité organisationnelle varie grandement de l'un à l'autre[5] ».

Ainsi, même si on dénombre 1 139 municipalités locales, 88 municipalités régionales de comtés (MRC) et

5. Grimard, Jacques, *Registre...*, p. 8.

La Loi sur les archives *régit la gestion des documents des organismes publics, c'est-à-dire l'appareil gouvernemental, l'Assemblée nationale, les tribunaux, les organismes des secteurs municipal, de l'éducation, de la santé et des services sociaux.*

quelque 545 offices municipaux d'habitation[6] (OMH), le registre ne recense que 63 services d'archives pour tout le secteur municipal. C'est dire, entre autres, que si la plupart des grandes villes du Québec ont un service d'archives bien organisé, il en va tout autrement des 1 047 municipalités comptant moins de 10 000 habitants. Au mieux, celles-ci se sont dotées d'un calendrier de conservation pour répondre aux exigences de la *Loi sur les archives* et elles assurent une conservation minimale de leurs archives. La même situation prévaut pour les OMH et, dans une moindre mesure, pour les MRC, dont certaines démontrent un intérêt plus marqué pour les archives.

Il en va de même dans le secteur de l'éducation. Alors que toutes les universités se font un devoir d'assurer une saine gestion de leurs archives[7], tant administratives qu'historiques, les autres composantes de ce secteur, malgré certains progrès notables, présentent des niveaux de développement très variables. Ainsi, dans les 72 commissions scolaires et les 48 cégeps recensés au Québec en 2004[8], le registre relève respectivement 26 et 10 services d'archives. Quelques commissions scolaires, comme la Commission scolaire de Montréal, disposent d'un service d'archives bien organisé. Cependant, les cégeps se basent encore sur un recueil de première génération pour l'élaboration des calendriers de conservation, et leur préoccupation pour le patrimoine archivistique semble plutôt limitée. Dans le domaine de l'enseignement privé, les progrès sont plus sentis. Ce secteur dispose d'un outil récent, le *Guide de gestion des archives à l'intention des établissements d'enseignement privés du Québec*, publié en juin 2006, et certaines écoles privées ont un service d'archives qui s'occupe également de patrimoine.

En ce qui a trait au secteur de la santé et des services sociaux, il s'acquitte relativement bien de ses obligations envers la *Loi sur les archives*, du moins pour la gestion des archives courantes et intermédiaires. La plus récente édition du *Recueil de règles de conservation des documents des établissements de santé et de services sociaux du Québec* date de 2006. Bien que récemment mis à jour, ce recueil est constamment soumis à l'examen d'un comité de révision de l'Association québécoise des établissements de santé et de services sociaux (AQESSS). De fait, dans ce secteur, la priorité est accordée à la gestion des dossiers de patients (archives médicales) et des dossiers administratifs. L'écart semble encore important entre le niveau d'organisation archivistique des établissements hospitaliers en général et celui des 263 services d'archives médicales qui, traditionnellement, ne font pas partie du paysage archivistique québécois et qui ont un mandat, une structure, des modes et des règles de fonctionnement claires et des ressources bien définies[9].

Quant aux ministères et organismes gouvernementaux du Québec (M/O), rappelons que la *Loi sur les archives* leur impose certaines obligations en ce qui concerne la gestion de leurs archives courantes et intermédiaires. Par contre, la conservation de leurs archives définitives relève exclusivement de BAnQ, bien que des organismes comme Hydro-Québec, après entente avec BAnQ, puissent en assurer eux-mêmes la garde. La très grande majorité des services d'archives des ministères et organismes gouvernementaux se consacrent exclusivement à la gestion des archives courantes et intermédiaires. Là aussi, la situation est variable et fluctuante même si la plupart se sont dotés de calendriers de conservation et de plans de classification. Trop souvent cependant, ils sont dépendants de la situation économique : ainsi, en période de récession comme dans les années 1980 ou lors de la course contre le déficit au milieu des années 1990, ces services ont connu de fortes diminutions d'effectifs et de budget, dont ils tardent toujours à se remettre[10]. Or, la qualité des archives de l'État qui sont et seront versées à BAnQ est directement proportionnelle à la qualité de leur gestion dans les M/O. Ainsi, la constitution d'équipes chargées de la gestion des archives courantes et intermédiaires dans les M/O à partir des années 1970 et après l'adoption de la *Loi sur les archives* a produit des effets bénéfiques non seulement sur la gestion administrative des M/O, mais aussi sur l'état des archives versées à l'époque aux Archives nationales du Québec (ANQ). En effet, durant ces années, grâce à la rigueur de la gestion des archives courantes et intermédiaires dans les M/O et à un suivi étroit de la part des ANQ, une sélection rigoureuse des archives à conserver était appliquée, de sorte que le Québec conservait moins d'archives *per capita* que toutes les autres provinces canadiennes.

Force est de constater maintenant que cette sélection s'est quelque peu relâchée et que la réduction des effectifs dans la plupart des M/O a eu des conséquences

6. Chiffres tirés du site Web du ministère des Affaires municipales et Régions et des sites des organismes de regroupement des MRC et des OMH. Sites consultés en juin 2007 (voir http://www.mamr.gouv.qc.ca/).

7. Brochu, Frédéric, « Les archives universitaires du Québec : état des lieux », dans *Archives. Les archives universitaires : la perspective québécoise*, volume 38, numéro 2, 2006-2007, p. 7-23.

8. Sites Web de la Fédération des cégeps et de la Fédération des commissions scolaires du Québec. Sites consultés en juin 2007 (voir http://www.fedecegeps.qc.ca/ et http://www.fcsq.qc.ca/).

9. Bouchard, Carmen, et autres, « Les archives médicales et administratives dans les établissements de santé au Québec », dans *Archives*, volume 24, numéros 1-2, été-automne 1992, p. 263-272.

10. Gagnon-Arguin, Louise, « Genèse et caractéristiques de l'archivistique », conférence d'ouverture du séminaire du Groupe d'archivistes de la région de Montréal (GARM), *L'archivistique au Québec : horizon 2015*, actes du séminaire, 2006, p. 9.

malheureuses. Et ce, sans compter les déficiences au regard de la gestion des archives technologiques qui a fait en sorte que nous avons probablement d'ores et déjà irrémédiablement perdu des pans entiers d'information sur l'État québécois. Toutefois, cette situation est en voie de changer avec les efforts consacrés par BAnQ au développement et à la diffusion de la gestion intégrée des documents (GID) ainsi qu'à la recherche de solutions pour la conservation de ces archives.

Dans l'ensemble, on peut donc avancer qu'un grand nombre d'organismes publics sont sensibles à la gestion de leurs documents administratifs puisque plus de 80 %[11] d'entre eux ont respecté l'exigence de la *Loi sur les archives* quant à la production d'un calendrier de conservation de leurs documents. Toutefois, la plupart d'entre eux l'ont fait sans nécessairement mettre sur pied un service d'archives et sans aller beaucoup plus loin. Par ailleurs, une minorité d'organismes publics exploitent un service d'archives définitives. Sur ce dernier plan, les services d'archives du secteur privé sont nettement plus présents.

Les services d'archives privées : le patrimoine d'abord

Selon le tableau précédent, on compte 248 services d'archives privées au Québec, soit 53 % des services recensés. Ces services se trouvent très majoritairement au sein des sociétés d'histoire et des communautés religieuses (177 services, soit plus de 70 %), ce qui en soi est peu étonnant si l'on considère la longue tradition de ces organismes et les liens étroits qu'ils ont toujours entretenus avec le patrimoine historique. D'ailleurs, la conservation des archives définitives constitue l'activité essentielle de ces services.

L'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCC) a publié, en décembre 2006, *État des lieux du patrimoine, des institutions muséales et des archives*[12]. Ce premier cahier d'une série qui vise à dresser un portrait exhaustif de cet important domaine culturel recèle des données intéressantes, entre autres sur le financement, les dépenses et la main-d'œuvre des services et des centres d'archives voués à la conservation des archives définitives.

L'enquête de l'OCC a été menée auprès de 299 des 379 organismes œuvrant dans la gestion des archives patrimoniales recensés dans le *Registre électronique des services d'archives du Québec*, élaboré à la demande de l'OCC et des ANQ en 2004. Quatre-vingts organismes ont été écartés parce que la gestion des archives y était considérée comme une activité secondaire ou parce qu'ils ne répondaient pas aux critères de l'enquête.

La qualité des archives de l'État qui sont et seront versées à BAnQ est directement proportionnelle à la qualité de leur gestion dans les ministères et organismes gouvernementaux du Québec.

Ainsi, 267 des 299 organismes sélectionnés ont répondu aux questionnaires d'enquête (90 %), et la qualité des données recueillies s'est avérée satisfaisante dans 93 % des cas. Les organismes ciblés viennent de tous les horizons : institutions religieuses, milieu de la culture, réseaux de l'éducation et de la santé, réseaux gouvernemental et municipal et, dans une moindre mesure, des secteurs de la finance, de l'économie et du travail.

De l'observation des premiers résultats de cette enquête, un constat s'impose sans équivoque selon les auteurs : « Le secteur des archives est sous-financé, très faiblement soutenu sur le plan pécuniaire par les institutions publiques, parapubliques et privées, comparativement aux autres composantes du domaine du patrimoine et des institutions muséales[13]. » Soulignons qu'une situation similaire avait été mentionnée en 2002 dans un rapport sur les ANQ soumis au Comité directeur sur le patrimoine archivistique du ministère de la Culture et des Communications[14]. Ce constat est encore amplifié du fait que les services d'archives ont peu ou pas de possibilités d'autofinancement. Le même diagnostic de sous-dotation critique s'applique aux ressources humaines et matérielles de ces organismes qui accusent un retard considérable par rapport aux établissements du patrimoine et aux institutions muséales. Malgré, et peut-être en raison de cette situation difficile, le milieu des archives n'en est pas moins dynamique et actif et il tend à concentrer ses efforts autour d'organismes de regroupement en mesure de promouvoir l'importance des archives et de défendre ses intérêts.

Les regroupements institutionnels et professionnels

Plus qu'un réseau, le système archivistique québécois est constitué d'un ensemble de réseaux de services d'archives institutionnels et professionnels. À la tête de ces réseaux, on se doit d'accorder une place particulière à BAnQ qui est responsable de l'application de la *Loi sur les archives*, ce qui lui confère une certaine autorité sur l'ensemble des services d'archives au Québec. En fait, par sa taille (la Direction générale des archives de BAnQ compte plus de 100 employés), par ses neuf centres

11. D'après les calendriers de conservation des organismes de ces secteurs approuvés par BAnQ, données fournies par la Direction du conseil et de l'action régionale de BAnQ, responsable de leur approbation.
12. Observatoire de la culture et des communications du Québec, État des lieux du patrimoine, des institutions muséales et des archives, cahier 1, Premier regard, 2006.
13. *Idem*, p. 57.
14. Grimard, Jacques, et Marcel Caya, *La mémoire de l'avenir. Les archives nationales du Québec, réflexions pour un cadre de gouvernance renouvelé*. Rapport présenté au Comité directeur sur le patrimoine archivistique du ministère de la Culture et des Communications, 28 juin 2002, 71 pages.

Selon les données les plus récentes publiées par l'Observatoire de la culture et des communications, on dénombrait 1145 archivistes au Québec en 2001 comparativement à 750 en 1991, une progression de près de 53 %.

d'archives dans autant de régions du Québec[15] et son réseau de 30 services d'archives privées agréés répartis dans 16 des 17 régions du Québec[16], par ses programmes d'aide financière[17] et par la quantité d'archives gouvernementales, judiciaires et privées qu'elle conserve[18], BAnQ constitue en soi un réseau qui domine le paysage archivistique de la province de Québec.

Par ailleurs, au fil des années, le milieu des archives s'est doté d'organismes nationaux et régionaux de regroupement et de représentation qui sont très actifs dans leur domaine et n'hésitent pas à intervenir sur toutes les questions touchant les archives. Parmi ces organismes, mentionnons le plus ancien, l'Association des archivistes du Québec (AAQ), créée en 1967, qui regroupe plus de 600 membres. Son pendant institutionnel, le Réseau des services d'archives du Québec (RAQ), a été créé en 1986 et compte environ 175 services d'archives.

D'autres associations sont plus spécialisées, comme le Regroupement des archivistes religieux (RAR) et le Regroupement des services d'archives privées agréés du Québec (RSAPAQ). Pour leur part, les gestionnaires de documents des ministères et organismes gouvernementaux sont rassemblés dans le Groupe d'expertise en gestion documentaire (GEGD) et les archivistes universitaires forment un sous-comité des archives au sein de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ). Enfin, on trouve une dizaine de regroupements régionaux dans autant de régions du Québec, dont le Groupe d'archivistes de la région de Montréal (GARM), le Regroupement des services d'archives de la région de Québec (RSARQ) et le Réseau des utilisateurs et des diffuseurs d'archives de l'Est du Québec (RUDAEQ).

Au total, archivistes et services d'archives animent ainsi plus d'une quinzaine d'associations, ce qui peut faire craindre un « éparpillement d'énergie compte tenu du nombre restreint de membres dans la communauté archivistique[19] ». Toutefois, la communauté est sensible à ce risque, et des rapprochements ont déjà eu lieu entre divers regroupements. Tous ces organismes ont consacré beaucoup d'efforts au cours des dernières années à faire la promotion de l'archivistique et des archives[20] en s'appuyant sur l'engagement de leurs membres bénévoles.

Les archivistes québécois, des professionnels compétents et de mieux en mieux formés

On ne saurait conclure un état de la situation des archives au Québec sans parler de ceux et celles qui animent avec vigueur cette discipline et cette profession. Selon les données les plus récentes publiées par l'Observatoire de la culture et des communications, on dénombrait 1 145 archivistes au Québec en 2001 comparativement à 750 en 1991, une progression de près de 53 %. En comparaison, les bibliothécaires sont passés de 2 545 en 1991 à 1 880 en 2001, soit une diminution de 26 %[21]. Ces archivistes représentent près de 50 % des archivistes au Canada[22] ; 68 % sont des femmes et 32 % des hommes ; 58,5 % sont âgés de 25 à 44 ans et 38 %, de 45 ans ou plus[23]. En prenant en compte le fait que ces données datent déjà de quelques années et que les départs à la retraite s'annoncent importants au cours des prochaines années, on peut anticiper que la proportion des jeunes dans la profession va s'accroître considérablement.

Par ailleurs, ces archivistes sont de mieux en mieux formés puisqu'ils ont pu — les plus jeunes du moins — compter sur une formation collégiale en technique de la documentation ou sur une formation universitaire de premier ou même de deuxième et de troisième cycles en sciences de l'information ou en archivistique. Quant au perfectionnement, il est assuré pour une bonne part par les différentes associations et les regroupements d'archivistes[24].

15. Les centres régionaux de Bibliothèque et Archives nationales du Québec sont le Centre d'archives de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, le Centre d'archives du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, le Centre d'archives de la Côte-Nord, le Centre d'archives de l'Estrie, le Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec, le Centre d'archives de Montréal, le Centre d'archives de l'Outaouais, le Centre d'archives de Québec et le Centre d'archives du Saguenay–Lac-Saint-Jean.
16. Le règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées le définit ainsi : « [...] un organisme qui conserve et rend accessible des archives privées et qui a reçu une reconnaissance officielle du gouvernement du Québec, ce qui en fait un partenaire privilégié [de BAnQ] dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine archivistique collectif ». Pour en savoir davantage sur ces services, voir : http://www.sahra.qc.ca/rsapaq/.
17. BAnQ gère deux programmes d'aide financière à l'intention du milieu des archives : le programme Soutien aux archives privées, qui est réservé exclusivement aux services d'archives privées agréés, et le programme Soutien au traitement et à la mise en valeur des archives, qui est accessible à tous les services d'archives du Québec.
18. Au 31 mars 2007, les neuf centres d'archives de BAnQ conservaient, entre autres, 51 587,08 mètres linéaires d'archives écrites, 13 159 015 photographies, 224 286 dessins d'architecture, 189 631 cartes et plans, 31 338 films et vidéos, 29 094 bandes magnétiques et des milliers d'autres documents et pièces d'archives. Tous ces documents sont regroupés dans 3 866 fonds d'archives, soit 433 fonds d'archives gouvernementales, 556 fonds d'archives judiciaires, 201 fonds d'archives civiles et 2 676 fonds d'archives privées.
19. Gagnon-Arguin, Louise, *op.cit.*, p. 12.
20. Mentionnons à titre d'exemple l'heureuse initiative qu'a prise l'Association des archivistes du Québec – qui célèbre cette année le 40e anniversaire de sa fondation – de lancer ce qu'il est convenu d'appeler la *Déclaration québécoise sur les archives*. L'objectif de cette action est de responsabiliser toutes les composantes de la société québécoise à la préservation et à la diffusion des archives. Nous encourageons le lecteur à consulter l'information relative à cette déclaration à l'adresse suivante : http://www.archivistes.qc.ca/evenement/declaration/declaration.html.
21. Observatoire de la culture et des communications, Statistiques principales de la culture et des communications au Québec, édition 2007, tableau 3.1.3, p. 104.
22. *Idem*, tableau 3.1.2, p. 102.
23. *Idem*, tableau 3.1.4, p. 106.
24. Gagnon-Arguin, Louise, *op. cit.*, p. 13.

L'archivistique québécoise a donc radicalement changé au cours des 25 dernières années, et ce, tant sur le plan de la discipline que dans le profil de ceux et celles qui la pratiquent, voire dans son objet même. Cette discipline s'est donné une vocation à la fois administrative et culturelle en faisant son nid au sein des sciences de l'information et de la gestion tout en restant incontournable sur le plan patrimonial. Sa pratique s'appuie sur un cadre légal et réglementaire solide, la contribution de ses praticiens est de plus en plus reconnue socialement et recherchée par les collègues d'autres disciplines, ses structures associatives sont très bien développées. Par ailleurs, la création de BAnQ donne une vigueur nouvelle aux archives. Enfin, ses professionnels sont dynamiques, compétents, de mieux en mieux formés et ouverts à la collaboration avec les autres disciplines.

Conclusion

Les archivistes québécois ont donc en mains les ressources nécessaires pour faire face aux grands enjeux actuels auxquels leur profession et leur discipline se trouvent confrontées. Ceux-ci tournent essentiellement autour de trois axes majeurs : l'affirmation et la reconnaissance de la profession, l'enrichissement du patrimoine archivistique et l'organisation ainsi que le développement du réseau archivistique.

Depuis la création de l'Association des archivistes du Québec (AAQ) en 1967, et en bonne partie grâce aux efforts de celle-ci, la profession d'archiviste a fait de sérieuses avancées en termes d'affirmation et de reconnaissance. L'AAQ s'est dotée d'un code de déontologie et d'un processus de certification de ses membres et elle a contribué à mieux définir les tâches des professionnels en archivistique. L'attribution du prix Gérard-Morissette à un archiviste en 2001 et la *Déclaration québécoise sur les archives*, qui a été lancée au début de 2006[25], constituent d'autres exemples manifestes de la reconnaissance du rôle de l'archiviste. Il reste néanmoins beaucoup à faire sur ce plan pour que la société reconnaisse à sa juste valeur l'importance de la contribution des archivistes à une meilleure gestion de la connaissance et du savoir ainsi qu'à la constitution et à la transmission de la mémoire patrimoniale du Québec.

En effet, par la diversité de leur provenance et de leur nature, par la richesse de leur contenu, par leur profusion et par leur facilité de diffusion accrue grâce aux technologies des communications, les archives sont un outil essentiel de compréhension et d'affirmation de l'identité culturelle des peuples. Plus que toute autre trace de l'activité humaine, elles permettent de connaître avec objectivité les motifs des actions entreprises et les conséquences des décisions prises. Cependant, plusieurs catégories d'archives sont méconnues ou menacées et, dans certains cas, il y a urgence d'agir d'autant plus que les carences sont parfois connues depuis plusieurs années. Il en va ainsi, entre autres, des archives d'entreprises, des archives religieuses, des archives des nations autochtones et des communautés culturelles, des archives numériques. En novembre 2000, le Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, présidé par monsieur Roland Arpin, a identifié plusieurs de ces secteurs comme négligés et peu connus[26]. La constitution et l'enrichissement du patrimoine archivistique s'avèrent donc des priorités si on veut transmettre aux générations qui suivent une mémoire riche et représentative.

Plusieurs catégories d'archives sont méconnues ou menacées et, dans certains cas, il y a urgence d'agir [...]. Il en va ainsi, entre autres, des archives d'entreprises, des archives religieuses, des archives des nations autochtones et des communautés culturelles, des archives numériques.

Enfin, il faut rappeler que le patrimoine est une responsabilité collective qui ne peut relever seulement de l'État ou d'une institution, si efficace soit-elle. La poursuite du développement du réseau archivistique est donc importante, voire essentielle. Dans ce contexte, BAnQ entend redoubler d'efforts auprès des organismes des secteurs municipal, de l'éducation et de la santé, pour ne nommer que ceux-là, afin de les inciter à assumer davantage les responsabilités qui leur incombent en vertu de la *Loi sur les archives* au regard de la gestion de leurs documents, et ce, particulièrement en ce qui a trait aux documents produits grâce aux nouvelles technologies.

Par ailleurs, au-delà de ces partenariats traditionnels, les services d'archives doivent envisager d'aller plus loin en s'associant avec d'autres milieux comme ceux des bibliothèques, des musées et de la culture en général. Le patrimoine archivistique et documentaire a tout à gagner d'une collaboration accrue avec de multiples organismes. Plus il y aura d'intervenants sensibilisés et impliqués dans la préservation et la diffusion du patrimoine, mieux celui-ci sera préservé. Le terreau actuel est propice à ces rapprochements et la récente tournée de représentants de BAnQ à travers le Québec[27] a fait ressortir cette tendance et la volonté générale affirmée de ces organismes de travailler dans ce sens. ▣

25. Gagnon-Arguin, Louise, *op. cit.*, p. 9.

26. Roland Arpin et Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, *Notre patrimoine, un présent du passé*, Québec, novembre 2000, 240 p.

27. Pour plus de détails sur cette tournée, le lecteur peut consulter « Bibliothèque et Archives nationales du Québec à la rencontre des régions du Québec », un article de Carol Couture publié dans la revue de BAnQ, *À rayons ouverts*, numéro 72, été 2007, p. 36-37.

Qualinet.ca

Leader en nettoyage

Restauration de documents

abîmés par un liquide, la fumée, un gaz ou des moisissures

- Laboratoire homologué ULC
- Salle de cryogénie pour le séchage à froid
- Salle d'ozonation pour la stérilisation et la désodorisation
- Personnel spécialement formé et expérimenté
- Lieu hautement sécurisé pour préserver la confidentialité des documents

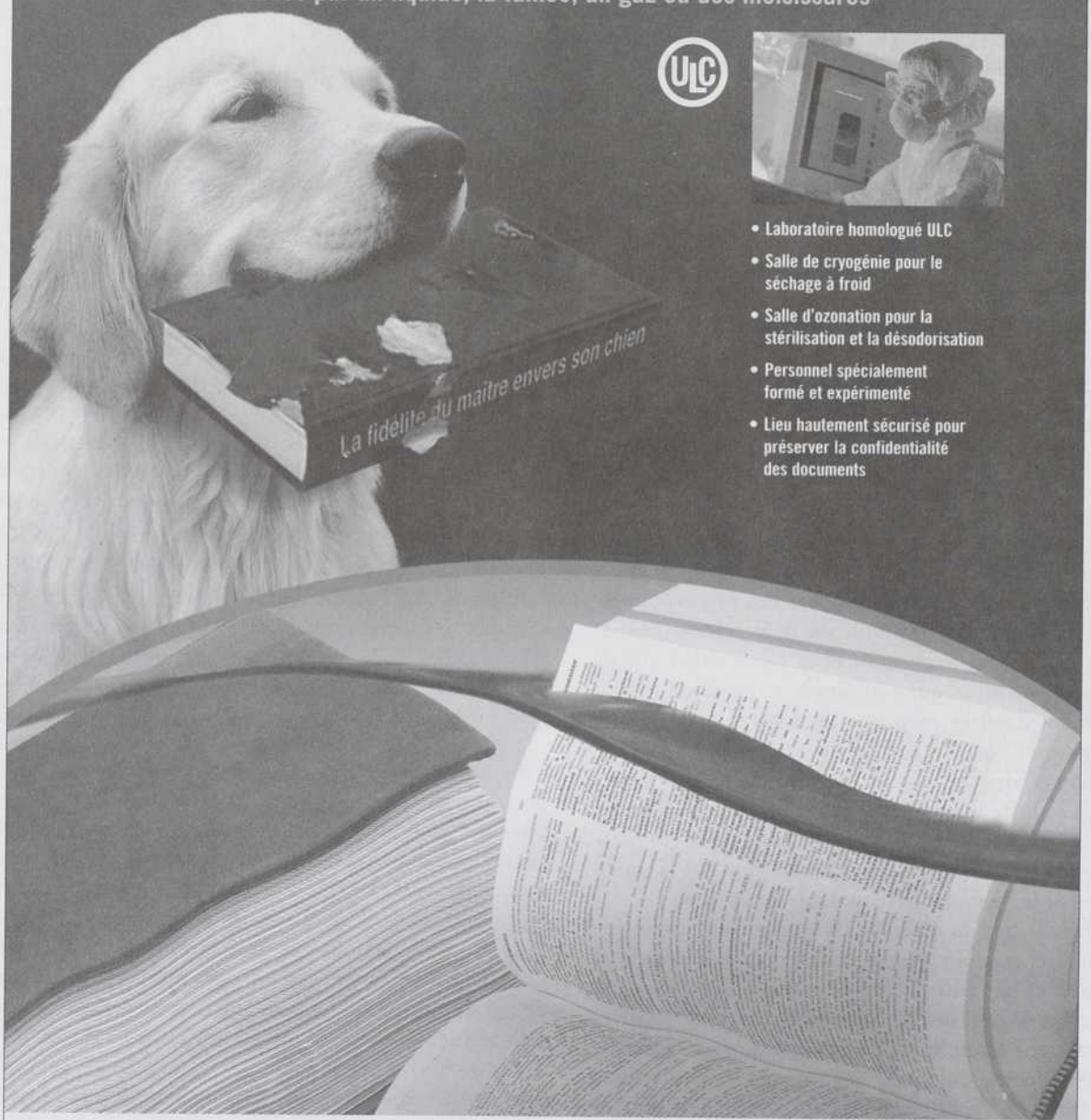

SERVICE PARTOUT AU QUÉBEC

1 888 660-4484

www.qualinet.ca

ARGUS
LA REVUE QUÉBÉCOISE DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE
DOCUMENTATION BIBLIOTHÈQUES

Le patrimoine des bibliothèques québécoises

SARAH DE BOGUI
Chef de bibliothèque
Bibliothèque des livres rares et collections spéciales — Université de Montréal
sarah.de.bogui@umontreal.ca

RÉSUMÉ | ABSTRACTS | RESUMEN

L'année 2008 s'annonce pleine d'espérance pour le patrimoine documentaire québécois : un projet de révision de la loi sur les biens culturels lui donne l'occasion de se faire voir et entendre. Car cet héritage, avec lequel l'exception culturelle québécoise entre pourtant si bien en résonnance, est encore méconnu. Mais les réalisations, les projets et les espoirs occupent de plus en plus et de mieux en mieux les espaces public et scientifique. Le patrimoine documentaire serait-il en train de gagner plus de terrain qu'il n'en perdait jusqu'à présent ?

The Heritage of Quebec Libraries

2008 promises to be full of hope with regards to Quebec's documentary heritage : a project to review legislation on cultural property brings this particular heritage, previously ignored, to the fore. Achievements, projects and expectations have begun to occupy more and more of the public and scientific spheres. Could our document heritage be gaining more ground presently than it was losing ?

El patrimonio de las bibliotecas quebequenses

2008 es un año que se anuncia lleno de esperanzas para el patrimonio documental de Québec : un proyecto de revisión de la Ley sobre los bienes culturales le permitirá incrementar su visibilidad, puesto que, a pesar de la excepción cultural evidente que representa la provincia francófona de Québec en el panorama anglófono canadiense, esta herencia patrimonial es aún muy poco conocida. Actualmente, los logros, los proyectos y las expectativas en este campo ocupan de manera cada vez más importante los espacios públicos y científicos. ¿Será que finalmente este patrimonio documental empieza a ganar más terreno del que hasta ahora perdía ?

Introduction

LES MOUVEMENTS QUI S'OPÈRENT dans le domaine de la législation québécoise en matière de patrimoine culturel touchent encore timidement mais de manière cette fois visible la question des bibliothèques. En 2007, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) publiait un appel à consultation intitulé *Un regard neuf sur le patrimoine culturel : révision de la loi sur les biens culturels* (MCCCF 2007). Hormis dans les législations établissant les assises de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), il n'y est nulle part question de patrimoine documentaire[1] concernant les bibliothèques québécoises. Dans son mémoire sur la question en 2008, BAnQ souligne avec insistance le caractère incomplet de la loi à cet égard ainsi que l'importance de toutes les formes de patrimoine documentaire, patrimoine immatériel compris.

Il aura fallu attendre 1963 pour que la notion « d'objets historiques » soit ajoutée à la liste des éléments concernés par la Loi sur les biens culturels. On peut ainsi lire aujourd'hui dans la Loi refondue du Québec (chapitre B4) que « tout [...] imprimé [...] dont la conservation présente un intérêt historique » est considéré par la loi comme un « bien culturel »[2]. Il est regrettable que les lois n'aillent pas plus loin ; au Québec, la notion de patrimoine documentaire est presque uniquement rattachée aux collections de centres d'archives et de BAnQ. Ce patrimoine existe pourtant dans de nombreuses autres institutions. En l'absence de documentation et de données sur le sujet, il demeure toutefois ignoré, ce qui ampute la société québécoise d'une part de la connaissance qu'elle a d'elle-même.

Nous allons donc tenter de tracer ici un bref portrait du patrimoine documentaire québécois et de ses principaux acteurs en esquissant une partie des défis à relever.

1. Dans son mémoire adressé au Ministère (2008), BAnQ donne cette définition : « Le patrimoine documentaire est l'ensemble des biens documentaires transmis à la communauté au fil des générations qui constituent un héritage commun et cimentent l'identité d'une nation » (p.1).
2. Au sujet de l'évolution de la notion de patrimoine et de son insertion dans la loi au Québec, voir la proposition présentée en novembre 2000 par le Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec sous la présidence de Roland Arpin et intitulée « Notre patrimoine : un présent du passé » (pp 46-60).

Au Québec, la notion de patrimoine documentaire est presque uniquement rattachée aux collections de centres d'archives et de BAnQ.

Visage du patrimoine documentaire québécois

Les dépositaires du patrimoine en bibliothèque

BAnQ se trouve bien sûr en tête de file des dépositaires du patrimoine documentaire québécois. Au terme des deux fusions successives ayant donné naissance à l'entité « Bibliothèque et Archives nationales du Québec »[3], les assises sulpiciennes de 1967[4] constituent encore une portion non négligeable de ce patrimoine[5]. Mais BAnQ n'est pas la seule institution à avoir bénéficié de l'apport des bibliothèques religieuses : ces collections continuent à subsister dans diverses institutions d'enseignement, qu'il s'agisse d'universités, de collèges ou de séminaires[6]. Les bibliothèques d'enseignement constituent donc également des institutions importantes dans le rôle de conservation et de diffusion du patrimoine documentaire québécois. Les plus importantes sont hébergées dans les bibliothèques universitaires[7], principalement les universités montréalaises. Les bibliothèques de certains musées ou sociétés historiques peuvent également receler des documents patrimoniaux d'une grande richesse. On pense également aux bibliothèques historiques comme celle de l'Assemblée nationale ou encore, dans le milieu privé, celles des Barreaux de Québec et de Montréal. Enfin, les bibliothèques publiques et le réseau BIBLIO du Québec offrent parfois de très belles surprises en matière de patrimoine documentaire[8].

Le profil du patrimoine en bibliothèque

Le profil du patrimoine documentaire québécois est avant tout — et cela n'est en rien une particularité — monographique. Mais les périodiques, les documents iconographiques (photographies, gravures, affiches, cartes postales), les documents cartographiques et les documents manuscrits occupent également une bonne part de ce patrimoine. Il faut noter par ailleurs que les patrimoines audiovisuels, numériques et immatériels occupent de plus en plus d'espace à la fois dans les bibliothèques et dans les préoccupations patrimoniales. Les collections les plus diversifiées se trouvent à BAnQ ainsi que dans les bibliothèques universitaires.

Il est intéressant de noter la prévalence des documents à caractère local ou national. Au Québec, où la question de l'identité nationale continue à faire débat, ces collections ressemblent au microcosme de l'histoire d'une population[9]. Ainsi la collection patrimoniale de BAnQ est-elle concentrée sur la bibliographie québécoise tandis que les grandes collections patrimoniales mises de l'avant par les autres institutions sont attachées à l'histoire du Canada et de la Nouvelle-France[10]. Dans les bibliothèques publiques, plus de 89 % des documents signalés comme patrimoniaux relèvent du type local[11]. Ce courant d'histoire locale semble être en progression constante au Québec, comme en témoigne le programme du congrès 2006 de l'Institut d'histoire de l'Amérique française[12]. De nombreuses institutions sont également dépositaires de fonds anciens, c'est-à-dire de collections d'ouvrages antérieurs au 19e siècle. Lorsqu'on sait que l'imprimerie est apparue en Nouvelle-France en 1764, on imagine sans mal le rôle essentiel joué par les congrégations religieuses et les premiers notables installés sur le territoire dans la circulation du livre en provenance de la « vieille Europe ». Enfin, les collections spécialisées sont autant de témoins des intérêts des responsables successifs d'une bibliothèque que de la production québécoise écrite et graphique.

3. Bibliothèque et Archives nationales du Québec est issue des fusions successives de la Bibliothèque nationale du Québec et la Bibliothèque centrale de Montréal en 2002, puis de Bibliothèque nationale du Québec et Archives nationales du Québec en 2006.
4. Le Gouvernement du Québec a acquis la Bibliothèque Saint-Sulpice en 1941 et c'est en 1967 qu'est instituée la Bibliothèque Nationale du Québec, avec pour fonds documentaire de base la collection Saint-Sulpice.
5. La collection Saint-Sulpice conservée à BAnQ contient quelques 230 000 titres, dont 5000 ouvrages anciens.
6. À titre d'exemples, nous pouvons citer les collections jésuites conservées à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et au Collège Jean-de-Brébeuf à Montréal, la collection du Séminaire de Sainte-Thérèse au Cégep Lionel-Groulx et la collection des Dominicains à l'Université de Montréal.
7. Par exemple : Université McGill, Université de Montréal, UQAM, ou encore Université Laval.
8. Une enquête que nous avons menée en 2006 sur l'identification du patrimoine des bibliothèques publiques a permis d'établir que plus de 40 % des bibliothèques publiques possèdent des documents de type patrimonial.
9. Lire à ce sujet la réflexion de Gérard Bouchard dans *l'Annuaire du Québec 2004* intitulée : « En quête d'un nouvel idéal : pour une pensée du lieu et du lien social ».
10. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir le répertoire des collections spéciales de l'Association of Research Libraries, *Celebrating Research*, publié en 2007 et consultable à l'adresse http://www.celebratingresearch.org/ , ou encore le *Répertoire des collections spécialisées utiles à la recherche dans les bibliothèques canadiennes*, consultable à l'adresse http://www.collectionscanada.gc.ca/collectionsp/.
11. Chiffre obtenu dans le cadre de l'enquête menée en 2006 sur le patrimoine des bibliothèques publiques québécoises.
12. « Au-delà de l'analyse des grandes structures, des cadres idéologiques de pensée, des mouvements politiques de rupture, une histoire aux ambitions autres a été imaginée. Une histoire par le bas, plutôt qu'une histoire du point de vue des élites, une histoire qui n'aurait pas honte de se déclarer « petite » par rapport aux prétentions de la grande. Une histoire au rythme plus ou moins routinier du temps vécu au quotidien. Une histoire aussi de l'intime et des émotions de tous les jours, loin (semble-t-il) des grands mouvements de l'histoire. C'est cette dimension de notre passé comme objet que nous voudrions examiner lors de ce congrès ». Institut d'histoire de l'Amérique française. 2006. Appel à communication pour le congrès 2006 : *Une histoire au quotidien*.

Les raisons de ce profil

Il est possible d'identifier au moins trois facteurs qui ont marqué le patrimoine documentaire québécois : l'histoire de la lecture et des bibliothèques au Québec, la philanthropie ainsi que le contexte culturel particulier du Québec en Amérique du Nord.

Au Canada, l'histoire des bibliothèques anglophones, aussi bien publiques qu'universitaires, devance l'histoire des bibliothèques francophones[13]. L'isolement colonial de la Nouvelle-France a conduit par ailleurs à une certaine indigence de l'imprimé sur le territoire[14]. En outre, les ressources budgétaires mises à disposition des bibliothèques au Québec sont nettement inférieures à celles que l'on trouve aux États-Unis, où la jeunesse des collections est compensée par des acquisitions majeures en livre ancien[15]. La tradition de mécénat est également plus ancrée dans la culture anglophone que francophone alors que les donateurs jouent un rôle essentiel dans la constitution des collections patrimoniales des bibliothèques. En effet, la majeure partie des fonds conservés par les départements de livres rares et de collections spéciales aussi bien que dans les bibliothèques publiques provient de dons[16]. Le contexte linguistique et culturel a également forgé le caractère des collections en orientant à la fois les contenus (choix d'acquisition) et la destination des dons (choix des institutions destinataires). Ainsi, on trouvera au Québec des collections majoritairement en langue française et à caractère local. Les collections spécialisées dans des champs rattachés à la France constituent une autre particularité du Québec par rapport aux autres provinces canadiennes[17]. À ce titre, il existe donc une exception culturelle québécoise motivée par son passé colonial. L'ensemble de ces facteurs est à considérer dans les constats qui ont trait au volume, à l'ancienneté et à la nature du patrimoine documentaire québécois.

13. Lire à ce sujet les travaux de Marcel Lajeunesse rassemblés dans l'ouvrage *Lecture publique et culture au Québec : XIX^e et XX^e siècles* (Presses de l'université du Québec, 2004). Il souligne notamment avec ironie que faute de posséder une bibliothèque comme ses consoeurs anglophone, « l'université de Montréal [a] fait la preuve, de 1931 à 1945, qu'une université pouvait alors très bien former des avocats, des notaires, des médecins et des dentistes par le seul manuel et le cours magistral » (2004, 32). De la même manière, il déplore le fait que « Le Québec [ait] raté le Public Library Movement qui s'était développé aux États-Unis de 1850 à 1914 et qui s'était étendu au Canada de langue anglaise » (p. 217).
14. Au sujet de la présence de l'imprimé en Nouvelle-France et de la circulation du livre, voir les travaux de François Melançon, notamment le chapitre « Le livre en Nouvelle-France » dans *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada* (pp.48-58).
15. Les chiffres sont accessibles à partir du site Web de l'Association of Research Libraries où figurent les rapports statistiques annuels.
16. L'enquête menée en 2006 au sein des bibliothèques publiques indique par exemple que plus de 52 % des collections patrimoniales sont issues de dons. Les collections de prestige des bibliothèques universitaires proviennent également de manière presque systématique de donateurs institutionnels ou particuliers.
17. Les provinces anglophones du Canada privilégient des collections tournées vers l'Angleterre. Cette observation est également valable pour la bibliothèque des livres rares de l'université québécoise et anglophone de McGill.

Les bibliothécaires du patrimoine ont pour l'instant peu d'outils à leur disposition pour se soutenir dans leur pratique quotidienne.

Les acteurs du patrimoine en bibliothèque

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

BAnQ joue un rôle essentiel et de premier plan dans le secteur du patrimoine québécois. Sur le plan de la sensibilisation d'abord, l'énorme succès de la Grande Bibliothèque du Québec (GBQ) a certainement été le catalyseur d'un intérêt nouveau pour le patrimoine[18]. En 2006, Lise Bissonnette, présidente-directrice générale de BAnQ, exposait sans ambiguïté l'objectif de faire de la GBQ un espace de rencontre et de mélange aussi bien des collections (de prêt et de conservation) que des publics (grand public et chercheurs)[19].

Le rôle législatif de BAnQ est également primordial. C'est en effet la seule institution à ce jour dont la vocation patrimoniale dans le milieu documentaire est reconnue par les pouvoirs publics (hormis les services d'archives des secteurs public et privé[20]). En tant que fer de lance des institutions documentaires patrimoniales, BAnQ intercède auprès du ministère de la Culture pour attirer son attention sur le reste du milieu documentaire québécois et sur la nécessité d'un plus grand engagement des pouvoirs publics. Enfin, BAnQ est dotée d'une Direction de la recherche et de l'édition dont les activités ont pour objet de stimuler et de fédérer les activités bibliothéconomiques et scientifiques autour du patrimoine documentaire, et principalement celui détenu par BAnQ[21]. L'offre de bourses de recherche constitue un exemple des initiatives de la Direction de la recherche et de l'édition propres à valoriser ce patrimoine.

18. Voir à ce sujet les chiffres éloquents de hausse de la fréquentation de la bibliothèque nationale depuis l'ouverture de la Grande Bibliothèque dans les rapports annuels de BAnQ. On pense également au succès médiatique et public inattendu de l'exposition *Ils ont cartographié l'Amérique* (26 février au 24 août 2008, Montréal, GBQ) et de son pendant imprimé *La mesure d'un continent* (2007), sur un sujet aussi spécialisé que les cartes anciennes.
19. Discours prononcé à l'occasion du colloque *Rabelais ou « Les adventures des gens curieulx » : l'hybridité des récits rabelaisiens*, 27-31 août 2006, Montréal. Lise Bissonnette y exposait notamment sa satisfaction d'avoir pu prouver, grâce au succès de la Grande Bibliothèque, que mélanger grand public et chercheur n'était pas une utopie.
20. Le bottin des membres du Réseau de diffusion des archives du Québec (RDAQ) permet de prendre toute la mesure de la diversité des centres d'archives présents au Québec, en-dehors des centres d'archives nationaux.
21. Dans son discours de 2006 (*ibid.*), Lise Bissonnette soulignait la participation essentielle des bibliothèques patrimoniales à l'avancement du savoir et l'affirmation de ce rôle à BAnQ grâce à la création de la Direction de la recherche et de l'édition.

L'un des grands défis du 21e siècle pour le patrimoine documentaire québécois sera certainement la réalisation de son inventaire.

Les professionnels

Les professionnels en charge de la gestion des collections au Québec sont majoritairement des bibliothécaires. Il est important de le préciser car une enquête menée en 2006 révèle que dans le milieu universitaire ontarien, par exemple, un tiers des gestionnaires sont des archivistes[22]. Ce phénomène s'explique par le fait que dans plusieurs institutions, puisqu'on ne fait pas de distinction entre centre d'archives et bibliothèque patrimoniale, les compétences professionnelles qui prévalent sont d'ordre archivistique. Or, les archivistes disposent d'une formation qui les sensibilise au patrimoine documentaire et à sa conservation et qui les outille face à ces enjeux, à la différence des bibliothécaires qui le plus souvent, faute de formation spécialisée en la matière, se forment « sur le tas ». Les bibliothécaires du patrimoine ont donc pour l'instant peu d'outils à leur disposition sur lesquels s'appuyer dans leur pratique quotidienne, et on fait également peu de place aux problématiques patrimoniales dans les revues professionnelles.

Le manque de praticiens formés ne se fait pas uniquement sentir dans le milieu des bibliothèques : il est notable dans tous les domaines connexes. Ainsi, les restaurateurs sont une denrée rarissime et leur relève est loin d'être assurée : les perspectives à cet égard sont extrêmement inquiétantes. En revanche, les muséologues entament une percée dans le milieu documentaire où ils peuvent jouer un rôle important dans les domaines de la conservation préventive et de la valorisation des collections[23]. Il n'existe cependant pas de regroupement professionnel patrimonial au sein duquel ces professionnels pourraient échanger sur leurs pratiques en gestion des collections. Pour toutes ces raisons, les bibliothécaires jouent un rôle encore mineur au Québec dans les initiatives patrimoniales[24].

Le milieu de la recherche

Le milieu de la recherche joue un rôle pivot dans les projets qui entourent le patrimoine documentaire et son rayonnement. Principaux exploitants et bénéficiaires du matériel patrimonial, les chercheurs ont commencé à se regrouper autour de l'histoire du livre et de l'imprimé dès les années 1960[25]. Ces associations savantes tournées vers le patrimoine documentaire livrent de nombreuses publications et tiennent des colloques où les intérêts des professionnels et des chercheurs peuvent se rejoindre. C'est aussi par ces chercheurs qu'arrivent les précieuses subventions mises au service du patrimoine. Ce sont des chaires de recherche qui financent par exemple des projets ambitieux et porteurs tels que l'*Inventaire des imprimés anciens du Québec (IMAQ)* — sur lequel nous reviendrons plus loin — ou encore la somme en six volumes qu'est l'*Histoire du livre et de l'imprimé au Canada*[26]. Les chercheurs sont également des partenaires essentiels dans la réalisation d'outils de rayonnement tels que les projets de numérisation[27]. Ainsi, les scientifiques investissent progressivement une sphère où les praticiens sont parfois immobilisés faute de ressources et où le partenariat avec le milieu de la recherche crée, enfin, le mouvement.

Défis et perspectives

Inventaire à faire

L'un des grands défis du 21e siècle pour le patrimoine documentaire québécois sera certainement la réalisation de son inventaire. Presque deux tiers des bibliothèques publiques dépositaires de documents patrimoniaux ne les ont signalés qu'en partie ou pas du tout[28]. En ce qui concerne les bibliothèques universitaires, le signalement n'est pas encore exhaustif. Le problème est le même dans toutes les bibliothèques patrimoniales, pour lesquels il n'existe pas actuellement de répertoire collectif.

Rappelons enfin que le dépôt légal n'a été instauré qu'en 1968, soit un an après la création de la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ). La Direction des acquisitions et du traitement documentaire de BAnQ a d'ailleurs développé une démarche proactive en exposant la liste de ses documents manquants afin de compléter rétrospectivement la collection nationale[29]. Cependant, combien de documents ignorés restent encore à découvrir[30] ? Le projet d'*Inventaire*

22. Nous avons mené cette enquête en 2006 dans le cadre d'une étude comparée des pratiques de conservation dans les collections spéciales des bibliothèques universitaires du Québec et de l'Ontario. Elle a été réalisée dans le cadre d'un cours de maîtrise en sciences de l'information donné par Marcel Lajeunesse.
23. BAnQ a engagé du personnel spécialisé en muséologie, notamment à la Direction de la sauvegarde des collections.
24. À l'exception des bibliothécaires spécialisés de BAnQ qui peuvent s'insérer dans des projets d'envergure et qui forment une équipe complémentaire.
25. Pensons par exemple à la Société bibliographique du Canada, qui a lancé son premier bulletin en 1962, ou encore à l'Association québécoise pour l'étude de l'imprimé, fondée en 1988.
26. Le premier projet financé par la Chaire de recherche du Canada en rhétorique (Université de Trois-Rivières) et la Chaire de recherche du Canada en histoire littéraire (Université du Québec à Rimouski) et le second par la Chaire de recherche du Canada en histoire du livre et de l'édition (Université de Sherbrooke).
27. On pourra se reporter à ce sujet à des exemples de projets de numérisation ou d'expositions virtuelles tels que *Le printemps du livre savant* (Université de Montréal) ou *Nos racines* (Université Laval et University of Calgary).
28. Lors de l'enquête effectuée en 2006, seuls 36,8 % des répondants concernés indiquent avoir catalogué 100 % de leurs documents patrimoniaux.
29. Voir à ce sujet les pages d'information sur le dépôt légal sur le site Web de BAnQ.
30. En 1999, Ralph Manning posait une question similaire au sujet des collections de Bibliothèque et Archives Canada et écrivait : « Cependant, une analyse récente du

des imprimés anciens du Québec (IMAQ), piloté par le professeur Marc-André Bernier, pourrait être le point de départ d'un catalogue collectif spécialisé à la dimension du territoire québécois[31] et construit éventuellement sur le modèle de plusieurs catalogues collectifs européens de livres anciens. Il sera en tout cas un premier pas important dans la reconnaissance du patrimoine documentaire. Mais au-delà de la bonne volonté, un impératif demeure : il faudra pouvoir assumer le poids du traitement et de la conservation de ces biens[32].

Milieu professionnel à consolider

L'enquête menée en 2006 sur les pratiques de conservation au Québec et en Ontario[33] a révélé l'importance de la formation et de l'environnement professionnel dans la gestion des collections. Ainsi, les professionnels formés à la conservation et au patrimoine étaient visiblement mieux préparés au traitement des collections patrimoniales, même lorsqu'ils avaient à travailler avec des types de documents n'appartenant pas à l'origine à leur champ d'expertise[34]. Ces spécialistes (archivistes, muséologues) disposent en outre d'un environnement favorable grâce aux associations et aux activités de publications et d'échanges professionnels mises en place. *A contrario*, les bibliothécaires patrimoniaux ne bénéficient pas de ce substrat et souffrent souvent d'isolement professionnel. Au-delà des besoins de formation, il y a donc un vide important à combler pour créer une véritable communauté de pratiques, un espace de communication et de développement de projets collaboratifs. Il serait peu productif de chercher à grouper uniquement les bibliothécaires spécialisés dans un tel mouvement. Il apparaît de plus en plus — la formule atypique de Bibliothèque et Archives Canada et Bibliothèque et Archives nationales du Québec nous le prouve — que l'interdisciplinarité enrichit de tels réseaux professionnels. Il est donc permis d'imaginer pour l'avenir un regroupement des professionnels du patrimoine documentaire au sens large et dont les membres pourraient bénéficier de formations touchant aussi bien à des domaines de la muséologie que de l'archivistique et de la bibliothéconomie.

Il est permis d'imaginer pour l'avenir un regroupement des professionnels du patrimoine documentaire au sens large et dont les membres pourraient bénéficier de formations touchant aussi bien à des domaines de la muséologie que de l'archivistique et de la bibliothéconomie.

Conclusion

Le 23 mars 2006, le ministre des Finances Michel Audet a annoncé, dans un article intitulé « Préparer le Québec de demain », la création d'un Fonds culturel du patrimoine québécois qui « financera la conservation et la mise en valeur des éléments les plus significatifs de notre patrimoine. »[35] C'est un pas important en direction des institutions patrimoniales dont le manque de ressources réduit souvent le champ des activités. Le spectre des subventions provinciales et fédérales demeure réduit. À cet égard, il est indispensable de miser sur le développement de partenariats interdisciplinaires entre professionnels et chercheurs afin de suppléer à ces manques. C'est à travers des projets mettant en commun les ressources scientifiques, technologiques, humaines et financières que pourra progresser la cause du patrimoine documentaire québécois.

Le levier fondamental à la réalisation des espoirs gravitant autour du patrimoine documentaire reste néanmoins la reconnaissance gouvernementale. Sans législation plus audacieuse et reflétant davantage les diverses réalités du patrimoine documentaire, les institutions continueront à souffrir du manque de ressources et à voir disparaître des pans entiers de l'histoire culturelle québécoise sans possibilité d'action. Heureusement, il est permis de croire enfin que les différents acteurs du patrimoine documentaire sont en train de faire la démonstration que les ensembles documentaires constitués en bibliothèques, au-delà des quelques monographies ou documents de prix qui peuvent s'y trouver, représentent en soi des biens précieux en tant que témoins historiques de la culture québécoise[36]. ◉

catalogue collectif canadien révèle que plus de 1,65 million de documents canadiens sont détenus par d'autres bibliothèques canadiennes et ne figurent pas dans la collections de la Bibliothèque nationale, qui en compte elle-même 16 millions. »

31. L'exposé de ce projet de recherche se trouve à l'adresse suivante : http://www.uqtr.ca/dfra/rhetorique/imaq.html.
32. Dans son mémoire adressé au Ministère de la Culture (2008), BAnQ souligne à de nombreuses reprises le manque criant de ressources qui la conduit dans certains cas à un constat d'impuissance devant la dispersion des collections.
33. Il s'agit de l'enquête menée au cours de l'hiver 2006 dans le cadre d'un cours de maîtrise en sciences de l'information donné par Marcel Lajeunesse (*cf.* note 22).
34. L'enquête établissait entre autres que malgré des disparités importantes en ressources humaines et budgétaires, les institutions ayant développé le plus d'outils de gestion de leurs collections patrimoniales (inventaire, politique de conservation, plan d'urgence) ont comme point commun la spécialisation des formations professionnelles (archives, muséologie, livres anciens).
35. *Le Devoir*, 24 mars 2006, http://www.ledevoir.com/2006/03/24/105132.html.
36. Par exemple, dans ses communications sur le projet d'*Inventaire des imprimés du Québec* (IMAQ), Marc-André Bernier développe et illustre de manière éloquente l'apport majeur de la connaissance des bibliothèques religieuses dans la recherche en histoire littéraire et pédagogique du Québec.

Bibliographie

Arpin, Roland et le Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec. 2000. *Notre patrimoine : un présent du passé.*

Association of Research Librairies. 2008. *Celebrating Research : Rare and Special Collections from the Membership of the Associa-*

tion of Research Libraries. http://www.celebratingresearch.org/index.shtml (consulté sur Internet le 13 avril 2008).

Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC). *Commentaires sur les statistiques de l'ABRC : 2003-2004*. http://www.carl-abrc.ca/projects/statistics/pdf/comm_2003-2004-f.pdf (consulté sur Internet le 13 avril 2008).

Association of Research Libraries (ARL). 2005. *Expenditure Trends in ARL Libraries : 1986-2004*. http://www.arl.org/stats/arlstat/graphs/2004/aexp04.pdf (consulté sur Internet le 13 avril 2008).

Association of Research Libraries (ARL). 2005. *ARL Preservation Statistics : 2003-04*. http://www.arl.org/stats/pubpdf/pres04.pdf (consulté sur Internet le 13 avril 2008).

Audet, Michel. 2006. Préparer le Québec de demain. *Le Devoir*, 24 mars 2006.

Bernier, Marc-André et Michel Brisebois. 2007. *La bibliothèque des premiers orateurs québécois (1760-1840) : de l'art de bien dire à l'invention d'une parole citoyenne*. Communication donnée à la Grande Bibliothèque du Québec, Montréal, le 27 octobre 2007.

Bernier, Marc-André. 2007. *Présentation du projet d'inventaire de l'imprimé ancien au Québec*. Communication donnée dans le cadre de la 32e journée d'échanges scientifiques de l'Association québécoise pour l'étude de l'imprimé, le 12 octobre 2007.

Bibliothèque et Archives Canada. *Répertoire des collections spécialisées utiles à la recherche dans les bibliothèques canadiennes*. http://www.collectionscanada.ca/collectionsp/index-f.html (consulté sur Internet le 13 avril 2008).

Bibliothèque et Archives nationales du Québec. 2008. *Le patrimoine documentaire : une composante essentielle du patrimoine culturel québécois*. Québec : BAnQ.

Bibliothèque nationale du Québec. 2005. *La nouvelle Bibliothèque Nationale du Québec : Les rayonnements de la mémoire*. Québec : BAnQ.

Bibliothèques publiques du Québec. 2005. Rapport annuel 2004. http://www.bpq.org/archives/2004-BPQ-Rapport-2005-05-18.pdf (consulté sur Internet le 13 avril 2008).

Bissonnette, Lise. 2006. Présentation de la conférence magistrale et de la séance sur les collections de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Colloque : *Rabelais ou « Les adventures des gens curieulx » : l'hybridité des récits rabelaisiens*. Communication donnée à la Grande Bibliothèque du Québec, Montréal, 27-31 août 2006.

Bogui, Sarah de. 2006. *Étude comparée des pratiques de conservation dans les collections spéciales des bibliothèques universitaires du Québec et de l'Ontario*. Travail effectué dans le cadre d'un cours de maîtrise en sciences de l'information à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal.

Bogui, Sarah de. 2006. *Le patrimoine des bibliothèques publiques du Québec : mythe ou réalité ?* Travail effectué dans le cadre d'un cours de maîtrise en sciences de l'information à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal.

Bouchard, Gérard. 2003. En quête d'un nouvel idéal : pour une pensée du lieu et du lien social. *L'annuaire du Québec 2004*, sous la dir. de Michel Venne. Montréal : Fides, 38-44.

Conrad, James H. 1989. *Developing Local History Programs in Community Libraries*. Chicago : American Library Association.

Conférence des Recteurs et Principaux des Universités du Québec (CREPUQ). *Statistiques générales des bibliothèques universitaires québécoises 2004-2005*. http://www.crepuq.qc.ca/IMG/pdf/statsbiblio2004-2005.pdf (consulté sur Internet le 13 avril 2008).

Culture et Communications Québec. 2006. *Communiqué : Budget du Québec 2006-2007*.

Desgraves, Louis. 1982. *Le patrimoine des bibliothèques : rapport au directeur du livre et de la lecture*. Paris : Ministère de la Culture.

Dewes, Michael. 2002. *Local Studies Collections Management*. Adelshot : Gover.

Diotte, Simon. Des cartes qui racontent notre histoire. *La Presse*, 2 mars 2008.

Gallichan, Gilles. 2007. Les bibliothèques parlementaires et professionnelles. In *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada : Des débuts à 1840, Volume 1*. Montréal : Presses de l'université de Montréal, 161-168.

Hutchison, Ragnhild. 2005. Local History World Wide ; an International Internet Inventory. *71e Congrès IFLA, Oslo, 14-18 août 2005*. http://www.ifla.org/IV/ifla71/papers/010e-Hutchison.pdf (consulté sur Internet le 13 avril 2008).

Institut d'Histoire de l'Amérique française. 2006. Appel à communication pour le congrès 2006 : *Une histoire au quotidien*. http://www.cam.org/~ihaf/Congres2006UQAMappel.pdf (consulté sur Internet le 13 avril 2008).

International Federation of Library Associations : Section Généalogie et Histoire locale. http://www.ifla.org/VII/s37/index.htm (consulté sur Internet le 13 avril 2008).

Lajeunesse, Marcel. 2004. *Lecture publique et culture au Québec : XIXe et XXe siècles*. Sainte-Foy : Presses de l'université du Québec.

Lajeunesse, Marcel. 2007. Les bibliothèques personnelles et la bibliophilie. In *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada : Des débuts à 1840, Volume 1*. Montréal : Presses de l'université de Montréal, 215-219.

Lamonde, Yvan. 2004. *Un inventaire du livre ancien au Québec : comment, pourquoi ?* Communication donnée dans le cadre du 72e congrès annuel de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS).

Libraries Association. 1990. *Local Studies Libraries : Libraries Association Guidelines for Local Studies Provision in Public Libraries*. London : Libraries Association.

Manning, Ralph. 2001. La conservation dans les bibliothèques canadiennes. *Bulletin de la Bibliothèque nationale du Canada* 33, nº 6. http://www.collectionscanada.ca/bulletin/015017-0111-11-f.html (consulté sur Internet le 13 avril 2008).

Manning, Ralph.1999. Stratégies nationales pour la préservation des collections des bibliothèques. *Conférence internationale de la table ronde des archives*, XXXIV-CITRA, Budapest. http://www.ica.org/citra/citra.budapest.1999/manning.rtf (consulté sur Internet le 13 avril 2008).

Melançon, François. 2004. Le livre en Nouvelle-France. In *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada : Des débuts à 1840, Volume 1*. Montréal : Presses de l'université de Montréal, 48-58.

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec. 2007. *Un regard neuf sur le patrimoine culturel : Révision de la loi sur les biens culturels, document de réflexion*. Québec : Gouvernement du Québec.

Ministère des Finances du Québec. 2006. Budget 2006-2007 : budget en bref. http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2006-2007/fr/pdf/BudgetBref.pdf (consulté sur Internet le 13 avril 2008).

Mouren, Raphaële (dir.). 2007. *Manuel du patrimoine en bibliothèque*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie.

Nadeau, Jean-François. La grande mesure du continent. *Le Devoir*, 22 novembre 2007.

Oddos, Jean-Paul (dir.). 1997. *Le patrimoine : histoire, pratiques et perspectives*. Paris : Réseau de diffusion des archives du Québec (RDAQ). http://rdaq.banq.qc.ca/ (consulté sur Internet le 15 avril 2008).

Teasdale, Guy. 2002. Numériser « Nos racines » : des principes et des techniques. *70e congrès de l'ACFAS*, Montréal, mai 2002. http://www.ebsi.umontreal.ca/rech/acfas2002/teasdale.pdf (consulté sur Internet le 13 avril 2008).

Turko, Karen. 1996. Preservation activities in Canada. *European research libraries cooperation* 6, no 2 : 117-147.

Université de Montréal. *Le printemps du livre savant*. http://www.bib.umontreal.ca/CS/livre-savant/intro.htm (consulté sur Internet le 13 avril 2008).

Université Laval et University of Calgary. *Nos Racines = Our Roots*. http://www.nosracines.ca/f/ (consulté sur Internet le 13 avril 2008).

ARGUS
LA REVUE QUÉBÉCOISE DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE
DOCUMENTATION BIBLIOTHÈQUES

Les bibliothèques numériques au Québec : état des lieux, enjeux actuels, avenir

GUYLAINE BEAUDRY*

Directrice, Centre d'édition numérique, Université de Montréal
Directrice générale, Érudit et Synergies
Doctorante, École pratique des hautes études, Paris
guylaine.beaudry@umontreal.ca

RÉSUMÉ | ABSTRACTS | RESUMEN

Au cours de la première décennie d'activités d'édition numérique et de numérisation des collections, plusieurs définitions ont marqué l'évolution des systèmes d'information et de publication qui sont désignés comme « bibliothèques numériques » ou « cyberinfrastructures ». Bien qu'une volumétrie précise soit difficile à établir en raison des multiples modes d'évaluation des collections, l'état des lieux des activités de numérisation au Québec est brossé comme point de départ. Par la suite, une réflexion est faite sur les concepts de « bibliothèques et patrimoines numériques ». Finalement, seront posés les enjeux actuels, les responsabilités et les défis du milieu de la documentation et de la société québécoise en général pour la construction du réseau des bibliothèques numériques du Québec.

Quebec's Digital Libraries : State of Affairs, Current Issues, Future

During the first decade of digital publishing and the digitization of collections, many definitions marked the evolution of information systems and publishing designated as «digital libraries» or «cyberinfrastructures». Although precise measurement is difficult to establish due to the many methods for evaluating collections, a broad picture is given of the state of digitization activities in Quebec. This is followed by a review of the concepts of «libraries and digital heritage». Finally, current issues will be presented, as well as the responsibilities and challenges facing library communities and Quebec society in general with respect to the construction of a network of digital libraries in Quebec.

Las bibliotecas digitales : estado actual, retos y perspectivas para el futuro

Durante el primer decenio de actividades de edición digital y de digitalización de colecciones, no han faltado definiciones para la evolución de los sistemas de información y de publicación que han sido designados como "bibliotecas digitales" o "cyber-infraestructuras". A pesar de la dificultad de establecer una volumetría precisa debido a los múltiples modos de evaluación de las colecciones, el estado actual de las actividades de digitalización en Québec se propone como punto de partida, seguido de una reflexión sobre los conceptos de "biblioteca" y "patrimonio" digital. A modo de conclusión, se exponen las problemáticas actuales, las responsabilidades y los retos en el medio de la documentación y en el de la sociedad quebequense en general relativos a la construcción de una red de bibliotecas digitales en Québec.

LE WEB N'EXISTE QUE DEPUIS 1993. Nous sortons à peine d'une période d'exploration des potentialités du numérique. Procéder à l'état des lieux et rendre compte des enjeux des bibliothèques numériques du Québec est ainsi un exercice bien périlleux. Après un bref tour d'horizon des collections numériques du Québec, nous définirons les concepts de bibliothèques et de patrimoines numériques. Nous poserons par la suite les enjeux actuels, les responsabilités et les défis du milieu de la documentation et de la société québécoise en général pour la construction d'une infrastructure pour ses bibliothèques numériques.

État des lieux des ressources documentaires numériques au Québec

En complément de l'inventaire des ressources documentaires numériques du Québec réalisé par Bibliothèque et Archives nationale du Québec (BAnQ 2006), nous introduisons cet état des lieux en dressant un tableau de l'offre documentaire numérique québécoise selon les genres et les types de documents (tableau 1).

Ce tableau montre toute la diversité de l'offre documentaire : plusieurs institutions ou organisations produisent des ressources documentaires numériques pour différents types de documents. Il n'est pas possible, pour l'instant, d'avoir une appréciation plus précise de la volumétrie des collections numériques du Québec. Les données globales fournies par chaque institution ou projet ne sont pas comparables. Tantôt, l'unité éditoriale est la page, tantôt un titre d'ouvrage. Par ailleurs, il est très difficile d'obtenir systématiquement des informations qualitatives sur les processus et les normes utilisés[1]. Nous nous contentons donc, pour le moment, de mentionner les initiatives et les réalisations donnant accès au plus grand nombre de documents numérisés en ne retenant que celles ayant pour objectif une diffusion libre de trop grandes contraintes d'accès (abonnement ou autres).

La plus grande collection de documents numérisés du Québec est celle de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Selon les données fournies dans le

* L'auteure tient à remercier Guy Teasdale pour ses commentaires pertinents et ses suggestions sur une version préliminaire de ce texte. Ses remerciements vont aussi à Patrick Fiset qui a agi comme assistant de recherche pour une partie de la préparation de cette analyse.

1. L'auteure réalise présentement une étude et une enquête pour obtenir des données plus précises sur la volumétrie des collections numérisées au Québec.

C'est d'ailleurs à cette institution phare [BAnQ] que le milieu documentaire québécois a reconnu en 2006 la responsabilité de la coordination du réseau de collaboration pour la numérisation des collections.

rapport annuel 2006-2007, 5 5543 403 « documents de bibliothèque » et 2 754 405 « documents d'archives » ont été numérisés[2] et mis à la disposition du public[3]. C'est d'ailleurs à cette institution phare que le milieu documentaire québécois a reconnu en 2006 la responsabilité de la coordination du réseau de collaboration pour la numérisation des collections (BAnQ 2006, p. 8).

Dans le milieu universitaire, mentionnons les travaux du consortium interuniversitaire Érudit[4] (Université de Montréal, Université Laval et Université du Québec à Montréal), qui produit et diffuse 66 revues savantes et plusieurs autres types de publications scientifiques. L'Université McGill met à la disposition des lecteurs 48 collections numérisées de fonds d'archives, de revues savantes ou de collections d'images[5]. L'Université de Montréal a également procédé à la numérisation de collections d'objets numériques, essentiellement des images[6]. Le Québec compte par ailleurs une bibliothèque numérique de 3 263 ouvrages tout à fait originale : *Les Classiques des sciences sociales*[7]. Cette initiative est entièrement réalisée par des bénévoles et compte sur la collaboration de l'Université du Québec à Chicoutimi ainsi que le soutien du Cégep de Chicoutimi et de la Ville de Saguenay. L'Université Laval participe aux projets de numérisation de collections patrimoniales *Notre mémoire en ligne / Early Canadiana Online*[8] et *Nos Racines / Our Roots*[9], qui offrent plus d'un million de pages numérisées. En outre, les bibliothèques des universités québécoises offrent souvent des programmes de dépôt de documents de recherche[10] ainsi que de mémoires et de thèses numériques[11]. Pour terminer ce rapide tour d'horizon, mentionnons la Société des musées québécois, qui offre aux visiteurs de sa « Réserve virtuelle » plus de 2 500 images numériques d'œuvres et d'objets[12].

Les enjeux de l'accès à la documentation numérique illustrés par l'exemple

La première et la plus importante question à se poser dans le domaine de la documentation numérique est la suivante : quel(s) chemin(s) les lecteurs empruntent-ils pour avoir accès aux ressources documentaires numériques ? Prenons le point de vue très pratique de Madame Ayotte. Elle désire savoir si un livre a été écrit sur son village natal, Saint-Jean de Matha. Première étape : *Google*. Résultats : rien de satisfaisant. Elle pense alors à interroger l'outil de recherche de l'*Institution A*. Magnifique ! Elle trouve le bouquin écrit par le curé Provost en 1888, *Histoire d'un établissement paroissial de colonisation : Saint-Jean de Matha*. Il est déjà là, numérisé, à un clic et 5 mégaoctets de son ordinateur.

Voici le fichier ouvert ; la lectrice avide se plonge dans le décryptage du livre. Déception ! Ce curé Provost, se dit-elle, a dû utiliser une machine à écrire pas très efficace : les caractères sont souvent flous, certaines pages tronquées ; il n'est pas possible de faire un copier-coller d'un passage sur son aïeul pour le faire parvenir aux autres membres de la famille. Sa sœur (à qui elle a fait parvenir sa découverte) lui apprend que le même titre a été numérisé par *l'Institution B*. Les pages y sont plus claires et plus faciles à lire. Toutefois, la consultation ne se fait qu'une page à la fois…

Madame Ayotte s'intéresse maintenant à l'*Histoire du Canada* de F.X. Garneau. C'est encore *Google* le premier réflexe. Résultat : un accès à l'exemplaire numérisé de la bibliothèque d'*Oxford University*. La qualité de la numérisation n'est pas très bonne. Madame Ayotte décide de retourner au site de l'*Institution A*. Après une douzaine de clics de souris, elle trouve la notice des quatre tomes de la première édition. Pour tenter d'avoir quelques pages un peu plus claires, elle cherche le même titre dans le site de l'*Institution B*. Elle y trouve bien la quatrième édition de 1883, mais puisqu'elle n'est pas membre de l'institution, seuls les deux derniers tomes lui sont accessibles. Bref, c'est la croix et la bannière !

Que peut-on tirer de cette démarche ? Premièrement, les bibliothèques numériques devraient offrir le maximum de cohérence dans l'expérience de consultation. Deuxièmement, les interfaces des infrastructures de ressources numériques doivent être simples, attrayantes et rapides à utiliser. Troisièmement, les ressources numériques des institutions ne sont pas indexées convenablement par les outils de recherche généraux. Finalement, ces collections numérisées composant le patrimoine du domaine public devraient être disponibles gratuitement.

2. Pour BAnQ, un « document » correspond à une page pour les documents textuels ou à une unité éditoriale pour les documents tels que les cartes et les enregistrements sonores. (Voir BAnQ 2007, 32)
3. http://www.banq.qc.ca/portal/dt/ressources_en_ligne/ressources_en_ligne.jsp
4. Le fonds d'Érudit compte plus de 35 000 unités éditoriales. Voir http://www.erudit.org/.
5. http://www.mcgill.ca/dcp/projects/all/
6. http://calypso.bib.umontreal.ca/
7. http://classiques.uqac.ca/
8. http://www.canadiana.org/
9. http://www.nosracines.ca/
10. http://www.carl-abrc.ca/projects/institutional_repositories/canadian_projects-f.html
11. La première université québécoise à avoir offert un programme officiel de dépôt des mémoires et des thèses sous forme numérique est l'Université Laval. (Voir http://www.fes.ulaval.ca/sgc/mte)
12. http://www.smq.qc.ca/mad/reserve/introduction.php

Tableau 1
Institutions et types de ressources documentaires numériques ou numérisés

Volumétrie	Manuscrits et imprimés											
	Livre	Revue	Thèse	Magazine	Presse	Fonds d'archives	Doc. admin.	Documents graphiques et cartographiques	Documents sonores (musicaux)	Documents audiovidéuels	Objets
Assemblée nationale du Québec					x				x	x	
BAnQ	x	x		x	x	x	x	x	x	x	
Canadiana.org	x					x					
Consortium Érudit	x	x	x								
ONF										x	
Société des musées québécois											x
Société Radio-Canada								x	x	x	
Télé-Québec										x	
Université Bishop						x	x	x			
Université Concordia			x								
Université de Montréal			x			x		x			
Université de Sherbrooke						x		x			
Université Laval	x	x	x					x			
Université McGill	x	x	x	x		x		x	x		
UQAC	x		x				x	x			
UQAM			x			x	x	x			
UQAR	x				x	x					
Ville de Montréal						x					

Qu'est-ce qu'une bibliothèque numérique ?

Du début des années 1990 à aujourd'hui, de la « bibliothèque virtuelle » et la « bibliothèque électronique » jusqu'au concept de « cyberinfrastructure »[13], la bibliothèque numérique a connu plusieurs définitions. Après un peu plus d'une décennie d'expérimentations et de réflexion, les bibliothèques numériques[14] prennent aujourd'hui la forme d'ensembles de ressources sous forme numérique offrant des capacités techniques de création, de recherche et d'utilisation d'information. Leur architecture informatique est distribuée[15]. Leurs contenus sont de plusieurs natures : documents publiés ou non, données, métadonnées, liens vers des ressources internes ou externes à leurs fonds. Au plan institutionnel, les bibliothèques numériques sont construites pour répondre aux besoins d'une communauté d'utilisateurs par des fonctionnalités et des services spécifiques. Les bibliothèques numériques réalisent l'intégration de plusieurs institutions documentaires correspondant à des lieux physiques dans l'univers imprimé. Les institutions concernées incluent notamment les bibliothèques, les musées, les centres d'archives, les écoles.

Ces bibliothèques appartiennent au nouveau monde numérique, caractérisé selon certains par la dématérialisation des produits de l'édition. Roger Chartier (Chartier 1996, 32) fait référence à la représentation numérique comme « l'immatérialité de textes sans lieu propre ». Régis Debray (Debray 2000), selon la même logique, affirme que « le livre s'est désacralisé en se dématérialisant ». Pourtant, bien que visiblement intangibles, les documents numériques sont bien réels et concrets. Des octets servent à les encoder sous différents formats informatiques ; ils sont stockés dans des fichiers enregistrés physiquement sur divers supports (disque rigide, DVD-ROM, ruban magnétique, etc.) dont des équipements matériels et logiciels permettent la lecture ; ces ressources numériques sont diffusées grâce à des réseaux d'équipements et de logiciels répondant à des protocoles[16] qui permettent de faire transiter des « paquets d'information » d'un ordinateur à un autre. Postulons donc que le numérique n'est ni virtuel,

13. Au sujet des cyberinfrastructures, lire notamment l'excellent rapport de l'American Council of Learned Societies (American Council of Learned Societies 2006).
14. Nous reprenons ici une définition développée par un groupe de travail de la National Science Foundation citée par Borman (Borgman 2007).
15. « L'architecture d'un environnement informatique ou d'un réseau est dite distribuée quand toutes les ressources ne se trouvent pas au même endroit ou sur la même machine. » (http://fr.wikipedia.org/wiki/Architecture_distribu %C3 %A9e)
16. Notamment le protocole TCP/IP.

Dans le domaine du numérique, l'enjeu actuel majeur est certainement la transformation des institutions et, pour les bibliothèques en particulier, leur capacité à transposer et à adapter leurs valeurs fondamentales dans l'univers numérique.

ni immatériel, car les ressources numériques sont physiquement bien encodées sur des supports informatiques matériels.

Patrimoine et institution

Le patrimoine désigne, selon l'acception relative aux milieux documentaires, ce qui a été reçu des générations antérieures et pour lequel existe une obligation morale de respect et de préservation (Barbier 2004, 11-12). Le patrimoine documentaire numérique, pris dans son sens le plus large, consiste en l'héritage des publications et autres contenus créés sous forme numérique ou numérisés à partir de supports analogiques. D'une part, la préservation, la diffusion et la transmission aux générations futures d'un tel « trésor public » ne peuvent pas s'improviser. D'autre part, il existe dans nos sociétés des institutions dont le rôle est précisément d'assurer la préservation de ce patrimoine : il s'agit de ce qu'on appelle depuis l'Antiquité des « bibliothèques ».

Il est heureux qu'à l'ère du numérique, la construction de grandes bibliothèques reste toujours à l'ordre du jour (Bernier 2001). Au Québec comme dans plusieurs sociétés, l'importance des institutions identitaires culturelles s'exprime par le bâti. Ces édifices dédiés à la culture et au savoir définissent, inspirent et font partie de l'espace public. Le numérique n'a pas à s'opposer à l'espace public culturel. À l'heure actuelle, tout en poursuivant les efforts pour le développement des institutions documentaires bâties du monde de l'imprimé, le défi à relever par le milieu documentaire est de créer un genre nouveau d'institution pour le patrimoine et la production éditoriale numériques.

Les institutions sont sans cesse amenées à redéfinir leur zone de compétence, à restructurer leur organisation, à réactualiser leur discours. L'institution est en processus d'autocréation continue et c'est par la tension qu'elle se produit et se reproduit (Chevallier 1985, 190). Dans le domaine du numérique, l'enjeu actuel majeur est certainement la transformation des institutions et, pour les bibliothèques en particulier, leur capacité à transposer et à adapter leurs valeurs fondamentales dans l'univers numérique. Comme elles le font pour l'imprimé et le manuscrit, les bibliothèques du nouveau monde numérique doivent continuer à garantir la liberté intellectuelle et l'accès le plus ouvert possible à l'information, aux publications et aux œuvres artistiques, et ce dans le plus grand respect de la confidentialité et de la vie privée, en s'opposant à toute forme de censure.

Les milieux documentaires et culturels ont la responsabilité de travailler en collaboration pour assurer l'interopérabilité de leurs fonds et d'appliquer les normes techniques et documentaires appropriées. Les services et la qualité de l'expérience de consultation pour l'utilisateur ne seront riches et satisfaisants que si le nouvel édifice numérique s'appuie sur des normes conformes aux exigences de la profession et, de préférence, sur des formats ouverts et des technologies non propriétaires performantes.

Les enjeux d'un programme ambitieux

La mise sur pied du réseau des bibliothèques numériques du Québec est un programme ambitieux qui comporte plusieurs enjeux : 1. la mise en œuvre d'une politique de numérisation ; 2. la préservation à long terme des contenus et des autres composantes de l'infrastructure ; 3. le respect de la propriété intellectuelle et de la vie privée ; 4. le financement de ce projet de société ; 5. sa réalisation en réseaux. Ces défis touchent tant les aspects techniques, politiques, juridiques qu'organisationnels.

Politique de numérisation

De nombreux acteurs mènent des activités de numérisation au Québec. Pour s'assurer d'une utilisation optimale des ressources investies dans ce chantier, une coordination efficace s'impose. Cela implique le développement d'une vision commune et partagée de ce que la bibliothèque numérique québécoise sera. À l'heure actuelle, nous avons collectivement acquis suffisamment d'expertise pour procéder à la préparation des plans d'une contribution coordonnée à l'édifice du savoir et de la culture. À l'instar d'un monument bâti, le réseau des bibliothèques numériques québécoises doit faire l'objet d'une conception architecturale documentaire et, plus largement, d'une politique de numérisation du patrimoine documentaire québécois. Sans elle, nous nous en tiendrons à des échafaudages qui ne pourront se relier efficacement aux infrastructures informationnelles et culturelles du monde. Les infrastructures en réseau et la conception de leur architecture constituent un enjeu technique de taille. Pour cela, il faut mettre en place un véritable réseau de compétences partagées et coordonnées. Les contributions des uns et des autres formeront une géométrie variable en fonction des moyens des collections de chacun.

Préservation

La préservation des ressources numériques constitue un enjeu capital. Il revient aux bibliothèques d'assumer cette responsabilité pour leurs communautés et leur société. Pour ce faire, il faut investir collective-

ment et reconnaître d'emblée toute l'influence du numérique dans la redéfinition de l'espace public en général et de l'espace des bibliothèques en particulier. Une fois cette reconnaissance acquise, les choix technologiques éprouvés mondialement par les grands projets de référence sont faciles à faire. Il n'est plus besoin aujourd'hui, comme c'était le cas il y a une dizaine d'années, de justifier le choix et l'utilisation des formats structurés de données pour assurer la préservation sans être tributaire à long terme d'un logiciel ou d'un fabricant en particulier[17].

Respect de la propriété intellectuelle et de la vie privée

Tout projet de numérisation touche à la propriété intellectuelle des auteurs, des éditeurs et de leurs ayants droit. Cette réalité a été et continue d'être assez étudiée pour permettre aux responsables des bibliothèques numériques de prendre les dispositions nécessaires. Par ailleurs, le respect de la vie privée est aussi un enjeu dont les modalités d'application se transforment avec le numérique.

La profession de bibliothécaire et les institutions dans lesquelles elle s'inscrit est fondée sur les valeurs de liberté intellectuelle, de respect de la confidentialité et de la vie privée. L'environnement numérique ne fait qu'amplifier cette responsabilité que nous assumons face aux utilisateurs et à nos concitoyens[18]. En tant qu'intermédiaires entre l'information et l'utilisateur[19], nous avons un devoir de neutralité, non seulement dans nos interventions auprès des utilisateurs, mais également dans le traitement de l'information.

La responsabilité de conservation qu'on reconnaît au bibliothécaire et le professionnalisme avec lequel nos prédécesseurs ont œuvré nous confèrent la crédibilité nécessaire lorsque les événements commandent de faire respecter les valeurs de la profession. Notre histoire documentaire québécoise récente en fournit un exemple : pensons au refus de Georges Cartier, conservateur de la Bibliothèque nationale du Québec au moment de la crise d'octobre en 1970, de donner aux policiers les listes des ouvrages consultés par les lecteurs

L'enjeu du financement est d'autant plus important qu'avec Google et son programme Recherche de livres, avec les projets similaires de Microsoft et Yahoo, il est tentant de croire que l'État n'a pas besoin d'investir dans la numérisation de son patrimoine.

(Cartier 2004, 241). Dans le monde numérique, outre des demandes similaires d'informations personnelles et privées, les responsables de collections numériques sont susceptibles de recevoir des demandes de retrait de publication et de statistiques sur les documents les plus consultés.

Financement

À défaut d'une planification rigoureuse, réalisée en collaboration avec l'ensemble des acteurs impliqués, il est difficile aujourd'hui d'évaluer avec réalisme l'ampleur du financement nécessaire pour procéder au chantier de numérisation. Par ailleurs, au-delà de la numérisation elle-même, c'est toute l'architecture d'une infrastructure en réseau qu'il s'agit de concevoir et de réaliser. La situation financière actuelle doit changer : nous procédons par projets spéciaux ou grâce à des fonds réunis ponctuellement, par de petits programmes *ad hoc* et autres moyens de fortune, pour numériser des parties de collections dans des conditions qui ne permettent pas toujours de faire le travail selon les règles de l'art. Qui plus est, sans planification et sans concertation, le risque est grand de devoir reprendre une partie du travail déjà accompli à ce jour[20].

Les réseaux comme option stratégique

La nature même de la bibliothèque numérique rend incontournable la mise en réseau du travail et des ressources. Cette stratégie peut se structurer en plusieurs niveaux qui s'imbriquent pour constituer une réelle infrastructure matérielle, humaine et documentaire. À un premier niveau, on retrouve les institutions, les bibliothèques et les autres services documentaires du Québec. Le second niveau concerne les autres institutions ou industries culturelles du Québec avec lesquelles les bibliothèques pourraient collaborer afin d'offrir aux utilisateurs de la bibliothèque numérique québécoise un maximum de cohérence documentaire. Finalement, un

17. Le lecteur intéressé pourra consulter le rapport produit par la Bibliothèque nationale d'Australie préparé pour le compte de l'UNESCO qui pose les bonnes questions et apportent de nombreuses réponses pertinentes, notamment au plan technique, au défi de la préservation à long terme du numérique (Bibliothèque nationale (Australie) 2003). Ce rapport a été préparé dans la foulée de l'adoption en octobre 2003 d'une charte sur la conservation du patrimoine numérique qui met l'accent sur l'urgence pour tous les pays de mettre en œuvre des mesures garantissant la conservation des ressources d'origine numérique et n'existant que par ce type de support (UNESCO 2003).

18. À ce sujet, il est intéressant de noter qu'une récente enquête faite auprès de personnes de plusieurs générations provenant de six pays différents souligne que près de la moitié des répondants considère *extrêmement ou très important* que la bibliothèque protège et ne divulgue pas leur dossier de lecteur (informations personnelles et ressources consultées) (De Rosa et al. 2007, 7-6).

19. À noter que cette médiation s'opère tout autant dans le monde numérique : un spécialiste de l'information participant à la conception et à la réalisation d'une interface de service Web donnant accès à des ressources documentaires mérite tout autant que son collègue bibliothécaire l'appellation de médiateur ou de passeur entre l'information et le lecteur.

20. L'enjeu du financement est d'autant plus important qu'avec ***Google*** et son programme ***Recherche de livres***, avec les projets similaires de ***Microsoft*** et ***Yahoo***, il est tentant de croire que l'État n'a pas besoin d'investir dans la numérisation de son patrimoine. Pourtant, il suffit de lire attentivement les clauses du contrat de numérisation de ***Google*** et comprendre ses conséquences sur les possibilités d'utilisation des documents numérisés pour se poser de sérieuses questions.

À l'instar d'un monument bâti, le réseau des bibliothèques numériques québécoises doit faire l'objet d'une conception architecturale documentaire et, plus largement, d'une politique de numérisation du patrimoine documentaire québécois.

troisième niveau permettrait au Québec de se positionner face aux infrastructures comparables des autres pays[21].

À ces projets institutionnels, il faut ajouter la mise en œuvre d'une stratégie de diffusion des contenus dans les outils de recherche et les répertoires généraux et spécialisés. En effet, les contenus des catalogues de bibliothèques ne sont généralement pas indexés sur le Web puisque les données de leurs bases de données respectives ne sont pas accessibles aux moteurs de recherche.

Le rêve de la bibliothèque sans mur est-il possible ?

Le rêve d'avoir accès le plus facilement possible au patrimoine documentaire numérique et numérisé du Québec est en cours de réalisation. On voit même poindre à l'horizon le vieux fantasme de la bibliothèque sans mur[22]. D'un point de vue technique, tout est à notre portée pour réaliser ce rêve. La véritable question est de savoir si nous aurons le courage d'en faire une réalité. Trop souvent, les bibliothécaires affirment qu'avec la surabondance informationnelle engendrée par le numérique, leur expertise doit avant tout être appliquée à l'organisation en aval de cette déferlante informationnelle. Il faut faire foin de ces discours chagrins qui voient dans le numérique le règne d'un *deus ex machina*. Il s'agit plutôt d'arrimer la puissance du numérique aux valeurs et aux responsabilités de la profession.

Tout comme la valeur inestimable du patrimoine imprimé justifie la création d'institutions vouées à sa diffusion, le patrimoine numérique mérite qu'on lui accorde les mêmes égards. Il faut innover et ne pas se sentir gêné par un certain nombre de barrières. Les milieux documentaires et culturels doivent répondre à l'effritement des barrières entre les types de publics en faisant tomber celles qui divisent les différents types de bibliothèques, sans qu'il soit question qu'elles renoncent à leurs responsabilités et à leurs missions. À terme, ce sont aussi les barrières géographiques et politiques qui s'estompent.

Les humanistes au XVI[e] siècle ont procédé à un imposant programme éditorial afin de faire entrer les savoirs consignés sur les manuscrits dans le monde de l'imprimé. À notre tour, au moment où les chantiers de numérisation démarrent aux quatre coins du globe, nous devons faire entrer le patrimoine imprimé du Québec dans le monde numérique. ◉

21. Des collaborations internationales ont déjà cours. Mentionnons par exemple le rôle joué par *Bibliothèque et Archives nationales du Québec* pour la réalisation du portail commun de la *Bibliothèque numérique francophone* consacré aux collections numérisées de presse et de périodiques (Bibliothèque et Archives nationales du Québec 2007, 33). D'autres exemples : *European Digital Library* (http://www.edlproject.eu/partners.php), *World Digital Library* (http://www.worlddigitallibrary.org), *Bibliothèque numérique européenne* (http://www.bnf.fr/pages/europeana/europeana.htm), *Bibliothèque numérique francophone* (http://www.banq.qc.ca/portal/dt/a_propos_banq/communiques/archives/com_2006_03_23.jsp).

22. Il est amusant de constater que ce rêve n'est pas nouveau. Déjà au XV[e] siècle, Érasme affirme souvent qu'un ouvrage imprimé atteint rapidement toutes les parties du monde. Notamment, dans sa louange du vénitien Alde Manuce, il annonce que les livres publiés par l'imprimeur seront répandus sur toute la terre : « Alde est en train d'édifier une bibliothèque qui n'a pas d'autres limites que le globe terrestre lui-même. » Cité par (Crousaz 2005, 31).

Sources consultées

American Council of Learned Societies. 2006. *Our cultural commonwealth : the report of the American council of learned societies commission on cyberinfrastructure for the humanities and social sciences*. New York.

Barbier, Frédéric. 2004. Patrimoine, production, reproduction. *Bulletin des Bibliothèques de France*, vol. 49, n°5 : 11-20.

Bernier, Gaston. 2001. Construction et numérisation : la construction de grandes bibliothèques reste toujours à l'ordre du jour. *Documentation et Bibliothèques* vol. 47, n°3 : 91-92.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec. *Les ressources documentaires numériques au Québec : bibliothèques, archives, musées, université : un aperçu*, 2006, 8 p.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec. 2007. *Rapport annuel 2006-2007*.

Bibliothèque nationale (Australie). 2003. *Directives pour la sauvegarde du patrimoine numérique*. Paris : UNESCO. Division de la société de l'information, 198 p.

Borgman, Christine L. 2007. *Scholarship in the digital age : information, infrastructure, and the Internet*. Cambridge, MA : MIT Press.

Cartier, Céline R. 2004. En marge de l'autobiographie de Jean-Rémi Brault : complément à la petite histoire de « l'Affaire des manuscrits ». *Documentation et Bibliothèques*, vol. 50, n°3 : 241-247.

Chartier, Roger. 1996. *Culture écrite et société : l'ordre des livres XIV[e]-XVIII[e] siècle*. coll. Bibliothèque Albin Michel. Histoire. Paris : Albin Michel, 240 p.

Chevallier, Jacques. 1985. *Éléments d'analyse politique*. Paris : Presses universitaires de France, 285 p.

Crousaz, Karine. 2005. *Érasme et le pouvoir de l'imprimerie*. Lausanne : Antipodes, 197 p.

De Rosa, Cathy et al. 2007. *Sharing, privacy and trust in our networked world*. Online Computer Library Center (OCLC).

Debray, Régis. 2000. Les révolutions médiologiques dans l'Histoire : pour une approche comparative. *Bulletin des Bibliothèques de France*, vol. 45, n°1 : 4-12.

UNESCO. *Charte sur la conservation du patrimoine numérique*. Paris, 2003.

ARGUS
LA REVUE QUÉBÉCOISE DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE
DOCUMENTATION BIBLIOTHÈQUES

Quand les bibliothèques concourent et séduisent les architectes

YVON-ANDRÉ LACROIX
Directeur général de la diffusion de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) de 1999 à 2003
yalacroix@gmail.com

RÉSUMÉ | ABSTRACTS | RESUMEN

Le gouvernement du Québec a instauré en 1983 une règlementation qui oblige la tenue d'un concours public pour les projets d'équipements culturels de grande valeur et réalisés à l'aide de subventions gouvernementales. C'est grâce à ce programme que des dizaines de bureaux d'architectes ont conçu les plans de bibliothèques publiques ; certains d'entre eux ont réalisé des bâtiments d'une qualité remarquable et ont mérité de très hautes distinctions du milieu architectural.

When libraries compete for and seduce architects

The Government of Quebec has introduced a regulation requiring that an open competition be held for cultural equipment projects worth more than two million dollars that receive government funding. Through this program, dozens of architectural firms have designed public libraries, some of which have resulted in quality buildings highly praised within architectural circles.

Cuando las bibliotecas cortejan y seducen a los arquitectos.

El gobierno de Québec ha instaurado una nueva legislación que exige que todos los proyectos de construcción culturales realizados con el apoyo económico del gobierno y cuyo costo supere los dos millones de dólares sean sometidos a un concurso público. Gracias a dicha legislación, decenas de firmas de arquitectos han concebido planes para bibliotecas públicas ; algunos de ellos han podido construir edificios de remarcable calidad y han recibido altas distinciones del medio arquitectural.

De 1991 à 2005, le Québec connaît un agrandissement considérable de la superficie de son parc immobilier de bibliothèques municipales autonomes desservant 5 000 habitants et plus. L'espace en mètres carrés passe de 194 643 m² en 1991 à 305 146 m² en 2005 (incluant la Grande Bibliothèque), soit une augmentation de 110 503 m² (56,7 %), ce qui lui permet d'atteindre 83 % de l'objectif de 54 m² par 1 000 habitants.

C'est en 1983 que le gouvernement du Québec a instauré une règlementation qui oblige la tenue d'un concours public pour les projets d'équipements culturels d'une valeur de plus de 10 millions de dollars et réalisés à l'aide de subventions gouvernementales. Ce plafond est abaissé à deux millions en 1992.

Un enchaînement de faits heureux s'est alors enclenché. Un document très succinct de six pages, *Le concours d'architecture*, est lancé en 1994, suivi en 1995 du *Guide des concours d'architecture au Québec* publié par l'Ordre des architectes du Québec (OAQ). Les budgets du programme d'aide à de tels équipements se sont accrus, les municipalités ont tenu des concours pour des constructions de bibliothèques publiques ou de nouveaux équipements culturels qui incluent une bibliothèque. Ainsi, de 2001 à 2007, dans le cadre de l'aide aux immobilisations (rénovation, réaménagement, agrandissement et construction) accordée aux bibliothèques publiques, le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) a attribué des subventions à 113 projets pour un montant total de 53 348 682 $.

L'engouement des architectes a été tel que « plus de 400 bureaux planchent sur les 31 concours du MCCQ » (Choko, 2006) qui sont organisés sur l'ensemble du territoire du Québec entre 1991 et 2005 et à eux seuls, les projets de la Bibliothèque de Châteauguay et du Complexe culturel Joseph-Rouleau de Matane ont mérité chacun l'attention de 60 bureaux. L'édifice de la Grande Bibliothèque à Montréal a, quant à lui, fait l'objet d'un concours international d'architecture en 2000 auquel ont participé 37 firmes d'architectes de 11 pays. Une telle convergence attire particulièrement « une *multitude de jeunes architectes désireux de faire leurs preuves* » puisqu' « *en 1998 près de la moitié des membres de l'OAQ sont de jeunes architectes* » (Choko, 2006).

Les bibliothèques publiques auxquelles nous nous intéressons dans le présent article ont l'une ou l'autre ou toutes les caractéristiques suivantes : elles ont été l'objet d'un concours d'architecture sous l'égide du ministère

de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ), elles ont reçu de hautes distinctions architecturales et elles ont été choisies pour figurer dans une exposition itinérante montée en 2006 (voir Bilodeau, 2006, note 4) par le Laboratoire d'étude de l'architecture potentielle (LEAP) de l'Université de Montréal et le Centre de design de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Cette exposition a vu le jour dans le cadre du travail de documentation systématique des concours d'architecture entrepris par le LEAP et qui se manifeste de mois en mois sur Internet par l'intermédiaire du Catalogue des Concours Canadiens (www.ccc.umontreal.ca). Il est possible d'y retrouver la grande majorité des projets de bibliothèques grâce au moteur de recherche greffé sur la base de données documentaire.

Dans son Guide des concours d'architecture au Québec (1995), l'OAQ distingue « deux grandes catégories de concours : le concours de projet qui est lancé pour la réalisation d'un ouvrage et au terme duquel le gagnant du premier prix se voit normalement confier l'exécution ; le concours d'idées qui vise l'obtention d'idées ou suggestions pour résoudre un problème qui n'est défini que dans ses grandes lignes ».

Ces concours sont soit ouverts, c'est-à-dire lancés auprès de tous les architectes du Québec, d'une région ou d'une ville, soit restreints sur invitation ou par appels d'offres et limités à des architectes choisis par le promoteur. D'autres variables peuvent se combiner, telle la tenue en une étape (généralement le concours d'idées) ou deux (généralement le concours de projet). Dans ce dernier cas, un jury formé en partie de pairs juge les propositions reçues selon des critères rigoureux, retient certaines firmes qui sont par la suite rémunérées pour peaufiner leur projet à partir du programme architectural tout aussi rigoureux établi par le promoteur.

De tels concours ont un effet synergétique positif indéniable auprès du milieu des professionnels de l'architecture et de la bibliothéconomie. Ces concours stimulent l'émulation et l'innovation, la qualité et la recherche d'excellence, tant par les bâtiments que par les services de bibliothèques offerts. Ils valorisent la lecture et la culture aux yeux des citoyens, des élus et de tous les décideurs, et les médias font écho à l'émergence de ces valeurs fondamentales d'une société où les enjeux d'ordre culturel sont inscrits à l'ordre du jour démocratique. Ils élargissent le bassin, jusqu'ici trop restreint, de citoyens qui seront encore mieux renseignés sur la mission et les besoins des bibliothèques publiques et aptes à mieux soutenir celles-ci dans leur développement futur.

On peut parier que l'usager trouvera une immense gratification à fréquenter ces bibliothèques de plus en plus vertes que le savoir technique et le sens artistique des architectes d'ici ont conçues à son intention. La luminosité et la transparence (grâce à une fenestration abondante et l'utilisation du verre), le décloisonnement, la flexibilité et l'aisance de la circulation, la polyvalence et la multifonctionnalité des espaces (salles de réunions, auditorium, café bistro, etc.) sont autant d'éléments qui font des bibliothèques des lieux fonctionnels et attirants. Bref des lieux *incontournables* de diffusion et d'animation.

Ces nouvelles bibliothèques publiques dont l'architecture est moderne et contemporaine n'ont plus rien à envier à leurs consœurs nord-américaines, européennes ou même scandinaves (Lacroix, 1999 et 2000). Ainsi, « la qualité architecturale de ces bibliothèques nouvelles est remarquable et traduit la démocratisation croissante de l'accès au savoir (...). Elles sont attrayantes et audacieuses, extraverties et provocantes, polyvalentes et familières, à échelle humaine, et le plaisir y est de mise. Présentes à la Cité, elles rassemblent. Elles sont décloisonnées, flexibles et fonctionnelles. Lieux de sens, de diffusion et d'appropriation » (Lacroix, 2000). Elles touchent toutes l'esprit et le cœur et c'est là le gage de leur succès.

Les réalisations architecturales font l'objet de récompenses annuelles dont les plus hautement recherchées au Québec sont les Prix d'excellence de l'Ordre des architectes du Québec, la Médaille du Gouverneur général du Canada en architecture et les Prix d'excellence de la revue Canadian Architect. Parmi les 31 concours lancés entre 1991 et 2005, les 7 bâtiments présentés ci-après sont des bibliothèques publiques et certains ont été récipiendaires de l'une ou l'autre de ces distinctions convoitées.

Le Réseau BIBLIO du Québec, constitué de 11 Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP), décerne pour sa part depuis 2004 le Prix d'excellence Gérard-Desrosiers en aménagement de bibliothèque. Ce prix bisannuel vise à honorer une municipalité de moins de 5 000 habitants pour les efforts remarquables consentis à l'amélioration de sa bibliothèque publique. La Bibliothèque Laurent-Caron de Saint-Anselme, municipalité de 3 300 habitants située dans la région de Bellechasse, en a été la première lauréate pour son projet ayant nécessité un investissement global de 700 000 $. En 2006, c'est Saint-Anicet, municipalité de 2 730 habitants implantée dans la région de la Montérégie, qui a remporté cet honneur pour son projet d'une valeur de 600 000 $.

Bibliothèque Robert-Bourassa

© Alain Tittley

© Alain Tittley

Puits de lumière

Adresse :	41, avenue Saint-Just, arrondissement Outremont, Montréal (Québec), H2V 4T7
Population de la municipalité :	arrondissement Outremont : 22 900 Ville de Montréal : 1 620 000
Architectes :	Pierre Boyer-Mercier et François Brillant
Coût total :	3 900 000 $
Année de l'inauguration :	1998
Superficie (mètres carrés)	Du bâtiment : 2 200m² De la partie consacrée à la bibliothèque : 1 668m²

Complexe culturel Joseph-Rouleau

© Benoît Lafrance / Anne Carrier

Salle de lecture de la bibliothèque

Adresse :	520, avenue Saint-Jérôme, Matane (Québec), G4W 3B5
Population de la municipalité :	15 000
Architectes :	Anne Carrier architectes
Coût total :	3 300 000 $
Année de l'inauguration :	2001
Superficie (mètres carrés) :	Du bâtiment : 1 550 mètres² De la partie consacrée à la bibliothèque : 675 mètres²
Prix reçus :	Lauréat du concours provincial d'architecture 1995 Prix d'excellence 1995 de la revue Canadian Architect Prix d'excellence 2002 de la construction en acier de l'Institut canadien de la construction en acier (ICCA), mention honorable, catégorie commerciale/institutionnelle

Autres caractéristiques :
Le projet englobe quatre salles de diffusion culturelles, multifonctionnelles, transformables et une bibliothèque s'articulant autour d'un foyer et d'un hall. Le concept permet à tous les organismes d'avoir pignon sur rue et de préserver le parc. Il s'inscrit au centre d'un cœur institutionnel et religieux à caractère fortement patrimonial.

© Benoît Lafrance / Anne Carrier

Le Quai des Arts

© Éric Gauthier

© Éric Gauthier

Salle de lecture de la bibliothèque

Adresse :	774 boulevard Perron, Carleton-Saint-Omer (Québec), G0C 1J0
Population de la municipalité :	4 200
Architectes :	Les architectes FABG et Michel Bernard architecte
Coût total :	6 000 000 $
Année de l'inauguration :	2003
Superficie (mètres carrés) :	Du bâtiment : 1 900 mètres^2 De la partie consacrée à la bibliothèque : 213 mètres^2

Bibliothèque municipale de Châteauguay

© Marc Cramer

© Marc Cramer

Adresse :	25, boulevard Maple, Châteauguay (Québec), J6J 3P7
Population de la municipalité :	43 178
Architectes :	Manon Asselin, Atelier TAG +, Jodoin Lamarre Pratte et associés, architectes
Coût total :	6 990 000 $
Année de l'inauguration :	2004
Superficie (mètres carrés) :	Du bâtiment : 2 725 mètres^2
Prix reçus :	Prix d'excellence en architecture 2003-2004 de l'Ordre des architectes du Québec, projets culturels Mention 2005 de l'Union des Municipalités du Québec, catégorie développement durable pour l'efficacité énergétique du bâtiment (intérêt marqué pour ses qualités architecturales tout en assurant un haut niveau d'efficacité énergétique). Médaille 2006 du Gouverneur général en architecture

LIBRARIES WITHOUT BORDERS: NAVIGATING TOWARDS GLOBAL UNDERSTANDING

WORLD LIBRARY AND INFORMATION CONGRESS:
74th IFLA GENERAL CONFERENCE AND COUNCIL • 10 – 14 AUGUST 2008

CONGRÈS MONDIAL DES BIBLIOTHÈQUES ET DE L'INFORMATION :
74e CONGRÈS ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'IFLA • 10 – 14 AOÛT 2008

BIBLIOTHÈQUES SANS FRONTIÈRES : NAVIGUER VERS UNE COMPRÉHENSION GLOBALE

Grande Bibliothèque

© BAnQ, Bernard Fougères

Adresse :	475, boulevard Maisonneuve Est, Montréal (Québec), H2L 5C4
Population desservie :	plus de 7 millions (toute la population du Québec)
Architectes :	le regroupement Patkau/Croft-Pelletier/Menkès Shooner Dagenais, architectes associés de Vancouver et Montréal, a réalisé le projet
Coût total :	97 600 000 $ (décrets octroyés)
Année de l'inauguration :	2005
Superficie (mètres carrés) :	Du bâtiment : 33 000 mètres^2
Prix reçus :	Prix Armatura 2004 de l'Institut d'acier et d'armature du Québec, catégorie institutionnelle et commerciale Prix d'architecture AIA/ALA Library Building Awards 2007 décerné conjointement à tous les deux ans par l'American Institute of Architects et l'American Library Association pour les meilleures réalisations en design de bibliothèque

Bibliothèque de Charlesbourg

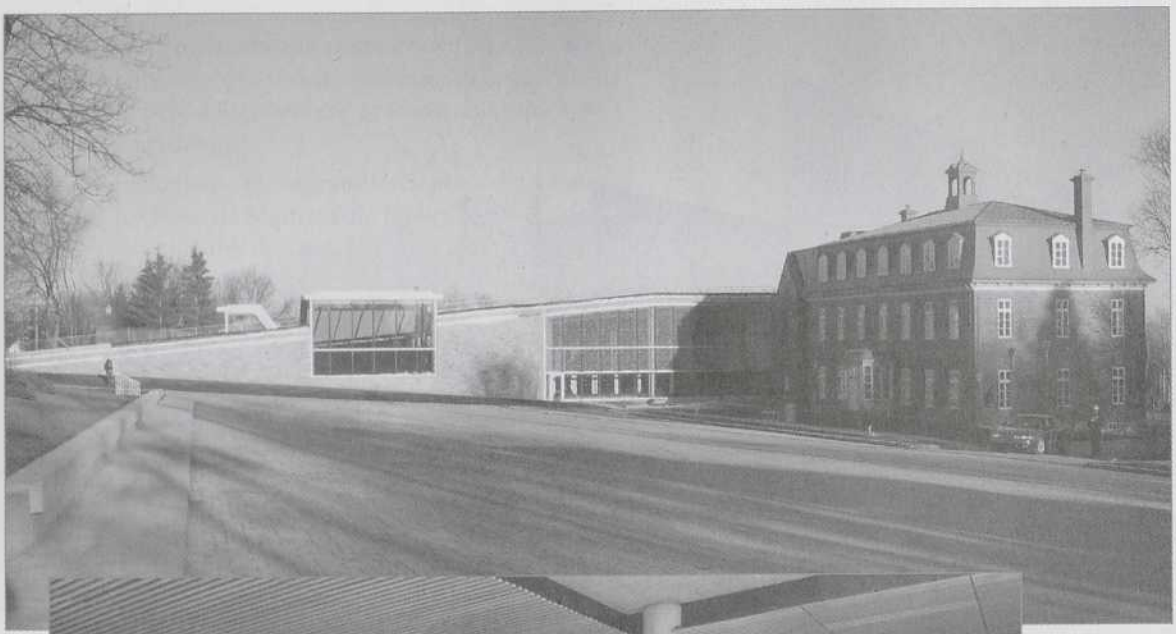

© Croft Pelletier architectes

© Chantal Gagnon

Adresse :	7950, 1re Avenue, arrondissement Charlesbourg, Québec (Québec) G1H 2Y4
Population desservie :	arrondissement Charlesbourg : 70 000 • Ville de Québec : 504 000
Architectes :	Croft Pelletier architectes
Coût total :	Bibliothèque 9 500 000 $
Année de l'inauguration :	2006
Superficie (mètres carrés) :	Du bâtiment : 4 355 mètres^2
Prix reçus :	Prix d'excellence 2004 de la revue Canadian Architect Prix d'excellence 2007 Best of Canada Design Competition, Canadian Interior Prix des collectivités viables 2007, Fédération Canadienne des municipalités et société CH2M HILL Canada
Autres caractéristiques :	Toit végétal, système géothermique pour chauffage et climatisation, espace de luminothérapie et coin allaitement.

Carrefour culturel Jean-Gosselin

© Charles Ferland / Anne Carrier

© Charles Ferland / Anne Carrier

Vue de l'intérieur de la bibliothèque

Adresse :	3315, rue des Églises, quartier Charny, Lévis (Québec), G6X 1W2
Population desservie :	quartier Charny : 10 500 • Ville de Lévis : 126 000
Architectes :	Anne Carrier architectes
Coût total :	2 400 000 $
Année de l'inauguration :	2006
Superficie (mètres carrés) :	700 mètres^2 De la partie consacrée à la bibliothèque : 850 mètres^2
Prix reçus :	Prix de mérite Corniche d'or 2005 du Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) Prix d'excellence en architecture 2007 de l'Ordre des Architectes du Québec
Autres caractéristiques :	Point d'ancrage du projet de revitalisation du Vieux-Charny, la construction de la bibliothèque et des locaux culturels vise à restructurer et dynamiser ce secteur. La transparence de la façade affirme avec dynamisme l'appartenance de la bibliothèque à l'espace collectif. Le lecteur devient observateur d'une muette animation urbaine et lui-même sujet d'observation des passants.

Importants projets institutionnels incluant une bibliothèque

Les cinq projets institutionnels suivants de ce début du millénaire sont des projets exceptionnels qui ont été lauréats de prix d'architecture prestigieux et qui méritent certes un détour.

- Rénovation et agrandissement du Centre d'Archives de Montréal de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).
  - Consortium d'architectes Dan S. Hanganu, Provencher, Roy et Associés.
  - Prix d'excellence en architecture 2000 de l'OAQ, catégorie conservation et reconversion.
- École des Hautes études commerciales, à Montréal.
  - Dan S. Hanganu et Jodoin, Lamarre, Pratte et Associés.
  - Prix d'excellence en architecture 2000 de l'OAQ, catégorie architecture institutionnelle.
- Pavillons Lassonde de l'École Polytechnique de Montréal.
  - Saia Barbarese Topouzanov architectes / Les architectes Desnoyers Mercure & Associés / Menkès Scooner Dagenais Le Tourneux architectes.
  - Les Pavillons Lassonde sont les premiers bâtiments québécois et les premiers établissements universitaires canadiens à obtenir la certification LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) du U.S. Green Building Council.
  - Prix d'excellence 2003 de la revue *Canadian Architect*.
  - Prix d'excellence en architecture 2007 de l'OAQ, lauréat du choix des enfants et finaliste en développement durable.
- La Bibliothèque de théologie du Collège Jean-de-Brébeuf, à Montréal.
  - Dupuis LeTourneux architectes + Beaupré et Michaud architectes.
  - Prix d'excellence en architecture 2005 de l'OAQ
- Le pavillon de l'École de Musique Schulick de l'Université McGill, à Montréal. Menkès Shooner Dagenais architectes / Saucier + Perrottes architectes.
  - Prix d'excellence en architecture 2007 de l'OAQ, finaliste des projets institutionnels.

Laissez-vous séduire à votre tour par ces œuvres d'art architecturales que sont ces nouvelles bibliothèques et mettez-les à votre agenda de visites culturelles et touristiques. Vous ne risquez que d'y ressentir fierté et plaisir ! ◉

Notes

1. Lacroix, Yvon-André. 1999. Traits communs de quelques grandes bibliothèques publiques. *L'Action nationale*, vol. LXXXIX, nº 7 (septembre) : 103-111.
2. Lacroix, Yvon-André. 2000. Architecture et bibliothèques publiques en France. *Documentation et Bibliothèques* (juillet-septembre) : 111-122.
3. Hénault, Odile. 1994. *Le concours d'architecture*. Montréal : Les Éditions Section b (Canada), 6 p.
4. Choko, Marc H. 2006. Une longue histoire, toujours d'actualité. In *Concours d'architecture et imaginaire territorial : les projets culturels au Québec, 1991-2005 / Architectural competitions & territorial imagination : cultural projects in Québec, 1991-2005*, par Denis Bilodeau et al. 2006. Montréal : L.E.A.P., Université de Montréal, Centre de design de l'Université du Québec à Montréal, 16-19.
5. Ordre des architectes du Québec. 1995. *Guide des concours d'architecture au Québec*. 12 p. (nouvelle édition en 2007)

REGARD

Gestion complète
pour **TOUS** les centres
de documentation et
les bibliothèques

Bientôt, catalogage

MARC 21

- Recherche Web et réservations en ligne
- Envois de courriels (avis de retard, lettres, etc.)
- Gestion de succursales pour les bibliothèques publiques
- Module d'accès public au catalogue
- Recherche Z39.50
- Thésaurus et fichier d'autorité
- Accès direct à différents types de ressources (URL, texte, image et autres)
- Compatible au standard MARC
- Flexibilité des structures de données
- Personnalisation de l'affichage des données
- Acquisitions et périodiques

Distributeur autorisé
pour les municipalités

m2e
Une filiale de la Société GRICS

info@m2e.qc.ca
www.m2e.qc.ca
514 251-3718

GRICS

info@grics.qc.ca
www.grics.qc.ca
514 251-3730

ARGUS
LA REVUE QUÉBÉCOISE DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE
DOCUMENTATION BIBLIOTHÈQUES

Le Québec, un endroit privilégié pour la formation en bibliothéconomie et en sciences de l'information

France Bouthillier
Directrice et professeure agrégée
École des sciences de l'information
Université McGill
france.bouthillier@mcgill.ca

Jean-Michel Salaün
Directeur et professeur titulaire
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
Université de Montréal
jean-michel.salaun@umontreal.ca

Résumé | Abstracts | Resumen

Alors qu'il existe 56 écoles réparties dans toute l'Amérique du Nord offrant une maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information reconnue par l'American Library Association — dont sept écoles établies au Canada —, on pourrait croire que la formation dans ce domaine au Québec est un simple reflet de la formation américaine ou canadienne. Même si les deux écoles québécoises sont construites sur le modèle nord-américain, quelques traits les distinguent pourtant de leurs consœurs. Le premier est qu'elles sont toutes deux situées dans la même ville, à Montréal, sans pour autant se livrer une quelconque concurrence. Les échanges entre les deux écoles sont fréquents, les professeurs sont parfois indifféremment passés par l'une ou l'autre formation. Le second trait original, qui explique en partie le premier, est qu'elles reflètent la diversité linguistique du Canada : l'une est anglophone, l'École des sciences de l'information (ÉSI) à l'université McGill, et l'autre est francophone, l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) à l'Université de Montréal. L'une et l'autre sont en forte croissance, ont renouvelé leurs équipes professorales et développent des programmes de formation innovants. L'article présente les éléments marquants de l'histoire des deux écoles, leurs missions et leurs visions respectives, de même que les défis particuliers qu'elles doivent relever.

Quebec, A Privileged Place for Training in Librarianship and Information Science

Since North America comprises 56 schools offering masters programs in librarianship and information sciences recognized by the American Library Association — of which seven are established in Canada —one would imagine that Quebec programs would simply imitate American and Canadian programs. Although built on the North-American model, the two Quebec schools do distinguish themselves by the following traits. The first is that they are both situated in the same city, Montreal, but they do not directly compete with each other. Exchanges between each school are frequent, the professors having sometimes indiscriminately attended one program or the other. The second unique trait, which in part explains the first, is how they reflect the linguistic diversity of Canada : one is anglophone, McGill University's School of Information Studies (SIS), and the second is francophone, Université de Montréal's École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI). Both schools are in full growth, have renewed their faculty and are developing innovative training programs. This article presents significant elements in the history of the two schools, their missions and respective visions, as well as the particular challenges each must take up.

Québec, un lugar privilegiado para el aprendizaje de la biblioteconomía y de las ciencias de la información

Siendo que en toda la América del norte existen 56 escuelas que ofrecen una maestría en biblioteconomía y ciencias de la información reconocidas por la American Library Association —de las cuales 7 se encuentran en Canadá—, se podría creer que la formación en este campo en Québec es un simple reflejo de la formación que se ofrece en el resto de Canadá o en los Estados Unidos. Sin embargo, aunque las dos escuelas quebequenses de biblioteconomía y ciencias de la información sigan el modelo norteamericano, ciertas características las distinguen del resto. La primera es que ambas escuelas se encuentran en la misma ciudad, sin por ello hacerse competencia. El intercambio entre las dos escuelas es frecuente, se ha dado el caso de profesores que pasan indistintamente por una u otra formación. La segunda característica original, que en parte explica la primera, es que ambas reflejan la realidad lingüística de Canadá : una es anglófona, la Graduate School of Library and Information Studies (GSLIS) de la universidad McGill, y la otra es francófona, la École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de la Université de Montréal. Tanto la una como la otra están en pleno crecimiento, han renovado sus equipos docentes y desarrollan programas de capacitación innovadores. El presente artículo presenta los elementos significativos en la historia de las dos escuelas, sus misiones y visiones respectivas, así como los retos que deben enfrentar.

Un peu d'histoire

Il y a plus de cent ans, en 1904, le premier programme de formation officiel en bibliothéconomie au Québec était inauguré à l'université McGill, et représentait un des tous premiers programmes de bibliothéconomie offerts par une université dans le monde. Fondé avec l'aide de Melvil Dewey, lui-même responsable d'un des premiers programmes américains à l'université Columbia et ami du bibliothécaire en chef de McGill, Charles Gould, ce programme était offert l'été, et fut agréé par l'American Library Association (ALA) en 1927 avec les nouvelles normes de l'époque. L'université McGill, créée par le marchand écossais James McGill, fut longtemps une université privée recevant peu d'aide de l'État. Mais, grâce à la fondation Carnegie, un nouveau programme d'une durée d'un an fut élaboré et agréé dès 1929. Le principal critère d'admission était un diplôme d'études secondaires (*high school degree*). Toutefois, la plus grande nouveauté à McGill fut l'introduction en 1930 d'un programme de baccalauréat en bibliothéconomie (*Bachelor of Library Science*), toujours d'une durée d'un an. Pour y être admis, les candidats devaient posséder un baccalauréat universitaire (ou licence) d'une autre discipline. Cette

Il y a plus de cent ans, en 1904, le premier programme de formation officiel en bibliothéconomie au Québec était inauguré à l'université McGill, et représentait un des tous premiers programmes de bibliothéconomie offerts par une université dans le monde.

condition d'admission est toujours en vigueur dans les programmes nord-américains. Ce nouveau programme fut encore une fois agréé en 1931 et en 1934. Mais c'est en 1956 que viendra s'ajouter un programme de maîtrise en bibliothéconomie avec rédaction de mémoire, et dont le préalable était l'obtention d'un baccalauréat en bibliothéconomie. Toujours en mouvance, la formation en bibliothéconomie offerte à McGill — le baccalauréat et la maîtrise — fut définitivement remplacée en 1965 par un programme de maîtrise de deux ans, sans mémoire.

Bien sûr, la formation a évolué, non seulement dans la forme mais évidemment dans le contenu. La dernière grande révision du programme de maîtrise de McGill a donné lieu à une nouvelle structure impliquant trois grandes spécialisations : la bibliothéconomie, l'archivistique et la gestion des connaissances. Le nouveau programme, en place depuis 2005, comporte un tronc commun de quatre cours (introduction aux sciences de l'information, gestion, recherche et conception de systèmes d'information), huit cours reliés directement à une spécialisation, et quatre cours reliés à la même spécialisation, à une autre spécialisation choisie par l'étudiant, ou des cours pertinents à toutes les spécialisations (gestion, informatique, ou recherche). L'ÉSI a progressivement introduit d'autres formations post-maîtrise (diplôme et certificat de deuxième cycle en 1996 et en 2001, et programme de doctorat en 1991) pour répondre aux besoins de développement professionnel des bibliothécaires et pour former des chercheurs en sciences de l'information. Chaque année, l'ÉSI accepte environ 80 nouveaux étudiants à la maîtrise, et quatre étudiants en moyenne commencent leurs études de doctorat, ce qui représente un total d'environ 170 étudiants.

Le premier programme de formation francophone a été offert à l'École des bibliothécaires, affiliée à l'université de Montréal, en 1937, sous l'impulsion notamment d'une figure célèbre de l'intelligentsia québécoise, Marie-Claire Daveluy, consciente du retard de la bibliographie francophone en Amérique du nord. En 1961, l'École des bibliothécaires a été fermée pour faire place à l'École de bibliothéconomie, département de l'Université de Montréal à part entière. De 1961 à 1970, elle dispense un programme de baccalauréat en bibliothéconomie en un an puis en deux ans. À l'instar des autres écoles canadiennes et américaines, et pour être conforme aux exigences de l'agrément de l'*American Library Association* (ALA), l'École de bibliothéconomie dispense, à partir de la décennie 1970, un programme de maîtrise. L'École a reçu l'agrément pour la première fois en 1969, renouvelé régulièrement depuis cette date.

De 1971 à 1984, l'École décernait un diplôme de *maîtrise en bibliothéconomie (M.Bibl.)*. En 1984, l'École a pris le nom d'*École de bibliothéconomie et des sciences de l'information* (EBSI) et le libellé du diplôme de maîtrise a été changé en *maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information (M.B.S.I.)*. En 1998, après une révision en profondeur du programme de maîtrise, le nouveau diplôme est devenu *maîtrise en sciences de l'information (M.S.I.)*. Aujourd'hui, l'EBSI propose des enseignements aux trois cycles universitaires : certificats du premier cycle, maîtrise et doctorat. Les programmes des certificats de premier cycle (archivistique et gestion de l'information numérique) ainsi que le doctorat sont plus récents. Ils visent à étoffer et compléter l'offre de formation.

L'école accueille pour chacune des deux années de maîtrise environ 80 étudiants. La première année est un tronc commun composé de neuf cours obligatoires. Tous les étudiants sont initiés à l'environnement des professions et aux techniques de base des langages documentaires, de la recherche d'information, de l'archivistique, ainsi qu'aux méthodes de gestion et de recherche en sciences sociales. La seconde année est celle de la spécialisation ; l'étudiant a le choix entre une orientation « recherche », qui privilégie la réalisation d'un mémoire, et quatre volets professionnels (bibliothèque, archives, information numérique ou information stratégique). L'une et l'autre comportent également des cours à option auxquels, dans le cas des volets professionnels, s'ajoute un stage.

Le programme actuel a été conçu il y a dix ans. Il a traversé sans changement majeur une décennie pourtant bien mouvementée pour les professions du document. Mais l'EBSI est entrée dans un processus de révision de ses programmes. 2009 verra une maîtrise renouvelée. Dès la rentrée 2008, une orientation nouvelle est ouverte à l'international en partenariat avec la Haute École de Gestion de Genève (HEG). Quinze étudiants de la maîtrise effectueront leur seconde année à Genève tandis que quinze étudiants de la HEG rejoindront Montréal pour leur première année de master.

À L'ÉSI comme à l'EBSI, le programme de maîtrise est accessible aux candidats détenteurs de n'importe quel baccalauréat, comme c'est la norme au Canada et aux États-Unis. Ainsi depuis plus de 40 ans, à l'Université McGill comme à l'Université de Montréal, la formation des bibliothécaires implique minimalement deux diplômes universitaires, un diplôme de premier cycle comme critère d'admission, et un diplôme d'études supérieures.

Les deux écoles ont aussi en commun une même vision de la profession. La solidité de chacune des maîtrises tient dans cette structure où l'on forme d'abord

un professionnel du document, avant de le spécialiser dans une de ses familles. On a toujours cru à Montréal qu'un seul diplôme bien conçu pouvait préparer adéquatement les bibliothécaires et d'autres types de professionnels de l'information en favorisant une approche généraliste et en donnant accès à des spécialisations.

Missions et visions

L'EBSI est la seule école de son domaine en Amérique du Nord qui soit francophone. Cette situation originale lui donne une responsabilité particulière puisqu'elle forme la quasi-totalité des professionnels francophones du continent, chargés de la mémoire et de la diffusion documentaire des savoirs et de la culture francophone. Bien sûr, la majorité de sa clientèle et du placement de ses étudiants concerne le Québec, mais elle reçoit aussi des étudiants de tous les horizons de la francophonie, attirés par sa réputation ou désireux de faire carrière en Amérique du nord.

La situation de l'ÉSI n'est pas moins originale, fonctionnant en anglais dans une ville à majorité francophone. Elle reçoit aussi quelques étudiants francophones, mais surtout une proportion importante d'étudiants étrangers et en provenance des autres provinces canadiennes. Portée par la réputation internationale de l'Université McGill, elle reflète ainsi la diversité culturelle canadienne et une ouverture à l'Amérique du nord tout autant qu'au reste du monde.

Même s'il ne concerne *stricto sensu* que la bibliothéconomie, l'agrément de l'ALA joue un rôle fondamental pour structurer et rationaliser l'offre de formation en Amérique du nord. Chaque école est particulière, chacune a sa personnalité, son histoire, son territoire, ses enseignements, sa taille et son organisation propres. Mais l'agrément représente une assurance pour les employeurs qui accordent leur confiance aux diplômes labellisés à l'échelle du continent nord-américain (moins le Mexique), et un diplôme agréé est très souvent un critère d'embauche pour un cadre de bibliothèque.

L'agrément des programmes de maîtrise n'est pas une simple formalité. Le processus comprend une évaluation globale tous les sept ans, révisée annuellement par une mise à jour ponctuelle. L'évaluation globale se déroule en deux grandes étapes : une auto-évaluation réalisée selon des normes prédéfinies et une évaluation d'un comité externe (*External Review Panel*) de cinq membres choisis dans un pool d'experts de l'ALA et représentatifs de la profession. Le point culminant du processus est la visite sur place du comité externe qui rencontre les professeurs, les étudiants et les administrateurs de l'institution. L'auto-évaluation d'un programme représente un immense travail pour les écoles et ne saurait être prise à la légère. L'agrément du programme de maîtrise de l'EBSI, renouvelé en 2008, est valide jusqu'en 2014 et celui de l'ÉSI est valable jusqu'en 2010 ; le processus devra donc recommencer sous peu.

Le premier programme de formation francophone a été offert à l'École des bibliothécaires, affiliée à l'université de Montréal, en 1937, sous l'impulsion notamment d'une figure célèbre de l'intelligentsia québécoise, Marie-Claire Daveluy, consciente du retard de la bibliographie francophone en Amérique du nord.

Les défis

Le marché de l'emploi est actuellement très favorable aux professions documentaires au Québec et dans le reste de l'Amérique du nord. Tout en demeurant prudents, nous croyons pouvoir affirmer qu'il s'agit d'une tendance de longue durée. En effet les points suivants, même s'ils suggèrent une situation tendue pour la profession dans les années à venir, sont propices aux futurs diplômés :

Les départs à la retraite des *baby-boomers* comptent pour beaucoup dans la disponibilité des postes à pourvoir, tout particulièrement dans les bibliothèques universitaires et les administrations gouvernementales ainsi qu'à Bibliothèque et Archives Canada. Chacun sait que ce mouvement n'en est qu'à ses débuts.

L'ouverture en 2002 de la nouvelle bibliothèque nationale : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, avec son succès public spectaculaire, a constitué au Québec un appel pour le développement des professions documentaires qui n'est pas retombé.

Le rattrapage du relatif retard des bibliothèques municipales québécoises par rapport au reste de l'Amérique du Nord, d'où la récente décision ministérielle de développer les bibliothèques scolaires jusqu'ici indigentes. Par ailleurs, le fait d'augmenter les heures d'ouverture des bibliothèques de Montréal a entraîné la création d'un grand nombre de postes.

Le développement original et explosif de l'archivistique québécoise, conséquence de la nouvelle loi sur les archives, a engendré une prise de conscience qui touche maintenant les entreprises privées.

Le développement du numérique commence à générer des emplois, ici comme ailleurs, pour les diplômés en sciences de l'information.

La bonne réputation des deux écoles ouvre des emplois à l'international. Ainsi, même si le placement de leurs étudiants est une priorité pour les écoles, ce n'est pas, à l'heure actuelle et pour un avenir prévisible, un trop grand souci. Le problème serait plutôt inversé. Il s'agit d'une part d'y attirer les meilleurs étudiants possibles, et, d'autre part, de se donner les moyens de les accueillir et de les former avec les meilleurs atouts

Depuis plus de 40 ans, à l'Université McGill comme à l'Université de Montréal, la formation des bibliothécaires implique minimalement deux diplômes universitaires, un diplôme de premier cycle comme critère d'admission, et un diplôme d'études supérieures.

dans une période où la politique provinciale et fédérale ne favorise pas vraiment les universités québécoises.

Le quasi-monopole linguistique dont dispose l'EBSI sur le continent américain représente sans doute une situation confortable, mais aussi un risque d'isolement, risque d'autant plus élevé que les écoles anglophones en sciences de l'information s'y développent fortement, les plus importantes ayant même fondé l'ambitieux mouvement des *i-Schools*, destiné à les positionner favorablement dans l'organisation socio-économique de la société nord-américaine de plus en plus structurée autour du (ou des) savoir(s). Pour réduire ce risque, l'École développe des partenariats avec ses homologues du monde francophone en privilégiant celles qui lui sont complémentaires. Ainsi des cours se développent en commun avec l'Institut National de l'Audiovisuel en France et, pour la rentrée 2008 l'EBSI s'est associée avec la Haute École de Genève pour offrir dans sa maîtrise une orientation internationale.

Le dernier défi à relever est celui de la recherche. L'ÉSI et l'EBSI sont des écoles professionnelles. C'est un atout pour leur pédagogie, qui intègre notamment beaucoup de chargés de cours issus des milieux professionnels, mais une difficulté plus grande pour faire valoir leur légitimité scientifique dans des universités où la recherche prime. Malgré un intense effort en pédagogie, les professeurs de chacune des écoles ont développé dans leur spécialité des programmes de recherche.

La recherche à l'ÉSI

Les projets de recherche dirigés par les professeurs de l'ÉSI au cours des dernières années correspondent à quatre axes de recherche :

- Le comportement informationnel de divers groupes d'utilisateurs (chercheurs en bio-informatique, dirigeants d'entreprises, écoliers, étudiants) ;
- Les ressources informationnelles et leur contexte (archives numérisées, systèmes multimédia, services d'information ciblés, histoire des institutions) ;
- Gestion des connaissances et représentation (communautés de pratique, organisation de l'information, métadonnées) ;
- Interaction homme-machine (conception d'interface, études d'*utilisabilité*).

Depuis deux ans, les professeurs ont reçu plus de 2 9000,00$ en subventions de recherche provenant de diverses agences telles le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH), le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC), le Fond québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT), la Fondation canadienne de l'innovation et Patrimoine Canada, etc.

Par exemple, la professeure Bartlett a reçu une subvention pour étudier les facteurs influençant la sélection des ressources informationnelles en bioinformatique par les scientifiques, experts et novices. Les professeurs Beheshti et Large ont obtenu également une subvention pour concevoir, en collaboration avec des écoliers de niveau primaire, un portail bilingue (français et anglais) sur l'histoire canadienne afin de leur offrir une source d'information disponible en classe. Une autre subvention leur permettra d'étudier la meilleure façon de visualiser une taxonomie hiérarchique sur ce même portail pour faciliter le repérage de l'information par les enfants. Ces mêmes professeurs ont également obtenu, en collaboration avec le Dr. Kevin Kee (Brock University) et la compagnie montréalaise Virtuel Age International, des fonds pour concevoir, développer et évaluer le prototype d'un environnement de réalité virtuelle permettant à des étudiants de niveau secondaire d'explorer le Québec de la fin du 19e siècle par le biais de deux peintures du peintre québécois Ozias Leduc. La majeure partie du financement provient de Patrimoine Canada. Une subvention du Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO) a permis au professeure Dalkir de réaliser un projet visant à diagnostiquer et évaluer les outils utilisés pour identifier, promouvoir et mesurer l'efficacité des processus d'apprentissage collectifs au sein de Oxfam-Québec. La professeure Bouthillier poursuit une étude sur l'utilisation des outils de veille concurrentielle par les veilleurs professionnels dans le secteur public et privé. La professeure Park étudie l'utilisation de représentations visuelles en vue de documenter les problèmes associés au sida et pour numériser ces représentations afin de créer des archives numériques destinées à sensibiliser les populations en Afrique du Sud aux dangers du sida. Enfin, la professeure Guastavino a pu créer, grâce à une subvention de la Fondation canadienne pour l'innovation, un laboratoire multimodal d'interaction afin d'étudier comment les humains organisent l'information multi-sensorielle pour construire des représentations de la connaissance. D'autres subventions lui ont été accordées pour examiner plusieurs phénomènes reliés à l'interaction homme-machine tels que la relation entre la perception auditive et les processus cognitifs, l'intégration de l'information visuelle, auditive et haptique, ainsi que les stratégies cognitives et les réponses affectives envers le design d'interface.

Les projets de recherche à l'EBSI

Les recherches à l'EBSI portent sur des domaines variés reflétant l'interdisciplinarité des compétences des professeurs, depuis l'histoire du livre et de l'imprimé jusqu'à la fouille de textes, en passant par l'accessibilité et l'*utilisabilité* du Web, les modèles bibliographiques, la gestion des connaissances, l'économie du numérique et le patrimoine artistique et audiovisuel. On trouvera ci-dessous une sélection parmi les travaux récents et subventionnés.

Le professeur Éric Leroux et le professeur associé Marcel Lajeunesse sont des chercheurs très actifs dans les projets éditoriaux collectifs (dictionnaire, encyclopédie) sur l'histoire du livre et des bibliothèques au Québec et au Canada. Plus particulièrement, le professeur Leroux s'intéresse à l'histoire de l'imprimerie, à l'étude des conditions d'apprentissage à travers l'histoire de l'École des arts graphiques de Montréal et à la relation entre la censure et les métiers du livre au 20e siècle. La professeure Pierrette Bergeron a piloté une recherche coordonnée impliquant plusieurs doctorants sur les comportements informationnels des cadres intermédiaires dans les grandes organisations. Le professeur James Turner, comme membre du réseau e-inclusion, a la responsabilité du volet « Audiovision interactive et adaptable » ; il participe également à une recherche coordonnée sur la documentation des arts médiatiques ou encore sur les recherches multilingues. Le professeur Clément Arsenault, après avoir travaillé sur l'intégration du chinois dans les normes bibliographiques, a obtenu une subvention de recherche pour explorer l'applicabilité des modèles FRBR[1] et FRAR[2] dans divers systèmes informatisés de repérage de données bibliographiques tels les catalogues de bibliothèque. Le professeur Jean-Michel Salaün participe à plusieurs réseaux francophones sur le document numérique (ADONIS[3], Document et Société).

Les professeurs adjoints poursuivent les travaux initiés dans leur thèse pour lesquels ils ont aussi réussi à convaincre des organismes subventionnaires. Ainsi ,la professeure Christine Dufour mène une enquête pancanadienne sur le rôle des professionnels de l'information dans les systèmes d'information Web, enquête complétée par une autre recherche sur l'impact du profil des équipes Web sur l'*utilisabilité* des systèmes. La professeure Dominique Maurel étudie les systèmes d'information archivistiques dans les organisations. Le professeur Dominic Forest participe à plusieurs projets de recherche sur la fouille de textes et la visualisation de l'information.

L'agrément des programmes de maîtrise n'est pas une simple formalité. Le processus comprend une évaluation globale tous les sept ans, révisée annuellement par une mise à jour ponctuelle.

Malgré l'importance de ces activités de recherche, les directeurs des deux écoles, signataires de cet article, pensent que ces efforts seraient mieux valorisés par une dynamique collective réunissant les deux écoles. Les enjeux sont trop importants dans ce domaine aujourd'hui, et l'implantation des deux écoles dans une même ville donne potentiellement à Montréal une position privilégiée dont la valeur reste encore à faire éclore. ◉

Sources

Lajeunesse, Marcel. 2003. Les bio- bibliographies de l'École de bibliothécaires de l'université de Montréal et la biographie Canadienne (1938-1962). *Cahiers de la Société bibliographique du Canada / Papers of the Bibliographical Society of Canada*, vol. 41, nº 2 : 45-63.

McNally, Peter. 1993. Fanfares et célébrations : anniversaires de la création des programmes des 2e et 3e cycles en bibliothéconomie en sciences de l'information au Canada. *Revue canadienne des sciences de l'information et de bibliothéconomie*, vol. 18, nº 1 : 6-22.

Salaün, Jean-Michel. 2007. Une école francophone en Amérique du Nord : l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information. *BBF-Bulletin des bibliothèques de France*, nº 5 : 30-34

1. Functional Requirements for Bibliographic Records
2. Functional Requirements for Authority Records
3. Accès unique aux données et aux documents numériques des SHS, programme du Centre national de la recherche scientifique français.

Monet

nous réinventons
la librairie

Service aux institutions

Afin d'établir un contact privilégié avec notre clientèle institutionnelle, nous avons créé un espace qui lui est spécialement destiné : le Salon des nouveautés. Ce dernier propose mensuellement l'ensemble de la production éditoriale, soit entre 2 500 et 3 000 nouvelles parutions.

Pour consulter notre calendrier annuel :

www.librairiemonet.com/
Monet_calendrier-institutionnel

Contacts

- Secteur adulte
  Laurent Borrégo · *laurent@librairiemonet.com*
- Secteur jeunesse
  Brigitte Moreau · *brigitte@librairiemonet.com*
- Secteur bandes dessinées
  Eric Bouchard · *ericb@librairiemonet.com*

En choisissant Monet comme fournisseur privilégié, vous pourrez bénéficier d'avantages accrus tels que :

- La liste complète des nouveautés, une fois par mois ;
- Des envois d'offices ;
- Des analyses des besoins ;
- Des évaluations des collections ;
- Des propositions de développement ;
- Des suivis de séries ;
- Des commandes spéciales ;
- Des listes thématiques ;
- Une salle de travail à la disposition des enseignants, des bibliothécaires et conseillers pédagogiques ;

... ou tout autre demande spécifique.

Librairie Monet · Galeries Normandie
2752, de Salaberry, Montréal (Québec) H3M 1L3
Sortie 4 de l'autoroute 15
Tél.: 514.337.4083 · Sans frais : 1.877.337.4083
Télec.: 514.337.5982 · info@librairiemonet.com

www.librairiemonet.com
www.lesitebd.com

30 ans
depuis 1977

ARGUS
LA REVUE QUÉBÉCOISE DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE
DOCUMENTATION BIBLIOTHÈQUES

La formation collégiale en techniques de la documentation

DANIELLE THIBAULT
Enseignante et coordonnatrice des stages en techniques de la documentation
Cégep de l'Outaouais
dthibault@cegepoutaouais.qc.ca

RÉSUMÉ | ABSTRACTS | RESUMEN

L'auteure présente l'évolution de la formation collégiale en techniques de la documentation au Québec depuis la création du programme en 1967 en passant par les différentes réformes ayant eu lieu entre 1975 et 1996.

Information and Library Technologies Training in CEGEP

The author presents the evolution of information and library technologies education in Quebec's general and vocational colleges since the creation of the program in 1967, by way of the various reforms which took place between 1975 and 1996.

La formación colegial en técnicas de documentación

La autora expone la evolución de la formación de nivel colegial en técnicas de documentación en Québec desde la creación del programa en 1967 y describiendo las diferentes reformas que se llevaron a cabo entre 1975 y 1996.

LA FORMATION EN TECHNIQUES de la documentation existe au Québec depuis la création, en 1967, des collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps). Sept établissements francophones et un anglophone ont été autorisés à donner ce programme, soient le Cégep de Jonquière, le Collège François-Xavier-Garneau, le Cégep de Trois-Rivières, le Collège Maisonneuve, le Collège Lionel-Groulx, le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, le Cégep de l'Outaouais et le Cégep John Abbott. Le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue n'offre plus la formation depuis 1989 et celui de Jonquière, depuis 2003.

Le programme technique d'une durée de trois ans comprend, comme tous les programmes au collégial, quatre séries de cours qui mènent à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC) : 1. formation générale commune ; 2. formation générale proprement dite ; 3. formation générale complémentaire ; 4. formation spécifique.

Formation commune

Les cours de formation générale commune à tous les programmes sont ceux que tout étudiant inscrit au collégial doit suivre et réussir. Jusqu'à la réforme de l'enseignement collégial en 1996, la formation générale comprenait douze cours : quatre cours de philosophie, quatre de français et de littérature, quatre d'éducation physique. À la suite de la réforme, ce nombre a été réduit à neuf : trois de français, deux de philosophie, trois d'éducation physique et un de langue. Les cours de français ont pour objet de permettre à l'élève de consolider ses compétences en français écrit et d'étudier des œuvres des littératures québécoise et française. Ceux de philosophie ont pour but de lui apprendre à penser avec rigueur et logique ainsi que de l'initier à diverses conceptions anciennes et modernes de l'être humain et de la vie. Ceux d'éducation physique visent à le sensibiliser aux bienfaits d'intégrer les activités physiques à son mode de vie et lui permettent d'explorer différents types d'activités physiques. Le cours de langue est habituellement un cours d'anglais où on lui apprend à communiquer dans cette langue avec une certaine aisance. Le niveau de difficulté du premier cours est déterminé au moyen d'un test de classement administré avant la rentrée scolaire.

À ces cours, s'ajoutent trois cours de formation générale (français, philosophie et anglais) adaptés

Le programme technique d'une durée de trois ans comprend, comme tous les programmes au collégial, quatre séries de cours qui mènent à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC).

à chaque programme d'études. En techniques de la documentation, le cours de français porte sur les techniques de communication écrites et orales dans les techniques humaines, le cours de philosophie initie à l'éthique professionnelle, des affaires et des collectivités, et le cours d'anglais initie aux différentes formes d'expression d'usage courant liées au domaine d'activité professionnelle.

Formation générale complémentaire

Les cours de formation générale complémentaire donnent à l'étudiant l'occasion d'explorer des champs de la connaissance différents de celui de son domaine d'études et d'élargir ses horizons. Leur nombre a varié selon les révisions de programme de 1975, 1982 et 1996. Actuellement, l'étudiant est tenu de choisir deux cours parmi ceux d'une liste préparée par chaque cégep. Les sujets sont aussi divers que l'histoire du cinéma, des notions de droit ou l'univers de la musique.

Formation spécifique

À sa création en 1967[1], le programme s'appelait « Bibliotechnique ». Il comportait onze cours de formation spécifique et un cours-stage de 525 heures. Les cours portaient exclusivement sur des tâches en bibliothèque et sur des types de documents : catalogage, classification Dewey et Library of Congress, ouvrages de référence, documentation audiovisuelle et périodiques. Il comprenait déjà des cours d'informatique, de dactylographie et d'administration qui avaient pour but de fournir aux élèves des outils pour mieux organiser l'information et pour qu'ils puissent assumer des responsabilités de gestion de personnel.

Pour répondre à l'évolution du marché du travail, avec l'arrivée de nouveaux supports et de nouvelles technologies, le programme a connu trois révisions, en 1975, en 1982 et en 1996.

La révision de 1975[2] a apporté d'importantes modifications : changement de titre du programme, augmentation du nombre de cours, modification du titre et du contenu de certains cours et réduction du nombre d'heures de stage à 360 heures. À partir de cette date, le programme porte le titre de « Techniques de la documentation », donnant ainsi une indication claire quant à son objectif de préparer des techniciens capables d'exécuter des tâches dans un contexte manuel ou automatisé, non seulement dans une bibliothèque mais aussi dans un service d'archives ou dans une librairie.

Les changements de 1982[3] ont confirmé les orientations de 1975. Des cours portant spécifiquement sur le travail en librairie et sur la gestion des documents et des archives ont été établis pour consolider la formation dans ces domaines : cours sur l'édition et le commerce du livre, sur les structures administratives des entreprises (Organisation et méthode) et sur le traitement des archives. Le cours de programmation en informatique a été remplacé par celui sur les systèmes documentaires automatisés, plus approprié aux tâches des techniciens. Le nombre d'heures de stage a été maintenu à 360.

Jusqu'à la réforme de 1996, les révisions de programme étaient élaborées par des comités panquébécois composés d'enseignants. Ces comités établissaient une liste de cours, rédigeaient pour chacun des objectifs généraux et une courte description accompagnée d'une brève bibliographie répertoriant les ouvrages de base. Ils en déterminaient aussi la pondération, c'est-à-dire le nombre d'heures de théorie, de travaux pratiques et de travail personnel pour chacun d'eux. Une fois approuvée par le ministère de l'Éducation, la liste devenait obligatoire pour tous les cégeps qui offraient le programme. Chaque établissement avait cependant la liberté de créer son ordre d'enchaînement des cours.

La révision de 1996 a été développée selon l'approche par compétences. Cette méthode de développement des programmes[4] comporte quatre étapes : 1. la description de la profession par des diplômés d'expérience dans un exercice appelé *Analyse de la situation de travail* (AST) ; 2. la création, à partir du rapport de l'AST, d'une liste d'énoncés, appelés compétences, décrivant des tâches à exécuter ; 3. la validation de la liste par des enseignants et des délégués provenant d'associations professionnelles et de différents milieux documentaires ; 4. l'approbation de la liste par le ministère de l'Éducation.

C'est à partir de la liste approuvée par le Ministère que chaque cégep, autorisé à donner la formation, définit localement son programme : le nombre de cours, le titre et la durée de chacun. La liste des compétences en techniques de la documentation comporte 26 énoncés[5]. Chacun peut faire l'objet d'un cours ou deux ou, encore, deux énoncés peuvent être fusionnés dans un seul cours. La seule obligation des établissements à l'égard de cette

1. Pour l'historique et la description du programme de 1967, voir Jobin-Brûlé, Françoise ; Kathleen Mennie de Varennes ; Léonard Nadeau. 1973. La formation des bibliotechniciens hier, aujourd'hui et demain. *Documentation et bibliothèques*, vol. 19, n° 2 (juin) : 51-56.
2. Pour la description du programme de 1975, voir Ouimet, Manon. 1975. Bibliotechnique : techniques de la documentation. *Documentation et bibliothèques*, vol. 21, n° 2 (juin) : 77-84.
3. Pour la description du programme de 1982 voir Gagnon-Arguin, Louise. 1982. La formation technique en gestion documentaire et organisation des archives. *Archives*, vol. 14, n° 3 (printemps-été 1982) : 22-25.
4. Pour la description de cette méthode de développement de programme, voir Chiasson, Robert ; Pierre Manseau. 1997. Un nouveau programme de formation en techniques de la documentation. *Argus*, vol. 26, n° 3 (hiver) : 24-29.
5. Voir le tableau intitulé « Liste des compétences ».

liste est de s'assurer que le programme établi localement permet aux élèves d'atteindre les compétences approuvées par le ministère de l'Éducation. Conséquemment, il n'y a plus de liste commune à tous établissements

Même si cette méthode de développement de programme est différente de celles qui avaient été utilisées précédemment, la formation scolaire pour tous les secteurs de la documentation demeure et s'en trouve même renforcée. En effet, dans ce contexte, des compétences préparent au processus général de travail, peu importe le domaine, tandis que d'autres préparent spécifiquement à des tâches ou à des fonctions propres à un secteur donné. À titre d'exemple, on retrouve des compétences comme « Utiliser des techniques de base en indexation » qui s'appliquent autant à la bibliothéconomie qu'à la gestion des documents administratifs et des archives, alors que d'autres compétences se rapportent à des tâches propres à un secteur, comme « Rédiger des notices catalographiques complètes » en bibliothéconomie ou « Adapter des outils de gestion pour des documents administratifs », réservé au travail dans les archives administratives.

Formation pratique

Préparer un diplôme d'études collégiales en techniques de la documentation, c'est bénéficier d'un enseignement concret basé sur la maîtrise de techniques professionnelles acquise lors de travaux pratiques, de cours-stages et, dans certains cégeps, de stages en entreprise. Cette formation pratique permet aux diplômés de devenir plus rapidement opérationnel sur le marché du travail.

L'approche par compétences favorise l'intégration des connaissances et des habiletés. Cette intégration est manifeste dans tous les cours de la formation spécifique du programme qui juxtaposent des heures de formation théorique et des heures de formation pratique. Celles-ci permettent la mise en application des connaissances théoriques dans un cadre contrôlé et sous supervision étroite en salle de classe. Près de 65 % des heures de formation sont consacrées aux travaux pratiques dans tous les cégeps qui offrent le programme.

Les cours-stages[6] viennent compléter la formation de l'élève en milieu de travail. Ces stages d'apprentissage ont lieu pendant l'année scolaire. L'élève doit donc, pendant cette période, exécuter, sous supervision d'un personnel professionnel, des travaux qui s'inscrivent dans les activités régulières d'un milieu documentaire. Ces stages lui permettent de maîtriser des tâches complexes impossibles à reproduire en salle de classe ; d'utiliser efficacement des instruments de travail spécialisés propres aux divers milieux ; de développer des habiletés professionnelles comme l'intégration à des équipes de travail et l'adaptation à des méthodes de travail différentes ainsi que des qualités personnelles, notamment la communication avec la clientèle.

À sa création en 1967, le programme s'appelait « Bibliotechnique ». [...] Les cours portaient exclusivement sur des tâches en bibliothèque et sur des types de documents : catalogage, classification Dewey et Library of Congress, ouvrages de référence, documentation audiovisuelle et périodiques.

Des cégeps offrent la formule Alternance Travail-Études (AT-É), aussi connue sous le nom d'enseignement coopératif ou de stage en entreprise. Facultative tant pour les établissements que pour les élèves, cette formule est offerte actuellement dans deux établissements du réseau : le Cégep de l'Outaouais et le Collège Lionel-Groulx. Elle consiste en deux stages rémunérés, supervisés par des enseignants, lesquels ont lieu pendant l'été et dont le nombre total d'heures doit être équivalent à 20 % des heures totales du programme. L'élève inscrit en AT-É voit une mention à cet effet inscrite sur son relevé de notes.

Sanction des études

Pour obtenir son diplôme d'études collégiales (DEC), l'élève doit avoir réussi tous les cours de sa grille de cours, l'épreuve-synthèse de programme (ESP), préparée par chaque département de techniques de la documentation et l'épreuve uniforme de français (EUF), préparée par le ministère de l'Éducation.

Passerelles

Les passerelles sont des initiatives locales visant à favoriser un passage accéléré d'un niveau d'enseignement à l'autre, soit du secondaire vers le collégial ou du collégial vers l'université.

Du secondaire vers le collégial

Des travaux sont en cours dans l'Outaouais pour permettre aux étudiants qui ont suivi et réussi le programme micro-informatique (PMI) au secondaire de se voir reconnaître quatre cours au moment de leur admission en techniques de la documentation au Cégep de l'Outaouais.

Du collégial vers l'université

Même si le diplôme en techniques de la documentation a pour finalité l'insertion dans la vie professionnelle active, il peut être aussi un tremplin pour préparer

6. Blanchet, Louise ; Diane Paquette. 1973. Des stages en bibliotechnique. *Documentation et bibliothèques*, vol. 19, n° 2 (juin) : 61-67.

Préparer un diplôme d'études collégiales en techniques de la documentation, c'est bénéficier d'un enseignement concret basé sur la maîtrise de techniques professionnelles acquise lors de travaux pratiques, de cours-stages et, dans certains cégeps, de stages en entreprise.

un baccalauréat. Plusieurs cégeps ont une entente avec l'Université de Moncton qui offre, à son campus de Shippagan, un baccalauréat en gestion de l'information (BGI). Cette université reconnaît aux diplômés en techniques de la documentation jusqu'à 60 crédits, soit l'équivalent de deux années d'études. Cette entente permet donc à un élève d'obtenir une formation collégiale et universitaire (diplôme d'études collégiales et baccalauréat) en cinq ans seulement.

Conclusion

Depuis sa création, le programme de techniques de la documentation vise à former des spécialistes polyvalents capables de travailler dans tous les milieux documentaires : bibliothèques, centres de documentation, services de gestion de documents administratifs et d'archives, librairies, etc. Les cours de formation générale commune, propre et complémentaire permettent aux élèves d'acquérir une culture générale de base qui les aide à décrire la documentation avec exactitude et à assister avec efficacité les clientèles dans leur recherche d'information. Les cours de formation spécifique visent à développer une souplesse d'adaptation au traitement des différents supports, aux technologies et aux tâches, une méthode de travail appropriée à tous les secteurs de la documentation ainsi que la capacité de prendre des décisions rapides et efficaces pour résoudre des problèmes de nature documentaire.

Le souci d'assurer l'insertion des diplômés sur le marché du travail est une préoccupation constante et majeure de ce programme dans un monde où l'évolution des technologies modifie continuellement les méthodes de travail. Les stages contribuent à l'atteinte de cet objectif car ils assurent un lien étroit avec des milieux documentaires en mutation. Les échanges d'information résultant de cette étroite collaboration entre milieux, enseignants et élèves, ont permis de mesurer les besoins en formation, amenant ainsi plusieurs révisions de programme. Au cours des quarante dernières années, le programme des techniques de la documentation a su s'adapter aux changements technologiques et on souhaite qu'il puisse continuer à relever ce défi. ⊙

ARCHAMBAULT.ca
Une compagnie de Quebecor Media

sie service aux institutions et entreprises
www.ARCHAMBAULT-sie.ca

PRODUITS

- Livres (français et anglais)
- CD
- DVD, cédéroms et logiciels
- Instruments de musique, partitions et accessoires
- Jeux (éducatifs et de console)
- Papeterie fine
- Cartes-cadeaux

SERVICES

- Service personnalisé
- Commandes en ligne
- Salles d'exposition
- Envois d'office/consignations
- Service de recherche bibliographique
- Réparation d'instruments et location de pianos à Montréal (Berri/Sainte-Catherine)
- Cadeaux corporatifs
- Service de réclamations d'assurance

DÉCOUVREZ LE NOUVEAU SITE INTERNET
www.archambault-sie.ca
En ligne en avril 2008

VISITEZ nos 15 magasins ARCHAMBAULT
SERVICE AUX INSTITUTIONS ET ENTREPRISES Information: sie.admin@archambault.quebecor.com
CARTE-CADEAU ARCHAMBAULT Offrez le plaisir de choisir

ARGUS
LA REVUE QUÉBÉCOISE DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE
DOCUMENTATION BIBLIOTHÈQUES

La gestion des connaissances dans les organisations québécoises : état des lieux, enjeux actuels, avenir

KIMIZ DALKIR
Professeure adjointe
École des sciences de l'information
Université McGill
kimiz.dalkir@mcgill.ca

RÉSUMÉ | ABSTRACTS | RESUMEN

L'auteure passe en revue la gestion des connaissances (GC) au Québec dans trois secteurs primaires : les grandes universités québécoises, le secteur public provincial et certaines grandes organisations du secteur privé. Une bonne partie des projets de GC implique un partenariat entre ces trois secteurs. Cependant, la GC au Québec souffre encore d'un manque de visibilité nationale et internationale. L'article ne propose pas un inventaire exhaustif puisque seules des sources publiques ont été consultées afin d'établir le portrait « public » de la GC au Québec. Les exemples présentés ont pour but d'illustrer les types de gestion des connaissance en cours au Québec tout en posant la question de son avenir.

Knowledge Management in Quebec Organizations : State of Affairs, Current Issues, Future

The author reviews knowledge management (KM) in Quebec in three primary areas : major universities, the public sector, and certain large private sector organizations. A large number of KM projects involve partnerships between these three sectors, however, KM in Quebec suffers from a lack of national and international visibility. This article does not present an exhaustive list of projects since only public sources were consulted to establish a "public" portrait of KM in Quebec. Examples are presented as case studies of knowledge management in progress in the province while considering its future.

La gestión del conocimiento en las organizaciones quebequenses : estado actual, retos y perspectivas para el futuro

La autora analiza las prácticas de gestión del conocimiento (GC, o KM por sus siglas en inglés) en Québec en tres sectores primordiales : las grandes universidades quebequenses, el sector público provincial y algunas grandes organizaciones del sector privado. Una gran parte de los proyectos de GC implica la colaboración entre estos tres sectores. Sin embargo, la GC en Québec sufre de una gran falta de visibilidad nacional e internacional. El presente artículo no propone un inventario exhaustivo, ya que solo fueron consultadas las fuentes públicas, para hacer el retrato "público" de la CG en Québec. Los ejemplos recopilados buscan ilustrar los tipos de GC actualmente vigentes en la provincia al tiempo que nos permiten interrogarnos sobre su devenir.

LA MAJORITÉ DES EMPLOIS de l'économie du savoir d'aujourd'hui entraîne la création et le traitement de connaissances qui, à leur tour, fournissent la clé de l'avantage concurrentiel et du succès des organisations (Marquardt, 2002). Bien gérer ce savoir devient alors une préoccupation stratégique essentielle. La gestion des connaissances (GC) est constituée de processus systématiques d'acquisition, d'organisation, de maintien, d'application, de partage et de renouvellement, à la fois implicites et explicites, du savoir des employés, dans le but d'augmenter le rendement organisationnel et de créer de la valeur (Wiig, 1993 ; Davenport et Prusak, 1998 ; Allee, 1997 ; Alavi et Leidner, 2001 ; Al-Hawamdeh, 2003 ; Dalkir, 2005 ; Choo, 2006). Les initiatives efficaces de GC aident les organisations à canaliser les connaissances ayant une valeur et une utilité pertinentes, ainsi qu'à garantir leur utilisation et leur réutilisation afin d'éviter d'avoir à réinventer la roue. Les avantages de la GC peuvent être marqués par un rendement amélioré, des économies, une position concurrentielle avantageuse et un apprentissage organisationnel efficace (Lesser et Prusak, 2004 ; Argote et Ingram, 2000).

La gestion des connaissances au Québec

La gestion des connaissances au Québec est aussi répandue dans le secteur privé (par exemple Bombardier et Hydro-Québec) que dans le secteur public. Sont présentés ci-dessous quelques exemples du genre de travail actuellement en cours en GC au Québec. Les lecteurs sont invités à consulter les références indiquées afin de se familiariser davantage avec ce sujet.

Les universités québécoises

Toutes les universités québécoises sont de plus en plus concernées par la GC — que ce soit par les cours offerts ou par les projets de recherche. Dans la plupart des cas, la GC est intégrée à l'un des départements suivants : la gestion, l'information ou l'éducation. Télé-Université (conjointement avec son centre de recherche, LICEF) et l'Université Concordia ont intégré la gestion

Les initiatives efficaces de GC aident les organisations à canaliser les connaissances ayant une valeur et une utilité pertinentes, ainsi qu'à garantir leur utilisation et leur réutilisation afin d'éviter d'avoir à réinventer la roue.

des connaissances aux technologies de l'éducation, surtout avec la recherche sur l'apprentissage en ligne (par exemple Henri *et al.*, 2006 ; Driscoll et Carliner, 2005). L'Université Laval a entrepris plusieurs études importantes sur la gestion des connaissances et compte des étudiants au doctorat dans ce domaine (par exemple Ouimet *et al.*, 2006). L'Université de Montréal, par l'entremise des Hautes études commerciales (HÉC) et de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI), a participé à de nombreuses initiatives importantes en matière de GC (par exemple Dubé *et al.*, 2006).

L'UQAM compte plusieurs départements qui effectuent des recherches sur la GC (pour un exemple appliqué au réseau forestier, voir Mankai et *al.*, 2003). Finalement, à l'École des sciences de l'information de l'Université McGill, plusieurs études sur la GC sont en cours en partenariat avec l'EBSI (par exemple Bergeron, 2000) de l'Université de Montréal, dans le domaine de la veille concurrentielle et de la GC (par exemple Bouthillier et Dalkir, 2005), et avec le CEFRIO (Centre francophone d'informatisation des organisations) pour aider Oxfam Québec à devenir une organisation apprenante.

La province de Québec a développé une approche réseau en santé et sécurité au travail qui est très estimée par les praticiens et les chercheurs dans ce domaine à travers le Canada. Son centre de recherche, l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST), privilégie également une approche réseau. En mars 2001, les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) ont formé une équipe d'« alliance communautaire pour la recherche en santé » basée à l'Université Memorial (SafetyNet).

Le gouvernement du Québec

Le Québec a profité de l'existence d'un organisme unique, le CEFRIO, qui a aidé à promouvoir les recherches sur la GC ainsi qu'à l'implanter dans plusieurs organisations des secteurs privé et public. Le CEFRIO[1] est un organisme qui compte plus de 100 membres universitaires, gouvernementaux et de l'industrie[2], de même que plus de 50 chercheurs associés. Il aide les organisations à mieux atteindre leurs objectifs de rendement et d'innovation en réunissant et en soutenant les meilleurs chercheurs et praticiens. Les organisations sont d'abord inventoriées de manière à circonscrire leurs besoins ; des projets de recherche sont ensuite développés pour fournir un banc d'essai aux chercheurs. Certaines recherches du CEFRIO sur la GC comprennent la transmission intergénérationnelle du savoir-faire, les outils de collaboration pour de nouvelles façons de travailler, les communautés de pratique pour l'apprentissage, de même que des études d'ensemble et des analyses comparatives. Les résultats des recherches sont ensuite communiqués à tous les membres.

Parmi les projets de recherche en gestion du savoir, on retrouve :

- Comment repérer, préserver et partager les connaissances stratégiques auprès de son personnel, particulièrement lors du départ d'un employé expérimenté ? (Ermine *et al.*, 2006)
- Comment analyser les pratiques exemplaires en gestion des connaissances de quatre entreprises québécoises : Bell, Banque Nationale, CSST et DMRÉ ? (Jacob, 2000)
- Comment utiliser les nombreuses formes de partage de connaissances et de savoirs à la CSST ? (Benoit, 2000)

Le secteur privé

Dans le secteur privé au Québec, la plupart des initiatives de GC ont été mises en place pour améliorer l'efficacité (en augmentant la valorisation et en diminuant la répétition du travail), la collaboration et le travail d'équipe, pour promouvoir une meilleure innovation, ainsi que pour examiner la problématique des travailleurs qui prennent leur retraite. Ce dernier aspect constitue souvent le catalyseur du premier projet en GC. Au Québec, comme c'est le cas ailleurs, presque tous les genres d'entreprises et d'industries, de n'importe quel secteur d'activités et de n'importe quelle taille, sont généralement impliqués dans des activités de GC. Citons par exemple Hydro-Québec, qui s'est penchée sur les ressources humaines et la GC pour son plan de relève, des compagnies d'assurances et des banques telles que Standard Life, Clarica et la Banque de Montréal, qui tentent de promouvoir un meilleur partage des connaissances à travers leur organisation, ainsi que les secteurs forestier et manufacturier qui se sont centrés sur l'organisation des connaissances stratégiques pour un meilleur accès et une meilleure récupération. Quelques exemples de projets sont présentés ci-après.

Une étude portant sur 163 compagnies manufacturières du Québec (dont près de 90 % sont des petites et moyennes entreprises) a été réalisée afin d'examiner les méthodes de gestion des connaissances (Halley et Beaulieu, 2005). L'étude a démontré que l'implantation de la GC entraînait une meilleure conception des

1. http://www.cefrio.qc.ca/cefrio.cfm
2. Voir http://www.cefrio.quc.ca/dev_lis.cfm pour une liste complète.

connaissances ayant une valeur stratégique, de même qu'une implantation de mesures destinées à protéger les connaissances jugées stratégiques.

Dans le secteur forestier du Québec, Van Horne et Marier (2004) ont utilisé un jeu en guise d'outil innovateur de gestion et de transmission des connaissances implicites et explicites des chercheurs et praticiens aux employés des entreprises. La perspective de la retraite et de la perte des connaissances de milliers de professionnels à travers le monde entre en ligne de compte dans les défis des entreprises forestières en regard des économies et de la création de la valeur. Ces défis exigent des entreprises qu'elles améliorent la gestion et la transmission de toutes les connaissances disponibles, ce qui requiert ensuite des solutions novatrices. Le jeu du bois (Quebec Wood Supply Game) soumet des problèmes de GC et propose des solutions possibles pour des activités logistiques commerciales ; par exemple, les fonctions de planification, d'approvisionnement et de collaboration du réseau de création de valeur de l'industrie des produits forestiers québécois.

Dans certains cabinets d'avocats tels que Ogilvy Renault et Stikeman Elliott, des employés se consacrent à la GC et intègrent des technologies de collaboration comme des wikis, de façon à mieux partager leur savoir-faire, à accélérer le rythme d'apprentissage et de formation, ainsi qu'à mieux organiser leurs connaissances.

Le Cirque du Soleil compte à la fois un directeur de la gestion des connaissances et une vice-présidente de la gestion des connaissances et des technologies de l'information qui est également responsable de la gestion des connaissances de l'entreprise. À ce titre, elle est responsable de canaliser et de gérer les connaissances reliées à la créativité impliquée dans la conception de spectacles, de même que les connaissances associées à la gestion de l'entreprise elle-même.

Il existe plusieurs entreprises de technologies de la GC au Québec. L'une d'entre elles, Nstein, a récemment été choisie comme « produit phare de 2007 » par les rédacteurs de la revue *KM World*[3]. Nstein crée une suite logicielle de gestion de contenu qui est utilisée dans plusieurs applications de GC. En 2004, un groupe informel appelé Agora a été créé afin d'aider les entreprises à réussir et à partager leurs expériences de GC. Les membres comprennent entre autres Hydro-Québec, Bell, le Mouvement des Caisses Desjardins, Alcan et IBM (Bromont).

Conclusions

La gestion des connaissances (GC) est de plus en plus intégrée dans une gamme variée d'organisations à travers le monde, au Canada et au Québec. Les professionnels des bibliothèques et de l'information ont des rôles déterminants à jouer dans le développement et le maintien des grands systèmes de GC puisque de

Dans le secteur forestier du Québec, Van Horne et Marier (2004) ont utilisé un jeu en guise d'outil innovateur de gestion et de transmission des connaissances implicites et explicites des chercheurs et praticiens aux employés des entreprises.

nouveaux rôles et de nouvelles responsabilités, tant du côté pratique (nouveaux rôles professionnels) que théorique (nouveaux cours et nouvelles formations), sont créés. La gestion des connaissances prendra de plus en plus d'importance puisque les nouvelles méthodes de travail demandent une meilleure collaboration, de l'interaction virtuelle, de nouvelles structures d'organisation telles que des communautés de praticiens qui rassemblent des professionnels de même sensibilité et, évidemment, un besoin de pérennité du savoir. La pérennité du savoir, dans le sillon de la continuité des affaires, renvoie aux initiatives de GC qui doivent être mises en place pour s'assurer que les connaissances essentielles (à la fois implicites et explicites) ne disparaissent pas à cause de la rotation, de la retraite ou de l'attrition des employés. Les connaissances attestées nécessiteront toujours une interprétation (ou du moins des gens sachant où ces connaissances ont été classées). Les connaissances implicites seront perdues lorsque les gens quitteront l'organisation, ce qui risque d'entraîner une « amnésie d'entreprise » (Kransdorff et Williams, 2000).

En 2003, le premier ministre de la France a déclaré que le Canada ainsi que le Québec possédaient tous les ingrédients essentiels à une économie du savoir. Montréal, en particulier, était célèbre pour avoir un quotient élevé de connaissances et d'innovation. David Florida (Stolarick et Florida, 2006) a également classé Montréal au nombre des cinq grandes villes du savoir au monde — avec un énorme potentiel de « capital créatif ». Dans son étude de neuf mois sur Montréal, il a estimé que :

> Plus de la moitié de la population est bilingue et près d'un quart parle trois langues ; avec quatre grandes universités, elle a presque autant d'étudiants par habitant que Boston ; et elle abrite un ensemble florissant de projets artistiques et culturels qui reçoivent un soutien public (par exemple le Fonds de la musique du Canada du gouvernement fédéral, le crédit d'impôt accordé aux lieux artistiques et la Société de développement des entreprises culturelles du Québec). Cela peut ressembler au genre de propos qu'une chambre de commerce publierait, mais vous devez admettre que Montréal fait quelque chose de bien. Avec la croissance rapide de l'emploi des dernières années, la

3. http://www.nstein.com/en/awards.php.

En 2003, le premier ministre de la France a déclaré que le Canada et le Québec possédaient tous les ingrédients essentiels à une économie du savoir.

ville a attiré plusieurs entreprises importantes, incluant l'entreprise française de jeux vidéo Ubisoft.

(De Wolf, 2005)

La gestion des connaissances est donc bien vivante au Québec, même si elle demeure en quelque sorte un secret bien gardé. La gestion des connaissances a fait l'objet de beaucoup de publications et de conférences, de sorte qu'il peut être difficile de s'y retrouver. Un leadership en gestion des connaissances est nécessaire pour aider les chercheurs, enseignants et praticiens de la GC à « exercer ce qu'ils prêchent ». La GC du Québec doit se faire davantage en communauté afin d'accroître les occasions de collaboration et de partage de ce qui a plus ou moins bien fonctionné. Les universités, les gouvernements et les entreprises doivent travailler ensemble afin de promouvoir, d'implanter et de mieux faire connaître la gestion des connaissances au Québec. ◉

Sources consultées

Alavi, M. and D. Leidner. 2001. Review : knowledge management and knowledge
management systems : conceptual foundations and research issues. *MIS Quarterly, 23*(1) : 107-136.

Al-Hawamdeh, S. 2003. *Knowledge management*. Oxford, UK : Chandos Publishing.

Allee, V. 1997. *The Knowledge Evolution : Expanding Organizational Intelligence*. New York : Butterworth-Heinemann.

Argote, L. and P. Ingram. 2000. Knowledge transfer : a basis for competitive advantage in
firms. *Organizational Behavior and Human Decision Processes, 82*(1) : 150-169.

Benoît, J. 2000. *Une communauté de pratique élargie : le forum et la base de connaissances des inspecteurs de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) 1996-1999.*
CEFRIO : Collection recherches et études de cas, avril 2000, 76 p.

Bergeron, Pierrette. 2000. *Veille stratégique et PME. Comparaison des politiques gouvernementales de soutien*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 462 p. (Collection : gestion de l'information).

Bouthillier, F. and K. Dalkir. 2005. Knowledge management and competitive intelligence : examination of similarities, differences and intersections. S. Hawamdeh (ed.). *Knowledge management : Nurturing culture innovation and technology. Proceedings of the 2005 International Conference on Knowledge Management*. New Jersey : World Scientific, 603-610.

Choo, C. 2006. *The Knowing Organization : How organizations use information to construct meaning, create knowledge and make decisions*. Second Edition. New York : Oxford University Press.

Dalkir, K. 2005. *Knowledge management theory and practice*. Boston, MA : Elsevier, Butterworth-Heinemann.

Davenport, T. and L. Prusak. 1998. *Working knowledge : how organizations manage what they know*. Boston, MA : Harvard Business School Press.

De Wolf, C. 2005. Creative class war : the debate over Richard Florida's ideas. Disponible en ligne à : p. (Consulté sur Internet le 30 novembre 2007).

Driscoll, M. and Carliner, S. 2005. *Advanced web-based training : Adapting real world strategies in your online learning*. San Francisco : Pfeiffer.

Dubé, L., Bourhis, A. and R. Jacob. 2006. Towards a Typology of Virtual Communities of Practice. *Interdisciplinary Journal of Knowledge Management*, 1 : 69-93.

Ermine J-L, Boughzala, I. and T. Tounkara. 2006. Critical knowledge map as a decision tool for knowledge transfer actions. *The Electronic Journal of Knowledge Management, 4*(2) :129-140.

Halley, A. and M. Beaulieu. 2005. Knowledge management practices in the context of supply chain integration : the Canadian experience. *Supply Chain Forum, 6*(1). Disponible enligne à : http://www.supplychain-forum.com/. (Consulté sur Internet le 30 novembre 2007).

Henri, F., Gagné, P., Maina, M., Gargouri, Y, Bourdeau, J. and G. Paquette. 2006. *Development of a knowledge base as a tool for contextualized learning*, in *AI & SOC*, August 2005. London : Springer-Verlag.

Jacob, R. 2006. Gérer les connaissances : un défi de la nouvelle économie du 21e siècle. Réal Jacob. Collection recherches et études de cas, *CEFRIO*. 61 p.

Kransdorff, A. and R. Williams. 2000. Managing organizational memory : the new competitive imperative. *Organizational Development Journal, 18*(1) : 107-117.

Lesser, E. and L. Prusak. 2004. *Creating value with knowledge*. Oxford, UK : Oxford University Press.

Mankai, A., Lejeune, A. et S. Lebel. 2003. Étude de cas : une initiative de gestion des connaissances dans le contexte de la fonction publique au Québec : le processus de création et d'exploitation des fiches de dossiers stratégiques au ministère des Transports du Québec. *Les actes du colloque, XIIe Conférence de l'Association Internationale de Management Stratégique*. Disponible en ligne au : http://www.strategie-aims.com/tunis/resumes/RSP_20b.pdf. (Consulté sur Internet le 30 novembre 2007)

Marquardt, M. 2002. Building the Learning Organization. 2nd ed. Palo Alto, CA : Davies-Black Publishing, Inc.

Ouimet, M., Landry, R., Amara, N. and O. Belkhodja. 2006. What Factors Induce University Researchers to Transfer their Research Knowledge to Users Outside the Scholarly Community ? Evidence from Researchers in Canadian Medical Schools. *Social Science and Medicine, 62*(4) : 964-976.

Roy, M., Parent, R. and L. Desmarais. 2003. Knowledge Networking : A Strategy to Improve Workplace Health & Safety Knowledge Transfer. *Electronic Journal of Knowledge Management (EJKM), 1*(2). Disponible en ligne à : http://www.ejkm.com/volume-1/volume1-issue-2/v1-i2-articles.htm. (Consulté sur Internet le 30 novembre 2007)

Stolarick, K. and D. Florida. 2006. Creativity, connections and innovation : a study of linkages in the Montreal region. *Environment and Planning, 38*(10) : 1799-1817.

Van Horne, C. and P. Marier. 2004. The Québec wood supply game : an innovative tool for knowledge management and transfer. Disponible en ligne à : http://forac.fsg.ulaval.ca/fileadmin/docs/Publications/QCWoodSupplyGame.pdf. (Consulté sur Internet le 30 novembre 2007)

Wiig, K. 1993. *Knowledge Management Foundations*, vol 1. Arlington TX : Schema Press.

ARGUS
LA REVUE QUÉBÉCOISE DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE
DOCUMENTATION BIBLIOTHÈQUES

Le bibliothécaire québécois en entreprise : le défi du changement

Lucie Dion
Directrice, Programme d'Investissements Communautaires
Précédemment Directrice,
Centre d'information d'affaires Alcan
lucie.dion@alcan.com

Robert Galipeau
Directeur, Centre d'information d'affaires Rio Tinto Alcan (Montréal)
robert.galipeau@alcan.com

Émilie Gagnon
Spécialiste de l'information,
Recherche et veille
Centre d'information d'affaires Rio Tinto Alcan
emilie.gagnon@alcan.com

Emily Toms
Spécialiste de l'information,
Recherche et veille
Centre d'information d'affaires Rio Tinto Alcan
emily.toms@alcan.com

Résumé | Abstracts | Resumen

Cet article trace le portrait des spécialistes de l'information et des bibliothèques spécialisées implantées dans les entreprises au Québec. Nous décrirons comment les bibliothécaires réagissent aux défis posés par la mondialisation, la centralisation des ressources informationnelles, l'apparition des centres d'information et des services virtuels, l'optimisation de l'utilisation des technologies de l'information, l'intégration de la gestion de l'information, le marketing des services au sein de l'organisation, la gestion des connaissances, l'apparition d'usagers toujours plus compétents et, finalement, l'obtention de la reconnaissance professionnelle.

The corporate librarian in Quebec : the challenge of change

This article provides an overview of information specialists working within corporate libraries in Quebec. We will describe how librarians are reacting to challenges such as globalization, the centralization of information resources, the advent of virtual information and service centres, information technology use and optimization, integration of information management practices, marketing of services within an organization, records management, an increasingly competent workforce, and, finally, professional recognition.

El bibliotecario quebequense en el medio empresarial : el reto del cambio

El presente artículo presenta un retrato de los especialistas de la información y de las bibliotecas especializadas que se han ido implantando en el medio empresarial en Québec. En él describiremos las reacciones de los bibliotecarios que trabajan en empresas a los retos impuestos por la globalización, la concentración de los recursos informacionales, la aparición de centros virtuales de información y de servicios, la optimización del uso de las tecnologías de la información, la integración de la gestión de la información, la promoción de los servicios dentro de la empresa, la gestión del conocimiento, la aparición de usuarios cada vez más competentes y, finalmente, la obtención del reconocimiento profesional.

Dans la présentation du numéro thématique de *Documentation et bibliothèques* sur les enjeux et les défis de la bibliothèque spécialisée paru en 1997, il est mentionné que le centre d'information spécialisé « (...) se définit à l'image des besoins de ses usagers. Chaque bibliothèque spécialisée trouve des solutions différentes et innovatrices aux enjeux et défis qu'elle affronte[1]. » Ce constat s'applique encore, dix ans plus tard, et cet état des lieux s'en veut le portrait. Le présent article décrit la réalité des centres d'information dans les entreprises ou les organisations parapubliques québécoises œuvrant dans les domaines financier et commercial uniquement. Dans un premier temps, les auteurs présentent les enjeux et défis actuels auxquels sont confrontées les bibliothèques spécialisées en entreprise pour ensuite dresser un portrait statistique et décrire l'organisation, les clientèles desservies et les services offerts. Ils terminent cet état des lieux en dégageant les tendances et les enjeux de ce milieu particulier.

Les enjeux et les défis

Les entreprises québécoises n'ont pas échappé ces dernières années au phénomène de la mondialisation ni à celui des fusions et acquisitions. Mentionnons, à titre d'exemples, l'achat d'Alcan Inc. par la firme anglo-australienne Rio Tinto et l'offre d'achat de Teachers à Bell Canada en 2007. Ces enjeux économiques entraînent nécessairement des conséquences sur l'organisation des entreprises touchées et sur celle des centres d'information. La centralisation de la gestion des ressources documentaires en un seul service d'information mondial ou national est une réponse typique à cette réalité. On voit aussi de plus en plus la mise en commun et en réseau des centres d'information dans les organisations afin de mieux gérer les ressources et offrir un service optimal. Ainsi, dans un cabinet d'avocats

1. Dion, Lucie « Enjeux et défis de la bibliothèque spécialisée », Documentation et bibliothèques, avril-juin 1997, p.55

pancanadien ayant des centres d'information dans plusieurs villes, ceux-ci fonctionnent en réseau sous la supervision d'un directeur national. Les ressources d'information sont également partagées et gérées via un catalogue collectif virtuel partout au Canada.

Les nouvelles technologies de l'information permettent plus facilement cette mise en commun des ressources humaines et physiques. La gestion des technologies de l'information telles que les sites Internet, les portails intranet et la gestion électronique des documents, pour ne citer que ceux-là, est un autre défi que relèvent brillamment les spécialistes de l'information en entreprise. Chez Rio Tinto Alcan, des membres du centre d'information d'affaires ont contribué à la création et à la conception du portail de veille technologique de l'unité d'affaires Métal primaire. Les spécialistes de l'information veillent à sa mise à jour informationnelle quotidienne et agissent aussi en tant que conseillers pour les développements futurs de l'application.

D'ailleurs, ces mêmes technologies de l'information font apparaître une nouvelle réalité, soit la disparition du centre d'information physique et son remplacement par une bibliothèque virtuelle. Bell Canada est un pionnier dans ce domaine : en fait foi la création du Centre d'information sur les marchés[2]. Certains spécialistes de l'information quittent aussi le giron de la bibliothèque pour s'intégrer à des équipes de travail et ainsi devenir des joueurs importants dans des groupes stratégiques. En conséquence, les compétences des bibliothécaires dans l'identification, l'organisation et la diffusion de l'information sont reconnues à l'extérieur du cadre de la bibliothèque. Citons les agences de recrutement de cadres qui embauchent autant des détenteurs de maîtrise en administration des affaires que des spécialistes de l'information comme analystes de recherche.

Finalement, les centres d'information en entreprise sont de plus en plus reconnus comme des services de gestion de ressources d'information stratégique provenant de source interne autant qu'externe. L'entreprise intègre à l'intérieur d'un même service la gestion de la bibliothèque, des documents administratifs et des archives de la société. C'est le cas du Cirque du Soleil, où Louise Guy « (...) supervise a team of six employees that offers research services, develops a physical and electronic library dedicated to the creative teams, and supports activities related to records management, conservation, and archives dissemination[3]. »

Bref, le centre d'information en entreprise doit aujourd'hui relever plusieurs défis : fusions et acquisitions, implantation et adaptation aux nouvelles technologies de l'information, gestion des ressources d'information stratégique de l'organisation et remplacement éventuel du centre par un service virtuel.

2. Boyd, Stephanie, «What's Next for Corporate Virtual Libraries?», Online, vol. 28, nº 6, Nov-Dec 2004, p.14.
3. Spencer, Forrest Glenn «It's one big circus», Information Outlook, vol. 11, nº 10, octobre 2007, p.24.

Le profil de la bibliothèque spécialisée dans les organisations

Cette section s'attardera à définir et dénombrer les types de bibliothèques spécialisées en entreprises que l'on retrouve au Québec ainsi qu'à décrire leurs principaux services. La norme ISO 2789 définit ainsi les bibliothèques spécialisées :

> Une bibliothèque établie et financée par une entreprise, une association privée, une agence ou institution gouvernementale, une organisation à but non lucratif ou un groupe d'intérêt pour répondre aux besoins de ses employés, membres ou personnels en fonction des missions et buts de l'organisme. L'étendue du fonds est alors limitée par les intérêts de l'organisme-hôte[4].

Pour les besoins de cet article, nous nous sommes limités aux bibliothèques dites d'entreprise, c'est-à-dire celles qui font partie d'une entité à caractère commercial. Sont donc exclues de cette liste les bibliothèques gouvernementales, médicales, d'associations ou d'organismes à but non lucratif ainsi que les fonds d'archives et de recherchetifique et technique).

Nous avons circonscrit cinq types d'entreprise :

- Entreprise : Rio Tinto Alcan, PricewaterhouseCoopers
- Juridique : McCarthy Tétrault, Ogilvy Renault
- Pharmaceutique : Wyeth, Sanofi-Aventis, Novartis
- Paragouvernementale : Caisse de dépôt et placement du Québec, Société des alcools du Québec
- Ingénierie ou recherche en entreprise : SNC-Lavalin, Bell Helicopter Textron

À l'aide de plusieurs répertoires, nous avons dénombré les bibliothèques spécialisées faisant partie de chaque type d'entreprises[5] :

Types d'entreprise	Nombre de bibliothèques spécialisées
Entreprises	28
Juridiques (en cabinet)	25
Ingénieries/recherches	18
Pharmaceutiques	10
Paragouvernementales	4

4. ISO 2789 (2006), Information et documentation -- Statistiques internationales de bibliothèques.
5. Ceci inclut :
Répertoire des membres du SLA, Section de l'est du Canada
Répertoire des membres de l'Association des bibliothèques de droit de Montréal
Répertoire des membres de l'ASTED
Directory of librairies in Canada.Toronto, ON: Micromedia Ltd., 2006-2007. / Répertoire des bibliothèques du Canada. Toronto, ON: Micromedia Limited, 2006-2007

Cet inventaire nous a permis de constater que le Québec compte 85 centres d'information spécialisés, principalement situés dans la région de Montréal. Comme les services offerts par ces centres sortent souvent du cadre traditionnel de la bibliothèque, on remarque également une tendance très marquée à ne plus utiliser le terme « bibliothèque » pour se définir. On privilégie maintenant les termes : centre d'information, centre de documentation, centre de recherches informationnelles et documentaires, centre de ressources d'information, services d'information, etc. En effet, les professionnels qui y travaillent offrent de plus en plus de services et d'expertises non traditionnels. En complément aux services de recherches documentaires, ils proposent des services de veille, de conception et de gestion de base de données et de connaissances, de gestion de l'information numérique intégrée, de revues de presse, de collection et de gestion d'information audiovisuelle, d'expertise en taxinomie, de gestion de site Web, etc. Notons aussi que l'archivage et la gestion documentaire sont souvent compris dans les responsabilités des bibliothèques spécialisées (ou centres d'information). Peu importe leur appellation, les bibliothèques gèrent encore très souvent une collection de livres et de périodiques en plus d'offrir les services d'achats, d'abonnements et de prêt entre bibliothèques.

Les services offerts[6]

Suite à la consultation effectuée auprès de plusieurs professionnels de différents milieux, nous avons constaté l'étendue des services offerts. Les diverses équipes de professionnels de l'information au sein des organisations sont souvent intégrées pour offrir des services de plus en plus rapides et proactifs, en format électronique, en lien avec le développement des ressources intranet et des services de recherches et de veille. En fait, les spécialistes de l'information contribuent au contenu de l'intranet et d'autres portails spécialisés pour disséminer efficacement l'information à leurs clients. De plus, ils travaillent souvent en équipe avec des informaticiens afin de concevoir et de s'assurer de la convivialité et de la facilité d'utilisation (*usability*) de tels outils au niveau organisationnel. Ces systèmes sont essentiels, non seulement pour gérer des sources externes (par exemple des abonnements, des nouvelles, des fils en format RSS[7]), mais aussi pour optimiser la gestion des documents produits à l'interne (par exemple des rapports d'analyses). Avec de telles activités surgit le besoin de développer une expertise en négociation de licence d'utilisation multi-usagers pour des ressources documentaires.

Certains spécialistes de l'information quittent le giron de la bibliothèque pour s'intégrer à des équipes de travail et ainsi devenir des joueurs importants dans des groupes stratégiques.

Subséquemment, les bibliothécaires jouent le rôle de conseillers dans l'application du droit d'auteur. La croissance des outils disponibles en ligne pour les usagers oblige aussi les organisations à offrir des formations personnalisées afin de les rendre plus autonomes.

Même si les bibliothèques et les centres d'information en question se trouvent au Québec, leur clientèle devient de plus en plus diversifiée. Les professionnels de l'information québécois appuient des usagers et des équipes spécialisés, impliqués dans des projets variés, partout dans le monde. Il est certain que les besoins d'ingénieurs ou de scientifiques sur le site d'un projet seront plus techniques, tandis qu'au siège social d'une compagnie, ils seront d'avantage concentrés, par exemple, dans les domaines de la gestion ou de la finance. En fait, les professionnels de l'information donnent des services à plusieurs types de travailleurs du savoir (*knowledge workers*) ou à des gestionnaires. À titre d'exemple de clients internes, nous retrouvons des membres de la haute direction, des avocats, des parajuristes, des analystes financiers, des spécialistes en marketing, des spécialistes en développement des affaires, des communicateurs ainsi que des professionnels techniques et scientifiques (ingénieurs, chimistes, médecins, géologues). Enfin, certaines bibliothèques desservent également des clients à l'extérieur de l'organisation.

Mieux connaître les besoins des clients pour fournir des services pertinents, voire personnalisés à l'occasion, pousse les centres d'information à vouloir s'intégrer aux équipes d'affaires de leur organisation. Dans l'avenir, plusieurs centres prévoient offrir encore plus d'outils électroniques (portail, intranet, technologie RSS, services d'alertes, bases de données créées à l'interne) afin de fournir à leurs clients de l'information à valeur ajoutée. Cette nouvelle offre de services électroniques à l'échelle mondiale nécessitera la mise en place de politiques de gouvernance et de meilleures pratiques pouvant encadrer ces initiatives. Les outils de type Web 2.0 ainsi que les réseaux et les médias sociaux joueront sûrement un rôle plus important – mais l'adaptation exacte à ces ressources reste à déterminer.

La promotion de nos services et notre « *branding* » à l'intérieur de nos organisations demeurent aussi une préoccupation constante dans nos milieux afin d'améliorer la visibilité des centres d'information et de vendre leurs mérites. En effet, la reconnaissance reste toujours pour nous un défi, et plusieurs professionnels de notre

6. Cette section a été élaborée grâce à une consultation faite auprès de six centres d'information spécialisés provenant de tous les types de bibliothèques cités précédemment.
7. Selon le Grand dictionnaire terminologique, la définition d'un format RSS est un format propriétaire de syndication de contenu Web, basé sur le XML, qui permet d'indexer de façon automatisée le contenu d'un site Web et de le mettre instantanément à la disposition d'autres sites.

milieu considèrent ces projets de communication comme une priorité. C'est ainsi que certains planifient déjà des initiatives de marketing à l'interne comprenant des bulletins électroniques ou des activités personnalisées destinées à accrocher des groupes clés.

Les tendances et les enjeux

Les résultats de l'enquête décrits précédemment illustrent le fait que le monde de l'information est en mutation constante et que les changements s'y opèrent de plus en plus rapidement. Les professionnels se doivent de rester à l'affût des nouvelles tendances et de servir leurs usagers toujours plus rapidement et efficacement. Dans cette optique, il est intéressant de s'interroger sur les tendances, les enjeux et les défis qui guettent le spécialiste de l'information dans les organisations.

Le premier défi vient des usagers eux-mêmes. Les jeunes, et souvent les moins jeunes aussi, sont de plus en plus performants en recherche d'information. Cela entraîne deux conséquences. Premièrement, les questions auxquelles nous répondons sont toujours plus complexes, les recherches de premier niveau pouvant être réalisées par la plupart des utilisateurs. Deuxièmement, il faut convaincre ces usagers que nous pouvons encore être utiles même s'ils ont accès à l'Internet et savent très bien s'en servir. Il faut donc développer des produits et des services à valeur ajoutée permettant notamment à nos clients d'accéder aux couches plus profondes du Web. De plus, la chasse gardée des professionnels a toujours été de connaître et d'accéder à des sources spécialisées et payantes. Par contre, dans nos organisations, beaucoup d'analystes s'abonnent directement aux sources d'information spécialisée dont ils ont besoin. Il faut donc revoir le rôle que nous jouons auprès de nos clients. Si ces derniers sont capables d'utiliser les sources eux-mêmes, le rôle du centre d'information spécialisé devient alors celui de coordonnateur entre les départements et les équipes afin de gérer les abonnements, d'en faire baisser les coûts et d'en assurer le suivi. De plus, les professionnels peuvent toujours soutenir leurs clients qui, heureusement, n'ont pas toujours le temps de tout faire eux-mêmes.

Un autre défi dans les années à venir est la gestion de l'*infobésité* (surcharge d'information). Il n'a jamais été aussi facile de générer et de trouver de l'information. Toutefois, les professionnels doivent s'assurer de continuer à organiser, classer et retrouver les documents produits par leur propres organisations, tout en visant à ne pas surcharger d'information les usagers auxquels ils répondent. L'intégration des fonctions de recherche, de veille, de gestion documentaire et de gestion de connaissances dans les centres d'information spécialisés est une tendance certaine vers une meilleure gestion du contenu documentaire mais aussi vers une meilleure diffusion de l'information pertinente. Les professionnels dans les organisations semblent très préoccupés par l'implantation de systèmes et de pratiques soutenant la production phénoménale de l'information à l'interne.

Par ailleurs, beaucoup de milieux spécialisés s'intéressent à une nouvelle forme d'information, une information vive, extrêmement difficile à circonscrire, à définir, à classer et à retrouver. Les organisations sont conscientes, plus que jamais, que leur plus grande richesse, leur mine d'information, se trouve avant tout dans la tête de leurs employés. Gérer, conserver, diffuser, réutiliser le savoir est certainement un des défis les plus passionnants et les plus exigeants que les professionnels d'aujourd'hui et de demain auront à relever. Heureusement, le milieu académique offre maintenant des formations spécialisées dans ce domaine. De plus, certaines organisations, par l'entremise de leur centre d'information spécialisé, font déjà office de pionnier dans ce domaine peu exploré et pourront tracer la voie pour d'autres sur le sentier de la connaissance humaine.

Conclusion

Nous avons tenté dans cet article de démontrer la mutation qui s'opère actuellement dans le milieu des bibliothèques spécialisées au Québec. Nous avons vu que la mondialisation, le développement des technologies de l'information, la naissance de la bibliothèque virtuelle et l'évolution des besoins des utilisateurs obligent les spécialistes de l'information à innover. En effet, le rôle des bibliothécaires, du moins dans les organisations, ne se limite plus au cercle restreint de la bibliothèque traditionnelle. Nous intervenons de plus en plus sur des projets à titre de consultants et de gestionnaires.

Par ailleurs, comment passer sous silence le défi de plusieurs générations de professionnels de l'information, soit celui de faire connaitre notre métier et nos compétences auprès de nos organisations ? Aujourd'hui, ce défi est double : il faut à la fois miser sur nos compétences propres (la recherche, l'organisation, la gestion de l'information) tout en s'assurant de promouvoir la haute employabilité des professionnels de l'information dans des champs encore peu exploités par nos collègues. En effet, il est étonnant qu'à l'ère de l'information, les MSI (détenteurs d'une maîtrise en sciences de l'information) n'aient pas encore obtenu la reconnaissance et le crédit accordés à d'autres professionnels très présents dans les entreprises. Les organisations privées ont tendance à embaucher systématiquement des MBA (détenteurs d'une maîtrise en sciences de l'administration) pour des postes où la recherche d'information est prédominante, tels les recherchistes en environnement, en marketing ou en communication, alors que plusieurs de ces postes pourraient être occupés par des diplômés des sciences de l'information. Les bibliothécaires devront en conséquence se concentrer sur la promotion de leur expertise auprès de leurs gestionnaires afin de prendre la place qui leur revient au sein de l'entreprise. ◉

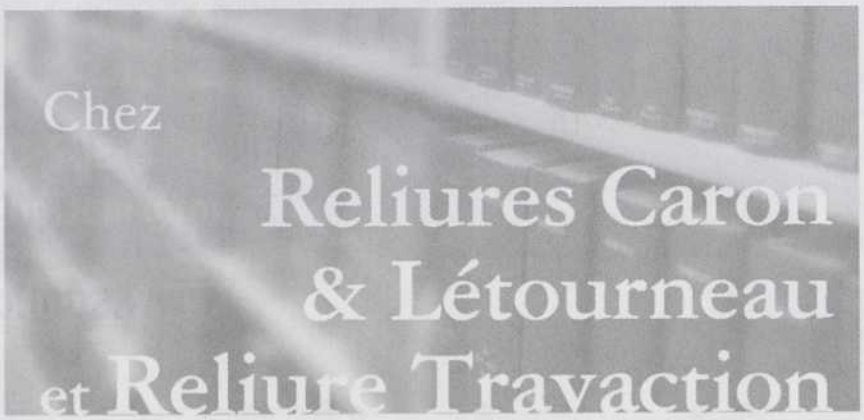

Chez

Reliures Caron & Létourneau et Reliure Travaction

des artisans qualifiés
prennent grand soin
de vos livres.

Dévoués à la sauvegarde
du patrimoine imprimé
des bibliothèques du Québec.

Les Reliures Caron & Létourneau Ltée

RELIURE TRAVACTION

651, rue de la Gare
Labelle, Québec
J0T 1H0
Téléphone : 819.686.2059
Télécopieur : 819.686.3971
Sans frais : 1.800.686.2059
Site Web : www.relcarlet.com
Courriel : relcarlet@expresso.qc.ca

1170, rue Rocheleau
Drummondville, Québec
J2C 5Y3
Téléphone : 819.478.4991
Télécopieur : 819.478.1518
Sans frais : 1.800.267.4991
Site Web : www.travaction.com
Courriel : reliure@cgocable.ca

LES RELIURES CARON & LÉTOURNEAU LTÉE et RELIURE TRAVACTION INC. vous offrent une gamme complète de reliures, de traitements de produits, ainsi que de la fourniture pour solidification de livres pour bibliothèques, s'adressant aussi bien aux entreprises privées, qu'aux institutions scolaires, gouvernementales et internationales.

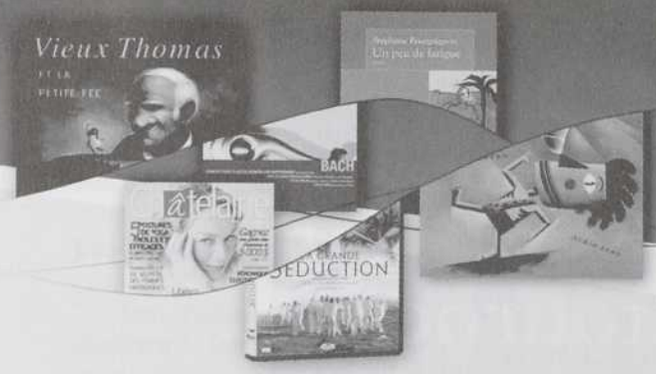

SDM SERVICES DOCUMENTAIRES MULTIMÉDIA INC.

(514) 382-0895
informations@sdm.qc.ca

www.sdm.qc.ca

Plus de livres
Plus rapidement !

Près de 800 000 notices téléchargées en 2007, une augmentation annuelle de près de

50 %

Plus de 35 000 livres traités en 12 mois

SDM: LA référence bibliographique au Québec

SDM, la plus importante agence bibliographique du Québec

ARGUS
LA REVUE QUÉBÉCOISE DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE
DOCUMENTATION BIBLIOTHÈQUES

Les bibliothèques et les centres de documentation dans le domaine culturel

MARILYN BERGER
Bibliothécaire en chef
Blackader Lauterman Library of Architecture and Art McGill University
marilyn.berger@mcgill.ca

DAPHNE DUFRESNE
Bibliothécaire retraitée
Bibliothèque des arts
Université du Québec à Montréal

RÉSUMÉ | ABSTRACTS | RESUMEN

Les bibliothèques d'art au Québec ont une riche histoire qui commence avec la première collection de livres d'architecture chez les Jésuites, en 1632, et l'ouverture de la première galerie d'art canadienne, en 1833. Groupées en trois catégories, les bibliothèques d'art se retrouvent dans les musées, les universités et les centres de documentation. Cet article retrace la genèse de ces importantes bibliothèques et montre comment leurs bibliothécaires sont devenus des professionnels spécialisés partageant leurs ressources en intégrant les nouvelles technologies et en respectant l'intégrité des différentes collections. On y discute aussi des enjeux futurs liés à la profession et à l'adaptation aux changements technologiques.

Art libraries and documentation centers in Quebec

Art libraries in Quebec have a very rich history dating back to 1632 with the first collection of architecture books by the Jesuits and with the opening of the first Canadian art gallery in 1833. Grouped into three categories, art libraries are found in museums, university libraries and in documentation centers. This article traces the history of the major art libraries in Quebec and shows how art librarians have evolved into specialized professionals, sharing their resources, adapting to new technology, while respecting the integrity of their various collections in their institutions. The challenges facing the profession and how to adapt to the rapid changes brought about by new technologies are discussed with a look to the future of art librarianship.

Las bibliotecas y los centros de documentación en el medio cultural

Las bibliotecas de arte en Québec poseen una larga historia que comienza con la primera colección de libros de arquitectura de los jesuitas, en 1632, y con la apertura de la primera galería de arte en Canadá, en 1833. Divididas en tres categorías, las bibliotecas de arte se encuentran en museos, universidades y centros de documentación. El presente artículo traza la historia de estas importantes bibliotecas y muestra como sus bibliotecarios se han convertido en profesionales especializados que se organizan para compartir sus recursos y para integrar las nuevas tecnologías respetando la integridad de las diferentes colecciones. De igual manera, discutiremos sobre los próximos retos que aguardan a nuestra profesión y sobre la adaptación necesaria a la que conducen los cambios tecnológicos.

LES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES d'art québécoises sont souvent très riches car celles-ci appartiennent à des institutions ayant une longue histoire dans les domaines muséal, universitaire et documentaire. Déjà en 1632, lors de la création du Collège des Jésuites à Québec, la bibliothèque de cette institution recensait des livres sur l'architecture des fortifications militaires[1]. Ce bref aperçu historique des bibliothèques de musées, des bibliothèques universitaires et des centres de documentation reflète la richesse, l'influence et la diversité de leurs collections d'art.

Dans le domaine muséal, la Bibliothèque d'art du Musée des beaux-arts de Montréal est la plus ancienne au Canada. Le musée, fondé en 1860 par la *Art Association of Montreal*, a mis sur pied en 1982 une bibliothèque appelée « Reading Room ». Elle est la doyenne des bibliothèques d'art du Canada. Ses ressources documentaires se sont développées en fonction des collections et des activités du musée. Elle possède un nombre impressionnant de catalogues de vente des principales maisons d'encan à travers le monde ainsi qu'une collection exhaustive de catalogues d'exposition et de catalogues raisonnés. Dans le domaine archivistique, elle conserve des dossiers d'artistes, dont quinze cahiers de coupures de presse reflétant une chronique quotidienne de la vie artistique à Montréal et en province de 1864 à 1958[2].

Le Musée national des beaux-arts du Québec fut inauguré en 1933 sous le nom du Musée de la province, puis Musée du Québec. Dès sa création, en 1944, sa bibliothèque abrita des archives historiques liées aux expositions du musée depuis son ouverture, plusieurs fonds privés et des publications répondant aux objectifs des programmes de recherche du musée se spécialisant en art québécois[3].

La Médiathèque du Musée d'art contemporain de Montréal a vu le jour en 1965. Dépositaire de dossiers d'artistes, elle diffuse l'information relative à l'art contemporain québécois et canadien produit depuis 1939. Son fonds documentaire comprend aussi les

1. Histoire des bibliothèques d'art au Canada : http://www.arliscanada.ca /hal (consulté sur Internet le 26 novembre 2007).
2. Musée des beaux arts de Montréal : http://www.mbam.qc.ca/fr/services/bibliothèque.html (consulté sur Internet le 26 novembre 2007).
3. Musée du Québec : http://www.mnba.qc.ca/Afficher.aspx?section+998&langue+fr (consulté sur Internet le 26 novembre 2007).

La Bibliothèque de l'École nationale de théâtre du Canada est une ressource inestimable pour tout ce qui a trait à l'interprétation et à la production théâtrales, à la scénographie, à l'écriture dramatique et à la mise en scène.

archives des activités publiques produites par le musée depuis sa fondation. Elle est notamment dépositaire du fonds du peintre québécois Paul-Émile Borduas (1905-1960). La Médiathèque est membre du Réseau informatisé des bibliothèques gouvernementales du Québec (RIBG) depuis 1991[4].

Inauguré en 1988, le Musée de la civilisation à Québec gère le Musée de l'Amérique française depuis 1995 et le Centre de référence de l'Amérique française. Ce centre a hérité des livres du Séminaire de Québec, inauguré en 1663. Les premiers ouvrages ayant circulé dans la colonie y sont répertoriés, de même que les éditions originales des récits d'explorateurs des 17e et 18e siècles. À cette collection se greffent des archives historiques et des productions multimédias[5].

Le milieu universitaire s'est lui aussi doté d'importantes collections d'art. La Bibliothèque d'architecture et d'art Blackader Lauterman de l'Université McGill a été créée au début des années 1920 suite à un don de la famille du regretté Gordon Home Blackader (B. Arch. 1906), dont la mort durant la Première guerre mondiale a mis fin à une carrière prometteuse d'architecte. En 1947, la Bibliothèque a reçu un don de la famille de Dinah Lauterman, sculpteure de Montréal. Les collections se sont développées en histoire de l'art byzantin et médiéval, en iconographie, en art européen des 17e et 18e siècles ainsi qu'en architecture, en urbanisme et en architecture de paysage au Canada. De nouveaux programmes universitaires ont contribué à développer des collections en art contemporain, en art oriental, en aménagement et en architecture écologique. Partie intégrante de la bibliothèque, la Collection d'architecture canadienne John Bland abrite 250 000 dossiers d'architecture, des photographies, des diapositives et des archives historiques témoignant de la pratique d'architectes associés à l'Université McGill, dont Percy Nobbs, Ramsey Traquair, Edward et W.S Maxwell, John Bland, Arthur Erickson, Norbert Schoenauer, John Schreiber et Moshe Safdie[6].

La Bibliothèque des arts de l'Université du Québec à Montréal a hérité des collections et du fonds d'archives de la bibliothèque de l'École des beaux-arts de Montréal (1923-1969). Elle a développé ses ressources documentaires principalement dans les domaines de l'art international, de l'art canadien des 19e et 20e siècles, de la muséologie, de la photographie, des arts plastiques (leurs techniques et leur enseignement), du design d'environnement, du design graphique et de la danse. Elle possède, en outre, une importante collection de catalogues d'exposition contemporains ainsi que plusieurs vidéos d'art. La bibliothèque abrite deux services ou collections complémentaires : la Diapothèque, qui comprend une collection de diapositives allant des grottes de Lascaux aux toutes dernières tendances de l'art contemporain, et les Dossiers d'artistes, qui incluent des dossiers de presse en art, en architecture et en danse au Québec[7].

Les collections d'art et d'architecture de l'Université de Montréal sont réparties dans deux bibliothèques. La Bibliothèque des lettres et des sciences humaines couvre les différents domaines de l'histoire de l'art, de la muséologie et des études cinématographiques. Les collections reflètent tous les aspects de l'art occidental et de l'art canadien ancien et moderne et comprend une section consacrée aux études cinématographiques. La Bibliothèque d'aménagement, quant à elle, répond aux besoins des programmes d'architecture, d'architecture du paysage, de design industriel et de design intérieur. Cette bibliothèque a hérité en 1968 des collections de l'École d'architecture (1923-1968) et de l'Institut d'urbanisme (1961-1968), auxquelles s'est ajoutée la collection de l'École de design industriel en 1970. Grâce à une subvention, cette bibliothèque a développé une importante collection sur l'histoire de l'architecture du paysage comprenant plusieurs livres rares et 30 000 diapositives numérisées[8].

La collection d'art de la Bibliothèque des sciences humaines de l'Université Laval a été constituée à partir des années 1960 lors de la création des programmes d'archéologie classique et d'histoire de l'art. À la fin de cette décennie, elle a hérité des collections de l'École des beaux-arts de Québec (1924-1969) et de l'École d'architecture (1924-1969). Elle comprend des monographies couvrant tous les aspects de l'art, de l'architecture et de l'archéologie classique ainsi qu'une importante collection de diapositives, de films et de vidéos[9].

L'Université Concordia, créée en 1974, est la plus jeune université montréalaise. Elle est née de la fusion de l'Université Sir George Williams et du Collège Loyola. Les collections en arts visuels sont regroupées dans la Bibliothèque Webster. Elles appuient les programmes d'études des départements d'éducation en

4. La Médiathèque du Musée d'art contemporain de Montréal : http://media.macm.org/f/bien/index.html (consulté sur Internet le 26 novembre 2007)
5. Musée de la civilisation : http://www.mcq.org/fr/complexe/craf_livres.html (consulté sur internet le 29 novembre 2007)
6. Bibliothèque d'architecture et d'art Blackader Lauterman : http://www.mcgill.ca/blackader/ (consulté sur Internet le 26 novembre 2007).
7. La Bibliothèque des arts de l'Université du Québec à Montréal : http://www.bibliotheques.uqam.ca/bibliotheques/arts/index.html (consulté sur Internet le 26 novembre 2007).
8. Université de Montréal. Bibliothèques : http://www.bib.umontreal.ca/db/a_propos.htm (consulté sur Internet le 29 novembre 2007).
9. La Bibliothèque des sciences humaines de l'Université Laval http://www.bibl.ulaval.ca/mieux/chercher/portails/arts_lettres (consulté sur Internet le 3 décembre 2007)

art, de thérapie par l'art, d'histoire de l'art, d'arts plastiques, de cinéma et de design. La bibliothèque comprend également une médiathèque conservant des vidéos d'art réalisés par des artistes canadiens. La Diapothèque de la Faculté des beaux-arts abrite une collection de diapositives couvrant les champs de l'art et de l'architecture, de la préhistoire à nos jours[10].

Le Centre canadien d'architecture est un musée et un centre de recherche créé en 1979 par l'architecte Phyllis Lambert. L'ouverture officielle a eu lieu en 1989 dans un édifice construit par Peter Rose et Phyllis Lambert. On y retrouve une collection très riche de livres rares portant sur la théorie, la pratique et l'histoire de l'architecture du 15e siècle à nos jours, ainsi que des dessins et estampes, des maquettes et des fonds d'archives d'envergure internationale, dont celui de l'architecte et ingénieur montréalais Ernest Cormier (1885-1980). La collection de photographies illustre l'art de la photographie d'architecture de ses débuts à aujourd'hui[11].

Des collections d'art se retrouvent aussi dans les bibliothèques publiques de Québec et de Montréal ainsi que dans des centres de documentation spécialisés parmi lesquels on retrouve le Centre de documentation d'Artexte. Ce dernier, inauguré en 1981, s'est donné pour mandat de collectionner et de diffuser l'information relative à tous les aspects des arts visuels canadiens contemporains. Il offre une collection exhaustive de catalogues d'exposition en arts visuels contemporains canadiens publiés depuis 1965 (Artexte a d'ailleurs publié un répertoire de cette collection en 2004 sous le titre *Le Répertoire des publications en art contemporain canadien*[12]).

La Bibliothèque de l'École nationale de théâtre du Canada est une ressource inestimable pour tout ce qui a trait à l'interprétation et à la production théâtrales, à la scénographie, à l'écriture dramatique et à la mise en scène. Elle constitue depuis 1960 le plus important centre de documentation canadien dans le domaine du théâtre et de ses arts connexes. Elle offre une vaste gamme de services et de documents reliés à l'apprentissage et à l'exercice des divers métiers du théâtre et des arts de la scène[13].

Toutes les bibliothèques d'art et d'architecture et tous les centres de documentation spécialisés mentionnés ici contribuent à leur manière à la grande diversité du domaine culturel québécois. Il ne faut pas oublier par ailleurs la documentation audiovisuelle, laquelle, en tant qu'outil pédagogique de premier ordre, tient une place majeure dans l'enseignement des arts. On la retrouve dans les bibliothèques ou dans les départements d'histoire de l'art sous forme de diapositives, de vidéos, de films et de photographies. Ces documents audiovisuels sont souvent considérés comme de véritables œuvres d'art, ils sont complémentaires à l'écrit et constituent parfois l'unique information disponible sur certains artistes ou sur des performances artistiques.

Depuis les années 1960, les bibliothécaires d'art canadiens ont senti le besoin de se réunir de façon informelle pour partager leurs différentes politiques d'acquisition, de prêt et de consultation.

Les collections dans le domaine culturel comprennent également, comme compléments à l'écrit, des dossiers documentaires désignés le plus souvent sous l'expression « dossiers d'artistes ». Il s'agit d'une documentation archivistique qui regroupe notamment des dossiers de presse, des cartons d'invitation, des cartes postales et des *scrap-books*. Le nombre et l'importance de ces dossiers en font une source exceptionnelle d'information sur les activités artistiques à l'échelle régionale et nationale[14].

Associations et regroupements

Associations professionnelles

Depuis les années 1960, les bibliothécaires d'art canadiens ont senti le besoin de se réunir de façon informelle pour partager leurs différentes politiques d'acquisition, de prêt et de consultation. Ils se sont regroupés formellement en une association appelée Canadian Art Libraries Society (CARLIS) en 1967 et ont publié le *Carlis Newsletter* (1971-2000). CARLIS a rejoint ensuite une association nord-américaine appelée Art Libraries Society of North America (ARLIS/NA) et en est devenu le premier chapitre canadien, d'abord ARLIS/MOQ (Montréal, Ottawa, Québec), puis ARLIS/NA-MOQ. Ce chapitre canadien a publié le *Répertoire des dossiers documentaires en art et architecture / Directory of vertical files on art and architecture* en 1989. Depuis cette même année, il publie régulièrement le bulletin *MOQDOC*.

Les différents congrès d'ARLIS/NA tenus à Toronto en 1979, à Montréal en 1995, à Vancouver en 1999 et à Banff en 2006, ont été une excellente source de formation continue. La participation aux associations d'art

10. Université Concordia http://library.concordia.ca/index.php (consulté sur Internet le 29 novembre 2007)
11. Centre canadien d'architecture : http://www.cca.qc.ca/pages/Niveau2.asp?page=bibliothèque&lang=fra (consulté sur Internet le 12 novembre 2007).
12. Artexte : http://www.artexte.ca/doc.htm (consulté sur Internet le 9 novembre 2007).
13. Il existe d'ailleurs au Québec plusieurs autres centres de documentation relatifs aux arts de la scène, notamment ceux du Cirque du Soleil et de l'École nationale de cirque, sans oublier la Bibliothèque de la danse de l'École supérieure de ballet contemporain (ESBC).
14. La Bibliothèque du Musée des beaux-arts du Canada a publié en 1988 une compilation de ces dossiers canadiens sous le titre *Artists in Canada / Artistes au Canada*, également disponible sur Internet à l'adresse suivante : http://daryl.chin.gc.ca:8001/BASIS/aich/user/www/sf.

a permis de développer au Canada des connaissances élargies dans le domaine de l'information artistique. Et puisque l'art dépasse les frontières nationales, la participation active au sein de la Section des arts de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions (IFLA) contribue à l'échange de connaissances par le biais d'un réseau international.

Dans un contexte économique souvent difficile et face à la croissance des besoins liés à l'évolution des programmes de recherche institutionnels, les associations ont œuvré ensemble au maintien de l'intégrité des collections en art et à l'évaluation des politiques d'acquisition. Dans les musées, il faut savoir que la politique d'acquisition est dictée par l'orientation que donne le musée à sa collection d'art et à ses expositions. Dans les bibliothèques universitaires, ce sont les programmes d'études et de recherche qui influencent le choix des documents[15].

Regroupement universitaire au sein de la CREPUQ

En 1984, les bibliothécaires d'art universitaires ont accepté de devenir un Groupe de travail sous l'égide du Sous-comité des bibliothèques de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ). Les rencontres de ce groupe ont permis, entre autres choses, de répertorier les bibliothèques d'art au Québec et de mettre sur pied une liste commune de leurs périodiques. Au début des années 1990, ils ont participé au projet du National Collection Inventory Project (NCIP). Ce projet d'inventaire des collections de recherche des bibliothèques nord-américaines visait à améliorer l'accessibilité des collections de recherche en créant une banque de données canadienne et américaine. Ce nouvel outil facilitait l'établissement de profils sectoriels détaillés.

Le Groupe de travail a publié en 1999 le *Répertoire des collections spécialisées en art et architecture dans les bibliothèques universitaires /Directory of Special Art and Architecture Collections in University Libraries*, dans lequel sont répertoriés les documents utiles à la recherche qui se distinguent par leur support, leur provenance ou leur thème. Ce répertoire, disponible en version électronique, promeut le développement et la coordination des secteurs d'excellence des collections universitaires[16].

Suite à la création au Québec d'un programme conjoint de doctorat en histoire de l'art et d'une maîtrise en muséologie, les membres du Groupe ont inventorié et évalué les collections de niveau troisième cycle, mettant ainsi en évidence les secteurs d'excellence de chaque bibliothèque. Cette évaluation a permis d'établir un partage dans le choix et l'acquisition d'une documentation souvent très coûteuse. Dans la même optique, il a été décidé de faire des achats en consortium de ressources électroniques en ligne afin d'obtenir des licences collectives pour les outils de référence, les index bibliographiques et les banques d'images numériques.

Conclusion

Depuis quelques années, les aspects technologiques figurent parmi les enjeux prioritaires des bibliothèques et des centres de documentation du domaine culturel. Les bibliothécaires doivent donc développer de nouvelles connaissances afin de faire face à des réalités et à des besoins inédits.La mise en commun de l'expertise et des connaissances, combinée à l'étude de l'intégration et de l'application des nouvelles technologies, constituent actuellement les moyens mis de l'avant pour maintenir et améliorer les services aux usagers.

Deux autres enjeux d'importance pour l'avenir nécessitent qu'on mette de l'avant de nouvelles mesures. Il faut d'abord assouplir la loi canadienne sur le droit d'auteur dans le domaine des images utilisées pour des fins de recherche, car celle-ci ralentit actuellement les projets de numérisation des documents d'art et rend extrêmement coûteuse l'accessibilité aux banques d'images et aux documents électroniques. En second lieu, dans un contexte de départs massifs à la retraite des professionnels, il faut penser à créer des programmes d'accueil pour de nouveaux bibliothécaires spécialisés en art et architecture (un programme de mentorat existe depuis peu au sein de l'association d'ARLIS/NA).

Cela dit, le dynamisme et la passion dont font preuve les bibliothécaires d'art au Québec portent à croire que nous continuerons dans l'avenir à offrir des collections de qualité répondant aux besoins des chercheurs et que nous saurons conserver ces richesses, qui sont le reflet de notre patrimoine culturel. ⊙

Sources consultées

CARLIS Newsletter. [S.l.] : Canadian Art Libraries Section, 1971-2000.

Artists in Canada/Artistes au Canada. Ottawa : Musées des beaux-arts du Canada, 1988.

Répertoire des dossiers documentaires en art et architecture/ Directory of Vertical Files on Art and Architecture. Montréal : ARLIS/MOQ, 1989.

MOQDOC : Bulletin d'ARLIS/MOQ. Montréal : ARLIS/MOQ, 1990-

Répertoire de collections spécialisées en art et architecture dans les bibliothèques universitaires/Directory of Special Art and Architecture Collections in University Libraries. Montréal : CREPUQ. Sous comité des bibliothèques, 1999.

Le Répertoire des publications en art contemporain canadien. Montréal : Éditions Artexte, 2004.

Bibliothèque nationale du Canada. *Ressources bibliographiques dans le domaine des beaux-arts au Canada.* Ottawa : Division de l'inventaire des ressources, 1978. 2 vols. (Collections de recherche des bibliothèques canadiennes).

15. Comme outil de référence de base, la Bibliothèque nationale du Canada a publié en 1978 un inventaire des collections de recherche dans le domaine des arts (*Ressources bibliographiques dans le domaine des beaux-arts au Canada*).
16. http://www.crepuq.qc.ca/documents/bibl/Rapport_Art_fichiers/rapport_art2.htm (site Internet consulté le 12 février 2008).

ARGUS
LA REVUE QUÉBÉCOISE DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE
DOCUMENTATION BIBLIOTHÈQUES

Les bibliothèques et les centres de documentation du milieu de la santé au Québec

ROBIN DUMAIS
Coordonnateur des ressources documentaires et informationnelles du RUIS
Université de Montréal
robin.dumais@umontreal.ca

RÉSUMÉ | ABSTRACTS | RESUMEN

Les bibliothèques médicales sont essentielles : elles soutiennent la prise de décisions cliniques et administratives tout en étant partie intégrante de la formation des professionnels en santé et de la recherche scientifique. Cet article dresse un portrait des bibliothèques dans les établissements et agences de santé et de services sociaux du Québec. L'auteur décrit le contexte dans lequel évoluent ces centres documentaires, en faisant part de nombreux changements survenus dans l'organisation des soins de santé au Québec et de l'esprit de collaboration qui anime le réseau documentaire en santé. Il aborde la place des centres de documentation dans les organisations de santé, leurs effectifs professionnels, l'évolution des services offerts à leur clientèle et leurs collections de plus en plus virtuelles. Pour clore, l'auteur présente un bref aperçu des nouveaux rôles possibles des professionnels de l'information en santé.

Health libraries and resource centres in Quebec

Medical libraries are essential as they support clinical and administrative decision-making while being an integral part of health care training and scientific research. This article presents an overview of libraries found in health care and social service institutions in Quebec. The author describes the context in which these resource centres evolve, the numerous changes affecting the provincial health care sector, and the collaborative spirit driving the health documentation network. He then addresses the role of resources centres within health care institutions, workforce issues, the evolution of service offerings and the increasing provision of online access to collections. The author concludes by presenting new roles that health care information professionals may assume in the future.

Las bibliotecas y los centros de documentación en el campo de la salud en Québec

Las bibliotecas médicas son esenciales : permiten justificar decisiones clínicas y administrativas al mismo tiempo que son parte de la formación de los profesionales tanto de la salud como de la investigación científica. Este artículo presenta un retrato de las bibliotecas en establecimientos y agencias de salud y de servicios sociales en Québec. El autor describe el contexto en el cual se desenvuelven estos centros de documentación, haciendo parte de los múltiples cambios en la organización de los cuidados de salud en Québec y del espíritu de colaboración que anima la red de documentación en el campo de la salud. En el contexto actual, el autor analiza el lugar que ocupan los centros de documentación en las organizaciones de la salud, los efectivos profesionales en este medio, la evolución de los servicios que se ofrecen a la clientela así como describe las colecciones, que son más virtuales cada vez. A modo de conclusión, el autor presenta un bosquejo de los nuevos roles posibles de los profesionales de la información en el campo de la salud.

DEPUIS CINQ ANS, LE SYSTÈME DE SANTÉ et de services sociaux québécois subit une profonde réorganisation à la suite de l'avènement des réseaux locaux de service (RLS). Des centres de santé et de services sociaux (CSSS) sont créés par la fusion et l'intégration d'une grande partie des centres hospitaliers (CH), des centres locaux de services communautaires (CLSC) et l'ensemble des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) du réseau public. Les régies régionales deviennent les agences régionales de santé et de services sociaux avec un mandat intégré de coordination des services, ressources et effectifs au sein des établissements de leur territoire. Le Québec compte maintenant 95 CSSS, en plus des établissements de santé à vocation universitaire, régionale, suprarégionale ou spécialisée distribués dans 18 régions sociosanitaires.

Outre cette importante réorganisation au sein des établissements et agences, notons aussi la création de quatre réseaux universitaires intégrés de santé (RUIS) autour des facultés de médecine des universités Laval, McGill, de Montréal et de Sherbrooke. De concert avec les agences et les CSSS de leur territoire, le mandat des RUIS est de coordonner les soins de santé ultraspécialisés[1], l'enseignement, la recherche et l'évaluation des technologies en santé.

Collaboration bien établie

L'esprit de collaboration entre les professionnels de l'information en santé est enraciné depuis plusieurs décennies au Québec et ces professionnels ont formé, bien avant que le terme ne soit à la mode, une communauté de pratique axée sur le partage d'informations et la mise en commun des ressources.

En plus de regroupements nationaux comme l'Association des bibliothèques de santé du Canada (CHLA/ABSC), il existe également au Québec plusieurs regroupements documentaires en santé formés autour des pôles associatifs et universitaires.

Du côté des associations, la section Santé de l'ASTED, le *Réseau québécois Biblio-santé* (RQBS), fait figure de proue et constitue la section québécoise de la CHLA/ABSC. La section, dont les origines remontent

1. Les soins « ultraspécialisés » ou « surspécialisés » comme la transplantation d'organes, la chirurgie cardiaque et la neurochirurgie sont des soins qui nécessitent une expertise rare et pointue et, souvent, des équipements ou traitements élaborés et coûteux.

L'esprit de collaboration entre les professionnels de l'information en santé est enraciné depuis plusieurs décennies au Québec.

aux années 1950[2], est très active et son principal instrument de collaboration est la liste de discussion du RQBS[3]. Cette liste sert de plateforme de consultation et de sondage et est également un excellent outil de liaison avec les organisations pan-canadiennes (ayant elles-mêmes des listes de discussions très fréquentées) telles la CHLA/ABSC, l'Institut canadien de l'information scientifique et technique (ICIST) ou la National Library of Medicine (NLM).

Depuis le début des années 1980, on a formé quatre réseaux documentaires en santé autour des facultés de médecine des universités Laval, McGill, de Montréal et de Sherbrooke[4]. Ces regroupements permettent de stimuler les échanges entre les bibliothèques universitaires de santé et celles de leurs établissements affiliés par des rencontres semestrielles et des listes de discussion. Souvent à l'origine de projets de partenariat, ces associations ont permis, entre autres, la mise en place de services et de tarifs préférentiels pour le prêt entre bibliothèques (PEB), la création de catalogues collectifs destinés à faciliter le repérage des documents ou la dotation de postes ARIEL pour l'échange électronique des documents. Les quatre réseaux ont surtout stimulé le partage et l'achat groupé de ressources documentaires électroniques (Consortium des bibliothèques des sciences de la santé affiliées à l'Université McGill, ASDESE, Consortium des bibliothèques du RUIS Université Laval, Consortium des ressources électroniques du RUIS de l'Université de Montréal).

Différents organismes en santé ont également introduit des réseaux et des partenariats importants. C'est le cas de Santécom[5], un catalogue collectif consultable à distance, lequel regroupe les collections des centres de documentation du secteur de la santé publique. Plus de 62 organisations et groupes de recherche contribuent à ce catalogue et y signalent leurs publications.

D'autres initiatives de centres documentaires spécialisés en santé et services sociaux ont été lancées. C'est le cas du Centre intégré de gestion de l'information (CIGI)[6], né en 2004 d'un partenariat entre l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRDPQ) et huit établissements de réadaptation qui ont mis sur pied une bibliothèque virtuelle. Dans la même veine, l'intégration de douze centres montréalais du secteur jeunesse, formant ainsi le Centre jeunesse de Montréal, Institut universitaire (CJM-IU), a permis à sa bibliothèque de devenir un pôle de référence sur les problématiques sociales et les approches d'intervention liées à la jeunesse.

Position des centres de documentation

Au sein des établissements et agences de santé et de services sociaux, la gestion de l'information participe, à plusieurs égards, de la mission de l'organisation, qu'elle se situe au niveau des soins, de l'enseignement, de la recherche ou de l'évaluation de la technologie. La gestion des services d'information figure dans le processus de mesure du Conseil canadien d'agrément des services de santé. À cet égard, un cadre normatif destiné aux bibliothèques et services d'information des établissements et s'inspirant des normes de la Medical Library Association a été élaboré et est continuellement mis à jour par la CHLA/ABSC.

Les bibliothèques et centres de documentation en santé participent activement au transfert et à l'actualisation de l'information et des connaissances dans les sphères clinico-administratives, scientifiques ou pédagogiques. Au sein des centres hospitaliers à vocation scolaire que sont les centres hospitaliers universitaires (CHU), les instituts universitaires (IU), les centres affiliés universitaires (CAU) et autres centres affiliés, du personnel documentaire peut même s'intégrer à des groupes de recherche ou à des communautés de pratique interprofessionnelles pour soutenir les besoins en information. Des initiatives novatrices comme l'implantation de systèmes de suivi clinique intégrant de plus en plus les services et les ressources documentaires témoignent de l'importance du rôle des documentalistes dans une approche interdisciplinaire et intégrée.

Dans les établissements et agences de santé, les bibliothèques et centres de documentation relèvent, au point de vue administratif, de différentes directions. Elles peuvent relever tant de la direction générale que des ressources et services professionnels, des services administratifs, des communications, de la planification ou de la gestion de l'information et des archives, etc. Par ailleurs, dans les centres hospitaliers à vocation universitaire, les bibliothèques et centres de documentation relèvent généralement des directions de l'enseignement,

2. Langevin, Ginette. 1995. La section santé : une longue tradition de concertation. *Documentation et bibliothèques*, vol. 41, n° 2 (avril-juin) : 75.
3. En constante croissance, cette liste, gérée par les documentalistes de l'Hôtel-Dieu de Lévis, compte plus de 150 abonnés, tous professionnels de l'information en santé. Les échanges portent sur des thèmes aussi divers que le repérage d'articles et de documents, le prêt entre bibliothèques (tarification, système ARIEL), les procédures et les politiques documentaires. Adresse de la liste : RQBS-BIBL@LISTES.ULAVAL.CA.
4. Le groupe Biblio-Santé de la région de Québec, l'Association des bibliothèques de santé affiliées à l'Université de Montréal (ABSAUM), la McGill Medical & Health Affiliated Library Association (MMHALA) et l'Association des services de documentation en santé de l'Estrie et des centres affiliés à la Faculté de médecine de l'université de Sherbrooke (ASDESE).
5. Initiative de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie qui existe depuis 1987 et qui, depuis 2002, est gérée par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).www.santecom.qc.ca/ (consulté sur Internet le 5 janvier 2008).
6. http://www.cigi.irdpq.qc.ca/ (consulté sur Internet le 5 janvier 2008).

lesquelles gèrent également les ressources didactiques et audiovisuelles.

Les professionnels en place

Experts des sources, de la recherche, de l'organisation et de la diffusion de l'information, les professionnels de l'information en santé s'avèrent également indispensables pour former les professionnels de la santé à la recherche, à la gestion et à l'utilisation de l'information.

Sur le site du RQBS[7], on dénombre l'inscription d'une centaine de centres documentaires directement rattachés au réseau public de santé (ministères, établissements et agences de santé et de service sociaux, instituts de recherche), soit un total de plus de 177 si on y inclut les bibliothèques et centres des milieux associatifs, commerciaux ou universitaires.

Dans le réseau public, le personnel est surtout constitué de techniciens en documentation. D'après le site du RQBS, on dénombre environ 150 techniciens, 50 bibliothécaires et 60 autres employés. La majorité des centres comptent, au minimum, un technicien en documentation. Les professionnels de l'information en place dans les CSSS[8] composent maintenant avec une clientèle élargie et répartie à différents endroits (CH, CLSC, CHSLD). Pour ce qui est des bibliothécaires, ils se retrouvent principalement dans les centres hospitaliers à vocation universitaire et dans les instituts de recherche des grandes zones urbaines. À l'instar de plusieurs secteurs, les prises de retraite sont nombreuses parmi les professionnels de l'information en santé.

Des services à valeur ajoutée

En plus des activités et services documentaires traditionnels tels que le développement et le traitement des collections, la fourniture d'articles et de documents, le PEB, la référence, la recherche et la formation aux outils documentaires électroniques, les centres ont également développé une gamme de services à valeur ajoutée. Notons, entre autres, la personnalisation des services de référence et d'aide à la recherche dans les bases de données spécialisées, la diffusion sélective de l'information par l'envoi électronique de tables des matières ou de bulletins électroniques regroupés par programmes clinico-administratifs, thérapeutiques ou « académiques » sans oublier des activités de veille axées sur la recherche et la documentation scientifique (d'origine commerciale ou d'accès libre), les publications des États ou de groupes de recherche.

L'avènement de l'électronique en matière de documentation scientifique, des outils de diffusion et de gestion de l'information permettent à plusieurs centres d'étaler une véritable vitrine virtuelle.

Lieux physiques et virtuels

Les centres de documentation en santé comportent généralement un comptoir[9] de référence ou de prêt, des rayons destinés aux périodiques, aux ouvrages de références et aux monographies, quelques tables ou salles de travail ainsi que des postes de consultation équipés d'un ordinateur, généralement branchés — dans le cas des centres hospitaliers à vocation universitaire — sur les ressources électroniques de leurs universités d'attache par des passerelles ou serveurs mandataires (proxy et VPN).

Même si le personnel en place assure généralement une permanence les jours de semaine, une des caractéristiques des centres documentaires du milieu demeure la possibilité, pour le personnel médical, de se rendre sur place à toute heure du jour ou de la nuit par l'intermédiaire des services de sécurité.

Malgré des locaux généralement restreints et les déménagements, les centres ont su tirer leur épingle du jeu grâce au virage technologique. L'avènement de l'électronique en matière de documentation scientifique, des outils de diffusion et de gestion de l'information permettent à plusieurs centres d'étaler une véritable vitrine virtuelle. Plusieurs centres affichent sur le Web leurs services et leurs collections, lesquelles sont habituellement répertoriées dans les catalogues en ligne et constituent de véritables instruments de recherche. On y facilite ainsi le repérage, voire l'accès direct aux documents, tant pour le lectorat interne que pour les internautes de la planète.

Clientèle de proximité

Les centres documentaires servent une très vaste clientèle formée des professionnels de la santé des secteurs cliniques, administratifs ou scientifiques (professeurs, chercheurs, étudiants et résidents). L'information destinée aux patients prend de l'ampleur ; plusieurs centres ouvrent leurs portes aux patients et à leurs familles. Des centres d'information sont même mis à leur disposition dans certains centres hospitaliers comme au CHU Sainte-Justine, à l'Hôpital de Montréal

7. Site qui répertorie l'ensemble des ressources documentaires et professionnelles du réseau de la santé et des services sociaux. http://www.asted.org/sante/index.htm (consulté sur Internet le 15 janvier 2008).
8. Dans certains CSSS, le personnel documentaire en place assume aussi la gestion des archives (médicales ou administratives). Plusieurs, par contre, n'ont pas de personnel de l'information (technicien en documentation ou bibliothécaire). Un comité de l'ASTED Santé s'est penché sur ce problème.
9. Souvent équipés de stations ARIEL et dotés du logiciel Docline branchés sur les grands réseaux de santé (universités, ICIST, NLM). Ces outils facilitent le PEB et l'échange électronique d'articles et de documents tout en respectant les droits d'auteur.

L'abondance de la documentation scientifique en accès libre et les collections des universités permettent désormais l'usage de contenus de qualité revus par les pairs.

pour enfants ou à l'Institut universitaire de neurologie de Montréal.

Comme l'a noté Robert Aubin[10], les besoins d'information en santé s'avèrent critiques et ont souvent un rôle décisif sur la santé et le traitement des patients. Les professionnels de l'information doivent faire preuve d'un grand discernement à l'occasion de leurs prestations et lorsqu'il est question de renseignements diagnostiques et thérapeutiques fournis aux cliniciens ou au public. Enfin, le rapprochement entre les professionnels de l'information et leur clientèle clinique se poursuit puisque les gestionnaires et les cliniciens doivent s'appuyer de plus en plus sur des données probantes dans la mise à jour des guides de pratiques et la prestation de services de santé.

Collections partagées

L'abondance de la documentation scientifique en accès libre et les collections des universités permettent désormais l'usage de contenus de qualité revus par les pairs. Ces initiatives constituent une réponse efficace au coût souvent inabordable[11] de la documentation scientifique en santé.

D'après la description des collections des centres de documentation inscrits sur le site du RQBS, les collections dans le réseau public comptent quelque 18 000 abonnements à des périodiques et plus de 550 000 monographies. De plus, dans l'ensemble des établissements, les ressources documentaires en ligne sont partagées par les universités (surtout dans le cas des établissements à vocation universitaire) ou acquises par un établissement, une région ou un consortium. Même si l'imprimé demeure présent dans les collections, le support électronique continue à prendre de l'ampleur grâce à une vaste gamme de ressources en ligne (bases de données et périodiques médicaux) ou non (DVD, cédérom, bandes audio-vidéo, etc.).

Le développement des collections documentaires en santé varie en fonction de la mission de l'établissement. Ainsi, les bibliothèques médicales à vocation scientifique composent une collection davantage axée sur les ouvrages de références (usuels), tels que des encyclopédies médicales (générales ou spécialisées) et une panoplie d'abonnements à des périodiques en adéquation avec leurs champs d'activités (pratique et enseignement clinique ou recherche fondamentale). Quant aux centres documentaires des ministères, des agences, des CSSS et autres services spécialisés, on y trouve également des ouvrages de consultation et des abonnements à des périodiques spécialisés de nature clinique ou administrative, mais aussi beaucoup de « littérature grise » (parapublications, publications gouvernementales, rapports de groupes de recherche universitaires) axée sur la santé publique ou communautaire, l'administration de la santé de même que sur l'évaluation des technologies ou modes d'intervention en santé[12]. Au niveau régional, les agences de santé apportent un soutien aux besoins documentaires des établissements dépourvus de ressources documentaires et procurent souvent l'accès à des ressources en ligne telles que des bases de données en médecine factuelle et des périodiques électroniques.

Nouveaux rôles pour les professionnels de l'information

Avec l'interdisciplinarité entre les milieux cliniques et administratifs en santé, de nouveaux rôles pour les spécialistes de l'information émergent au sein des organisations et des communautés de pratique. Parmi ces rôles figure celui de courtier en connaissances[13], voué à faciliter et à promouvoir l'utilisation des données probantes, souvent issues de la recherche, dans la prise de décisions. Même si la notion de bibliothécaire intégré à l'équipe clinique[14] existe depuis plus de trente ans, elle commence à prendre forme, comme le démontre l'expérience d'une bibliothécaire participant aux tournées de patients à l'Hôpital de la Cité-de-la-santé du CSSS de Laval.

Pour continuer à faciliter l'accès à la documentation scientifique et aux données probantes à travers l'ensemble des établissements de santé du Québec, les questions d'une consolidation des consortiums documen-

10. Aubin, Robert. 1995. Les 200 visages des bibliothèques de la santé. *Documentation et bibliothèques*, vol. 41, nº 2 (avril-juin) : 77-82.

11. Tributaires à la fois d'éditeurs scientifiques regroupés (Elsevier, Wiley, Wolters Kluwer, etc.) et du facteur d'impact (principe bibliométrique mesurant l'importance des revues scientifiques), les revues médicales sont souvent hors de prix. A titre d'exemple, d'après les sites de l'éditeur Elsevier. www.elsevier.com (consultés le 15 janvier 2008) et du répertoire des périodiques Ulrich : www.ulrichsweb.com (consulté le 15 janvier 2008), un seul abonnement institutionnel à Brain Research, titre spécialisé en neurologie, coûte annuellement 21,744 $ US.

12. La mission du Service de documentation de l'Agence d'évaluation des technologies et modes d'intervention en santé (AETMIS) vise, justement, à soutenir l'aide à la décision et le rayonnement dans ce domaine en expansion.

13. Houtekier, Catherine. « Gestion et courtage de connaissances en soutien à la prise de décision fondée sur les données probantes : une expérience montérégienne »; Présentation faite au 34e congrès de l'ASTED, Montréal, Novembre 2007, http://www.asted.org/congres/congres07/Asted_20071108.pdf (Consulté le 15 janvier 2008).

14. Les appellations *Clinical Medical Librarian* et *Information Specialist in Context* se traduisent maintenant par le vocable *Informationist*. Voir : Aucouturier, Emmanuelle, Informationniste : un nouveau rôle au sein de l'équipe de soins ? in Lauzon, Hélène, Dumais, Robin et Aucouturier Emmanuelle. 2007 *Un audit sur les besoins des utilisateurs dans le cadre de la planification stratégique de la bibliothèque médicale de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont* 61-70. http://biblio.hmr.qc.ca/pdf/audit.pdf (consulté le 25 janvier 2008).

taires et du transfert des connaissances vers le milieu clinique sont discutées au sein des RUIS.

Malgré les difficultés que connaissent les réseaux publics de santé, les spécialistes de la documentation qui prendront la relève sont voués à un avenir prometteur. Par exemple, le nouveau cadre de compétences CanMEDS[15] du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada exige des médecins une évaluation critique de l'information avant d'être transférée à la pratique. L'atteinte de cet objectif doit se faire en complémentarité avec les professionnels de l'information. De surcroît, avec l'essor de la médecine factuelle fondée sur des données probantes et, dans le contexte où les médecins autant que les patients sont confrontés à une quantité infinie d'informations disponibles en ligne, leur habileté à séparer le bon grain de l'ivraie sera de plus en plus nécessaire et reconnue. ▣

15. Frank, JR. 2005. *Le Cadre de compétences CanMEDS 2005 pour les médecins; l'excellence des normes, des médecins et des soins.* Ottawa : Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada. http://crmcc.medical.org/canmeds/CanMEDS2005/CanMEDS2005_f.pdf (consulté le 17 janvier 2007).

Sources consultées

Aubin, Robert. 1995. Les 200 visages des bibliothèques de la santé. *Documentation et bibliothèques*, vol. 41, no 2 (avril-juin) : 77-82.

Frank, JR. 2005. *Le Cadre de compétences CanMEDS 2005 pour les médecins. L'excellence des normes, des médecins et des soins.* Ottawa : Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada. http://crmcc.medical.org/canmeds/CanMEDS2005/CanMEDS2005_f.pdf (consulté sur Internet le 17 janvier 2007)

Houtekier, Catherine. « Gestion et courtage de connaissances en soutien à la prise de décision fondée sur les données probantes : une expérience montérégienne », Présentation faite au 34e congrès de l'ASTED, Montréal, novembre 2007. http://www.asted.org/congres/congres07/ASTED_20071108.pdf (consulté sur Internet le 15 janvier 2008)

Langevin, Ginette. 1995. La section santé : une longue tradition de concertation. *Documentation et bibliothèques*, vol. 41, n° 2 (avril-juin) : 75.

Lauzon, Hélène, Dumais, Robin, Aucouturier Emmanuelle. 2007. *Un audit sur les besoins des utilisateurs dans le cadre de la planification stratégique de la bibliothèque médicale de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont*, 61-70. http://biblio.hmr.qc.ca/pdf/audit.pdf (consulté sur Internet le 25 janvier 2008).

The McGill Library: enjoying a Second Life

McGill Library Bibliothèque

Information • Innovation • Service

La bibliothèque de McGill se réjouit d'être présente dans << Second Life >>

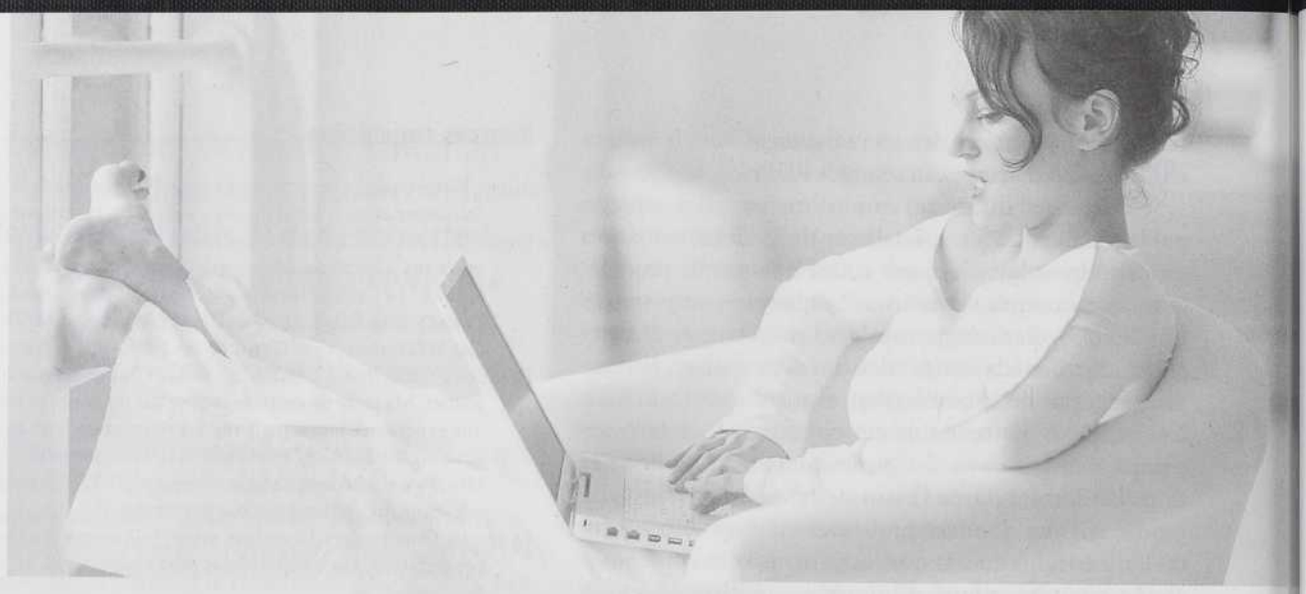

Le monde du livre au bout des doigts

MEMENTO[MD], une solution complète pour les bibliothécaires, les documentalistes et les techniciens en documentation

memento
Electre-BTLF

Partagez la plateforme Memento et travaillez en équipe de manière plus efficace.

MEMENTO Catalogue en ligne

Consultez, parmi plus d'un million de fiches produit, les livres de langue française sur le marché incluant les nouveautés, les titres à paraître et les ouvrages spécialisés provenant du Québec, du Canada et de l'Europe. Les données sont normalisées et mises à jour sur une base quotidienne.

MEMENTO Base multimédia

Ayez accès à notre base multimédia qui regroupe plus de 30 supports autres que le livre (DVD, CD, livres sonores, etc).

MEMENTO Paniers et bons de commande en ligne

Créez vos paniers de sélection et d'acquisition sur mesure, consultez notre **Répertoire de librairies agréées** et envoyez vos bons de commandes en ligne à vos fournisseurs.

Laissez Memento travailler à votre place.

MEMENTO Récupération de fiches produits

Réduisez le temps de travail répétitif de saisie en récupérant la fiche produit en format MARC 21 dans votre système d'inventaire, à la notice ou en lot.

MEMENTO Service API

Accédez à la technologie Internet. À partir de votre système, interrogez notre plateforme et récupérez l'information de la fiche produit, à la notice ou en lot.

MEMENTO Web

Enrichissez l'OPAC grâce à Memento et diffusez sur votre portail les imagettes livre, le résumé des nouveautés et des titres à paraître, etc.

Consultez nos professionnels

MEMENTO Développement de collection

Vous souhaitez développer vos collections? Nous mettons à votre disposition notre expertise pour constituer des listes thématiques grâce, notamment, aux 3 600 mots clés de notre lexique.

MEMENTO Formation

Profitez de nos sessions de formation gratuite sur abonnement ou inscrivez-vous à une session de formation interactive en ligne pour une connaissance plus approfondie de Memento.
Informez-vous de nos formations sur mesure en entreprise.

MEMENTO Organisation du travail

Utilisez les services de nos professionnels pour vous aider à configurer le logiciel en fonction de vos préférences de paramétrage.

BTLF

SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA
BANQUE DE TITRES DE LANGUE FRANÇAISE

www.btlf.qc.ca
www.mementolivres.com

Pour essai gratuit: 1 888 340-BTLF

ARGUS
LA REVUE QUÉBÉCOISE DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE
DOCUMENTATION BIBLIOTHÈQUES

La documentation en milieu communautaire au Québec : entre menaces et avancées

JULIE LECLAIR
Responsable du développement des collections
Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDÉACF)
leclair@cdeacf.ca

RÉSUMÉ | ABSTRACTS | RESUMEN

Après plus de 40 ans de pratiques communautaires et à l'ère des partenariats et de la médiation, le portrait des centres de documentation en milieu communautaire n'est pourtant guère reluisant. Quelles sont les particularités de la documentation en milieu communautaire ? Quels rôles jouent les centres de documentation présents dans ce milieu et quels sont les enjeux auxquels ils doivent faire face ?

Community Based Documentation Centres in Quebec : Between Threats and Opportunities

Following 40 years of community practices in an era of partnerships and mediation, the portrait of community-based documentation centres is far from brilliant. What are the particularities of community based information resource centres ? What roles do documentation centres in these milieus play and what issues must they face ?

La documentación en el medio comunitario en Québec : entre amenazas y oportunidades

Después de más de 40 años de prácticas comunitarias y en la era de la colaboración y de la mediación, el retrato de los centros de documentación en el medio comunitario no es de lo más reluciente que digamos. ¿Cuáles son las particularidades de la documentación en el medio comunitario ? ¿Qué rol desempeñan los centros de documentación presentes en este medio y cuáles son los retos que deben enfrentar ?

POUR COMPRENDRE LES PARTICULARITÉS de la documentation en milieu communautaire, il faut d'abord définir ce dernier.

La naissance du mouvement d'action communautaire remonte aux années 1960, au moment où la modernité confronte radicalement le Québec. Des comités de citoyens s'organisent alors pour solutionner des problèmes quotidiens circonscrits tels que la salubrité des immeubles, la circulation automobile et l'endettement. Petit à petit, ces groupes populaires, appelés aujourd'hui organismes communautaires, étendent leurs champs d'intérêt et visent des problèmes sociaux plus vastes, comme la violence envers les femmes et les questions environnementales.

Présents dans une multitude de secteurs dont la santé, l'emploi et l'éducation, ces organismes expérimentent des pratiques alternatives à celles généralement mises en œuvre par le réseau institutionnel — écoles, hôpitaux, etc. —, tout en demeurant en marge des organisations politiques et syndicales.

Comme leur nom l'indique, les organismes communautaires, sans but lucratif, doivent impérativement être enracinés dans la communauté. Ils entretiennent une vie associative et démocratique et sont libres de déterminer leur mission, leurs pratiques et leurs orientations. Leurs actions sont guidées par la prise en charge citoyenne des problèmes sociaux afin d'améliorer les services collectifs et d'obtenir de meilleures conditions de vie.

Le milieu communautaire québécois comprend aujourd'hui 8 000 organismes actifs tant au niveau local que régional ou national. La majorité de ces organismes font partie de divers regroupements à la fois sectoriels (reliés directement à leur secteur d'intervention, par exemple la santé) et intersectoriels (regroupement de plusieurs organismes rattachés à divers secteurs d'intervention, mais associés à une même région).

La documentation en milieu communautaire

Pour réaliser leur travail tant d'analyse que de représentation ou de formation, les 50 000 personnes employées dans le milieu communautaire ont besoin d'avoir accès rapidement à des faits concrets, documentés et chiffrés, bref, à de la documentation à jour.

La naissance du mouvement d'action communautaire remonte aux années 60, au moment où la modernité frappe le Québec de plein fouet.

« Connaître les plus récentes recherches réalisées dans le domaine de la violence faite aux femmes est essentiel pour rediffuser de l'information auprès de nos membres »[1], affirme Caroline Farly, agente de liaison et de promotion à la Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec.

Non seulement le milieu communautaire a besoin de consulter des documents, mais il en crée également. En effet, la mission des organismes communautaires les amène régulièrement à produire une panoplie de documents : bulletins et revues, mémoires pour une commission parlementaire, documents de réflexion portant sur un enjeu de société, guides de formation, recherches-action, recueils de témoignages, etc.

Tous ces documents doivent nécessairement être regroupés quelque part afin d'éviter que ce patrimoine ne soit éparpillé et, d'une certaine manière, inaccessible.

« Il nous est difficile de trouver des documents portant sur le secteur de l'emploi dans le communautaire. Pourtant, nous savons que les organismes en produisent, mais ils se ramassent souvent sur une tablette obscure. C'est une perte pour la mémoire collective », déplore Martin Frappier, de la Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre.

Portrait des centres de documentation en milieu communautaire

Pour pallier ce problème, quelques organismes ont mis sur pied des centres de documentation ainsi qu'une panoplie de services de documentation appelés tablettes, bibliothèques maison, coins de lecture, bibliothèques roulantes, etc. En réalité, « il y a peu de centres de documentation, mais il y a beaucoup de documents », résume Bernard Vallée, fondateur du Centre populaire de documentation de Montréal et aujourd'hui responsable des activités pédagogiques à L'Autre Montréal.

Il est difficile de tracer un portrait général des centres de documentation en milieu communautaire puisqu'il n'existe ni statistiques ni répertoire à leur sujet. Avant tout, ces centres sont des bibliothèques spécialisées dans un domaine précis mais dont le mandat n'est pas forcément d'acquérir des documents produits par le milieu communautaire. Le centre de documentation de l'Institut québécois sur la déficience intellectuelle en serait un exemple, tout comme celui de la Fédération québécoise de l'autisme. Ceux-ci comblent un manque en conservant des documents rares, en français, souvent issus de la « littérature grise » et présentant des points de vue alternatifs sur leur champ d'expertise que l'on ne trouve pas nécessairement dans les bibliothèques publiques ou dans les bibliothèques universitaires. Ils disposent généralement d'un budget d'acquisition plutôt faible, voire inexistant dans certains cas. Ils reçoivent toutefois beaucoup de documents gratuits et d'autres documents sous forme de dons.

Plusieurs organismes communautaires, dont L'Autre Montréal, le Front d'action populaire en réaménagement urbain ou le Regroupement des cuisines collectives, disposent d'un centre de documentation pour répondre à leurs propres besoins internes et ne sont pas ouverts au public. Les centres de documentation accessibles au public, comme le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDÉACF), desservent quant à eux plusieurs types de clientèle : intervenants communautaires, étudiants, chercheurs, parents, enseignants, professionnels de la santé, journalistes, fonctionnaires, etc. Bref, la clientèle n'est pas nécessairement issue du milieu communautaire.

Les centres de documentation visités dans le cadre de l'élaboration de cet article sont en général assez peu fréquentés, du moins sur place. Par exemple, le centre de documentation de la Fédération des centres d'action bénévole du Québec, qui dispose d'une collection d'environ 20 000 documents, reçoit une trentaine de personnes par année, selon son directeur général Pierre Riley.

La taille des fonds documentaires varie considérablement, allant de quelques dizaines de titres à plusieurs dizaines de milliers. Ils sont plus ou moins organisés selon les normes bibliothéconomiques reconnues. Les centres adoptent souvent un système maison de classification et d'indexation. Quant aux règles de catalogage, elles demeurent très peu appliquées. Aucun des organismes contactés dans le cadre de cet article, à l'exception du CDÉACF, n'a d'ailleurs élaboré de politique de développement des collections par écrit. Plusieurs personnes interrogées ont signalé des difficultés à mettre à jour leur catalogue, rarement accessible sur Internet. On comprend alors pourquoi certaines éprouvent de la difficulté à quantifier le nombre de documents dont elles disposent…

Ce constat n'est guère étonnant compte tenu des circonstances. Les travailleurs du milieu communautaire ont beau être flexibles, polyvalents et bien connaître leur champ d'expertise, ils doivent néanmoins composer avec un budget famélique et fonctionner en petites équipes de trois ou quatre personnes. Il y a en outre peu de personnel formé en bibliothéconomie

1. Les citations dans le texte sont, sauf indication contraire, tirées d'entrevues réalisées par l'auteure.

ou en documentation, et la responsabilité d'assurer le fonctionnement du centre de documentation n'est pas toujours rattachée clairement à une personne précise.

L'enjeu principal : mieux diffuser les savoirs

Les organismes communautaires produisent beaucoup de documents, là n'est pas le problème. Aujourd'hui encore, ils omettent trop souvent de *diffuser* leur production. Pourquoi ? D'entrée de jeu, beaucoup d'organismes ignorent tout simplement que leurs publications sont assujetties à la loi sur le dépôt légal. Parfois, la mauvaise perception qu'ils ont de leurs propres documents, souvent fondée sur des critères esthétiques (mise en page qui n'est pas à la fine pointe sur le plan graphique, par exemple), fait en sorte qu'ils jugent inutile de les diffuser, à tort il va sans dire.

Pour Bernard Vallée, responsable des activités pédagogiques à L'Autre Montréal et fondateur du Centre de documentation populaire (CDP) de Montréal, le problème va plus loin. Il est surtout lié à un manque de vision globale. À l'ère de la mondialisation, le milieu communautaire québécois souffre encore de courte vue. À son avis, le *localisme* est l'un des pires obstacles à la diffusion des documents produits par le milieu communautaire. « Malheureusement, affirme-t-il, le *localisme* se fonde sur toutes sortes de raisons, notamment sur la concurrence par rapport au financement qui est insuffisant, alors que nous pourrions nous inspirer de ce que les autres ont fait avant nous. Il faudrait reprendre le slogan environnemental *Penser globalement, agir localement.* »

Plusieurs personnes interrogées ont également souligné l'importance de sensibiliser et de mobiliser les acteurs du milieu communautaire sur la reconnaissance de leurs savoirs et de leur savoir-faire. « J'espère que le milieu communautaire prendra conscience qu'il ne transforme pas seulement son petit patelin, mais qu'il a aussi un pouvoir de transformation mondiale », souhaite Rosalie Ndejuru, directrice générale du CDÉACF. « C'est un travail de longue haleine. Il faut des associations, comme la Fédération des centres d'action bénévole du Québec, pour sensibiliser et créer des outils qui vont servir d'exemples », estime de son côté Pierre Riley.

Pour collecter et diffuser la production documentaire et les savoirs de manière dynamique, il faut donc se munir d'une interface efficace. Les bibliothèques publiques ne peuvent à elles seules répondre à ces besoins. Elles n'ont pas le mandat d'acquérir les productions documentaires des organismes communautaires, ni l'espace physique suffisant.

Quant à Internet, il constitue plus un outil qu'une finalité en soi, et ce, même si quelques travailleurs en milieu communautaire considèrent Internet comme le centre de documentation par excellence. Il est vrai que la plupart des publications gouvernementales, source majeure d'information pour le milieu communautaire, sont maintenant disponibles sur Internet. Or, pour Pierre Riley, « il y a effectivement plein d'information sur Internet, mais c'est artificiel, car cela peut disparaître du jour au lendemain sans laisser de traces ». Pour Anne St-Cerny, coordonnatrice à Relais-femmes et qui travaille dans le milieu communautaire depuis 25 ans, les centres de documentation demeurent toujours à cet égard irremplaçables : « Beaucoup de gens n'ont pas accès à Internet. C'est un outil qui n'offre pas de tri de l'information, pas de guide, pas de contact humain. Tandis qu'un centre de documentation a le mandat de sélectionner, de trier et d'organiser. »

Il est difficile de tracer un portrait général des centres de documentation en milieu communautaire puisqu'il n'existe ni statistiques ni répertoire à leur sujet.

Le flou entourant la perception par le milieu communautaire de l'importance de ses centres de documentation met en péril leur bon fonctionnement, voire leur existence, et du coup nuit à la diffusion des savoirs. L'un des principaux enjeux auxquels fait face la documentation en milieu communautaire concerne justement la pérennité des centres de documentation. Ces derniers souffrent de problèmes criants de visibilité et de financement. Afin d'assurer leur survie, ils doivent d'abord rappeler leur importance non seulement aux yeux des principaux bailleurs de fonds, mais à ceux du milieu communautaire lui-même. « Les bibliothèques et centres de documentation sont essentiels, d'une part, pour constituer notre mémoire collective et faire la promotion des savoirs communautaires, surtout dans le contexte du développement des sociétés dites de savoir. Ce n'est pas seulement l'institution universitaire qui détient le savoir. D'autre part, c'est un enjeu citoyen politique de maintenir des centres de documentation, qui ne sont pas juste là pour archiver, mais qui animent la production et la diffusion de connaissances et de savoirs critiques », estime Sylvie Jochems, professeure à l'École de travail social de l'UQAM.

L'argent, le nerf de la guerre

Un catalogue sur fiches, un budget d'acquisition annuel de 1 000$, quelques rares personnes qui se présentent sur place : voilà la réalité à laquelle est confronté Réal Bathalon, coordonnateur des services de documentation et de référence à l'Institut interculturel de Montréal depuis 1977. « Ce n'est vraiment pas rose, nous n'avons pas beaucoup de ressources matérielles, humaines et informatiques pour travailler », déplore-t-il. Malgré des ressources limitées, la bibliothèque

L'un des principaux enjeux auxquels fait face la documentation en milieu communautaire concerne justement la pérennité des centres de documentation. Ces derniers souffrent de problèmes criants de visibilité et de financement.

offre un service de référence prisé et répond à plusieurs centaines de demandes par année.

On ne s'étonnera pas que la faible reconnaissance de l'importance du rôle des centres de documentation, tant par les différents paliers gouvernementaux que par les autres bailleurs de fonds, entraîne de lourdes conséquences sur leur fonctionnement. Les difficultés de financement des centres de documentation en milieu communautaire ne datent pas d'hier. Le Centre populaire de documentation de Montréal — pour ne citer qu'un exemple — a dû fermer ses portes à la fin des années 1980, faute de financement adéquat. Fondé par des groupes populaires en 1976, il avait pour objectif de réunir des documents témoins des activités des groupes populaires et de les rendre accessibles auprès de ses membres et du public.

Avec l'adoption de la politique sur l'action communautaire en 2001, le gouvernement québécois démontre sa volonté de mieux soutenir la mission des organismes communautaires. Mais le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales, appareil gouvernemental chargé d'appliquer cette politique, n'offre aucun programme de financement spécifique destiné au fonctionnement des centres de documentation en milieu communautaire.

Pour assurer la survie de leur centre de documentation, les organismes doivent donc multiplier les demandes de subvention tout en diversifiant leurs sources de revenus, notamment grâce au membership et à l'autofinancement. Par exemple, le centre de documentation de l'Institut québécois de la déficience intellectuelle utilise un mode de financement basé sur la perception des cotisations annuelles versées par ses membres. De son côté, la Fédération des centres d'action bénévole du Québec dispose d'une librairie en ligne de livres spécialisés en action communautaire dont les profits s'élèvent à environ 3 000$ par année.

Or, un meilleur financement pourrait aider quelqu'un comme Réal Bathalon à embaucher plus d'employés, à les former adéquatement, à mettre son catalogue en ligne, etc. Bref, tout le milieu communautaire gagnerait à mieux reconnaître l'importance des centres de documentation dans la diffusion de savoirs spécialisés et alternatifs, ce qui attirerait sans doute par le fait même une attention accrue des principaux bailleurs de fonds. Voilà un enjeu majeur auquel fait face la documentation en milieu communautaire.

Accompagner les organismes communautaires dans la diffusion de leurs savoirs est fondamental, que ce soit par le biais de sessions de formation portant sur l'édition d'un document ou sur le développement d'un centre de documentation. À l'heure des départs massifs à la retraite des *baby boomers* et des enjeux liés au transfert des savoirs et au moment où le milieu communautaire québécois se professionnalise de plus en plus, les défis de la documentation en milieu communautaire sont donc nombreux.

Que peuvent offrir les bibliothèques publiques aux organismes communautaires ?

« Les bibliothèques sont de plus en plus actives *hors les murs* et se tournent de plus en plus vers les clientèles non traditionnelles. Pour aller chercher les gens là où ils sont, il faudrait des bibliothécaires qui iraient rencontrer les organismes, qui connaissent le milieu et la culture du communautaire », fait valoir Dominique Malchelosse, agente pour Alpha-biblio, un projet amorcé en 2006 qui vise entre autres à créer des liens entre les bibliothèques publiques et les organismes communautaires d'alphabétisation. Pour attirer la clientèle des organismes communautaires, quelques initiatives ont aussi vu le jour : par exemple, la bibliothèque de l'Assomption offre des services documentaires adaptés aux besoins du Regroupement des aidants naturels du comté de L'Assomption, et la bibliothèque de Sorel-Tracy délègue des membres de son personnel dans l'organisme Carrefour jeunesse-famille pour sensibiliser les parents et éveiller les enfants à l'écrit.

Un cas d'exception : le CDÉACF

Fondé en 1983, ce centre de documentation a comme particularité de ne relever d'aucun organisme et d'avoir dûment inscrit dans son énoncé de mission la collecte des documents issus du milieu communautaire qui concernent ses champs d'expertise (éducation et alphabétisation des adultes, condition féminine et action communautaire). Ses collections se sont enrichies considérablement au fil des ans grâce au dépôt d'autres collections provenant de plusieurs regroupements et fédérations d'organismes communautaires. Il emploie des bibliothécaires professionnelles et des techniciennes en documentation afin de gérer ses 100 000 documents. L'arrivée des technologies de l'information et de la communication à la fin des années 1990 lui a permis de développer plusieurs portails thématiques ainsi qu'une bibliothèque virtuelle consacrée à la diffusion sur Internet de documents produits par le milieu communautaire.

L'auteure désire remercier les personnes des organismes suivants qui ont fourni des informations utiles à la rédaction de l'article.

- L'Autre Montréal, Bernard Vallée
- Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Mireille Laforce
- Bibliothèque ville de l'Assomption, Eve Lagacé
- Bibliothèque ville de Sainte-Thérèse, Lise Thériault et Nicole Bouchard
- Bibliothèque ville de Sorel-Tracy, Guy Desjardins
- Bibliothèques de l'arrondissement de Montréal-Nord, Cécile Lointier
- Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine, Rosalie Ndejuru
- Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre, Martin Frappier
- École de travail social de l'UQAM, Sylvie Jochems
- Fédération des centres d'action bénévole du Québec, Pierre Riley et Patricia Morin
- Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec, Caroline Farly
- Fédération québécoise de l'autisme, Geneviève Gagnon
- Front d'action populaire en réaménagement urbain, François Saillant
- Institut interculturel de Montréal, Réal Bathalon
- Institut québécois de la déficience intellectuelle, Claude F. Leclair
- Projet alpha-biblio, CDÉACF, Dominique Malchelosse
- Regroupement des cuisines collectives, Isabelle Phaneuf
- Relais-femmes, Anne St-Cerny
- Le Traversier, Chantal Pelletier
- Union des consommateurs, Brigitte Alexandre Bussières ⊛

Sources consultées

Bourque, Denis. 2007. *L'organisation communautaire : fondements, approches et champs de pratique*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 534 p.

Caron, Joseph. 1997. Les besoins d'information dans les groupes communautaires lorsque le besoin en matière d'information se confond avec sa production. *Documentation et bibliothèques*, oct.-déc. 1997 : 169-178.

Duval, Michelle [et al.]. 2005. *Les organismes communautaires au Québec : pratiques et enjeux*. Montréal : Gaëtan Morin Éditeur, 164 p.

Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales http://www.mess.gouv.qc.ca/saca/ (consultée sur Internet le 2 décembre 2007).

Promouvoir et diffuser
la recherche

www.erudit.org

Nouvelle plateforme et accès intégré à la documentation scientifique !

- Riche collection de plus de 60 revues, de livres, d'actes, de thèses et autres documents de recherche validés par les chercheurs
- Interface de navigation trilingue (français, anglais et espagnol)
- Outil de recherche indexant tous les types de documents scientifiques et utilisant des filtres de résultats selon plusieurs critères
- Index auteurs-titres par collection de revue
- Exportation des notices vers des logiciels de gestion bibliographique
- Interrogation Z39.50
- Recherche et navigation dans les fonds de plateformes partenaires (Persée et les Presses du CNRC)
- Référencement et lien vers le texte intégral dans plusieurs outils de recherche ou bases de données bibliographiques, notamment Repère, Francis, Google Scholar, PubMed, etc.

Pour information ou pour vous abonner,
communiquer avec Érudit
erudit@umontreal.ca - **514.343.5910**

érudit
Promouvoir et diffuser la recherche

ARGUS
LA REVUE QUÉBÉCOISE DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE
DOCUMENTATION BIBLIOTHÈQUES

Coup d'œil sur quatre spécialistes québécoises de la documentation

JEAN-FRANÇOIS BARBE
Bibliothécaire et rédacteur en chef de la revue Argus
barbejf@videotron.ca
Avec la collaboration de Denis BOUDREAU, bibliothécaire

RÉSUMÉ | ABSTRACTS | RESUMEN

Présentation de quatre entreprises québécoises du milieu documentaire : CEDROM-SNI, un agrégateur de contenus journalistiques ; IsacSoft, le développeur du système de gestion de bibliothèques PortFolio ; la Banque de titres de langue française (BTLF) et son produit phare Mémento ainsi que les Services documentaires multimédia (SDM), connus de tous les bibliothécaires québécois pour son outil de repérage d'articles de revues REPÈRE et CHOIX, son équivalent dans le monde du livre.

Profile of four information companies from Quebec

This article profiles four information companies from Quebec : CEDROM-SNI, a news aggregator ; IsacSoft, developer of PortFolio, a library management system ; the Banque de titres de langue française (BTLF) and its flagship product Mémento ; and the Services documentaries multimédia (SDM), known for its article database REPÈRE and CHOIX, its equivalent for the book trade.

Breve reseña de cuatro expertos de la documentación en Québec

Presentación de cuatro empresas quebequenses que laboran en el medio de la documentación : CEDROM-SIN, un agregador de contenido periodístico ; IsacSoft, el creador del sistema de gestión de bibliotecas PortFolio ; la Base de títulos de lengua francesa (BTLF) y su producto estrella Mémento, así como los Servicios documentarios multimedia (SDM), conocidos por todos los bibliotecarios quebequenses por su herramienta de indexación de artículos de revista REPÈRE, y CHOIX, su equivalente en el terreno de los libros.

CEDROM-Sni

Un des principaux agrégateurs de contenus de journaux et de périodiques de langue française, la société montréalaise CEDROM-Sni, mise sur le repérage en texte intégral et la catégorisation avec un logiciel d'indexation automatique. Toutefois, les spécialistes de la recherche d'information que sont les bibliothécaires continuent à y jouer un rôle important.

Créée en 1989, CEDROM-SNi diffuse les contenus de quelque 670 journaux et revues, ainsi que de 370 sites Web d'information auprès, surtout, de bibliothèques et d'entreprises. Les journaux et les revues proviennent principalement du Québec et du Canada (dans une proportion de 44 %), de France (28 %) et des États-Unis (17 %). Le reste se partage entre le Royaume-Uni (5 %) et l'Algérie, l'Australie, la Belgique, la Chine, la Corée du Sud, l'Espagne, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, le Liban, le Pakistan, les Philippines et la Suisse. Les sources de langue française (44 %) sont à peu près à égalité avec celles de langue anglaise (43 %). Les serveurs de CEDROM-SNi gèrent plus de 60 millions d'articles, qui croissent à un rythme quotidien de quelque 80 000 unités.

Jusqu'en 2000, une équipe de bibliothécaires assurait l'indexation des contenus avec une liste de mots-clés, élaborée à l'interne. L'introduction cette année-là du logiciel d'indexation automatique de Nstein Technologies a entraîné l'abandon de cette pratique : « La popularité de la recherche en texte intégral a entraîné la fin de l'indexation manuelle », constate François Aird, président de cette entreprise de 90 employés, au chiffre d'affaires de quelque 15 millions de dollars. Dorénavant, les articles sont catégorisés par le logiciel de Nstein Technologies. Ainsi, la plupart des textes retrouvés par une requête donnée sont accompagnés de suggestions de termes pour en savoir plus : noms de personnes, d'entreprises, sujets, secteurs d'activité, événements et lieux. Les termes suggérés par le logiciel servent à approfondir la recherche ainsi qu'à accroître la durée de fréquentation des sites qui l'utilisent, parmi lesquels, outre les déclinaisons de Biblio Branchée, Eureka et Europresse, se trouvent ceux des prestigieux éditeurs de nouvelles que sont Le Monde, Time et la BBC. Il est à noter que le logiciel de Nstein Technologies plonge ses racines à l'Université Laval, plus précisément dans les laboratoires du professeur Jacques Ladouceur du Département de langues, linguistique et traduction. Également

Créée en 1989, CEDROM-SNi diffuse les contenus de quelque 670 journaux et revues, ainsi que de 370 sites Web d'information auprès, surtout, de bibliothèques et d'entreprises.

rattaché au Centre interdisciplinaire de recherches sur les activités langagières (CIRAL), Jacques Ladouceur avait développé, dans les années 1990, le logiciel Termplus, dont la spécialité réside dans l'extraction des mots complexes d'un texte et leur regroupement en relations hiérarchiques.

À l'heure actuelle, une équipe de six bibliothécaires de CEDROM-SNi assure des services conseils auprès des entreprises clientes. Leurs tâches consistent notamment à bâtir des requêtes efficaces pour la veille informationnelle en s'appuyant sur des mots clés, la logique booléenne et la structure des textes (par exemple, les noms de cahiers, de sections et de chroniques ou les champs tel que le titre). Ces requêtes peuvent s'adosser aux résultats produits par Nstein.

Cette équipe de bibliothécaires bonifie également les résultats du logiciel de Nstein. Des requêtes complexes créées par les bibliothécaires de l'entreprise servent ainsi à indexer « en lot » certains articles afin d'améliorer les résultats finaux, lesquels sont versés dans les bases de données grand public. Par exemple, des articles traitant de banques qui auraient passé sous le radar de Nstein seront repérés et catégorisés comme tels en raison de ce type de requêtes pré-établies.

Outre son siège social, situé dans l'arrondissement d'Outremont de la Ville de Montréal, CEDROM-SNi exploite des bureaux à Paris, à Ottawa, à Toronto et à Halifax.

IsacSoft

Déjà bien installé dans les géants du milieu des bibliothèques que sont la Grande Bibliothèque à Montréal et la Bibliothèque Publique d'Information du Centre Pompidou à Paris, le système intégré de gestion de bibliothèque PortFolio, propriété de la société IsacSoft, entend devenir une porte d'entrée privilégiée vers le Web 2.0.

Prévue pour 2009, la version orientée Web 2.0 de PortFolio permettra aux utilisateurs des bibliothèques clientes d'échanger des contenus, que ce soit sous mode texte ou vidéo. Ronald Brisebois, président fondateur d'IsacSoft, l'entreprise propriétaire de PortFolio, explique : « Les citoyens auront accès à des outils interactifs qui permettront de créer des contenus et de les diffuser. On pourra, par exemple, gérer des clubs de lecture en ligne et diffuser sur Internet des formations spécialisées ou des conférences. Ces contenus pourront être non seulement diffusés, mais partagés par les bibliothèques par l'entremise d'un *Library Channel* spécialisé et tout cela sur le Web. Ce *Library Channel* pourrait être l'équivalent d'un *YouTube*, mais pour le monde des bibliothèques. »

Certaines bibliothèques pourront par exemple décider de diffuser certains contenus à des heures prédéterminées au cours de la semaine dans le cadre de ce *Library Channel*, au même titre que si elles le faisaient par l'entremise d'un canal de télévision. Les bibliothèques disposant d'un lien Internet pourront s'abonner aux contenus éducatifs de leurs choix. La version orientée Web 2.0 de PortFolio sera testée au courant de l'été 2008.

PortFolio est piloté par la société montréalaise IsacSoft, une société publique qui affiche un chiffre d'affaires de 13 millions de dollars et qui emploie 90 personnes. Cinq bibliothécaires y travaillent, principalement au soutien à la clientèle et à l'aide au développement de fonctions. L'entreprise a des bureaux en France, à Cologne, à Amsterdam et dans le nord de Londres. PortFolio dispose de près de 80 installations au Québec et au Canada, de près d'une trentaine en France (dont l'ENSSIB et la bibliothèque du Sénat), d'une dizaine aux États-Unis (par exemple au Allbright College), d'une dizaine en Allemagne (dont les villes de Hambourg et de Hanovre) et d'un peu plus d'une dizaine pour l'ensemble des Pays-Bas, de la Grande-Bretagne et du reste de l'Europe (par exemple à la ville de Genève).

PortFolio tire ses origines du logiciel de gestion de bibliothèques Best-Seller, lequel avait été développé par la société SpeedWare de l'arrondissement Saint-Laurent de la Ville de Montréal. Renommée BiblioMondo en 2001, cette entreprise avait été acquise par IsacSoft en septembre 2004. Elle peut se targuer d'avoir été très choyée lors de l'engouement des *technos* par les sociétés de capital-risque puisqu'elle a reçu plus de 15 millions de dollars de financement entre 1999 et mai 2004, notamment d'Investissement Desjardins, de La Financière du Québec et de TechnoCap.

La Banque de titres de langue française (BTLF)

D'abord imaginée par l'Association des libraires du Québec (ALQ) et l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL), la Banque de titres de langue française (BTLF) s'est immédiatement lancée sur Internet dès sa création en 1997 ; elle est, à ce titre, l'un des rares survivants des pionniers de la grande Toile.

Il faut dire que les libraires québécois devaient, jusqu'alors, s'appuyer sur Électre, un outil avant tout conçu pour l'immense marché français et qui comportait, par conséquent, des failles par rapport à l'information sur les prix, la disponibilité et la date de parution des documents. En 2003, la BTLF et Électre mettent leurs ressources en commun ; il en résulte la banque Mémento.

Mémento regroupe aujourd'hui plus d'un million de notices d'ouvrages de langue française, dont le tiers est publié au Québec. Quelque 300 clients, dont près de 130 librairies et une centaine de bibliothèques et centres de documentation, y effectuent des recherches bibliographiques selon une trentaine de champs possibles. À l'instar de la Grande Bibliothèque ou du réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal, les utilisateurs peuvent également récupérer des fiches pour le catalogage. Le maître d'œuvre de Mémento, la Société de gestion de la Banque de titres de langue française (BTLF), offre également à ses clients du milieu des librairies la possibilité de créer et mettre à jour leurs propres sites Web. À noter : les amateurs de fils RSS peuvent s'abonner à un fil sur les nouveautés québécoises et à un second sur les prix littéraires.

En partie subventionnée par les gouvernements du Québec et du Canada, l'entreprise réalise un chiffre d'affaires de près de deux millions de dollars. Elle compte dix employés, dont deux bibliothécaires, responsables de l'intégration des données bibliographiques provenant des distributeurs et des éditeurs canadiens et québécois. Les fichiers reçus contiennent des informations de base telles que le titre, l'auteur, l'éditeur ainsi que des informations enrichies comme la quatrième de couverture, le résumé, la table des matières et les notes biographiques. Les bibliothécaires vérifient ces informations et effectuent un travail d'enrichissement proprement dit avec l'ajout des cotes Dewey et des vedettes-matière. En outre, une des bibliothécaires supervise la formation des usagers à l'outil de recherche et à ses possibilités de récupération en format MARC 21.

Selon l'une des deux bibliothécaires, Mélanie Dorion, la mise sur pied prochaine d'un système d'informations sur les ventes nécessitera l'expertise d'un bibliothécaire pour la création de catégories de ventes et la validation de l'information reçue. Il s'agit là d'un projet qui devrait voir le jour en 2009, selon le responsable des communications, Michel Montagne. Les libraires — et ultimement les auteurs eux-mêmes !— pourront ainsi avoir une idée précise des ventes selon divers critères, tel le type de production (par exemple, la nouvelle ou le théâtre). L'autre projet en cours, dont l'objectif de réalisation se situe en 2010, se rapporte au livre électronique. Les utilisateurs auront alors accès à des sections de livres en format PDF. Ce sera là, constate Michel Montagne, une façon potentiellement fructueuse de mieux faire connaître la production québécoise auprès des Européens.

Services documentaires multimédia (SDM)

Mis sur pied en 1964 par la défunte Fédération des collèges classique, le spécialiste québécois du traitement technique qu'est Services documentaires multimédia (SDM) a tour à tour été connu sous le nom de Central de catalogage et de Centrale des bibliothèques.

Mémento regroupe aujourd'hui plus d'un million de notices d'ouvrages de langue française, dont le tiers est publié au Québec. Quelque 300 clients, dont près de 130 librairies et une centaine de bibliothèques et centres de documentation, y effectuent des recherches bibliographiques.

Ses services sont de trois types : traitement documentaire, dépouillement de périodiques et offre d'outils de traitement documentaire. Quelque 40 000 documents sont dépouillés chaque année, dont 35 000 livres et 5 000 documents audiovisuels, selon les normes nord-américaines, dont les RCAA2 et le MARC21. En la matière, la description avec ouvrage en main constitue la règle d'or. En outre, les indexeurs de SDM passent en revue 240 revues, ce qui résulte en 20 000 descriptions d'articles par année. Le choix des titres dépouillés découle des besoins de la clientèle tels qu'évalués par un sondage mené tous les trois ans. Les outils de traitement documentaire proposés sont le RCAA2Web (la version électronique des Règles de catalogage anglo-américaines 2 publiées par l'ASTED) ; le répertoire des Vedettes-matière jeunesse (VMJ), un fichier d'autorité pour la littérature jeunesse et FAUTOR, le fichier d'autorité des bases bibliographiques de SDM comprenant 310 000 noms de personnes et de collectivités, colloques, noms géographiques et titres uniformes.

L'outil de repérage d'articles de revues REPÈRE a fait son entrée sur la grande toile en 1998, alors que CHOIX, l'équivalent du monde du livre, l'a rejoint en 1999. La création de la base CHOIXmédia en février 2008 — qui contient 800 000 références — vise à faciliter la recherche en regroupant sous un même toit les 670 000 références de documents imprimés de la base CHOIX, les 110 000 références de documents audiovisuels de la base DAVID et les 16 000 références de logiciels et de documents électroniques de la base LOGIBASE.

L'évolution de cette société d'une soixantaine d'employés — dont une vingtaine de bibliothécaires — est fortement marquée par sa relation avec le système scolaire. Dès 1970, elle œuvre auprès des milieux primaires et préscolaires avec la production de la liste bibliographique CHOIX à l'intention des bibliothèques et des milieux d'enseignement préscolaire et élémentaire (l'ancêtre de CHOIX jeunesse). Développé à partir de 1981, l'outil VMJ entend faciliter le traitement des ouvrages pour jeunes grâce à l'élaboration de concepts propres à l'enfance ou à la jeunesse (par exemple, la succion du pouce). Il compte plus de sept mille entrées. Le marché de la littérature jeunesse occupe toujours

Mis sur pied en 1964 par la défunte Fédération des collèges classique, le spécialiste québécois du traitement technique qu'est SDM a tour à tour été connu sous le nom de Central de catalogage et de Centrale des bibliothèques.

une place prépondérante aujourd'hui, comme le montre le projet Bibliomanes (www.sdm.qc.ca/bibliomanes) destiné à la promotion de la lecture chez les jeunes garçons.

L'histoire de SDM n'est pas sans revers. Après avoir tenté de percer le marché anglophone avec la base de données ANGLOCAT, SDM a dû se résigner à un certain manque d'intérêt des bibliothèques visées. L'entreprise a redéployé ses énergies dans une direction qui semble plus prometteuse, soit le traitement d'ouvrages dédiés à l'apprentissage de l'anglais langue seconde. Incorporées à la base CHOIXmédia, ces notices sont repérables à partir du mode de recherche élaboré.

Selon le directeur de la société, Denis Lévesque, la chaîne de traitement priorise les documents jugés très populaires selon la mode ou les thèmes de l'actualité, par exemple les nouveaux *Harry Potter* ou les romans d'Anne Robillard. Ces documents doivent parvenir sur les rayons des bibliothèques en deux semaines. Une deuxième catégorie de documents, qui répondent aux besoins typiques des bibliothèques publiques ou scolaires, par exemple les manuels scolaires ou la réédition de romans de Michel Tremblay, peuvent voir ce délai s'allonger jusqu'à cinq semaines. Finalement, les documents hors mandats le sont en huit semaines, sauf en cas de demandes expresses de bibliothèques clientes qui doivent alors débourser une somme d'argent. Il s'agit là de documents à faible tirage, à caractère régional, très spécialisés ou bien publiés hors saison (par exemple des livres de jardinage publiés en janvier).

L'organisme indique que 90 % de son chiffre d'affaires se trouve au Québec, 5 % dans le reste de la francophonie et 5 % ailleurs en Amérique. La moitié des revenus provient du ministère de l'Éducation, propriétaire des droits d'auteur. ⊙

ARGUS
LA REVUE QUÉBÉCOISE DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE
DOCUMENTATION BIBLIOTHÈQUES

Coup d'œil sur le commerce du livre au Québec

DENIS VAUGEOIS
Ministre des Affaires culturelles et de l'Éducation du Québec de 1978 à 1981
Directeur des Éditions du Septentrion
sept@septentrion.qc.ca

RÉSUMÉ | ABSTRACTS | RESUMEN

Le commerce du livre en territoire québécois se caractérise par les petits tirages, les ventes limitées et par la mise à l'écart des titres passés sous la pression des nouveautés. Même si elles demeurent le maillon faible de la chaîne du livre, les citoyens peuvent compter sur un réseau exceptionnel de librairies, rapidement alimentées, bien pourvues et efficaces.

Overview of the booktrade in Quebec

The book trade in Quebec is characterized by small printings and limited sales, and is focused on new releases at the expense of older titles. Even if bookstores represent a weak aspect in a book's life-cycle, consumers can count on an exceptional network that is quickly purveyed, well stocked and effective.

El comercio del libro en Québec en un vistazo

El comercio del libro en el territorio quebequense se caracteriza por sus ediciones en pequeñas tiradas, por las ventas limitadas y por el desplazo de títulos anteriores a favor de las novedades. Sin embargo, los ciudadanos pueden contar con una red de librerías que, aún siendo un eslabón frágil en la cadena del libro, se alimentan rápidamente, están muy bien surtidas y resultan eficaces.

« TU VEUX CONNAÎTRE LE CONSEIL que mon nouveau comptable, C.A. et M.B.A. s'il vous plaît[1], vient de mon donner ? ». La blague a fait plusieurs fois le tour du dernier Salon du livre de Montréal. Chaque éditeur l'améliorait au passage. À la fin de la semaine, le dit conseil avait pris la forme d'une condition imposée par la banque pour augmenter la marge de crédit d'un éditeur : « Après un examen attentif de vos livres comptables, la Banque nationale du Québec accepte d'augmenter à 10 000 $ votre marge de crédit à la condition que vous vous engagiez à éliminer de votre programme éditorial tout ouvrage dont les ventes seront inférieures à 3 000 copies. Également, vous devrez prendre entente avec votre distributeur pour refuser, dorénavant, tout retour de la part des libraires. Nos conseillers financiers se tiennent gratuitement à votre disposition pour fixer le calendrier d'application de ces exigences. »

Une mauvaise blague ? Pas vraiment ! En effet, si un éditeur appliquait ces deux conditions, il n'aurait plus besoin de marge de crédit. Prenons le cas d'un éditeur moyen qui publie une trentaine de titres par année. Combien d'ouvrages excèdent 3 000 ventes la première année ? Certainement pas plus que le tiers. Il est même possible qu'aucun titre n'atteigne ce résultat. Un premier roman atteindra 1 000 copies si l'auteur a une grosse famille ou beaucoup d'amis. Un essai, sauf s'il est signé par une célébrité, obtiendra un résultat semblable. Est-ce à dire que ces ouvrages n'auraient pas dû être publiés ?

Qu'on se rassure ! Au moins 90 % des ouvrages proposés aux éditeurs ne seront jamais publiés. Comment expliquer le 10 % qui se rend jusque chez l'imprimeur ? L'espoir de bonnes ventes ? Pas nécessairement. Les éditeurs littéraires — catégorie très large qui comprend romans, essais et poésie — sont des passionnés. C'est leur principal défaut. Mois après mois, ils retiennent des manuscrits strictement pour leurs mérites propres, leurs qualités. Ces « pauvres » éditeurs sont incapables de prévoir la réaction des médias ou du public. À la fin de l'année, ils constatent avec étonnement qu'ils se sont continuellement trompés : tel titre dont ils attendaient peu a bien marché tandis que tel autre, dont on a forcé le tirage, a fait chou blanc.

1. C.A. : comptable agréé. MBA : détenteur d'une maîtrise en administration des affaires.

Les éditeurs littéraires – catégorie très large qui comprend romans, essais et poésie – sont des passionnés. C'est leur principal défaut. Mois après mois, ils retiennent des manuscrits strictement pour leurs mérites propres, leurs qualités.

Les malins disent que les éditeurs multiplient les titres pour toucher des subventions. C'était un peu vrai, jadis. Aujourd'hui, la qualité du programme éditorial est le principal facteur qui détermine le montant de la subvention du Conseil des arts, tandis que c'est le montant des ventes et non le nombre de titres qui permet d'établir l'aide du ministère du Patrimoine ou de la Société de développement des entreprises culturelles.

Tout le monde, dans le milieu du livre du moins, admet qu'il se publie trop d'ouvrages. Mais lesquels sont de trop ? Qui doit le décider, si ce n'est le public ? Voilà pour la théorie. Dans la pratique, les choses sont plus compliquées. Ainsi, un livre non médiatisé n'existe pas. La publicité, à elle seule, est inefficace : on ne vend pas un livre à coup d'annonces.

Semaine après semaine, le libraire voit arriver des caisses de livres qui remplacent ceux qui sont déjà sur les rayons. L'ennemi du livre, c'est sans conteste le livre lui-même. Si un titre n'a pas fait parler de lui après quelques semaines, il doit céder sa place. C'est à ce moment qu'interviennent les fameux retours. En effet, les libraires acceptent de recevoir les nouveautés « en office » dans la mesure où ils ont un droit de retour. Ils ne font pas une bien bonne affaire pour autant, car chaque livre doit être traité, entré dans l'inventaire et placé à l'endroit le plus approprié. S'il n'est pas vendu, il est retourné aux frais du libraire.

Résultat : la librairie est le maillon faible de la chaîne du livre. Malgré les avantages créés par la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre — une exclusivité québécoise — les libraires gagnent peu. Les librairies Garneau-Dussault, jadis prospères, ont été rachetées par la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) ; il n'y a pas si longtemps, les librairies Classic ont abandonné la partie tout comme Champigny, tandis que Renaud-Bray frôlait la faillite. Deux syndicats s'en sont mêlés : la Fédération des travailleurs du Québec et la Confédération des syndicats nationaux. Les deux centrales sont en compétition. Laquelle obtiendra les meilleurs salaires pour ses membres ? Au lendemain de dures négociations, un commis en librairie, souvent bardé de diplômes universitaires, gagne la moitié du salaire d'un bibliothécaire, le quart de celui d'un travailleur de la construction et le cinquième de celui d'un policier. Et en plus, il paie ses chaussures.

La loi du livre

La révolution tranquille a commencé de la façon qui s'imposait : en démolissant afin de reconstruire. Elle a transformé les collèges classiques en cégeps, les écoles normales en embryons universitaires, elle a érigé, en plein champ, des prisons et des polyvalentes, elle a fermé les scolasticats, les juvénats et les grands séminaires, elle a étatisé les hôpitaux et nationalisé l'électricité.

En 1960, le clergé, malgré ses lacunes, lançait dans la vie un million de jeunes diplômés. En 1960 toujours, les institutions fédérales, indépendamment des allégeances politiques, éveillaient les esprits avec les programmes d'aide du Conseils des Arts, une production soutenue de l'Office national du film et surtout une radio et une télévision de langue française — la Société Radio-Canada — offrant une programmation de bon niveau.

Dans certains secteurs, tout était à faire. Les musées et les bibliothèques n'étaient pas à la mode dans l'ancien régime. Au moment de la victoire du Parti québécois, en novembre 1976, Québec comptait un Musée d'État dont la plupart des salles d'exposition avaient été détournées de leurs fonctions premières, Montréal tenait loin du public un Musée d'art contemporain et regardait vaciller son Musée des Beaux-Arts. Ici et là, sur le territoire, on trouvait des petits musées héroïques que voisinaient des bibliothèques publiques tout aussi rares que modestes.

L'école ne suffisait pas ; il fallait la prolonger dans des lieux d'éducation permanente. Ce fut le plan de développement des bibliothèques publiques et la loi du livre. Aujourd'hui, il est encore de bon ton de décliner nos retards en pieds carrés de bibliothèques, en collections de livres, en personnel qualifié. L'assaut dont fut l'objet la Grande Bibliothèque, dès son ouverture, a bien démontré l'extrême besoin ressenti par la population, malgré les progrès accomplis depuis un quart de siècle. Les lacunes sont énormes, mais la situation n'est pas entièrement sombre.

Le Québec est en effet le seul endroit en Amérique du Nord où un nouvel ouvrage peut se retrouver automatiquement dans plus de 200 librairies en l'espace de 48 heures. Cette mise en place ne peut être bloquée par quiconque. Elle ne dépend pas de l'humeur d'un acheteur de chaîne qui décide pour des dizaines ou même des centaines de succursales. En effet, le libraire doit accepter en office les nouveautés s'il veut garder son agrément, lequel lui donne le privilège de vendre aux institutions publiques au prix marqué. Ayant d'abord pour mission de servir le grand public, les libraires doivent répondre à certaines exigences : leurs librairies doivent être facilement accessibles, ils doivent tenir un inventaire raisonnable, avoir du personnel compétent, respecter à la fois les exclusivités obtenues par les distributeurs et les tabelles (les taux de change) établies périodiquement par les autorités compétentes. Pour les éditeurs, l'agrément signifie une aide modeste de la Sodec et surtout, depuis peu, l'accès au crédit d'impôt,

encore que, brèche dangereuse, l'agrément n'est pas requis dans ce cas. Normalement, l'éditeur n'a pas le droit de vendre directement aux institutions et il doit accorder aux libraires une remise de 40 %, sauf sur les manuels scolaires, les vrais. Enfin, les maisons de distribution ont pu se développer grâce au respect de leurs exclusivités.

Avant la loi 51 de 1979 (L.R.Q. D-8.1 : Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre), les grandes librairies et les rares bibliothèques pouvaient faire leurs achats directement en Europe. Des commissionnaires sillonnaient d'ailleurs le Québec pour faciliter les approvisionnements. Du jour au lendemain, les distributeurs ont pu se déployer et tenir des inventaires de plus en plus considérables. Aujourd'hui, bien rares sont les livres qu'un libraire ne peut obtenir en 3 ou 4 jours (comparativement à 6 à 8 semaines avant 1980).

Bref, la population du Québec est mieux servie que celle du reste du Canada ou celle des États-Unis. Un réseau de librairies indépendantes complète un honnête ensemble de bibliothèques publiques. Les chaînes de librairies gardent une taille acceptable et respectent de façon générale les règles du jeu. Parfois, certaines rêvent des surremises qu'obtiennent les Chapters-Indigo mais oublient l'efficacité des entreprises de distribution et l'avantage des achats institutionnels au prix marqué.

Il s'en est trouvé pour dire qu'en fin de compte, ce sont les bibliothèques publiques qui font les frais de la politique du livre. La question a, plus d'une fois, été examinée. Au total, les bibliothèques y trouvent leurs avantages. Le bon fonctionnement de la chaîne du livre les sert. Bibliothèques et libraires sont complémentaires ; c'est le fondement de la loi.

L'ennemi du livre, c'est sans conteste le livre lui-même. Si un titre n'a pas fait parler de lui après quelques semaines, il doit céder sa place.

L'avenir

Tôt ou tard, il faudra réglementer les pratiques commerciales et imposer le prix unique. Pour le moment, il nous paraît essentiel que la loi soit mieux respectée et que les achats soient bien répartis entre les librairies situées à proximité les unes des autres. La liste est disponible sur demande.

La pérennité du livre est assurée, mais pas n'importe lequel. Le livre de demain sera de mieux en mieux fait. N'est-il pas, en quelque sorte, un objet d'art, un des derniers refuges des artisans ? Peu de gens se doutent du nombre de personnes associées à la préparation, la publication et la diffusion d'un livre.

Plus les techniques se modernisent, plus le livre gagne en qualité, plus aussi il devient accessible. Depuis plus d'une dizaine d'années, on nous vante le livre électronique. Il y a du progrès à faire pour qu'un écran soit assez confortable pour rendre agréable la lecture d'un long texte. L'extrême avantage du numérique est pour l'instant de permettre la transmission de données qui peuvent reprendre la forme d'un livre. Le jour n'est pas loin où les bibliothèques et les librairies seront équipées en conséquence. L'impression à la demande qu'on vante tant, c'est celle-là. ▣

Son avenir dépend de vous

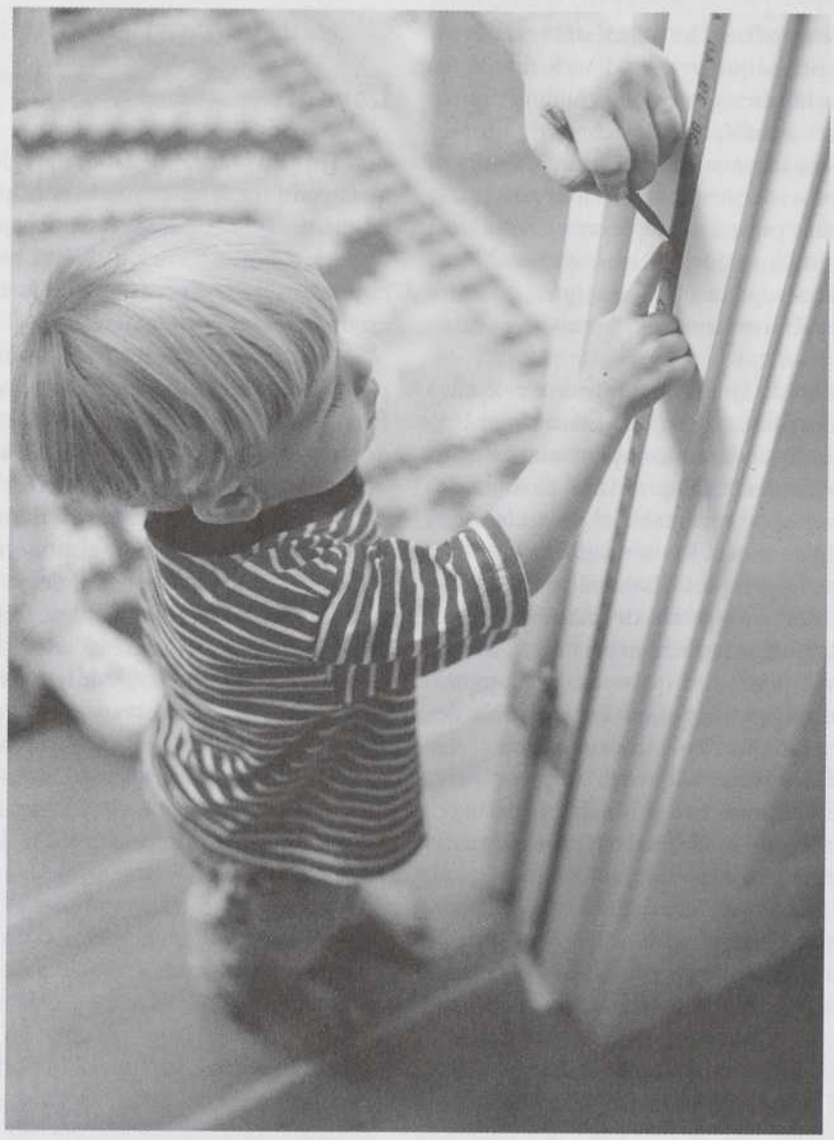

Êtes-vous prêts ?

BiblioMondo

Fier d'être dans votre bibliothèque

Montréal · Londres · Paris · **www.BiblioMondo.com** · Lyon · Cologne · La Haye

ARGUS
LA REVUE QUÉBÉCOISE DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE
DOCUMENTATION BIBLIOTHÈQUES

Lecture de livres, scolarisation et littératie au Québec

JEAN-PAUL BAILLARGEON
Chaire Fernand-Dumont sur la culture
Institut national de la recherche scientifique
jean-paul.baillargeon@ucs.inrs.ca

RÉSUMÉ | ABSTRACTS | RESUMEN

L'auteur fait un survol de l'évolution des habitudes de lecture de livres des Québécois depuis 1979 jusqu'à 2008. Il établit un certain parallèle entre l'évolution observée et la scolarisation des personnes de 15 ans et plus et il trace les grandes lignes de l'état actuel des lieux de ce qu'il est convenu d'appeler la littératie de la population québécoise adulte.

Book Reading, Schooling and Literacy in Quebec

The author takes a brief look at the evolution of reading habits in Quebec from 1979 to 2008. He draws a parallel between the observed evolution and the schooling of those 15 and up, and gives a broad outline of the current state of what is acknowledged as the literacy of the Quebec adult population.

Lectura literaria, escolarización y competencias de lectura

El autor presenta de manera escueta la evolución de los hábitos de lectura literaria de los quebequenses desde 1979 hasta 2008. El autor establece un cierto paralelo entre esta evolución y el nivel de escolarización entre los individuos de 15 años en adelante y describe en grandes líneas las competencias de lectura y en información e informática — que en inglés se ha convenido llamar literacy y en francés littératie — actuales de la población adulta de Québec.

Pour qu'une population puisse lire des livres, il lui faut, d'une part, avoir accès à des livres, principalement par des librairies et des bibliothèques et, d'autre part, qu'elle soit en mesure de les lire, grâce à des compétences acquises en lecture, d'abord et surtout par le truchement de l'institution scolaire.

Pour ce qui est des entreprises dispensatrices de livres, le ministère de la Culture du Québec a favorisé la mise sur pied de librairies, dites agréées, où les établissements publics, à l'exception des universités, devaient s'approvisionner. Cette mesure a mené à la création de librairies partout sur le territoire québécois. Le ministère a également mis en route, dès 1980, un plan quinquennal de développement des bibliothèques publiques afin d'en établir là où il n'y en avait pas et pour renforcer les plus mal pourvues. Le réseau québécois actuel de librairies et de bibliothèques publiques est donc relativement récent dans son ensemble.

Quant au développement des compétences en lecture, elle fut le fait du ministère de l'Éducation et des divers établissements d'enseignement. L'action la plus importante de ce qu'il est convenu d'appeler la Révolution tranquille a été la démocratisation de l'enseignement, c'est-à-dire de permettre à la majorité des élèves de poursuivre des études aussi longtemps que possible. Là aussi, vue dans une perspective historique, cette démocratisation a un passé assez récent. Tout au plus 40 ans pour les premières mesures, passablement moins quand il s'est agi de fonder certains collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) et tout le réseau de l'Université du Québec.

Ainsi, l'accès à des livres en quantité, les compétences généralisées en lecture sont des phénomènes relativement nouveaux dans l'histoire culturelle du Québec. Si cela a marqué la société québécoise actuelle, cela a aussi produit des laissés-pour-compte, ceux qui n'ont pu bénéficier, vu leur âge, de cette démocratisation. La pratique de lecture de livres de façon massive est chose récente. Au début de la Révolution tranquille, elle s'est butée, en plus de la faible scolarisation des adultes, à un engouement marqué pour la télévision — arrivée ici dès 1952 — qui ouvrait les Québécois à la modernité. L'implantation des librairies et des bibliothèques publiques, la démocratisation de l'enseignement, tout cela est survenu alors que la vaste majorité des foyers avaient déjà à leur disposition au moins un récepteur de télévision et que les habitudes d'écoute de celle-ci étaient bien ancrées depuis longtemps.

Tableau 1
Lecteurs réguliers de livres, population de 15 ans et plus, Québec, 1979-2004, en pourcentage

1979	1983	1989	1994	1999	2004
54,3	51,0	53,2	56,9	52,0	59,2

Source : Ministère de la Culture et des Communications du Québec, Enquêtes quinquennales sur les pratiques culturelles des Québécois.

Tableau 2
Nombre moyen de livres lus annuellement par des lecteurs réguliers, Québec, 1979-2004, en pourcentage

	1979	1983	1989	1994	1999	2004
Moins de 10	23,6	22,6	33,3	29,8	29,2	45,0
20 et plus	46,8	51,4	41,1	42,4	41,4	28,3

Source : Ministère de la Culture et des Communications du Québec, Enquêtes quinquennales sur les pratiques culturelles des Québécois.

Tableau 3
Pourcentage des personnes de 15 ans ou plus, possédant un ordinateur à domicile, selon le temps d'utilisation hebdomadaire d'Internet et le nombre de livres lus annuellement, Québec, 2004

		Heures hebdomadaires, Internet				
Livres lus annuellement	Ensemble	Aucune	Moins de 1 heure	1 à 3 heures	4 à 10 heures	11 heures +
Aucun	3,5	0,6	0,9	1,0	0,7	0,3
1-4 livres	23,0	2,9	3,6	6,1	5,9	4,6
5-9 livres	17,2	1,9	2,1	3,7	6,6	3,0
10-19 livres	27,9	2,7	2,9	6,8	9,2	6,3
20 livres +	28,4	2,3	3,7	6,2	8,8	7,2
Total	100,0	10,4	13,2	23,8	31,2	21,4

Source : Ministère de la Culture et des Communications du Québec, *La pratique culturelle en 2004*. Compilations et calculs, Jacques Lemieux, Université Laval et Jean-Paul Baillargeon, INRS.

Dans le présent article, nous ferons un bref survol de l'évolution des habitudes de lecture de livres, de 1979 à nos jours, en expliquant quelques variations. Puis nous établirons un certain parallèle entre cette évolution et celle de la scolarisation des personnes de 15 ans et plus. Enfin, nous tracerons les grandes lignes de l'état actuel des lieux pour ce qu'il est convenu d'appeler la littératie de la population québécoise adulte.

Lecture de livres

Si la Révolution tranquille s'est manifestée dès le début des années 1960, si les premières mesures du ministère de la Culture pour favoriser le développement des librairies et des bibliothèques publiques datent d'environ la même époque, ce n'est qu'en 1979 que le Ministère a fait sa première enquête sur les pratiques culturelles, soit environ quinze ans après les premières mesures de démocratisation de l'enseignement. À ce moment-là, le prestige social de la lecture de livres était assez élevé. Il s'est estompé au fil des ans, au fur et à mesure de la propagation de nouveaux équipements audiovisuels de loisir domestique (câblodistribution, cassettes audio et vidéo, CD, Cédéroms, DVD, jeux vidéo, Internet, etc.).

On peut donc considérer que les réponses aux premières enquêtes sur les pratiques culturelles ont souffert d'une certaine inflation : des gens, non lecteurs de livres ou lecteurs occasionnels, ont pu se déclarer lecteurs réguliers, « pour bien paraître ». À l'examen du tableau 1, on peut constater, en gros, que la proportion des lecteurs réguliers semble quasi constante à travers le temps. Mais, si on s'en remet à la remarque précédente, on pourrait affirmer que les résultats des premières enquêtes contiennent probablement une surévaluation de ces lecteurs. Mais cette surévaluation se serait atténuée avec le temps. Par conséquent, on pourrait conclure à un léger accroissement, en 25 ans, de la proportion des lecteurs réguliers.

Un chiffre étonne dans la série, celui de 1999 : 52 % des 15 ans et plus ont déclaré être des lecteurs réguliers de livres, contre 56,9 % en 1994 et 59,2 % en 2004. Cette année-là correspond à l'arrivée massive, tant dans les foyers que dans les bibliothèques publiques, d'Internet et d'équipements audiovisuels, comme les DVD. Ces innovations ont connu un engouement subit qui a

pu faire diminuer de façon momentanée une certaine intensité d'habitudes de lecture.

La baisse de cette intensité, si elle n'a été que temporaire quant à la proportion des lecteurs réguliers, semble s'être poursuivie jusqu'en 2004, pour ce qui est du nombre de livres lus annuellement (Tableau 2). La proportion de lecteurs ayant lu moins de 10 livres par année avait connu une certaine diminution depuis 1994 (29,8 % contre 33,3 % en 1989), mais elle est remontée considérablement en 2004 : 45 %, soit près d'un lecteur sur deux.

Quant à la proportion des grands lecteurs, ceux ayant lu au moins 20 volumes par an, si elle est restée assez stable de 1989 à 1999, elle a chuté à 28,3 % en 2004. Il y a une proportion de plus en plus grande de lecteurs réguliers, mais celle-ci se compose désormais davantage de lecteurs d'un petit nombre de livres que de grands lecteurs.

On a dit à maintes reprises qu'Internet avait détourné une proportion significative de gens de la lecture de livres. On donne comme exemples, parmi d'autres, le fait que les étudiants des universités et des collèges citent davantage de sources du Web que d'ouvrages imprimés dans leurs travaux scolaires. À notre avis, cela est un mauvais exemple car, quand on parle de lecture de livres dans des enquêtes comme celles sur les pratiques culturelles des Québécois, il s'agit de lectures *libres* à des fins *personnelles*, non pas pour le travail ou les études. Nous sommes donc allés voir dans l'enquête de 2004 le rapport pouvant exister entre la lecture de livres et l'utilisation d'Internet (Tableau 3). Les résultats de cette démarche montrent que les grands usagers d'Internet sont *aussi* des lecteurs assidus, de lecteurs moyens à grands lecteurs. Cette observation vient s'ajouter à un constat général, à savoir qu'une assez petite proportion des 15 ans et plus s'adonne à une palette très diversifiée de pratiques culturelles. Les grands lecteurs de livres se concentrent dans ce segment de la population. Celui-ci n'a fait qu'ajouter à sa palette un usage intense d'Internet, au même titre qu'il s'adonne intensément à d'autres pratiques culturelles.

Scolarisation

Toutes les enquêtes de pratiques culturelles montrent que plus les gens sont scolarisés, plus leur propension à lire des livres est élevée. Cela se comprend, en ce sens que chaque année d'études supplémentaire est une année de plus de lectures obligatoires, lesquelles contribuent à développer les compétences en lecture. Qu'a fait la démocratisation de l'enseignement pour développer cette compétence ? En d'autres termes, dans quelle mesure la démocratisation de l'enseignement a pu élargir le lectorat potentiel grâce à une scolarisation prolongée ?

Il va sans dire que les progrès en matière de scolarisation ne peuvent être que lents, donc vraiment ostensibles qu'à long terme. On examinera par conséquent

Ainsi, l'accès à des livres en quantité et les compétences généralisées en lecture sont des phénomènes relativement nouveaux dans l'histoire culturelle du Québec.

la situation de certains niveaux de scolarité atteints chez les adultes en 1981, soit environ 20 ans après la période de la Révolution tranquille, et en 2001. Nous nous en tiendrons à deux extrêmes, ceux ayant obtenu un diplôme universitaire et ceux n'ayant pas obtenu de certificat d'études secondaires ou l'équivalent, ou ayant fréquenté l'école dix ans ou moins (chez les plus âgés, la catégorie comprend un grand nombre de personnes ayant complété tout au plus une « quatrième année forte »).

En 1981, chez les moins de 40 ans — les premiers à bénéficier de la démocratisation de l'enseignement des années 1960 —, on observe une proportion de 10-12 % de diplômés universitaires chez les 30-39 ans. Par contre, chez les 20-24 ans, malgré une accessibilité élargie à l'enseignement, on remarque que plus d'une personne sur trois n'a pas obtenu son certificat d'études secondaires. Si cette proportion baisse à moins de 30 % chez les 25-34 ans, elle s'accroît ensuite de façon considérable, de plus en plus importante selon l'âge, chez ceux qu'on peut caractériser de laissés-pour-compte de la démocratisation. Ils étaient adultes à l'époque. Chez les 65 ans ou plus, au-delà des trois quarts pouvaient être considérés comme très faiblement scolarisés. La Révolution tranquille avait ainsi permis, en 1981, à seulement 10 % des 25-39 ans, d'arriver à un diplôme universitaire. C'est à la même époque que le ministère de la Culture mettait en place son plan quinquennal de développement des bibliothèques publiques. Il est à remarquer que les tranches d'âge ci-haut mentionnées comprenaient alors 40 % de la population de 15 ans et plus. Celles n'ayant pu bénéficier de la démocratisation de l'enseignement en représentaient 50 %. Si on ajoute les 20-24 ans aux 25-39, on se retrouve avec un peu plus de 45 % des 15 ans ou plus ayant pu bénéficier de l'accessibilité aux études.

Qu'en est-il en 2001, 20 ans plus tard ? Les pourcentages des gens faiblement scolarisés sont partout inférieurs à ceux de 1981, allant de diminutions d'environ 10 à 12 points chez les 20-34 ans, à plus de 23 chez les 40-44 et à plus de 30 chez les 45-64. Les 65 ans ou plus n'ont bénéficié que d'environ 13 points de diminution. Il est remarquable de constater que les pourcentages de diplômés universitaires ont presque tous crû plus lentement qu'ont diminué les proportions des adultes faiblement scolarisés. Ce qui laisse entendre que les gains en scolarité auraient été faits surtout aux niveaux intermédiaires.

Tableau 4

Population de 20 ans et plus, n'allant plus à l'école, par niveaux de scolarité atteints, par âge, Québec, 1981 et 2001, en pourcentage

Âge	1981			2001		
	% pop. 15 ans et plus	Inf. Certif. études sec.	Grade univ.	% pop. 15 ans et plus	Inf. Certif. études sec.	Grade univ.
20-24	11,6	36,6	2,4	5,0	26,4	5,2
25-29	12,0	29,8	9,0	7,0	18,7	20,4
30-34	11,7	29,8	11,6	8,6	17,7	21,5
35-39	10,0	37,5	9,8	11,2	20,0	18,0
40-44	8,2	47,4	8,2	12,1	24,0	15,4
45-64	29,2	62,3	5,3	36,8	32,0	14,1
65 plus	12,7	75,7	2,9	17,9	63,0	6,0

Source : Statistique Canada, Recensements de la population, 1981 et 2001.

Malgré cela, on se retrouve avec plus de 20 % de diplômés universitaires chez les 25-29 ans de 2001 et avec 21,5 % dans la cohorte des 30-34 ans. C'est dans cette cohorte qu'on trouve les gains les plus importants de tous les groupes d'âge en ce qui a trait aux proportions de personnes hautement scolarisées.

Enfin, c'est chez les moins de 40 ans qu'on trouve les proportions les plus importantes des gens fortement scolarisés, à l'instar de la situation de 1981, mais avec des parts beaucoup plus élevées. Par contre, si les personnes fortement scolarisées de 1981 se situaient dans un bloc représentant 45 % des 15 ans et plus, celles de 2001 se retrouvent, pour les mêmes strates d'âges, dans moins de 32 % des 15 ans et plus. En 2001, les 40 ans et plus composent près de 67 % de cette population, contre 50 % en 1981. Nous voyons ici un autre mouvement lent de la population, celui de son vieillissement démographique.

Que signifie tout cela en termes de compétences en lecture et en propension à lire des livres ? Si la démocratisation de l'enseignement a contribué à faire diminuer de façon significative la part de la population faiblement scolarisée dans tous les groupes d'âge entre 1981 et 2001, elle n'a pas suscité une augmentation importante de cohortes fortement scolarisées, sauf chez les 25-34 ans. La diminution des proportions de gens faiblement scolarisés s'est faite, partout et sans exception, en faveur des personnes moyennement scolarisées, ou, dit d'une autre façon, des personnes moyennement compétentes en lecture. Il est à remarquer que, si on trouve plus de 20 % de gens hautement scolarisés chez les 25-34 ans, ces derniers ne représentent que 15,6 % des 15 ans et plus de 2001, alors qu'ils constituaient 23,7 % de la population observée de 1981, une diminution de plus de huit points. Le vieillissement démographique aurait en quelque sorte annulé les gains en nombre de personnes hautement scolarisées.

Ces constats sont à mettre en parallèle avec les données des tableaux 1 et 2. Un accroissement très lent du pourcentage de lecteurs réguliers; une diminution quasi régulière de la part des grands lecteurs, suivie d'une chute en 2004. On peut en conclure que, en sus du phénomène croissant des équipements et des produits audiovisuels, la montée des gens moyennement scolarisés entre 1981 et 2001 a pu contribuer à fournir des lecteurs réguliers, mais des lecteurs peu enclins à lire beaucoup de livres.

Littératie

Littératie sonne un peu comme un barbarisme en français : il aurait été emprunté à un certain vocabulaire techno-éducatif de la langue anglaise. Sans remplacer le terme d'analphabétisme, il vient en quelque sorte le nuancer et en élargir le champ d'observation. R. Legendre, dans son *Dictionnaire actuel de l'éducation* (Montréal, Guérin Éditeur, 2005 : 841), définit ainsi la littératie : « L'aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités ».

En 2003, un groupe de pays, coordonné par l'OCDE, a tenté de mesurer les divers niveaux d'analphabétisme et de littératie dans leurs sociétés respectives et de faire des comparaisons entre elles. Parmi ces pays, il y avait le Canada et le Québec. Statistique Canada agissait pour l'ensemble du Canada. Plusieurs organismes de l'État québécois ont contribué à la conception de l'enquête, à sa réalisation et à l'analyse de ses résultats pour le Québec[1]. Elle s'intitulait *Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (Eiaca)*. Adaptée à chaque pays, elle mettait en situation un fort échantillon d'adultes afin de mesurer leur compréhension de textes suivis et schématiques. Les scores obtenus ont été distribués selon cinq niveaux de compétence, allant du premier niveau, caractérisé par de très faibles compétences, aux niveaux 4 et 5 témoignant de compétences

1. Voir en particulier http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/pdf2005/fs_Eiaca2003.pdf.

Tableau 5
Niveaux de littératie, selon l'âge, Québec, Canada et ailleurs, 2003, en pourcentage

	16 ans +		16-65 ans		16-25 ans	
	Niveau 1*	Niveau 2**	Niveau 1*	Niveau 2**	Niveau 1*	Niveau 2**
Québec	22	32	16	33	8	28
Canada	20	28	15	27	10	25
USA			20	33		
Norvège			8	26		
Suisse			16	36		
Italie			47	33		

* Niveau 1 : Très faible compétence. Peut difficilement identifier une information d'une posologie.
** Niveau 2 : Faible compétence. Peut lire de courts textes dans un contexte familier, avec un vocabulaire connu restreint. Évite toute situation qui sort de ces critères.
Source : ISQ, Développer nos compétences en littératie : un défi porteur d'avenir, www.stat.gouv.qc.ca.

Tableau 6
Nombre de personnes faibles en littératie, Québec, 2003

	Niveau 1	Niveau 2	Ensemble
16 ans +	1,3 million	1,9 million	3,2 millions
16-65 ans	800 000	1,7 million	2,5 millions
16-25 ans	81 000	265 000	346 000

Source : ISQ, Développer nos compétences en littératie : un défi porteur d'avenir, www.stat.gouv.qc.ca.

élevées et très élevées. Les auteurs des enquêtes considèrent le niveau 3 comme « le niveau minimal permettant de comprendre et d'utiliser l'information contenue dans des textes et des tâches grandissantes qui caractérisent la société du savoir émergente » (Statistique Canada et OCDE, *Apprentissage et réussite; premiers résultats de l'enquête sur la littératie et les compétences des adultes*, Ottawa et Paris, Éditions OCDE, 2005).

Cette enquête est très riche en résultats. Nous n'en effectuerons qu'un survol pour avoir une idée générale des compétences ou des inaptitudes des Québécois de 15 ans et plus en matière de déchiffrement ou de compréhension de textes. Les résultats retenus ici ne portent que sur la compréhension de textes suivis. L'enquête de 2003 avait été précédée d'une opération analogue en 1994, mais beaucoup moins élaborée. D'une façon générale, il y aurait eu amélioration entre 1994 et 2003 : le Québec serait passé d'un million d'analphabètes fonctionnels à environ 800 000.

En 2003, 22 % des 16 ans et plus avaient une capacité de lecture de niveau 1, soit l'équivalent de l'analphabétisme fonctionnel qui se caractérise, par exemple, par la difficulté à lire l'information clé d'une posologie (« deux comprimés trois fois par jour, le matin, le midi et au coucher »). En même temps, 32 % du même groupe étaient classés au niveau 2, soit celui où on ne peut lire que de courts textes d'un vocabulaire familier et restreint. Ainsi, selon les concepteurs de l'enquête, plus de la moitié des 16 ans ou plus ne pouvaient avoir facilement accès à de « l'information contenue dans des textes [...] qui caractérisent la société du savoir émergente ». Ce constat peut paraître brutal, mais il confirme celui déjà fait quant aux proportions de gens faiblement et moyennement scolarisés chez les 15 ans et plus de 2001. Il s'agit en fait de 3,2 millions de personnes sur un peu plus de 6 millions (Tableaux 5 et 6).

Quand on examine la population dite active, on constate une moindre proportion de gens au niveau 1 que pour l'ensemble des 16 ans et plus (16 % contre 22 %, soit environ 800 000 personnes). Quant à ceux se situant au niveau 2, on en trouve 33 % ou 1,7 million. Au sein de la population active, 2,5 millions de personnes peuvent difficilement décoder des textes suivis jugés minimaux pour bien vivre dans un contexte de « société du savoir » (Tableaux 5 et 6). En fait, 51 % seulement de cette population peut facilement déchiffrer de tels textes.

Par ailleurs, malgré la possibilité de poursuivre des études, de nombreux jeunes de la population active souffrent d'une faible littératie. Il s'agit des 16-25 ans : 8 % d'entre eux, ou 81 000 jeunes adultes, peuvent être considérés comme des analphabètes fonctionnels. Par contre, 265 000 ont été classés de niveau 2, soit un jeune sur quatre. Ensemble, ils forment environ 35 % de la cohorte, environ 346 000 personnes (Tableaux 5 et 6). Il est à remarquer que si l'ensemble du Canada ne comprend, chez ces jeunes, que 8 % de niveau 1, ceux de niveau 2 y sont plus importants, en proportion, qu'au Québec (28 % contre 25 %).

Le développement de compétences en littératie, surtout dans les écoles publiques du primaire et du secondaire, n'a pas été accompagné par l'enrichissement des bibliothèques d'établissement quand il y en avait.

Un bref regard sur d'autres sociétés nous donne à constater que les Québécois faibles en littératie se situent quelque part dans la moyenne des principaux pays observés. On remarque au Québec une part équivalente à celle des USA pour ce qui est des personnes faiblement compétentes en littératie (33 %). Chez les 16-65 ans, la part des analphabètes fonctionnels est quelque peu inférieure (16 % contre 20 %).

Conclusion

Que peut-on tirer de tous ces chiffres si l'on veut déterminer le profil virtuel du lectorat québécois de livres chez les 15 ans et plus ? En un premier temps, il est bon de signaler que le nombre absolu d'analphabètes fonctionnels a régressé de un million de personnes en 1994 à environ 800 000 en 2003. Mais cela ne fait pas nécessairement 200 000 lecteurs de plus de la catégorie 3 ébauchée plus haut. Il y a un saut qualitatif de taille entre l'analphabétisme fonctionnel et le niveau 3 défini dans l'enquête internationale.

Certains chiffres semblent concorder. Plus d'un Québécois de 15 ans ou plus se dit lecteur régulier de livres (Tableau 1). Environ un Québécois de 16 ans ou plus sur deux a été classé analphabète fonctionnel ou très faible en littératie (Tableau 5). Selon le tableau 4, plus les gens sont jeunes, plus grandes sont leurs proportions de fortement à moyennement scolarisés. On retrouve le même genre de phénomène en littératie (Tableau 5).

Au-delà de ces correspondances sommaires, il y a lieu d'apporter certaines nuances. Il faut rappeler d'abord que les déclarations de lecteurs réguliers de livres sont des auto-évaluations. Que veut dire « lecteur régulier » ? Lire plus de 20 livres par année ? Lire en douze mois un ou deux livres ? Quels genres de livres ? Il y a quand même une différence marquée de difficulté d'accès entre un traité de philosophie, un roman de la collection Arlequin ou encore une bande dessinée pour adultes. Si le premier requiert un vocabulaire assez large formé de mots peu courants, les deux autres font appel à un vocabulaire beaucoup plus restreint avec lequel les gens de niveau 2 sont familiers.

On a dit que la longue scolarisation d'une population est un phénomène à évolution lente. On a mentionné aussi le vieillissement démographique comme un phénomène semblable. On a rappelé que les cadets de moins de 15 ans, s'ils ont bénéficié d'une longue scolarisation, composent des cohortes moins nombreuses que celles de leurs aînés.

D'où une sorte de coupure entre générations : les jeunes sont de fortement à moyennement scolarisés; les plus âgés (ceux au-delà de 40 ans) sont de moyennement scolarisés à très faiblement scolarisés. De là deux niveaux d'accès fort différents à la lecture de livres. Par contre, si la lecture de livres jouit toujours d'un prestige social chez les aînés, relativement incapables de s'y adonner, elle en a beaucoup moins chez les plus jeunes plus scolarisés et plus compétents en littératie. Si on y trouve une plus grande proportion de lecteurs réguliers, ceux-ci lisent moins de livres chaque année que les grands lecteurs des cohortes âgées. Pour eux, le livre est moins prestigieux. Ils consacrent davantage de temps que leurs prédécesseurs d'il y a vingt ans aux plaisirs procurés par les équipements et les produits audiovisuels de loisir.

Pour toutes sortes de raisons et comparativement au monde anglo-saxon nord-américain, la lecture de livres au Québec a des racines récentes. Malgré le fait que certaines conditions fondamentales à l'accès à la lecture et à la compétence en littératie se soient grandement améliorées, ces racines demeurent toujours fragiles en raison de l'irruption de l'audiovisuel et de la généralisation de l'écoute de la télévision. Enfin, le développement de compétences en littératie, surtout dans les écoles publiques du primaire et du secondaire, n'a pas été accompagné par l'enrichissement des bibliothèques d'établissement quand il y en avait. « On a fait des efforts gigantesques pour développer des compétences en lecture, mais sans en favoriser l'utilisation. On a ouvert des portes mais sans indiquer sur quoi elles ouvraient » (Baillargeon, Jean-Paul, 2005, «Les bibliothèques publiques et la Révolution tranquille au Québec», *Bulletin des bibliothèques de France*, tome 5, vol. 1 : 11). ⊙

ARGUS
LA REVUE QUÉBÉCOISE DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE
DOCUMENTATION BIBLIOTHÈQUES

Les associations professionnelles en sciences de l'information au Québec

MARCEL LAJEUNESSE
Professeur associé
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
Université de Montréal
marcel.lajeunesse@umontreal.ca

RÉSUMÉ | ABSTRACTS | RESUMEN

Depuis 1932, sept associations professionnelles ont été créées en sciences de l'information au Québec, six en bibliothéconomie et une en archivistique. Chacune a ses buts, ses objectifs, sa mission propre qui définissent son action. Ces associations sont de dimension modeste. Les plus importantes (l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation, la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec et l'Association des archivistes du Québec) rassemblent entre 500 et 750 membres et offrent les services d'un secrétariat permanent. Ces associations se sont dotées récemment d'un organisme de concertation, la Table des milieux documentaire et archivistique du Québec, pour mieux coordonner leur action et faire front commun auprès des gouvernements et des médias.

Quebec's professional information science associations

Since 1932, seven information science-related professional associations have been created in Quebec : six in library science and one in archives science. Each of them has its own goals, objectives and mission that guide its activities. These associations are considered small. The most important ones (Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation, Corporation of Professional Librarians of Quebec, and Association des archivistes du Québec) have between 500 and 750 members, and offer services through permanent secretariats. These associations have recently created a joint agency, the Table des milieux documentaire et archivistique du Québec, to better coordinate activities and to speak as one with governments and media.

Las asociaciones profesionales en ciencias de la información en Québec

Desde 1932, siete asociaciones profesionales de modestas dimensiones en ciencias de la información han visto el día en Québec : seis en biblioteconomía y una en archivonomía. Cada una tiene una misión propia que define sus acciones y sus objetivos. Las más importantes (Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation, Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec y Association des archivistes du Québec) reúnen a entre 500 y 750 miembros y cuentan con un personal administrativo de tiempo completo. Recientemente, estas asociaciones se dotaron de un organismo de concertación, la Junta de los medios documental y archivístico de Québec, para coordinar sus acciones y hacer un frente común ante el gobierno y los medios de comunicación.

LE MONDE DES SCIENCES DE L'INFORMATION au Québec est quadrillé par un nombre considérable d'associations œuvrant dans ce milieu et regroupant les professionnels du domaine. Il y a quelques années, on posait, dans un périodique spécialisé, la question suivante : « Y a-t-il trop d'associations en bibliothéconomie au Québec ? » (Mercure 1993). Il est difficile de répondre de façon précise à cette question, car les associations, basées sur l'engagement volontaire, ne regroupent que les personnes qui veulent bien y adhérer et qui y trouvent leur intérêt personnel et professionnel.

Dans ce texte, nous nous intéressons aux associations du domaine de la bibliothéconomie, des sciences de l'information et de l'archivistique qui ont leur siège au Québec et qui ont pour mission de promouvoir les bibliothèques, les services et les centres de documentation ou les archives au Québec. En plus de celles-ci, il existe d'autres associations qui ont pour mission de regrouper des membres à travers le Canada, et un certain nombre de Québécois en font partie. Les associations canadiennes ne sont pas incluses dans les sept associations québécoises dont nous allons rendre compte.

Association des bibliothécaires du Québec

La sociologie des associations nous enseigne que l'association est l'outil nécessaire pour regrouper des personnes œuvrant dans un même domaine en vue de réaliser des actions et de promouvoir dans la société leur champ d'activités. C'est dans ce but d'affirmation de leur activité dans la société que fut fondée, en 1932, l'Association des bibliothécaires du Québec Library Association (ABQLA). Cette association, la plus ancienne du Québec, et la plus ancienne au Canada après l'Ontario Library Association, a été créée par Gerhard R. Lomer, directeur de la bibliothèque de l'Université McGill et directeur de l'École de bibliothéconomie de la même université, qui s'était adjoint à cette fin Aegidius Fauteux, alors directeur de la Bibliothèque municipale de Montréal. À ses débuts, l'association visait à regrouper surtout les diplômés de l'École de McGill. Ses membres étaient alors en grande majorité de langue anglaise, mais comptaient dans ses rangs quelques bibliothécaires de langue française éminents :

L'ABQLA, la plus ancienne association du Québec [...], a été créée par Gerhard R. Lomer, directeur de la bibliothèque de l'Université McGill et directeur de l'École de bibliothéconomie de la même université.

outre Fauteux, Marie-Claire Daveluy, Hélène Grenier et Louise Lefebvre, diplômées de McGill. Jusqu'à la création, en 1943, de l'Association catholique des bibliothèques d'institutions, l'ABQLA fut la seule association professionnelle en bibliothéconomie œuvrant au Québec (Lefebvre 1977a).

L'ABQLA fut constituée en « corporation » en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies du Québec par lettres patentes émises le 21 novembre 1946. Les objectifs actuels de l'association visent à :

- assurer à ses membres la possibilité de protéger leurs intérêts personnels ;
- faciliter l'échange d'informations sur les questions concernant les bibliothèques ;
- sensibiliser les instances politiques et le grand public au rôle des bibliothèques au Québec ;
- renforcer les liens avec les organisations fédérales, provinciales et locales de bibliothécaires ;
- soutenir et promouvoir l'alphabétisation au sein de la collectivité.

Pour atteindre ces objectifs, l'association tient un congrès annuel, publie trois fois l'an le *ABQLA Bulletin*. Elle a cinq sections : bibliothèques scolaires, bibliothèques publiques, bibliothèques de collège et d'université, secteur jeunesse et groupe d'intérêts pour les bibliotechniciens. L'ABQLA est une petite association, principalement de langue anglaise, qui regroupe des membres individuels et des établissements. En 2007, l'association a célébré son 75e anniversaire, ce qui, dans le contexte québécois et canadien, démontre une continuité et une vitalité remarquables.

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation

L'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (Asted) a été créée en 1973 à la suite de la transformation de l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française (ACBLF). Héritière d'une succession d'associations — l'Association catholique des bibliothèques d'institutions de 1943 à 1945, l'Association canadienne des bibliothèques catholiques de 1945 à 1948, l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française à partir de 1948 —, l'Asted fut mise sur pied dans le sillage des conclusions de la Commission de révision des objectifs et des structures. Il s'agissait alors de prendre en compte les mutations du monde des bibliothèques, l'émergence des sciences de l'information, la fondation en 1969 de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, ainsi que la formation de techniciens en documentation dans les collèges (Léveillé 1977 et Hudon, Marcel 1998).

Rompant avec le libellé des lettres patentes accordées en 1960 par le gouvernement du Canada à l'ACBLF, l'Asted était créée en tant que « corporation », selon la loi des compagnies du Québec en octobre 1973. En novembre de la même année, les règlements et les objectifs étaient adoptés par les membres réunis en assemblée générale, et ces objectifs ont toujours cours :

- promouvoir l'excellence des services et du personnel des bibliothèques, des centres de documentation et des centres d'information ;
- inspirer la législation et promouvoir les intérêts respectifs des bibliothèques, des centres de documentation et des centres d'information auprès des gouvernements concernés ;
- exercer, au sein de la francophonie nord-américaine, un rôle prépondérant en bibliothéconomie, ainsi que dans les sciences de la documentation et de l'information.

La nouvelle association entendait voir autrement le monde de la documentation et reconnaissait alors les sciences de l'information comme un lieu de convergence de différentes disciplines. L'Asted est devenue un regroupement de professionnels des divers milieux et professions de l'information, et une des particularités de cette association est de rassembler, dans une proportion égale (300-300), des membres individuels et des membres collectifs.

L'Asted a exercé, depuis sa création au début de la décennie 1970, son dynamisme de multiples manières. Elle est devenue un interlocuteur crédible des instances gouvernementales canadiennes et québécoises. Par ses nombreuses publications, par l'édition d'outils à l'intention de la profession, telle la traduction en français des *Règles de catalogage anglo-américains*, par sa revue, *Documentation et bibliothèques*, laquelle joue un rôle important parmi les périodiques francophones de la discipline, par ses congrès annuels très fréquentés, l'Asted occupe une place centrale dans le monde documentaire québécois. Elle a, de plus, toujours accordé une importance à l'aspect international de la profession : elle a été l'hôte, à Montréal, en 1982, du congrès de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et elle accueille de nouveau, en 2008, à Québec, le congrès annuel de la même association (Cabral 1998).

Héritière d'une longue tradition associative et de profondes racines dans le milieu professionnel, l'Asted s'est imposée au Québec, au Canada et dans le monde francophone, comme un organisme majeur dans la vie des disciplines et des professions du monde de l'information et de la documentation.

Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec

La Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ) constitue une autre association importante en bibliothéconomie. Sa création, en 1969, par la loi 175 de l'Assemblée nationale, représentait une étape importante de la reconnaissance du bibliothécaire en tant que professionnel. La décennie 1960 avait été une période fort remplie dans le secteur des bibliothèques au Québec. En décembre 1959, était votée la première loi québécoise sur les bibliothèques publiques. En 1961, naissait l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal destinée à procurer aux bibliothèques universitaires ou publiques, de collège ou de recherche, le personnel professionnel de langue française dont elles avaient besoin en cette période de croissance. Ont émergé aussi au cours de cette période les bibliotechniciens formés dans les collèges publics. Dans leurs congrès annuels respectifs, la Quebec Library Association et l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française ont discuté en profondeur de la question du professionnalisme à laquelle étaient confrontés alors leur domaine d'activité et, d'une façon plus large, la société québécoise, et ce sont des membres des deux associations qui ont patronné la naissance de la Corporation (Lefebvre 1977b).

La mise sur pied de la Corporation avait essentiellement pour but la promotion de la profession de bibliothécaire professionnel et la défense des intérêts de ses membres. Les objectifs qu'elles se donnaient en témoignent :

- améliorer la qualité des services d'information offerts par les bibliothécaires à leurs diverses clientèles ;
- enrichir le niveau de compétence du bibliothécaire professionnel ;
- faire connaître le savoir-faire du bibliothécaire professionnel et du professionnel de l'information, et en faire la promotion ;
- voir aux intérêts professionnels des membres.

La loi créant la Corporation protégeait le titre de « bibliothécaire professionnel ». Deux ans plus tard, en 1971, le nouveau code québécois des professions omettait la Corporation en tant qu'ordre professionnel de plein droit, à l'instar des professions reconnues vouées à la défense du public. L'exclusion de la Corporation du Code des professions a été un traumatisme pour plusieurs et une préoccupation constante au sein de la profession. La situation a également eu des effets sur la participation de nombreux bibliothécaires à la vie de la Corporation, à commencer par leur admission à celle-ci.

Depuis sa création, la Corporation s'est particulièrement intéressée à la formation des professionnels dans les deux écoles universitaires du Québec, celle de McGill et celle de l'Université de Montréal. Elle s'est dotée d'un code de déontologie et d'un comité de discipline. Elle intervient publiquement dans les questions concernant les bibliothèques et les bibliothécaires. Sa revue, *Argus*, qui paraît depuis 1971, et son bulletin de nouvelles sont axés sur les questions professionnelles du secteur d'activités. La Corporation ne regroupe que des personnes physiques : elle en compte environ 750 (Horinstein 1994 et 1999).

La création de la CBPQ en 1969, par la loi 175 de l'Assemblée nationale, représentait une étape importante de la reconnaissance du bibliothécaire en tant que professionnel.

Association des archivistes du Québec

Créée en 1967, l'Association des archivistes du Québec (AAQ) visait à regrouper les archivistes œuvrant dans les différents services d'archives au Québec et à susciter chez eux un sentiment d'appartenance à une même profession. Les premiers membres de l'Association provenaient de milieux divers : archives historiques, archives d'évêchés, de collèges, de communautés religieuses, de districts judiciaires, de compagnies, d'associations, de ministères.

Dès la création de l'Association, les fondateurs voient dans celle-ci un moyen de valorisation de la profession et un instrument pour la défense de leurs intérêts professionnels. C'est dans ce but de défense et de promotion des archives, des archivistes et de l'archivistique qu'ils pressent le gouvernement du Québec d'adopter une loi sur les archives, de même qu'ils encouragent la création de dépôts pour assurer la conservation et l'accès des archives et leur utilisation scientifique.

La mission que s'est donnée l'association a peu varié au cours des années, même si la formulation en a été modifiée, par exemple, par l'introduction du terme « information organique et consignée ». En 1980, on y a ajouté la promotion de la recherche. Cette mission est la suivante :

- regrouper les personnes qui offrent aux organisations et à leur clientèle des services liés à la gestion de leur information organique (produite et reçue dans le cadre de la mission d'un organisme ou d'un individu) et consignée (présenté sur un support quel qu'il soit).
- offrir à ses membres des services en français et propres à assurer le développement, l'enrichissement et la promotion de leur profession et de leur discipline ;
- assurer aux membres les services susceptibles de favoriser et d'accroître la communication et

Créée en 1967, l'AAQ visait à regrouper les archivistes oeuvrant dans les différents services d'archives au Québec et à susciter chez eux un sentiment d'appartenance à une même profession.

les échanges internes et externes des idées et des connaissances ;

- promouvoir le développement professionnel des membres en s'impliquant activement au plan de la formation et du perfectionnement, en favorisant la recherche et le développement et en assurant une représentation adéquate de la profession au sein de la société et auprès des corps politiques.

Dotée de deux sections, archives historiques et gestion du document, en 1975, elle a aboli celles-ci en 1990 pour les remplacer par cinq regroupements régionaux, devenus maintenant quatre sections régionales. La revue *Archives* fut lancée en 1969 et on ne dira jamais assez l'importance de ce périodique pour la structuration et le développement de l'archivistique québécoise et sa diffusion à l'étranger. Un bulletin d'information paraît depuis 1971. Depuis 1972, un congrès annuel de deux à trois jours rassemble les membres de l'Association.

Parmi les actions marquantes de l'association, on doit mentionner le rôle capital qu'elle a joué dans l'adoption par l'Assemblée nationale de la Loi sur les archives en 1983. La tenue à Montréal, en 1992, du congrès quadriennal du Conseil international des archives, a mobilisé les forces vives de l'Association et a représenté la maturité de l'archivistique québécoise et canadienne. L'adoption de la Déclaration québécoise sur les archives en 2006-2007 illustre l'importance de la profession d'archiviste dans la conservation du patrimoine et de la gestion de l'information organique et consignée du milieu.

Les années 1980 et suivantes ont été des années fastes dans le développement de la discipline archivistique au Québec par la création dans les universités (Université de Montréal, Université Laval et Université du Québec à Montréal) de programmes de premier cycle et de maîtrise : l'archivistique devenait une discipline enseignée à l'Université. Les valeurs professionnelles ont été affirmées et un code de déontologie a été adopté par l'assemblée générale de l'Association en 1991. En 2007, l'Association a marqué ses quarante ans d'existence ; elle rassemblait alors quelque 600 professionnels du domaine (Gagnon-Arguin 1992; Baillargeon et Lévesque 2007-2008).

Bibliothèques publiques du Québec

Déjà membres d'associations professionnelles générales comme l'ABQLA et l'Asted au sein d'une section de bibliothèques publiques, les directeurs des bibliothèques publiques du Québec se dotent, en 1984, de leur propre association pour assurer leur représentation auprès des instances gouvernementales et pour promouvoir le développement de la lecture publique. Elle a pour nom l'Association des directeurs de bibliothèques publiques du Québec (Adibipuq). Dix ans plus tard, en 1994, ils en modifient l'appellation. Devenue les Bibliothèques publiques du Québec (BPQ), pour représenter plus adéquatement leurs membres et non plus les seuls directeurs, l'association a comme objectifs de :

- représenter les directeurs et les directions des bibliothèques publiques et toutes les personnes intéressées à la promotion des bibliothèques publiques ;
- développer un véritable réseau de bibliothèques publiques au Québec et favoriser la mise en commun des expertises ;
- promouvoir les intérêts des bibliothèques publiques auprès du ministère de la Culture et des Communications, du ministère des Affaires municipales, de l'Union des municipalités du Québec, de la Fédération québécoise des municipalités et d'autres intervenants du milieu.

L'Association des Bibliothèques publiques du Québec possède des sections régionales à travers le territoire québécois, lesquelles ont des projets adaptés aux priorités de leur région. L'association tient une assemblée générale annuelle. Depuis 1993, plusieurs forums qu'elle a tenus sur les bibliothèques publiques ont été consacrés à l'étude des problèmes spécifiques de ces bibliothèques. La revue *Défi*, publiée de 1985 à 1997, a été un outil important d'information et d'étude sur les questions de lecture publique.

Une des grandes activités de l'association, et sans doute la plus visible, est la tenue, depuis 1999, de la Semaine des bibliothèques publiques. Depuis ses débuts, les priorités de cette association sont indéniablement la promotion des bibliothèques et la représentation auprès des instances du gouvernement du Québec et des municipalités. Elle s'associe à d'autres associations professionnelles et à divers organismes du milieu pour réaliser ses objectifs. Les actions et les réalisations des Bibliothèques publiques du Québec sont un excellent indicateur du développement considérable des bibliothèques publiques depuis la mise en place d'une politique au début de la décennie 1960 (Dubois 2004).

Association professionnelle des techniciennes et des techniciens en documentation au Québec

Au cours de la décennie 1960, un nouveau groupe professionnel a émergé dans le monde de la documentation au Québec. Ce sont les bibliotechniciens, appelés maintenant techniciens en documentation. Formés d'abord, de 1963 à 1968, dans des cours d'été au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, ils le sont à partir de 1966 au Collège de Jonquière et, à partir de 1968, dans six collèges d'enseignement général et professionnel (cégep) dans les diverses régions du Québec. Les études sont de trois années (après la fin des études secondaires) dans une filière d'enseignement technique des collèges publics (Jobin-Brulé 1977).

Les diplômés des programmes de techniques de la documentation avaient l'habitude de se retrouver lors du congrès annuel de l'Asted. En 1988, après 20 ans de formation en ce domaine, et à la suite d'un sondage effectué auprès des diplômés de ces programmes, la décision est prise de créer l'Association professionnelle des techniciens en documentation (APTDQ). La nouvelle association s'est donné six objectifs :

- regrouper en association des personnes dont la profession est technicien(ne) en documentation ;
- faire connaître et promouvoir auprès des autorités compétentes le caractère professionnel de la profession ;
- défendre et promouvoir les intérêts des ses membres et de la profession ;
- représenter ses membres auprès des autorités ;
- fournir des services de toute nature en relation avec les buts de la corporation ;
- favoriser le développement de la profession.

L'Association tient une assemblée générale annuelle et un congrès tous les dix-huit mois, et elle publie un bulletin semestriel d'information. Elle s'est dotée également d'un code de déontologie en 2005, de façon à mieux encadrer l'exercice de la profession et à fixer des normes minimales de conduite des membres de l'Association envers les employeurs et les usagers des services d'information.

Association pour la promotion des services documentaires scolaires

Les bibliothèques scolaires sont le maillon faible du réseau des bibliothèques québécoises. Depuis la grande réforme de l'éducation au cours des années 1960, elles ont connu un développement erratique. Vu l'importance de la lecture et de l'initiation au travail de recherche documentaire à l'école primaire et secondaire, cette situation déplorable a été maintes fois soulignée par les diverses associations professionnelles de la documentation et de la pédagogie. La parution, en 1989, du rapport Bouchard, intitulé *Les bibliothèques scolaires ; plus que jamais*, avait suscité beaucoup d'espoir, d'autant plus que ce rapport avait été commandé par le ministère de l'Éducation en vue d'une politique sur le sujet. En réalité, ce rapport est resté sans lendemain au plan des applications.

Au cours de la décennie 1960, un nouveau groupe professionnel a émergé dans le monde de la documentation au Québec. Ce sont les bibliotechniciens, appelés maintenant techniciens en documentation.

C'est néanmoins dans la foulée de la parution de ce rapport qu'a été fondée, en 1989, l'Association pour la promotion des services documentaires scolaires (APSDS) qui mène, depuis cette période, le combat en faveur de la création de véritables bibliothèques scolaires. Les objectifs de l'association sont, à cet égard, très clairs :

- promouvoir les sources documentaires scolaires (bibliothèques scolaires) ;
- promouvoir les nouvelles technologies de l'information comme outils d'apprentissage ;
- promouvoir la concertation et le partenariat avec les autres associations en faveur des bibliothèques scolaires.

L'Association tient une assemblée générale de ses membres annuellement et publie deux bulletins d'information, *L'index virtuel* et *L'index en bref*. Elle exerce une présence et un dynamisme considérable en animant la Coalition en faveur des bibliothèques scolaires. Il ne fait aucun doute que ses actions et sa détermination sont porteuses de réalisations prochaines.

Conclusion

Les diverses associations professionnelles dans le domaine des sciences de l'information au Québec ont été créées à des époques différentes pour répondre à des besoins qui se posaient alors aux professionnels en exercice et pour affirmer leur professionnalisme dans la société.

Au cours des dernières années, les associations auxquelles nous nous sommes intéressé ont réfléchi à une nouvelle approche de la vie associative en vue d'assurer collectivement une meilleure représentation auprès des instances politiques, de réaliser une plus grande concertation, de faire ensemble la promotion des services qu'ils assurent, de mener des recherches, de fournir une meilleure information, d'avoir des positions communes en ce qui à trait à la formation initiale et continue de leurs membres. De là est née, en 2007, la Table des milieux documentaire et archivistique du Québec (Tamdaq). Il faudra suivre l'évolution de

[En 2007 est née] *la Table des milieux documentaire et archivistique du Québec (Tamdaq). Il faudra suivre l'évolution de ce nouveau lieu de concertation et d'intervention des associations au cours des prochaines années.*

ce nouveau lieu de concertation et d'intervention des associations au cours des prochaines années. Tout en conservant leur spécificité et leur vie propres, les associations s'entendent pour modifier leur action dans l'avenir. Ce changement peut être porteur d'actions plus efficaces, et d'une meilleure présence sociale. ◉

Références

Album-souvenir, 1969-1989, Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec. 1989. Montréal : CBPQ, 46p.

L'Asted, vingt ans de dynamisme créateur. 1993. Montréal : Éditions Asted, 59 p.

Baillargeon, Diane et Michel Lévesque 2007-2008, «L'Association des archivistes du Québec, une association impliquée, des archiviste engagés», *Archives*, vol. 39, n° 1, p. 43-92.

Cabral, Louis. 1998. L'Asted : 25 ans de présence active, *Nouvelles de la Bibliothèque nationale*, vol. 30, n° 1 : 5-7.

Dubois, Florian, dir. 2004. *Les Bibliothèques publiques du Québec. De l'Adibipuq aux BPQ... 20 ans de beau défis*. Montréal : BPQ, 119 p.

Gagnon-Arguin, Louise. 1992. L'Association des archivistes du Québec ; vingt-cinq ans d'histoire, *Archives*, vol. 24, n° 1-2 : 9-46.

Horinstein, Régine. 1994. De quelques réflexions à l'occasion des 25 ans de la C.B.P.Q., *Argus*, vol. 23, n° 2 : 4-7.

Horinstein, Régine. 1999. La CBPQ a 30 ans : de quelques réflexions, *Argus*, vol. 28, n° 2 : 5-9.

Hudon, Marcel. 1998. Les origines de l'Asted, *Documentation et bibliothèques*, vol. 44, n° 3 : 113-115.

Hudon, Michèle. 1998. L'Asted a vingt-cinq ans... au sein d'un nouveau millénaire, *Documentation et bibliothèques*, vol. 44, n° 3 : 117-119.

Jobin-Brûlé, Françoise. 1977. Dans la documentation, le technicien : une solution ou un problème ? In Georges-A. Chartrand, dir., *Livre, bibliothèques et culture québécoise*. Montréal : Asted, p. 589-607.

Lefebvre, Louise. 1977a. L'Association des bibliothécaires du Québec/ Quebec library Association. In Georges-A. Chartrand, dir., *Livre, bibliothèques et culture québécoise*. Montréal : Asted, p. 725-759.

Lefebvre, Louise. 1977b. La Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec. In Georges-A. Chartrand, dir., *Livre, bibliothèque et culture québécoise*. Montréal : Asted, p. 801-812.

Léveillé, Jean-M. Bernard. 1977. Les bibliothécaires canadiens-français et leurs trente-deux ans de vie en association (ACBI-ACBLF-Asted). In Georges-A. Chartrand, dir., *Livre, bibliothèques et culture québécoise*. Montréal : Asted, p. 699-723.

Mercure, Gérard. 1993. Y a-t-il trop d'associations en bibliothéconomie au Québec ?, *Argus*, vol. 22, n° 2 : 4-5

Sites internet consultés

http//www.abqla.qc.ca	(ABQLA)
http//www.aptdq.org	(APTDQ)
http//www.archivistes.qc.ca	(AAQ)
http//www.asted.org	(ASTED)
http//www.bpq.org	(BPQ)
http//www.cbpq.qc.ca	(CBPQ)
http//www.rtsq.qc.ca/apsds	(APSDS)

ARGUS
LA REVUE QUÉBÉCOISE DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE
DOCUMENTATION BIBLIOTHÈQUES

Associations professionnelles et offre éditoriale à l'intention des professionnels de l'information et de la documentation au Québec

MICHÈLE HUDON
Professeure agrégée
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
Université de Montréal
michele.hudon@umontreal.ca

RÉSUMÉ | ABSTRACTS | RESUMEN

Panorama de l'offre éditoriale courante à l'intention des professionnels de l'information et de la documentation francophones québécois, telle que proposée par les principales associations au sein desquelles ils sont regroupés, par les éditeurs commerciaux et même par des associations et entreprises françaises.

Professional Associations and Published Works Intended for Library and Information Professionals

This article provides an overview of current published works intended for francophone library and information professionals in Quebec, as offered by the main professional associations, commercial publishers as well as by French-language associations and firms.

Asociaciones profesionales y oferta editorial para los profesionales de la información y de la documentación de Québec

Panorama de la oferta editorial actual dirigida a los profesionales de la información y de la documentación quebequenses francófonos, como propuesta por las principales asociaciones que los reúnen, editores comerciales e inclusive asociaciones y empresas francesas.

NOUS PRÉSENTONS ICI UN PANORAMA de l'offre éditoriale québécoise courante en sciences de l'information. Nous définissons les sciences de l'information de façon générale comme l'ensemble des disciplines et domaines d'activités dont l'objectif premier est de faciliter le traitement et la diffusion des ressources d'information sous forme traditionnelle imprimée, sur support papier, ou sous forme numérique. Nous évoquons donc l'offre éditoriale dans les disciplines de la bibliothéconomie et de l'archivistique, ainsi que dans les domaines de la gestion d'information numérique et de la gestion stratégique de l'information.

Nous nous intéressons particulièrement à l'offre éditoriale de langue française proposée par les associations professionnelles québécoises. Nous nous attardons à la publication de monographies destinées à une large diffusion et à la commercialisation. Sont donc exclues de ce survol les ressources de type mémoire, rapport commandité, annuaire statistique, répertoire de membres, actes de congrès, etc., destinées à un public plus restreint et souvent liées à une problématique ponctuelle. Sont également exclues les publications en série, de type revue ou bulletin, décrites dans une autre contribution au présent numéro.

L'offre éditoriale québécoise en sciences de l'information étant assez restreinte, nous élargissons quelque peu notre panorama aux publications proposées par d'autres éditeurs, commerciaux et universitaires, ainsi qu'à la diffusion au Québec d'ouvrages spécialisés produits ailleurs dans la Francophonie.

Ce survol n'a pas la prétention d'être complet. Il a été réalisé à partir d'informations glanées sur les sites Web des principales associations regroupant les professionnels québécois de l'information et de la documentation, de communications personnelles avec les personnes concernées, de la consultation de documents de gestion courante et de documents à valeur historique. Notre but n'est pas de faire un inventaire ou d'établir un catalogue. Sauf exception les titres d'ouvrages ne sont pas cités.

Par la régularité et la cohérence de son offre éditoriale, l'Asted peut prétendre au titre d'éditeur québécois le plus important d'ouvrages destinés aux professionnels de l'information et de la documentation.

Associations professionnelles et édition

Parmi les rôles que doivent jouer les associations professionnelles auprès de leurs membres, ceux d'informer et de former font l'objet d'efforts particuliers de la part des dirigeants de ces organisations. C'est à ces deux rôles qu'on associe la fonction d'édition.

Les programmes d'édition d'une association professionnelle peuvent se limiter à la production de bulletins de nouvelles plus ou moins réguliers et à la publication d'ouvrages monographiques répondant souvent à une demande ponctuelle exprimée par les membres. Dans les associations actives depuis une très longue période, le programme d'édition est plutôt vu comme une composante essentielle de l'ensemble des services offerts aux adhérents, au même titre que l'organisation de congrès ou la préparation de réponses formelles à des questions touchant le statut et la reconnaissance de la profession. Les grandes associations, l'American Library Association (ALA) par exemple, ont des programmes de publications florissants[1], de nombreux produits dérivés (affiches, signets, etc.) et un lectorat aussi fidèle que diversifié.

Associations professionnelles québécoises et édition

Les professionnels québécois de l'information et de la documentation bénéficient de services offerts par trois associations principales. Il s'agit de l'Asted (Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation)[2], de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ)[3] et de l'Association des archivistes du Québec (AAQ)[4]. Chacun de ces regroupements a développé, à des degrés divers et en fonction de ses propres objectifs, son rôle d'éditeur d'ouvrages spécialisés pour former les professionnels ou informer toute autre personne intéressée.

Les Éditions ASTED

Par la régularité et la cohérence de son offre éditoriale, l'Asted peut prétendre au titre d'éditeur québécois le plus important d'ouvrages destinés aux professionnels de l'information et de la documentation. Elle a obtenu un statut d'éditeur agréé en 2005, confirmant ainsi l'importance accordée à son mandat d'édition dès la création de l'Association, en 1974.

La politique d'édition de l'Association définit comme suit les objectifs du programme d'édition :

- Offrir aux spécialistes québécois et francophones de l'information et de la documentation des outils de travail et des publications de langue française utiles à l'exercice de leurs professions ;
- Offrir au grand public des outils documentaires, des études, des analyses, etc., en lien avec le monde de l'information et de la documentation.

Pour réaliser ce mandat, on y propose quatre catégories d'ouvrages :

- Des outils de gestion documentaire, essentiels à l'exercice d'une fonction ou à l'exécution d'une tâche. L'Asted est ainsi responsable de la publication et de la diffusion des versions françaises des *Règles de catalogage anglo-américaines*[5] et de l'édition intégrale de la *Classification décimale de Dewey*[6].
- Des ouvrages de formation professionnelle, de type manuels, analyses, essais, ouvrages de méthodologie, etc., utiles à l'exercice d'une fonction ou à l'exécution d'une tâche.
- Des ouvrages de culture professionnelle, non directement liés à l'exercice d'une fonction, mais d'un intérêt certain pour la communauté des professionnels dans son entier ou de professionnels travaillant en milieu spécialisé, par exemple dans les services d'information et les bibliothèques pour les jeunes.
- Des ouvrages « grand public » dont la définition élargie laisse place à la publication de « beaux livres », d'albums pour les jeunes, d'ouvrages de référence, etc.

Les ouvrages des catégories 2, 3 et 4 sont le plus souvent des contributions originales, résultant ou non de commandes précises. Mais l'Asted publie également à l'occasion des ouvrages diffusés ailleurs au Canada ou aux États-Unis, dont elle a commandé et supervisé la traduction.

C'est un Comité des publications, constitué de représentants des divers milieux d'exercice de la profession, qui veille à la sollicitation, au développement et à

1. www.ala.org/ProductsandPublications/
2. www.asted.org
3. www.cbpq.qc.ca
4. www.archivistes.qc.ca

5. *Règles de catalogage anglo-américaines*. 2e éd. Révision de 1998. 2000 et *Modifications de 2001-2005*. 2005.
6. *Classification décimale de Dewey*. 22e éd. Version française sous la coordination de Raymonde Couture-Lafleur, éditrice, et Louis Cabral, directeur général de l'ASTED. 2007.

la validation des contenus intellectuels jugés d'intérêt réel pour la profession. La direction générale de l'Association demeure quant à elle responsable des questions financières, légales et techniques liés à la production et à la diffusion des publications.

Les publications de l'Asted continuent d'être diffusées sous forme imprimée. L'opportunité de publier sous forme électronique les ressources qui se prêtent à ce nouveau type de support, par exemple les outils de travail non destinés à une lecture « linéaire » et qui doivent être mis à jour sur une base régulière, est un thème de discussion récurrent et il faut s'attendre à ce que l'Association prenne bientôt sa place dans le domaine de l'édition numérique et de l'impression « à la demande ».

Le *Catalogue 2008*[7] des Éditions ASTED décrit un fonds courant constitué d'une cinquantaine de publications spécialisées, dont certaines sont issues du fonds Documentor[8] acquis par l'Association en 1996.

L'Association des archivistes du Québec

Au Québec, comme dans le reste de l'Amérique du Nord, l'archiviste est considéré comme un spécialiste de la préservation et de la diffusion d'information ; sa formation initiale est d'ailleurs assurée par les écoles de sciences de l'information, où le futur archiviste est mis au fait des techniques utilisées par ses collègues bibliothécaires et où, à l'inverse, le futur bibliothécaire est sensibilisé aux particularités des milieux archivistiques. Son diplôme obtenu, l'archiviste peut joindre les rangs de l'Association des archivistes du Québec (AAQ). Parmi les missions de l'AAQ, celle « d'assurer aux membres les services susceptibles de favoriser et d'accroître la communication et les échanges internes et externes des idées et des connaissances »[9] ouvre la voie à la mise sur pied d'un programme d'édition.

Bien que moins structurée et moins importante en ce qui a trait au nombre de titres offerts, l'offre éditoriale de l'AAQ se compare tout de même à celle de l'Asted quant à sa diversité. Résultant souvent de partenariats, l'offre éditoriale de l'AAQ inclut présentement une vingtaine d'ouvrages de référence, d'ouvrages techniques, d'essais et de recueils d'exercices créés sur mesure par des spécialistes lors de séances de formation à la gestion de documents d'archives. Il faut noter que près de la moitié des ressources diffusées par l'AAQ sont déjà disponibles sous forme numérique.

Près de la moitié des ressources diffusées par l'AAQ sont déjà disponibles sous forme numérique.

La Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec

La mission de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ) touche directement la protection du public et la mise en valeur de la profession de bibliothécaire et, indirectement seulement, la formation de ces derniers[10]. Les contenus spécialisés diffusés par la Corporation sont donc davantage des prises de position officielles du regroupement, sous forme de mémoire par exemple, que des publications à caractère professionnel et commercial. La CBPQ n'a pas de comité dont le mandat serait d'assurer le suivi de la fonction édition. L'offre éditoriale monographique de la CBPQ, très restreinte, se distingue par sa diffusion sur support numérique.

Publications françaises diffusées au Québec

Les professionnels québécois de l'information et de la documentation, comme vraisemblablement la majorité de leurs collègues dispersés aux quatre coins de la Francophonie, savent que l'offre éditoriale provenant d'associations professionnelles et d'éditeurs français reste la plus abondante et la plus variée.

En guise de service à ses membres, l'Asted a ajouté à sa responsabilité propre en tant qu'éditeur celle de diffuseur au Québec de plus de 150 ouvrages publiés en France par l'Association des professionnels de l'information et de la documentation (ADBS)[11], par la maison commerciale Éditions du Cercle de la Librairie[12] et par l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB)[13]. La diffusion par les Éditions ASTED de ces ouvrages spécialisés augmente considérablement leur visibilité au Québec et en facilite l'acquisition par les professionnels.

Autres éditeurs

Les professionnels québécois francophones de l'information et de la documentation ont accès à d'autres ressources spécialisées proposées notamment par les

7. On peut obtenir la version imprimée du Catalogue 2008 auprès de l'Asted (www.asted.org).
8. La maison d'édition Documentor, société autonome établie en 1983, poursuivait le travail accompli jusque-là, et ce depuis 1964, par la Société du stage en bibliothéconomie du Collège St-Anne de La Pocatière. Nous remercions M. Robert Chiasson, co-fondateur des Éditions Documentor, pour l'information fournie à ce sujet.
9. www.archivistes.qc.ca/fonctionnement/mission.html
10. Nous remercions Madame Régine Horinstein, directrice générale de la CBPQ, pour sa collaboration et pour l'information fournie à ce sujet.
11. www.adbs.fr
12. www.editionsducercledelalibrariie.com
13. www.enssib.fr

Pourrait-on envisager que l'une ou l'autre des associations professionnelles québécoises [...] prenne à charge l'établissement et la mise à jour d'un inventaire des monographies spécialisées d'intérêt pour ses membres [...]?

Presses universitaires et, à l'occasion, par des éditeurs commerciaux.

Aux Presses de l'Université du Québec (PUQ) par exemple, la collection « Gestion de l'information », créée et gérée par des professeurs de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI)[14] de l'Université de Montréal, propose une douzaine d'essais et de manuels largement diffusés[15]. L'EBSI n'ayant pas un mandat propre d'édition, c'est dans cette collection que ses professeurs publient, par exemple, la version officieuse de leurs thèses de doctorat.

À l'occasion, des éditeurs commerciaux généralistes proposent, hors collection, des ouvrages d'intérêt pour les membres de nos professions sur des thèmes touchant au livre, à la lecture et aux pratiques culturelles plus généralement. C'est le cas notamment des Éditions Multimondes[16] et des Éditions Fides[17]. Des éditeurs spécialisés, tel Solutions Documentaires Gestar[18], produisent de leur côté des outils de travail à diffusion plus restreinte, destinés à combler des besoins spécialisés.

Faut-il rappeler que les contributions susceptibles d'intéresser les professionnels de l'information et de la documentation ne sont pas nécessairement élaborées par leurs collègues ? On trouvera à l'occasion, en provenance des milieux de l'enseignement, de la communication, de la muséologie, de la gestion, du marketing et de l'informatique principalement, des ouvrages d'intérêt accessibles à nos collègues des bibliothèques, centres de documentation et centres de gestion d'archives.

Conclusion

L'offre éditoriale québécoise en sciences de l'information reste peu abondante, peu cohérente et plutôt éparse. Il incombe finalement à chaque professionnel de se tenir au fait de la parution d'ouvrages généraux ou spécialisés qui pourraient l'assister dans la réalisation de ses mandats. La consultation des recensions dans les revues et bulletins (par exemple dans *Documentation et Bibliothèques*, *Archives*, *Argus*, la *Revue canadienne des sciences de l'information* et *Documentaliste — Sciences de l'information*) constitue certes un point de départ efficace, mais elle ne saurait suffire à assurer la circulation d'une information complète à toutes les parties intéressées.

Pourrait-on envisager que l'une ou l'autre des associations professionnelles québécoises regroupant les professionnels de l'information et de la documentation prenne à charge l'établissement et la mise à jour d'un inventaire des monographies spécialisées d'intérêt pour ses membres, au fil de leur parution, liant ainsi mandat de service et mandat d'édition ? ⊙

14. www.ebsi.umontreal.ca
15. www.puq.ca/fr/collections_liste.asp?noCollection
16. www.multim.com
17. www.fides.qc.ca
18. www.gestar.qc.ca

ARGUS
LA REVUE QUÉBÉCOISE DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE
DOCUMENTATION BIBLIOTHÈQUES

Les revues professionnelles en sciences de l'information au Québec

LOUISE GAGNON-ARGUIN, PH.D.
Professeure associée
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
Université de Montréal
louise.gagnon-arguin@umontreal.ca

RÉSUMÉ | ABSTRACTS | RESUMEN

Trois revues professionnelles sont publiées au Québec. Il s'agit des revues Archives (Association des archivistes du Québec, 1969), Argus (Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, 1971) et Documentation et bibliothèques (Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation, 1973). Après avoir dressé le portrait général de chacune d'elles, l'auteure considère ici les thèmes abordés et les auteurs des articles depuis plus de trente ans et elle souligne les défis à relever pour en assurer la continuité. »

Professional magazines in information science

Three professional magazines are published in Quebec : Archives (Association des archivistes du Québec, 1969), Argus (Corporation of Professional Librarians of Quebec, 1971), and Documentation et bibliothèques (Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation, 1973). After briefly presenting each of them, the author discusses themes addressed as well as authors who have contributed over the last thirty years, and she outlines the challenges to consider to ensure continuity.

Las revistas profesionales en ciencias de la información

En Québec se publican tres revistas profesionales en nuestro campo : Archives (de la Asociación de archivistas de Québec, desde 1969), Argus (de la Corporación de bibliotecarios profesionales de Québec, desde 1971) y Documentation et bibliothèques (de la Asociación para la promoción de las ciencias y las técnicas de la documentación, desde 1973). Después de hacer un retrato general de cada revista, la autora analiza cuáles han sido los temas abordados y quiénes han colaborado en cada una de ellas desde hace ya más de treinta años. Finalmente, concluye subrayando cuáles son los desafíos que estas revistas tienen que afrontar para asegurar su continuidad.

LES REGROUPEMENTS PROFESSIONNELS, qu'il s'agisse d'associations ou de corporations, offrent généralement à leurs membres le service d'une publication périodique servant de lieux de communication, d'échanges et de références et profitant aux membres et aux communautés professionnelles scientifiques nationales et internationales. Les associations québécoises reliées au monde de la documentation et de l'information ont suivi ce mouvement et, depuis leur fondation (entre 1967 et 1973), diffusent leur propre revue. L'Association des archivistes du Québec (AAQ) publient *Archives ;* la Corporation des bibliothécaires professionnels (CBPQ), *Argus ;* et l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (Asted), *Documentation et bibliothèques*. Les spécialistes de l'information disposent donc, très tôt, d'un réseau de diffusion apte à assurer le développement de la profession et de la discipline dans leur milieu et à faire connaître leur propre savoir-faire ou expertise.

Qu'en est-il de ces revues après plus de trente ans d'existence ? Comment se présentent leurs préoccupations à travers les thèmes abordés dans les articles publiés ? Qui en sont les auteurs ? Quels défis devront-elles relever dans les années à venir ? On trouvera ici des pistes d'analyse et de réflexion plutôt que des réponses élaborées.

Portrait général des trois revues

Le premier numéro de la revue *Archives* paraît en 1969, celui d'*Argus* en 1971 et celui de *Documentation et bibliothèques* en 1973[1]. Ces trois périodiques sont publiés sous le patronage de leur association parraine qui en confie la responsabilité à un comité de rédaction chargé des relations avec les auteurs, du choix des thèmes, de l'évaluation des articles et de l'adoption d'une politique éditoriale[2].

Les trois associations assurent le financement de leurs revues par les cotisations des membres, les abonnements (environ 100 pour *Archives ;* 150 pour *Argus* et 200 pour *Documentation et bibliothèques)*, la publicité et des subventions ad hoc. Malgré les difficultés

1. *Documentation et bibliothèques* fait suite à la publication du *Bulletin de l'ACBLF*.
2. À part une seule exception (Deslauriers, 1984, 93-94), il ne transparaît pas de litige entre le conseil d'administration de l'association et le comité de rédaction de l'une ou l'autre revue.

financières rencontrées à certains moments par l'une ou l'autre d'entre elles, aucune des revues n'a cessé de paraître depuis plus de trente ans, signe du désir des conseils et des membres de les voir continuer.

Les trois revues publient de deux à quatre livraisons par année, un index annuel et des index rétrospectifs (*Argus*, 1986 ; *Archives*, 1999 ; *Documentation et bibliothèques*, 2002). *Argus* et *Documentation et bibliothèques* se présentent sous une forme magazine tandis que la revue *Archives* est publiée en format livre. Cette différence relève d'une culture propre aux autres périodiques publiés dans le même domaine au Canada ou ailleurs dans le monde.

Le contenu des revues s'organise autour d'articles de fond, de sujets scientifiques et professionnels à l'intérieur de numéros réguliers ou, à l'occasion, thématiques. Toutes publient des comptes rendus ou des critiques de livres et présentent des résumés des principaux articles. Par contre, caractéristique particulière à la revue *Archives*, celle-ci publie annuellement et rétrospectivement une bibliographie en archivistique en collaboration avec Bibliothèque et Archives Canada, pour laquelle on dépouille une cinquantaine de revues de langues française et anglaise.

Les revues sont imprimées depuis leur fondation. Maintenant que les associations disposent d'un site Web, chacune d'entre elles a envisagé, à un moment ou l'autre, de diffuser sa revue en format électronique sans toutefois concrétiser la formule. Par contre, le contenu des numéros antérieurs (résumés ou textes des articles) est mis en ligne sur le site selon la politique d'accès propre à chaque association. La revue *Archives* met à disposition en ligne le texte intégral des articles, et ce, depuis le volume 26 (1994-1995). Elle attend néanmoins deux ans entre la parution et le versement en texte intégral sur le site Web de l'Association tout en y déposant rapidement les sommaires et les résumés d'articles. Le site de la CBPQ diffuse les sommaires et les résumés de la revue *Argus* depuis le volume 28 (1999) et donne accès au texte complet de certains articles. Sur le site de l'Asted, on peut consulter les résumés des articles depuis le volume 43 (1997). Par ailleurs, les articles de ces deux dernières revues sont disponibles en texte intégral dans *Repère* sous version électronique.

Les trois revues sont indexées dans les bases de données bibliographiques suivantes : *LISA* (Grande-Bretagne), *Library Literature* (États-Unis) et *Francis* (France). Cette couverture leur assure une diffusion dans le milieu professionnel international tout en facilitant le repérage.

Occasionnellement, des articles ont porté sur la revue elle-même, permettant ainsi une rétrospective de ses réalisations. Ainsi en est-il de la revue *Archives* (Gagnon-Arguin, 1989 ; Gagnon-Arguin, 1994) et de *Documentation et bibliothèques* (Lajeunesse et Wilson, 1981 ; Deschâtelets, 2002). Quant à *Argus*, c'est à l'intérieur d'articles soulignant l'anniversaire de la CBPQ que l'on en fait mention. Les revues ont aussi fait l'objet d'études particulières comme celles portant sur les éditoriaux (Brault et Lajeunesse, 1998) et sur l'état de la diffusion de la recherche par les trois revues québécoises (Bernhard et Lambert, 1993). Quelques articles publient les résultats d'enquête ou de sondage faits auprès des lecteurs pour connaître leur taux de satisfaction ou leurs attentes particulières (Mercure, 1990 ; Delobel, 1994).

Les trois revues professionnelles ont donc développé leur culture propre et adopté une image de marque spécifique tout en partageant des caractéristiques communes.

Sujets abordés

Qu'en est-il des sujets traités dans les trois revues et qui sont les auteurs qui les alimentent ? Les revues professionnelles présentent généralement des articles reliés à la profession, à la discipline et aux établissements dans lesquels s'exercent les activités. Les articles ont été regroupés sous ces grands thèmes de manière à souligner les angles sous lesquels chacun d'eux est abordé.

L'étude a été réalisée à partir de l'index des revues (index rétrospectifs et index annuels). Toutefois, même s'ils fournissent le matériel nécessaire à une telle démarche, certains obstacles empêchent de faire une étude approfondie des sujets traités, le principal étant les différences entre les techniques d'indexation de chacune des revues. Malgré tout, il est possible d'identifier les principaux thèmes et de faire quelques comparaisons. Pour permettre de souligner l'importance des sujets les uns par rapport aux autres, seuls les sujets traités dans plus de dix articles ont été retenus.

La profession

Les articles portant sur la profession concernent les professionnels eux-mêmes — bibliothécaires, archivistes — et les bibliotechniciens (ou techniciens de la documentation). C'est ainsi que des textes d'*Argus* et de *Documentation et bibliothèques* portent sur les bibliothécaires, leur formation, leurs qualifications professionnelles, leur rôle et tâches dans le contexte institutionnel aussi bien que dans celui du cyberespace. Le terme « spécialistes de l'information » apparaît dès 1975 dans les revues de bibliothéconomie et sciences de l'information, mais les articles qui y sont indexés doublent parfois ceux déjà signalés pour le terme « bibliothécaire ». La formation fait l'objet de plusieurs articles dans l'une ou l'autre revue, généralement pour présenter les programmes offerts au Québec ou à l'étranger. De telles parutions se font surtout à l'occasion de révision de programme ou lors de la mise sur pied de nouveaux programmes. Entre 1973 et 1993, *Documentation et bibliothèques* publie près d'une vingtaine d'articles sur les bibliotechniciens, leurs conditions de travail, l'emploi et la formation. Les revues traitent aussi des associations elles-mêmes (Asted, CBPQ) à l'exception de la revue *Archives*, qui ne présente peu ou pas d'article sur

l'Association des archivistes du Québec[3] et sur la profession. La déontologie est traitée surtout dans *Archives* et dans *Argus*.

La discipline

Les trois revues abordent les spécialisations de façon générale, mais aussi de façon plus spécifique. On trouve plusieurs articles sous les termes généraux « bibliothéconomie », « sciences de l'information » ou « archivistique ». Certains thèmes sont communs aux trois revues. Ainsi en est-il de l'indexation, de l'analyse documentaire, de la classification (même si la spécificité est différente dans l'une et dans l'autre discipline) et des technologies de l'information (bases de données, cédéroms, informatisation et logiciels).

Argus et *Documentation et bibliothèques* publient des articles sur les objets mêmes de leur discipline, à savoir le livre (incluant le livre électronique) et les périodiques, tout en traitant occasionnellement des archives (surtout *Argus)* et d'autres catégories de documents comme les documents audiovisuels. Quant à la revue *Archives*, elle traite abondamment des archives sous le volet de leur statut (archives courantes, archives intermédiaires, archives définitives) ou sous celui de leurs différentes catégories (cartes et plans, enregistrements sonores, films, photographies, etc.). On traite souvent de jeunesse dans *Documentation et bibliothèques*.

Les revues *Argus* et *Documentation et bibliothèques* présentent des articles sur les activités liées au traitement de l'information. On y trouve ainsi de nombreux articles sur le développement des collections et le catalogage. Il faut souligner que la préoccupation « client » est très présente dans les deux revues : besoins, formation et satisfaction des usagers — sujet absent des pages d'*Archives* —, service à la clientèle.

La revue *Archives* présente plusieurs articles sur la gestion et l'administration des services, les différentes législations, l'accès à l'information (par rapport aux conditions de consultation), sujets peu abordés dans les autres revues. D'autres thèmes lui sont propres dont la préservation, la diffusion et la normalisation, ce dernier filon témoignant de la préoccupation des archivistes à mieux encadrer l'exercice de leurs fonctions, et cela, de façon marquée, dès les années 1990.

Les « institutions »

Sous le volet « institutions », sont regroupés les articles présentant un milieu dans lequel s'exercent les activités professionnelles. Les deux revues en bibliothéconomie et sciences de l'information présentent, de façon très régulière, des textes portant sur les bibliothèques ou les centres de documentation d'un milieu en particulier. Les bibliothèques publiques (plus de 150 articles relevés dans *Documentation et bibliothèques* et *Argus* entre 1973 et 2002) sont l'objet de nombreux articles de même que les bibliothèques universitaires, mais on y retrouve aussi des articles sur les autres genres de bibliothèques. La revue *Archives* traite aussi de centres d'archives, mais de façon beaucoup moins systématique.

La bibliothéconomie, les sciences de l'information et l'archivistique possèdent donc des canaux privilégiés de communication et d'échanges pour diffuser ou prendre connaissance des recherches, des expériences ou des réflexions sur leur discipline et leur profession. Ce sont plus de 2 000 articles parus sur l'un et l'autre thème durant trois décennies. Même si le nombre n'est pas en soi garant de la qualité, il n'en demeure pas moins qu'il constitue la preuve de la vitalité et de l'engagement des spécialistes québécois à diffuser leur savoir et leur savoir-faire.

Auteurs des articles

Dans le cadre d'un tel article, il était impossible de faire une étude systématique des auteurs publiés dans les trois revues. Toutefois, l'analyse de certains aspects était possible afin de fournir un aperçu du sujet, et ce, à partir des index des revues. Le premier aspect concerne le nombre d'articles signés par le même auteur. Seuls ceux ayant fourni plus de dix articles ont été retenus. Le deuxième aspect porte sur le rattachement institutionnel de ces auteurs.

Plusieurs auteurs ont assuré une présence remarquable dans les pages de l'une ou l'autre revue. C'est ainsi que, dans *Archives*, un auteur a signé 15 articles, deux auteurs en ont signé 12, un autre, 11 et, enfin, un dernier, 10. Dans *Argus*, un seul auteur a publié 15 articles, les autres se situant en deçà de 10 articles. Dans *Documentation et bibliothèques*, un contributeur a signé 21 articles, trois autres en ont fourni respectivement 19, 16 et 15 et deux ont signé 11 et 10 articles.

Le port d'attache professionnel des auteurs varie très peu. Les professeurs rattachés à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal ou à la Graduate School of Information Studies de l'Université McGill présentent le plus grand nombre d'articles. Cette fidélité s'explique par l'obligation de publication et de diffusion que leur imposent leur fonction mais aussi par leur souci d'alimenter le discours professionnel. Les autres auteurs sont rattachés à de grands établissements comme les bibliothèques nationales et gouvernementales, les bibliothèques ou les centres d'archives universitaires. On peut supposer que ce sont les principaux lieux où l'on valorise une telle activité intellectuelle de la part des employés. Quelques auteurs proviennent de l'étranger (Afrique, France, Allemagne, Suisse), mais leur nombre reste limité dans l'une ou l'autre revue.

L'approche choisie ne rend malheureusement pas compte du travail de tous les auteurs qui alimentent les

3. Un article vient de paraître dans le numéro spécial du 40e anniversaire. Garon, Louis. 2007. L'Association des archives du Québec; du congrès 1988 à 2006. *Archives*, vol. 39, no 1 : 3-42.

pages d'une revue par la publication d'un article tant ils sont nombreux. En 2002, *Documentation et bibliothèques* dénombrait plus de 600 auteurs différents (1973-2002). Un rapide calcul à partir des tables alphabétiques des autres revues permet d'en recenser encore autant. La participation de chacun au maintien des trois périodiques a donc été importante pour en assurer leur pérennité.

Conclusion

Les résultats de l'analyse sommaire permettent de constater la vitalité des revues observées, laquelle se manifeste surtout par la continuité de la parution durant plus de trente ans pour chacune d'entre elles — et ce, malgré les plaintes répétées des comités de rédaction au sujet du manque d'auteurs — et leur présence dans les grandes bases de données bibliographiques. Quant aux sujets traités, ils sont variés et témoignent des préoccupations des professionnels d'ici. Seule une étude systématique des articles de chacune des revues permettrait toutefois d'approfondir leur apport à l'avancement des différentes spécialités, leur publication servant de prétexte à tester une idée, à partager le résultat d'une expérience ou à inscrire une recherche dans le discours disciplinaire.

Même s'il est impossible de le mesurer, l'impact des revues est multiplié par le développement de l'enseignement dans l'une ou l'autre discipline. L'apparition des études collégiales (six cégeps actuellement), des études de premier cycle (certificat en archivistique dans quatre universités, certificat en gestion de l'information numérique dans une université), des études de deuxième cycle (dans deux universités) et de troisième cycle (dans deux universités) constituent un phénomène qui donne une nouvelle mission aux revues professionnelles. Elles sont une source de référence essentielle aux étudiants dans le domaine qu'elles mettent en contact avec la profession et la discipline, actuellement et dans le temps. Elles constituent aussi un canal pour faire connaître leurs travaux et leur permettre de participer à leur tour à l'évolution de la profession et de la discipline.

Quel est l'avenir des périodiques dans le contexte de l'accès électronique aux publications ? Comment se positionnent-ils face à l'émergence des dépôts électroniques de documents ? Comment peuvent-ils maintenir un juste équilibre entre le service aux membres, le service à la communauté scientifique nationale et internationale ? Comment assurer la continuité dans un monde où l'information est souvent disponible en capsule facile à digérer ? La réponse à ces questions est principalement entre les mains des membres qui sont les seuls à pouvoir disposer des crédits de leur association et qui sont les premiers bénéficiaires, la revue constituant un service lié à leur cotisation en plus de leur servir de référence dans leur travail. À cet égard, les revues professionnelles sont tributaires des besoins d'une clientèle bien définie et devant laquelle elles doivent répondre de leur qualité. La persistance des trois revues étudiées pendant trente ans d'existence démontre le sérieux de l'engagement des associations à maintenir et à améliorer ce service. Elles sont sûrement conscientes du fait que les revues constituent le signe le plus tangible de leurs réalisations. ◉

Sources consultées

Beaudoin, Madeleine et autres. 2001. Collectif du 30e anniversaire de la revue *Argus* ; pratiques et visions professionnelles ; pourquoi *Argus*. *Argus*, vol. 30, n° 3 (hiver 2001) : 9-23.

Bernhard, Paulette et Louise Lambert. 1993. Étude de la publication des résultats de la recherche en sciences de l'information dans trois revues québécoises : dossier. *Argus*, vol. 22, n° 1 (printemps-été) : 10-23.

Bouthillier, France. 1997. Rouler sur l'inforoute pour lire *Documentation et bibliothèques*. *Documentation et bibliothèques*, vol. 43, n° 1 (janvier-mars) : 3-4.

Brault, Jean-Rémi et Marcel Lajeunesse. 1998. Les éditoriaux de *Documentation et bibliothèques* de 1973 à 1998 : 25 ans dans la vie d'une revue professionnelle et scientifique. *Documentation et bibliothèques*, vol. 44, n° 3 (juillet-septembre) : 109-119.

Delobel, Patrick. 1994. *Argus* sous la loupe : résultats d'un sondage. *Argus*, vol. 23, n° 1 (janvier-avril) : 33-36.

Deschâtelets, Gilles. 2004. *Documentation et bibliothèques* : un témoin fidèle de l'évolution de la documentation et de la bibliothéconomie au Québec. *Documentation et bibliothèques*, vol. 50, n° 1 (janvier-mars) : 3-5.

Deslauriers, Pierre. 1984. Mise au point du Bureau concernant l'article « L'Asted, dix ans après ». *Documentation et bibliothèques*, vol. 30, n° 3 (juillet-septembre) : 93-94.

Dessurault, Louis-René. 1989. L'état du discours de la profession d'archiviste au Québec : une analyse de contenu de la revue *Archives*. Montréal, Université de Montréal, 164 f. (Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de Maître en bibliothéconomie et sciences de l'information (M.B.S.I.).

Gagnon-Arguin, Louise. 1989. Les vingt ans de la revue *Archives* : analyse des articles et des auteurs de 1969 à 1988. *Archives*, vol. 20, n° 1 : 3-29.

Gagnon-Arguin, Louise. 1992. Réflexions sur les revues professionnelles : le cas de l'archivistique. *Documentation et bibliothèques*, vol. 40, n° 2 (octobre-décembre) : 191-196.

Gagnon-Arguin, Louise (1994). La revue Archives depuis 1988 ; étude de son évolution. *Archives*, vol. 25, n° 3 (hiver) : 3-21.

Lajeunesse, Marcel et Lise Wilson. 1981. Vingt-cinq ans de publication périodique en bibliothéconomie au Québec : analyse quantitative du *Bulletin de l'ACBLF* et de *Documentation et bibliothèques*. *Documentation et bibliothèques*, vol. 27, n° 2 : 53-67.

Mercure, Gérard. 1990. Résultat d'un sondage de *Documentation et bibliothèques* auprès de ses lecteurs *Documentation et bibliothèques*, vol. 36, n° 4 (octobre-décembre) : 117-130.

Painchaud, Yvonne et Yves A. Lapointe. 1998-1999. Index cumulatif des volumes 1 à 30 (1969-1999). *Archives*, vol. 30, nos 3-4 : 101-156.

ARGUS
LA REVUE QUÉBÉCOISE DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE
DOCUMENTATION BIBLIOTHÈQUES

Les bibliothécaires québécois et les échanges internationaux

RÉJEAN SAVARD
Professeur titulaire
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
Université de Montréal
rejean.savard@umontreal.ca

RÉSUMÉ | ABSTRACTS | RESUMEN

L'auteur relève les principales occasions où les bibliothécaires québécois ont participé à des échanges internationaux sur le plan professionnel. C'est surtout avec la Révolution tranquille que les échanges internationaux se sont développés chez les bibliothécaires québécois, particulièrement avec la France et la Francophonie. L'auteur discute également de la participation québécoise au sein de la Fédération internationale des associations de bibliothèques et institutions (IFLA).

Quebec librarians and international exchanges

The author presents significant occasions in which Quebec librarians have participated professionally in international exchanges. Originating during the Quiet Revolution, exchanges were fostered between librarians from Quebec and those from France and other members of La Francophonie. Réjean Savard also discusses Quebec's participation within the International Federation of Library Associations (IFLA).

Los bibliotecarios quebequenses y las experiencias internacionales

El autor expone las más sobresalientes ocasiones en las que bibliotecarios quebequenses han participado en un intercambio internacional a nivel profesional. Estos intercambios entre Québec y principalmente Francia y otros países de la Francofonía se desarrollaron a partir del periodo conocido como Revolución tranquila en la dicha provincia canadiense. Asimismo, Réjean Savard analiza la participación de miembros quebequenses en la Federación internacional de asociaciones e instituciones bibliotecarias (IFLA).

Origines

LA PREMIÈRE OUVERTURE INTERNATIONALE en matière de bibliothéconomie francophone au Québec coïncide avec la visite d'Alexandre Vattemare (octobre 1840-février 1841). Ventriloque et comédien mais également philanthrope, cet étrange personnage venu de France se fit connaître en Amérique du Nord après avoir proposé un système international d'échanges culturels et de publications. Il effectua un séjour à Montréal et à Québec où il tissa des liens avec quelques collègues bibliophiles et bibliographes, dont Georges-Barthélémy Faribeault[1]. Le passage de Vattemare au Québec laissa quelques traces puisqu'on dit qu'il influença grandement la fondation des premières bibliothèques francophones du Québec.

Il fallut toutefois attendre plusieurs décennies avant que les bibliothécaires québécois francophones s'ouvrent réellement sur le monde. En effet, mises à part quelques exceptions, comme Aegidius Fauteux, qui parcourut les États-Unis et l'Europe pour développer la collection de la Bibliothèque Saint-Sulpice[2], Narcisse-Eutrope Dionne, qui assista en 1910 à un congrès international de bibliothécaires en Europe[3], ainsi que Juliette Chabot, qui fit des études bibliothéconomiques à Paris et qui raconte son périple européen tant sur le plan professionnel que personnel[4], les échanges internationaux chez les bibliothécaires québécois étaient exclusivement épistolaires ou livresques.

Cette situation s'explique d'abord par le fait que les voyages — surtout outre-mer — n'étaient pas chose courante chez nous avant le milieu du vingtième siècle. D'autre part, la profession de bibliothécaire au Québec francophone a vraiment commencé « sur le tard » : elle est liée, en fait, à la fondation de l'École de bibliothécaires en 1937, événement qui permit de jeter les bases d'un réseau professionnel avec l'arrivée des premiers

1. Revai, Elisabeth, *Alexandre Vattemare, trait d'union entre deux mondes : Le Québec et les États-Unis à l'aube de leurs relations culturelles avec la France au XIXe siècle : d'après des documents en grande partie inédits, certains provenant des familles Vattemare et Faribault*, Montréal : Bellarmin, 1975
2. Lassonde, Jean-René. « Acquisitions étrangères » in *La bibliothèque Saint-Sulpice 1910-1931*, Montréal : Bibliothèque nationale du Québec 1986, p.128-151.
3. Gallichan, Gilles, « Un Québécois à Bruxelles. Narcisse-Eutrope Dionne au Congrès international des Bibliothécaires en 1910 », Les Cahiers des Dix, numéro 60 (2006), p. 165- 208.
4. Chabot, Juliette, « Itinéraire d'une bibliothécaire en Europe », Bulletin de l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française, 3. 4 (Décembre 1957).

Les premiers échanges professionnels internationaux se feront majoritairement avec la France, sans doute davantage pour des raisons de langue et de communication que par affinités professionnelles

bibliothécaires professionnels[5]. Vint ensuite la création du premier regroupement professionnel francophone en 1943, l'Association canadienne des bibliothèques catholiques d'institution (ACBCI), qui allait plus tard devenir l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (Asted). Le véritable apport gouvernemental ne se manifestera qu'en 1959 avec la création du ministère des Affaires culturelles. Ce n'est donc qu'au début des années 1960 que les bibliothécaires québécois s'ouvrent réellement aux échanges internationaux.

Entretemps, la France avait continué d'exercer une influence sur les intellectuels québécois, malgré un « passage à vide » des relations avec la mère patrie après la Conquête[6]. Sur le plan professionnel cependant, à partir des années 1950[7], on assiste à un certain rejet de l'ascendance française au profit de l'influence américaine et anglophone[8]. Malgré tout, les premiers échanges professionnels internationaux se feront majoritairement avec la France, sans doute davantage pour des raisons de langue et de communication que par affinités professionnelles :

> De 1960 à 1970, c'est une décade de découvertes ; les stages de bibliothécaires en France, sans être très nombreux, s'accroissent et permettent aux Québécois de connaître d'autres techniques, d'autres orientations. Les premiers rapports de stage sont des plus contradictoires, allant de l'émerveillement face aux richesses des grandes bibliothèques françaises jusqu'à la déception irréductible devant le retard technique ou l'état de sous-développement qu'accusent certains types de bibliothèques.[9]

L'apport de Georges Cartier

La création de la Bibliothèque nationale du Québec (BnQ) en 1967 joue un rôle de premier plan dans le développement des échanges professionnels internationaux. Un rôle nourri par la nature et la vision internationalistes de son fondateur, Georges Cartier.

Promu avec les plus grands honneurs de l'École de bibliothécaires, Cartier effectua, au début de sa carrière, deux séjours à Paris et entreprit même une carrière de fonctionnaire international à l'UNESCO. Assez tôt, alors qu'il est en poste à Paris, il est pressenti pour reprendre les rênes de la bibliothèque Saint-Sulpice, fermée depuis plusieurs années, et à laquelle on voudrait redonner son importance. Il refuse la proposition, mais profite de son séjour en France pour visiter de nombreuses bibliothèques nationales européennes[10]. Quelques années plus tard, Guy Frégault, alors sous-ministre des Affaires culturelles, lui propose à nouveau la direction de Saint-Sulpice. Georges Cartier, cette fois, l'accepte. De retour au Québec, il travaille à la fondation de la BnQ et prend contact avec les autres bibliothèques nationales du monde et les consulats à Montréal. Lorsque la bibliothèque Saint-Sulpice devient officiellement une bibliothèque nationale, il peut donc déjà la positionner sur le plan international. Très rapidement, il met la BnQ sur la voie des échanges internationaux en instituant des mécanismes de coopération avec la Bibliothèque nationale de France (BnF). Dans les premières années de la BnQ, plusieurs réunions et plusieurs stages ont lieu à Paris et à Montréal.

La mission internationale de Georges Cartier n'allait cependant pas s'arrêter là. En 1973, celui-ci est nommé à l'École de bibliothéconomie de l'Université de Montréal, où il enseignera et sera directeur jusqu'en 1977. Son passage marquera à jamais le rôle international de l'École : il développe davantage les échanges internationaux en fondant l'Association internationale des écoles de sciences de l'information (AIESI) dont il devient le premier président[11]. Cette association francophone, la première du genre pour les sciences de l'information, exercera un rôle prédominant dans les années qui suivirent sur les échanges Nord-Sud et Nord-Nord entre les principales écoles francophones de bibliothéconomie et de sciences de l'information. Décédé en 1994, Georges Cartier a ouvert la voie et reste certainement le pionnier des échanges internationaux en matière de sciences de l'information au Québec.

5. Delisle, Cynthia et Savard, Réjean, « L'école de bibliothécaires (1937-1962) : discours et formation », *Documentation et bibliothèques*, 44 4 (octobre-décembre 1998), p. 151-165.
6. Lamonde Yvan. *La Capricieuse (1855) : poupe et proue. Les relations France-Québec (1760-1914)*. Québec, Presses de l'Université Laval 2006.
7. Cartier, Céline. « L'influence française sur le bibliothéconomie québécoise » in *Livre, bibliothèque et culture québécoise. Mélanges à Edmond Desrochers*. Montréal : Asted, 1977, p. 337-353.
8. Cartier, Céline. « L'influence française sur le bibliothéconomie québécoise » in *Livre, bibliothèque et culture québécoise. Mélanges à Edmond Desrochers*. Montréal : Asted, 1977, p. 337-353.
9. *Ibid.* p. 343
10. Robitaille-Cartier, Céline. « Le parcours exigeant et inusité d'un bâtisseur : George Cartier (1929-1994), fondateur de la Bibliothèque nationale du Québec ». *Documentation et bibliothèques* 51 3 (2005), p.203-206.
11. Cartier, Georges. « Un sigle nouveau : l'AIESI », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 22,7 (1977).

L'École de bibliothéconomie et les relations internationales

Les dés étaient donc jetés et un rôle international important s'annonçait pour l'École de bibliothéconomie de l'Université de Montréal. Il est vrai qu'étant la seule école à offrir la formation de bibliothécaire et d'archiviste en français en Amérique du Nord, se situant par ailleurs aux confluents de l'approche nord-américaine et des méthodes européennes et francophones, l'appel à l'internationalisation allait de soi. Rappelons qu'en 1961 l'École de bibliothécaires, qui n'avait jamais vraiment été soutenue par l'Université de Montréal, est forcée de fermer ses portes afin de céder la place à une « nouvelle école ». Lui succède donc l'École de bibliothéconomie, dont une des premières tâches du directeur-fondateur, Laurent G. Denis, fut d'obtenir l'agrément de l'American Library Association. Il faudra huit années de travail pour obtenir cette caution nord-américaine. Depuis 1969 donc, l'École de bibliothéconomie participe de plein droit au réseau des écoles nord-américaines, notamment à travers l'Association for Library and Information Science Education (ALISE).

L'EBSI et ses professeurs, qui participent à plusieurs activités internationales liées à la recherche, à la communication et à la publication, se sont également investis dans plusieurs projets de coopération internationale. Parmi les plus importants, notons le projet de « Création d'un réseau pédagogique coopératif pour l'enseignement de l'informatique documentaire », qui a permis aux écoles de Rabat (Maroc) et de Dakar (Sénégal) de développer leur expertise ainsi que des outils pour l'enseignement de l'informatique documentaire. Le projet « Programme de recherche et de formation en management et marketing des services et systèmes d'information en Afrique », impliquant des diplômés de l'EBSI retournés en Afrique, a fourni à plusieurs gestionnaires africains l'occasion de se familiariser avec les techniques modernes de management et de marketing. C'est grâce à ce projet, notamment, que Nozha Ibn Lkhayat a pu développer et publier un manuel de marketing des services d'information adapté aux pays du Sud[12].

Des expériences pédagogiques intéressantes utilisant l'approche par projet ont été offertes dans le cadre des cours de l'EBSI à trois reprises[13]. Au cours de ces expériences, des étudiants en bibliothèques publiques ont été invités à comparer le système québécois à ceux de la France, de la Belgique et de la Suisse francophones. Chaque fois, entre sept et dix étudiants ont effectué un voyage d'étude dans le pays concerné et publié un rapport de leurs activités[14].

Décédé en 1994, Georges Cartier a ouvert la voie et reste certainement le pionnier des échanges internationaux en matière de sciences de l'information au Québec.

En matière d'échanges internationaux, on estime que depuis 1970, plus de 200 étudiants étrangers (d'Afrique francophone surtout) ont étudié à l'EBSI[15]. Il s'agit d'une forme non négligeable d'échanges internationaux puisque ces étudiants retournent la plupart du temps dans leurs pays où ils utilisent les méthodes de travail acquises au Québec et continuent de garder un lien avec leur *alma mater*.

Les bibliothécaires québécois et les associations professionnelles québécoises face à l'international

Les associations professionnelles sont également des acteurs potentiels importants dans le domaine des échanges internationaux. Sur le plan québécois, l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (Asted) et la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ) ont parfois joué le rôle de déclencheur.

Du côté des revues professionnelles québécoises, une brève analyse de leurs index annuels ou cumulatifs dénombre cependant peu d'articles portant sur des thèmes internationaux ou écrits par des auteurs étrangers. Ainsi, depuis la sortie de *Documentation et Bibliothèques* en 1973, on compte environ 8 % des titres répondant à cette définition. Du côté d'*Argus*, cela ne semble pas très différent, quoique les derniers numéros comportent généralement au moins un article s'intéressant à la réalité hors Québec ou un texte rédigé par un auteur étranger. Mais de manière générale, il semble que les aspects internationaux n'ont pas fait partie des grandes préoccupations des comités de rédaction des deux revues depuis les trente dernières années.

12. Ibn Lkhayat, Nozha, *Marketing des systèmes et services d'information et de documentation : traité pour l'enseignement et la pratique du marketing de l'information*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec 2005.

13. Savard, Réjean. « Comment découvrir les bibliothèques publiques, la bibliothéconomie comparée et la Suisse en utilisant la pédagogie par projets. Compte rendu d'une expérience de formation à l'Université de Montréal », Revue électronique suisse de science de l'information, 3, 5 (2007), http://www.otracuba.org/ressi/?q=savard_ressi05.

14. *Les bibliothèques publiques en France. Points de comparaison avec le Québec*. Sous la direction de Réjean Savard. Montréal : EBSI 1993. 114 p. ; *Les bibliothèques publiques en Belgique. Points de comparaison avec le Québec*. Sous la direction de Réjean Savard. Montréal : EBSI 2000. 136 p. ; *Les bibliothèques publiques en Suisse romande. Points de comparaison avec le Québec*. Sous la direction de Réjean Savard. Montréal : EBSI 2006. 144 p. http://www.aliaco.com/bibliocomparee/rapport.html.

15. Lajeunesse, Marcel. « L'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal 1961-2003 : quatre décennies de formation des spécialistes de l'information au Québec et au Canada français », Documentation et bibliothèques, 48, 4 (2002), p.125-135.

Fondée en 1927, l'IFLA constitue sans aucun doute le principal forum international pour les bibliothécaires et les professionnels de l'information du monde entier.

Du côté des congrès, l'index des actes de l'Asted[16] démontre également que très peu de communications ont été faites sur des thèmes internationaux ou par des conférenciers provenant de l'extérieur du Canada, à l'exception des congrès de 1987 et de 1991, dont les thèmes étaient reliés aux relations internationales. À la CBPQ, la situation semble différente en raison de l'utilisation de la formule « appels à communications » utilisée depuis plusieurs années. Cette méthode a permis de recruter au fil des ans des conférenciers en provenance de plusieurs pays, notamment de la France et des États-Unis.

Il semble donc que les associations professionnelles québécoises n'aient pas vraiment été tournées vers le monde extérieur, préférant sans doute répondre aux besoins urgents et immédiats de leurs membres respectifs. Mentionnons cependant deux exceptions de taille : c'est l'Asted qui prend en charge l'organisation du congrès de la Fédération internationale des associations de bibliothèques (International Federation of Library Associations and Institutions, IFLA) une première fois en 1982, puis à nouveau cette année, en 2008.

Les bibliothécaires québécois et l'Ifla

Fondée en 1927, l'IFLA constitue sans aucun doute le principal forum international pour les bibliothécaires et les professionnels de l'information du monde entier. L'IFLA compte des membres dans la plupart des pays du monde et ceux-ci se réunissent au moins une fois l'an à l'occasion de son congrès. Ses activités ont eu lieu principalement en Europe jusqu'aux années 1960. À partir de cette date, une certaine décentralisation des congrès se produisit, accompagnée d'une participation plus nombreuse des collègues nord-américains.

Par contre, très peu de Québécois francophones ont à ce jour participé aux activités ou à la gestion de l'IFLA. En 1967, le congrès a lieu à Toronto ; on y retrouve pour une première fois un nombre significatif de Québécois (un peu moins de 20 parmi les 300 participants). Notons également qu'une tournée post-congrès amena une partie des congressistes à Montréal, où ils furent reçus à la nouvelle Bibliothèque nationale par Georges Cartier et discutèrent de coopération entre bibliothèques lors d'un colloque à l'Université de Montréal organisé par l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française (ACBLF), prédécesseure de l'Asted.

Au cours des années suivantes, peu de Québécois (hormis les dirigeants des grandes bibliothèques) participèrent au congrès de l'IFLA. En 1977, à l'occasion du congrès ayant lieu à Bruxelles, l'Asted organise toutefois un voyage pour une trentaine de ses membres. Déjà l'idée d'un congrès à Montréal faisait son chemin et cinq ans plus tard, l'IFLA débarquait pour la première fois au Québec. Cette fois, plus de 150 bibliothécaires québécois y participent. On dénote au programme neuf conférences données par des Québécois, un record inégalé jusqu'à maintenant, dont celle de Céline Cartier à l'ouverture.

Malheureusement, le congrès de 1982 ne semble pas avoir donné des suites concrètes permettant aux bibliothécaires québécois de faire reconnaître leur expertise sur le plan international : le nombre de participants du Québec à l'IFLA chuta brusquement dans les années qui suivirent.

Dans le domaine de la gouvernance de l'IFLA et de ses structures, l'analyse des rapports annuels démontre que très peu de francophones québécois s'y sont engagés. Alors que l'IFLA a depuis longtemps intégré parmi ses administrateurs de nombreux bibliothécaires anglophones du Québec, il faut attendre les années 1990 et 2000 pour voir apparaître des collègues francophones parmi les officiers de l'association.

Les bibliothécaires québécois et la francophonie

Il semble que le rayonnement international des Québécois en bibliothéconomie se soit réalisé surtout dans le domaine francophone. À cet égard, la contribution de Philippe Sauvageau est exceptionnelle. Depuis 1988, ce collègue québécois parcourt les pays de la Francophonie (régions du Sud) pour mettre sur pied des Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC). On compte maintenant plus de 200 centres financés par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) dans près d'une vingtaine de pays en développement, formant ainsi des réseaux de petites bibliothèques ou centres culturels en zone rurale[17].

Sur le plan associatif, outre l'AIESI, d'autres associations regroupant des professionnels de l'information ont connu leur heure de gloire. L'Association des responsables de bibliothèques et centres de documentation universitaires d'expression française fut assez active jusqu'à la fin des années 1990, organisant des colloques à Dakar et à Québec tout en publiant quelques ouvrages. La Fédération des associations de bibliothécaires, archivistes, documentalistes des états membres du Sommet

16. Brault, jean-Rémi. *Index des actes des congrès de l'Asted 1974-1993*. Montréal, Asted 1994.

17. Nadeau, Jean-Benoit « Les biblis de l'espoir », *L'actualité*, 1er avril 2006; Weber, Éric. « Améliorer l'intégration de la lecture publique dans les politiques culturelles des pays francophones en développement », Conférence au 72ième congrès de l'IFLA, Séoul 2006, http://www.ifla.org/IV/ifla72/papers/081-Weber-fr.pdf.

francophone fut active au cours des années 1990 et avait pour objectif de resserrer les liens entre les associations professionnelles nationales de bibliothécaires, d'archivistes et de documentalistes. La Banque internationale d'information sur les États francophones fut créée en 1987 et réalisa plusieurs projets destinés à soutenir un réseau international de centres serveurs disséminés dans tous les états francophones. En 2002 cependant, un rapport de l'OIF (son principal bailleur de fonds) en recommanda la dissolution[18]. La disparition de toutes ces instances francophones a laissé sans voix la coopération internationale au sein de la Francophonie.

Lors du congrès de l'IFLA de 2001, il fut donc décidé de créer un groupe de travail pour réfléchir à ces questions. L'OIF, à travers son Institut francophone des technologies de l'information et de la formation (INTIF), a soutenu dès le départ les actions de ce groupe de travail. Ainsi est né le portail Bibliodoc (www.bibliodoc.francophonie.org), qui propose depuis quelques années un certain nombre de ressources aux professionnels de l'information francophones. On y retrouve une chronique « Actualités », un répertoire de bibliothèques et d'associations francophones en sciences de l'information, une liste des écoles de formation francophones et de revues électroniques ainsi que des dossiers professionnels.

Ce groupe de travail proposa également il y a quelques années la fondation d'une nouvelle association francophone internationale : l'Association internationale francophone des bibliothécaires et documentalistes (AIFBD). Celle-ci se veut le successeur des associations francophones mentionnées plus haut. Elle tiendra son premier congrès en 2008 à Montréal. Ce sera l'occasion idéale, pour les professionnels francophones de l'information et de la documentation de tous les pays, de mettre en commun leurs expériences et leurs connaissances.

L'AIFBD travaille également à la préparation d'un programme d'échanges professionnels : il s'agit de trouver un mécanisme permettant de proposer et de gérer des échanges de postes entre professionnels de différents pays de la Francophonie. Lorsque ce programme sera opérationnel, il permettra à tous les Québécois de vivre une expérience de travail à l'étranger.

Pour que se développe une meilleure société de l'information, nous avons une responsabilité à assumer envers les pays en émergence qui ont besoin de notre appui.

Conclusion

Notre époque est marquée par la « mondialisation », un phénomène qui touche tous les domaines. Sur le plan social et culturel, les échanges internationaux devraient être envisagés comme un atout pour mieux gérer nos institutions, comme une source de solutions permettant d'améliorer nos services, comme une manière d'apprendre à mieux satisfaire nos clientèles. Plus encore : pour que se développe une véritable société de l'information, nous avons une responsabilité à assumer envers les pays en émergence qui ont besoin de notre appui[19].

Nous devrons nous diriger à l'avenir vers de nouvelles formes d'internationalisation qui prennent en compte toutes les activités d'une institution et ne se contentent pas de projets *ad hoc*[20]. Les bibliothèques québécoises devront notamment créer des postes en coopération internationale ou dégager des professionnels chargés des échanges internationaux, et ce de façon permanente et en y engageant des budgets. Mondialisation oblige, le développement de nos institutions sera international ou il ne sera pas. ◉

18. http://www.francophonie.org/doc/evaluations/eval_bief_2002.pdf

19. À ce propos, il faut souligner la création en 2008 de la Fondation pour une bibliothèque globale, un organisme sans but lucratif québécois dont la mission est de soutenir les bibliothèques dans les pays en voie de développement, notamment les pays francophones (http://bibliothequeglobale.org/).

20. Sirje Virkus et Anna Maria Tammaro, *Models Of Academic Cooperation In European Lis Education*, Proceedings of the EADTU Annual Conference 2005 «Towards Lisbon 2010: Collaboration for Innovative Content in Lifelong Open and Flexible Learning», Rome, 10-11 November, 2005. Heerlen : EADTU, 2005.

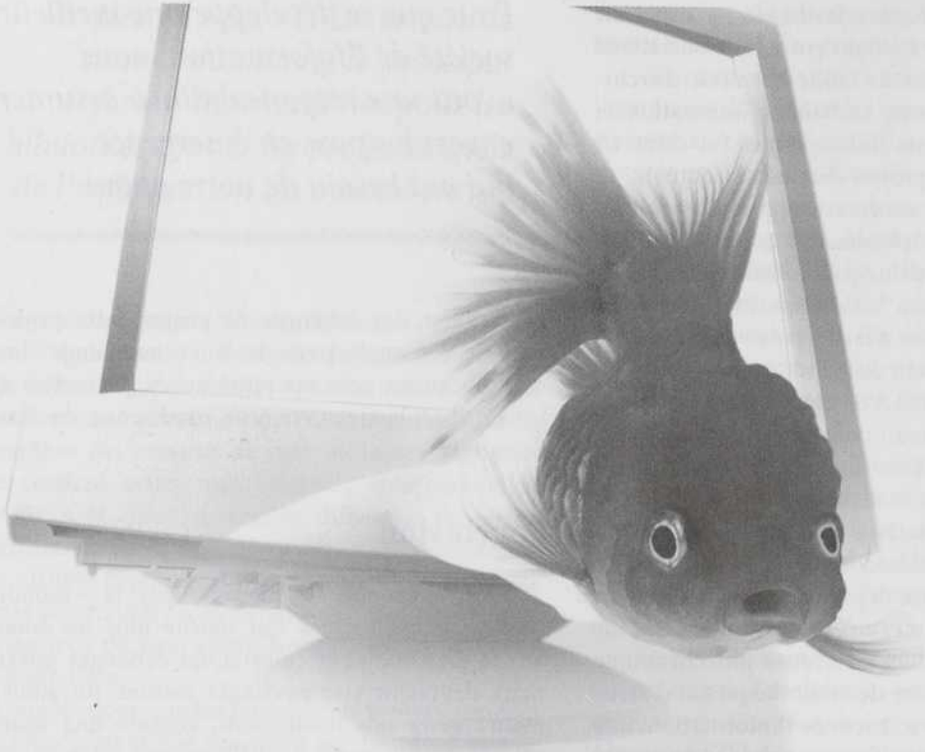

Un rendez-vous à ne pas manquer!

Venez rencontrer l'équipe de CEDROM-SNi lors du congrès de l'IFLA 2008. Nous vous présenterons la solution EUREKA.CC qui répond à vos besoins.

Eureka.cc pour bibliothèque publique ou d'enseignement vous offre la meilleure solution en matière de recherche documentaire pour dénicher l'information d'actualité et d'affaires.

> Contenu pertinent couvrant l'actualité canadienne et internationale
> Grande diversité de sources disponibles en langues française et anglaise
> Puissant outil de recherche adapté à vos besoins spécifiques
> Trois types de comptes pour une meilleure personnalisation

Eureka.cc pour organisations une solution sur mesure pour vous aider à trouver, organiser et diffuser efficacement l'information d'actualité et d'affaires au sein d'organisations de toutes tailles.

> Revue de presse efficace
> Veille stratégique automatisée
> Recherche approfondie dans les archives
> Diffusion facile sur une plate-forme unique

Pour plus de détails, venez nous visiter au congrès de l'IFLA, ***KIOSQUE 716***

EUREKA.CC

une solution de CEDROM SNI

ARGUS
LA REVUE QUÉBÉCOISE DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE
DOCUMENTATION BIBLIOTHÈQUES

Brève chronologie de l'histoire des bibliothèques et de la bibliothéconomie au Québec : des débuts aux années 1960

ÉRIC LEROUX
Professeur adjoint
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
Université de Montréal
eric.leroux@umontreal.ca

RÉSUMÉ | ABSTRACTS | RESUMEN

A brief history of libraries and librarianship in Quebec : from the early years to 1960s

Breve cronología de la historia de las bibliotecas y de la biblioteconomía en Québec : desde sus inicios hasta la decada de 1960

1632 : *Fondation à Québec de la première bibliothèque canadienne, la Bibliothèque du Collège des Jésuites*

Les Jésuites mettent sur pied cette bibliothèque dans le but d'appuyer leur œuvre missionnaire et l'enseignement dispensé au collège. Regroupant quelques milliers de livres, la Bibliothèque du Collège des Jésuites est alors considérée comme la plus importante en Nouvelle-France. En 1773, la Compagnie de Jésus est dissoute par Rome, puis, en 1797, le dernier Jésuite canadien, le père Jean-Joseph Casot, lègue ce qui reste du fonds documentaire au Séminaire de Québec. À cette époque, les livres circulent surtout dans les milieux intellectuels et religieux de la colonie ; on les retrouve dans les bibliothèques personnelles de curés, d'entrepreneurs, de juges, de notaires, de médecins et d'administrateurs (Marc Lescarbot, François-Étienne Cugnet et Louis-Guillaume Verrier, par exemple), de communautés religieuses (Sulpiciens, Dames de la Congrégation et Ursulines) et de l'administration coloniale (le Conseil supérieur de Québec).

1764 : *Germain Langlois ouvre à Québec une bibliothèque commerciale* (circulating library)

Il s'agit en fait d'une librairie où les livres peuvent être loués moyennant un prix convenu et des conditions fixées par le bibliothécaire-libraire. Ce modèle est très populaire à l'époque en Grande-Bretagne et dans les colonies américaines. D'autres bibliothèques du genre seront fondées au 18e siècle, notamment par les imprimeurs Fleury Mesplet à Montréal en 1776 et par Thomas Cary en 1797.

1779 : *Fondation de la première bibliothèque publique, la Bibliothèque de Québec/The Quebec Library, par le gouverneur britannique de l'époque, sir Frederick Haldimand*

Bibliothèque « de souscription », elle est essentiellement réservée à la bourgeoisie locale scolarisée qui a les moyens de payer pour accéder au livre. En 1796, Montréal emboîte le pas et fonde la Bibliothèque de Montréal, également une bibliothèque de

souscription que fréquente surtout l'élite anglophone de la métropole.

1802 : *Fondation de la Bibliothèque de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada*

L'administration de la bibliothèque est sous la gouverne du greffier et son accès est limité aux employés et aux députés. Avant cette date, les parlementaires bénéficiaient depuis 1792 des services de la Bibliothèque de Québec. Jacques Langlois sera le premier bibliothécaire de l'institution. En 2002, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec soulignait avec éclat ses deux cent ans d'existence.

1823 : *L'Université McGill, fondée deux ans auparavant, se dote d'une bibliothèque médicale pour répondre aux besoins de sa nouvelle Faculté de médecine*

Du côté francophone, l'Université Laval utilise depuis sa fondation en 1852 les services de la bibliothèque du Séminaire du Québec. Dotée d'un fonds de 15 000 volumes, celle-ci sera la bibliothèque universitaire la plus importante au Canada jusqu'au début du XX^{e} siècle.

1844 : *Inspiré de l'Œuvre des bons livres de Bordeaux, les Sulpiciens créent l'Œuvre des bons livres de Montréal*

L'objectif poursuivi par les Sulpiciens est de « défendre la foi et les mœurs attaquées par des productions impies et immorales » et de proposer aux paroissiens des livres contenant de « bonnes » valeurs morales. La fondation de la première bibliothèque paroissiale, relais de l'Œuvre des bons livres, a lieu en septembre de la même année. Alors que se développe en Amérique anglophone le Public Library Movement, le clergé met sur pied les bibliothèques paroissiales afin de contrôler l'offre de lecture et de se substituer aux bibliothèques publiques qui représentent une menace aux yeux des pouvoirs cléricaux de l'époque. Jusqu'à la fin des années 1950, les bibliothèques paroissiales vont tenir lieu de bibliothèques publiques pour les francophones du Québec, principalement en région.

1844 : *Fondation de l'Institut canadien de Montréal*

La bibliothèque de l'Institut, contenant de nombreux auteurs à l'Index, provoque rapidement les foudres de l'épiscopat catholique et de Mgr Bourget : elle sera condamnée en 1858 et l'Institut interdit en 1869. Le milieu du 19^{e} siècle est par ailleurs marqué par l'apparition de nombreuses bibliothèques de collectivités issues d'associations ouvrières, culturelles, sportives, musicales comme la Natural History Society of Montreal (1825), le Montreal Mechanics' Institute (1828), le Montreal YMCA (1854), la Société typographique de Québec qui se dote d'une bibliothèque et d'un cabinet de lecture en 1860, la Montreal Amateur Athletic Association (1881), etc. Essentiellement anglophones, ces bibliothèques de collectivités mèneront à la création des premières bibliothèques publiques québécoises, le Fraser Institute (1885) et la Westmount Public Library (1899).

1904 : *Sous la supervision du bibliothécaire Charles Henry Gould, l'Université McGill organise ses premiers cours d'été en bibliothéconomie*

C'est le début de l'enseignement officiel de la bibliothéconomie au Canada. McGill recrute Melvil Dewey qui enseignera à la nouvelle école la première année. En 1927, l'institution met sur pied un programme d'un an au premier cycle, puis en 1931, un premier baccalauréat de bibliothéconomie, le Bachelor of Library Science ; les deux programmes seront agréés par l'American Library Association (ALA).

1915 : *Les Sulpiciens fondent la Bibliothèque Saint-Sulpice*

... dans le but de servir à la fois de bibliothèque publique et de bibliothèque universitaire pour les étudiants de l'Université Laval située à quelques pas sur la rue Saint-Denis.

1917 : *Ouverture de la bibliothèque municipale de Montréal, située sur la rue Sherbrooke*

En 1901, le philanthrope Andrew Carnegie propose un don de 150 000 $ à la ville de Montréal pour la mise sur pied d'une bibliothèque publique, mais les autorités locales refusent son offre, préférant créer une bibliothèque d'étude et de consultation contenant des encyclopédies, des livres de référence et des documentaires, mais aucun roman. Genre littéraire honni, le roman est alors au centre du conflit qui oppose les forces conservatrices et libérales. Ouverte en 1903 dans l'édifice du Monument national, la nouvelle bibliothèque représente un compromis qui déplaît à plusieurs et ne clôt pas le débat sur la pertinence de mettre sur pied une véritable bibliothèque publique municipale. Une telle institution à l'intention des francophones ne verra le jour qu'en 1907, mais sans la subvention de Carnegie.

1937 : *L'École de bibliothécaires est fondée et offre à partir de 1945 un baccalauréat en bibliothéconomie et bibliographie*

À partir de 1961, l'École devient partie intégrante de l'Université de Montréal et se nomme dorénavant École de bibliothéconomie. Agréée par l'American Library Association (ALA) à partir de 1969, l'École offre un baccalauréat dans les années 1960, puis un programme de maîtrise en bibliothéconomie à partir de 1970. En 1984, elle prend le nom d'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information et offre un programme de doctorat à partir de 1997.

***1967** : Création de la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ) qui relève du ministère des Affaires culturelles du Québec*

Les fonds documentaires de la BNQ sont constitués des collections de la bibliothèque Saint-Sulpice mise sur pied en 1915 par la Congrégation des Sulpiciens. Cette bibliothèque a été acquise en 1941 par le gouvernement québécois. Le dépôt légal obligeant les éditeurs québécois à déposer deux exemplaires de chaque œuvre imprimée entre en vigueur en 1968. En juin 1998, l'Assemblée nationale du Québec adopte à l'unanimité une loi constituant la Grande bibliothèque du Québec marquant, entre autres, la fusion de la Bibliothèque nationale et de la Bibliothèque centrale de Montréal. Puis, en mai 2004, le gouvernement québécois annonce la fusion de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales du Québec. Le 30 avril 2005, on assiste à l'ouverture de la Grande bibliothèque, située sur la Berri. ▣

CatExpress, le catalogage dérivé simplifié

« CatExpress nous aide à trouver des documents difficiles à cataloguer et dans des langues étrangères. Il est facile à utiliser et contient des notices pour tous les types de médias (livres, cassettes, enregistrements audio-visuels, logiciels, etc.). De plus, le bureau local d'OCLC au Canada est très utile. »

Claire Sainte-Marie
Directrice
Bibliothèque - École Marie-Clarac
Montréal, Québec

Le catalogage dérivé est une activité essentielle pour toute bibliothèque. Toutefois, il peut devenir ennuyant pour le personnel expérimenté et s'avérer compliqué pour le personnel ou les bénévoles ayant moins d'expérience. CatExpress est la solution parfaite. Avec son interface facile à utiliser et qui nécessite un minimum de formation, CatExpress accélère le catalogage dérivé grâce à WorldCat, une base de données bibliographiques qui contient plus de 90 millions de notices, et vous permet de mettre vos documents sur vos rayons et de les rendre visibles sur le Web plus rapidement que jamais.

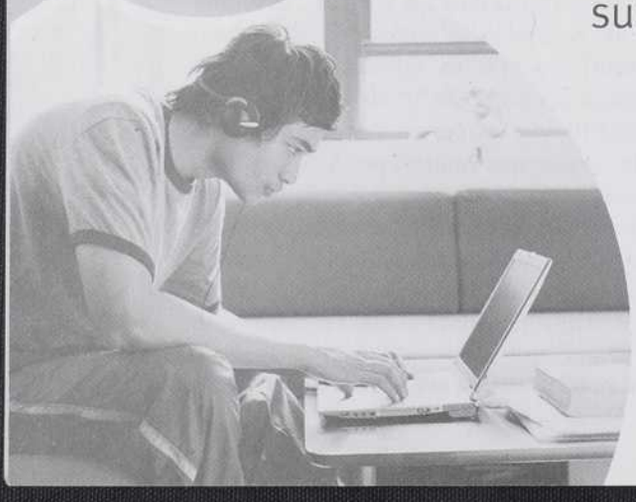

Pour plus d'informations, appelez le bureau d'OCLC au Canada au ***1-888-658-6583.***

OCLC™

le réseau fort du savoir

Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec

Corporation of Professional Librarians of Quebec

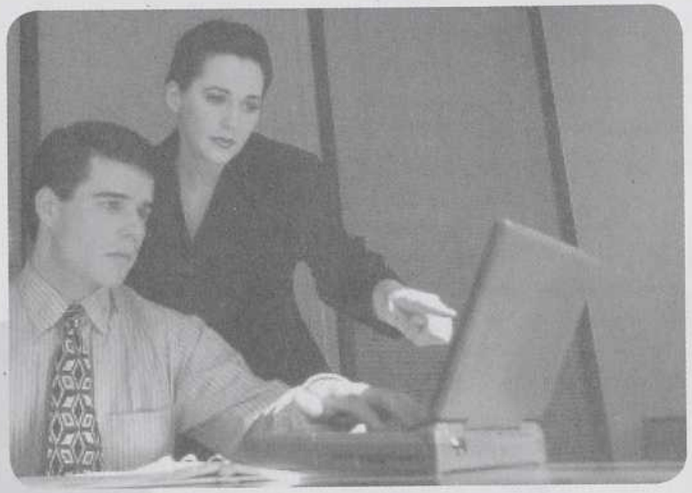

Notre Mission

Garantir l'accès à l'information et aux ressources nécessaires à chaque individu pour être capable de s'insérer efficacement et activement dans la société du savoir | Promouvoir le rôle clé du bibliothécaire face à l'évolution des besoins informationnels et culturels de la société | Contribuer au rayonnement de la profession | Assurer la protection du public.

WWW.CBPQ.QC.CA

Le réseau fort du savoir

Nos principaux services

- Un programme de formation annuel ouvert à tous les professionnels
- Argus, une revue professionnelle et Corpo-Clip, le bulletin d'information
- Un service de diffusion électronique d'offres d'emploi
- Un congrès annuel sur l'évolution du secteur de l'information, de la documentation et des technologies
- Des rabais en librairies
- Des services spécialisés pour les organisations
- Un service de veille stratégique.

Seuls les membres de la CBPQ peuvent utiliser le titre de bibliothécaire professionnel.

C'est le 30 mai 1969 que la profession de bibliothécaire est reconnue officiellement par une loi du Québec (C.105) constituant la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec

ASTED INC.

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation

Le réseau francophone des spécialistes de l'information documentaire

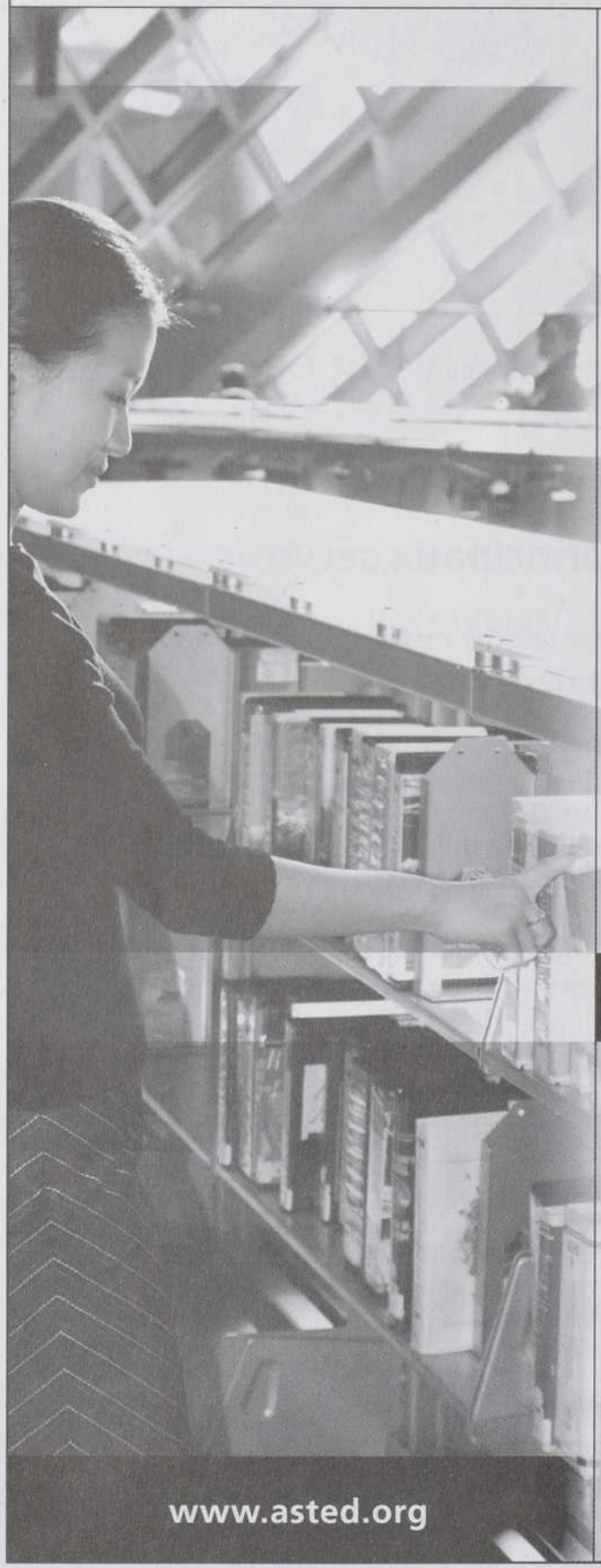

www.asted.org

Par ses activités, l'ASTED joue un rôle majeur dans la société québécoise car ses principales préoccupations sont axées sur le développement des bibliothèques et des services documentaires et d'information de qualité et les mieux adaptés aux besoins de leurs diverses clientèles.

L'ASTED a pour buts de :

- promouvoir l'excellence des services et du personnel des bibliothèques, des centres de documentation et des centres d'information ;
- inspirer la législation et promouvoir les intérêts respectifs des bibliothèques, des centres de documentation, des centres d'information et de leurs usagers auprès des gouvernements concernés ;
- exercer, au sein de la francophonie nord-américaine, un rôle prépondérant en bibliothéconomie ainsi que dans les sciences de la documentation et de l'information.

C'est aussi un partenaire pour tous ceux et celles qui travaillent dans les bibliothèques, les centres de documentation, les médiathèques, les librairies et à la diffusion de la documentation en général en vue de promouvoir la documentation et les services documentaires.

Les Éditions ASTED INC.

Pour une diffusion du savoir des différentes disciplines liées à la pratique documentaire

Dernières parutions :

- Classification décimale de Dewey, 22e édition
- Élaboration de politiques en milieux documentaires (Benoit Ferland)
- Guide pratique du Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval (Jo-Anne Bélair, Sylvie Bélanger, Denise Dolbec et Michèle Hudon)

Visitez Blackwell au congrès IFLA à Québec, stand 415.

VOUS DÉSIREZ AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE VOS PROCESSUS?

DÉCOUVREZ COMMENT BLACKWELL PEUT VOUS AIDER GRÂCE À SES ENVOIS D'OFFICES DE MONOGRAPHIES.

VOUS MANQUEZ D'ESPACE SUR LES TABLETTES?

Blackwell facilite l'acquisition de monographies électroniques sur plusieurs plateformes via des processus existants.

Pour plus d'information à propos de nos envois d'offices et nos livres électroniques, veuillez contacter Blackwell à custserv@blackwell.com ou sales@blackwell.co.uk

BLACKWELL

blackwell.com

RabaisCampus.com

Jusqu'à **89%** de **rabais** sur le prix en kiosque

Service d'abonnements **aux membres**

RabaisCampus.com

Abonnements à **tarifs spéciaux** à vos journaux et magazines préférés

Les **Plus bas prix** garantis!

N **Nouveaux titres** disponibles cette année!

	Durée	Votre bas prix	Prix kiosque
• Journaux			
La Presse (camelot régulier)	52 sem./7 jrs.	**167,44 $**	328,06 $
Le Devoir	52 sem./6 jrs.	**199,33 $**	345,80 $
Le Droit	56 sem./6 jrs.	**193,96 $**	246,40 $
Le Journal de Montréal (camelot régulier)	52 sem./7 jrs.	**194,48 $**	326,56 $
Le Journal de Québec	52 sem./7 jrs.	**113,36 $**	309,40 $
Le Soleil	52 sem./7 jrs.	**189,99 $**	299,00 $
National Post-Trousse d'auto en prime!*	52 sem./6 jrs.	**119,88 $**	339,04 $
The Gazette (Montréal & banlieues)	52 sem./7 jrs.	**149,99 $**	378,56 $
The Globe and Mail	17 sem./6 jrs.	**91,12 $**	131,75 $
The Ottawa Sun	30 sem./7 jrs.	**54,60 $**	87,30 $
• Nouvelles & Actualités			
Courrier International	26 nos	**105,00 $**	143,00 $
L'actualité (avec renouvellement automatique)	23 nos	**35,00 $**	113,85 $
Le Monde Diplomatique	12 nos (1 an)	**59,00 $**	75,00 $
L'Express	13 nos	**39,95 $**	58,50 $
Protégez-Vous (avec version Internet)	12 nos (1 an)	**35,00 $**	56,40 $
Time	20 nos	**19,96 $**	99,00 $
• Affaires • Finance & Informatique			
Affaires Plus (A+)	12 nos (1 an)	**17,34 $**	45,00 $
Entreprendre	10 nos	**24,95 $**	59,50 $
Infopresse	12 nos (1 an)	**69,95 $**	151,50 $
Les Affaires & A+	128 nos (2 ans)	**74,95 $**	329,60 $
Business Week	50 nos (1 an)	**40,00 $**	349,50 $
Games for Windows N	12 nos (1 an)	**54,95 $**	71,88 $
IdN N	8 nos	**84,95 $**	136,00 $
PC Magazine	25 nos (1 an)	**44,97 $**	218,75 $
The Economist N	51 nos (1 an)	**139,00 $**	382,50 $
(Autres titres disponibles dans la section des Super Économies)			
• Autos & Motos			
F1 Racing	12 nos (1 an)	**69,00 $**	117,00 $
Pole Position	8 nos (1 an)	**22,95 $**	39,12 $
Car and Driver	12 nos (1 an)	**15,50 $**	61,41 $
Cycle World	12 nos (1 an)	**21,06 $**	59,88 $
Motor Trend	12 nos (1 an)	**19,25 $**	71,88 $
Road & Track	12 nos (1 an)	**15,50 $**	60,90 $
(Autres titres disponibles dans la section des Super Économies)			
• Sports & Santé			
Géo Plein Air	7 nos (1 an)	**19,95 $**	36,75 $
Sentier Chasse-Pêche	11 nos (1 an)	**29,95 $**	54,45 $
Velo Mag	6 nos (1 an)	**20,95 $**	29,70 $
Backpacker	9 nos (1 an)	**26,99 $**	44,91 $
Fitness	11 nos (1 an)	**22,20 $**	49,50 $
Golf Magazine	12 nos (1 an)	**26,95 $**	47,88 $
Sail	12 nos (1 an)	**18,95 $**	71,88 $
Sports Illustrated	28 nos	**25,00 $**	154,00 $
(Autres titres disponibles dans la section des Super Économies)			
• Mode & Femme			
Adorable	10 nos (1 an)	**18,95 $**	49,50 $
Châtelaine (français)	15 nos	**24,97 $**	65,25 $
Gazette des Femmes N	15 nos (3 ans)	**18,95 $**	52,50 $
Loulou N	12 nos (1 an)	**17,95 $**	51,00 $
Yoga Mondô N	4 nos (1 an)	**24,95 $**	31,96 $
GQ	12 nos (1 an)	**31,49 $**	59,88 $
Vanity Fair	12 nos (1 an)	**32,50 $**	66,00 $
(Autres titres disponibles dans la section des Super Économies)			
• Famille • Adolescents & Enfants			
Cool!	12 nos (1 an)	**29,95 $**	51,00 $
DLire	12 nos (1 an)	**49,95 $**	95,40 $
Enfants Québec -20ième anniversaire!	12 nos	**15,95 $**	47,40 $
Espace Parents.ca N	6 nos (1 an)	**16,95 $**	29,94 $
Full Fille	12 nos (2 ans)	**27,95 $**	47,40 $
I Love English	10 nos (1 an)	**44,95 $**	79,50 $
Images Doc	12 nos (1 an)	**49,95 $**	95,40 $
J'Aime Lire	10 nos (1 an)	**36,95 $**	79,50 $
Julie	12 nos (1 an)	**69,00 $**	93,00 $
Le Petit Reporteur N	8 nos	**19,95 $**	23,60 $
Les Belles Histoires	12 nos (1 an)	**51,95 $**	95,40 $
Les Débrouillards	12 nos (1 an)	**35,95 $**	52,20 $
Les Explorateurs	10 nos (1 an)	**29,95 $**	34,50 $
Manon	12 nos (1 an)	**69,00 $**	95,40 $
Parents (France)	12 nos (1 an)	**45,00 $**	57,00 $
Petites Mains	6 nos (1 an)	**32,00 $**	47,70 $
Pomme d'Api	10 nos (1 an)	**36,95 $**	69,50 $
Popi	12 nos (1 an)	**44,95 $**	83,40 $
Wakou	12 nos (1 an)	**69,00 $**	99,60 $
Wapiti	12 nos (1 an)	**69,00 $**	99,60 $
Youpi	12 nos (1 an)	**49,95 $**	83,40 $
(Autres titres disponibles dans la section des Super économies)			

	Durée	Votre bas prix	Prix kiosque
• Science & Nature			
Biosphère	6 nos (1 an)	**24,95 $**	ND
Ciel & Espace	14 nos (1 an)	**90,00 $**	111,30 $
Découvrir	5 nos (1 an)	**25,56 $**	29,75 $
Géo	12 nos (1 an)	**67,00 $**	119,40 $
La Recherche	11 nos (1 an)	**64,95 $**	98,45 $
National Geographic (France)	12 nos (1 an)	**59,95 $**	83,40 $
Quatre Temps	4 nos (1 an)	**23,47 $**	27,80 $
Québec Oiseaux	4 nos (1 an)	**15,95 $**	19,80 $
Québec Science	10 nos (1 an)	**33,47 $**	49,50 $
Science & Vie	12 nos (1 an)	**69,95 $**	71,40 $
Terre Sauvage	11 nos (1 an)	**49,95 $**	109,45 $
Canadian Geographic	6 nos (1 an)	**24,95 $**	41,70 $
Popular Science	12 nos (1 an)	**26,95 $**	59,88 $
(Autres titres disponibles dans la section des Super Économies)			
• Maison • Décoration & Jardinage			
150 Plans	8 nos (2 ans)	**21,99 $**	71,92 $
Décoration Chez Soi	10 nos (1 an)	**19,95 $**	49,50 $
La Maison du 21 ième Siècle	8 nos (2 ans)	**16,95 $**	47,60 $
L'Architecture d'Aujourd'hui	6 nos (1 an)	**149,95 $**	270,00 $
Rénovation Bricolage	9 nos (1 an)	**24,75 $**	44,91 $
Technique et Architecture	6 nos (1 an)	**149,95 $**	240,00 $
Better Homes & Gardens	24 nos (2 ans)	**38,85 $**	107,76 $
Canadian Home & Country N	8 nos (1 an)	**19,95 $**	39,60 $
Canadian Home Workshop N	9 nos (1 an)	**27,95 $**	53,55 $
Elle Decor	10 nos (1 an)	**18,95 $**	59,90 $
Metropolitan Home	10 nos (1 an)	**18,50 $**	59,90 $
Style at Home	12 nos (1 an)	**20,00 $**	59,40 $
(Autres titres disponibles dans la section des Super Économies)			
• Arts • Culture & Divers			
7 Jours	52 nos (1 an)	**175,00 $**	181,48 $
Animal	9 nos (1 an)	**22,99 $**	35,91 $
Ça m'Intéresse	12 nos (1 an)	**69,00 $**	108,00 $
Ciel Variable	3 nos (1 an)	**15,95 $**	25,50 $
Connaissance des Arts	9 nos	**80,00 $**	89,55 $
Délire	12 nos (2 ans)	**27,95 $**	51,00 $
Entre Les Lignes	4 nos (1 an)	**17,95 $**	23,80 $
Le Bel Âge	11 nos (1 an)	**19,95 $**	41,25 $
Le Bulletin des Agriculteurs	12 nos (1 an)	**49,00 $**	ND
Le Lundi	52 nos (1 an)	**51,48 $**	181,48 $
Le Monde de la Bible N	8 nos	**86,95 $**	112,00 $
Moi & Cie N	25 nos	**37,99 $**	99,75 $
Nuit Blanche	4 nos (1 an)	**24,95 $**	40,00 $
Panorama N	11 nos (1 an)	**59,95 $**	66,00 $
Paris Match	26 nos	**93,00 $**	110,50 $
Photo Solution	6 nos (1 an)	**17,95 $**	29,70 $
Première (France)	12 nos (1 an)	**39,00 $**	51,00 $
Psychologies	11 nos (1 an)	**69,00 $**	98,45 $
Québec Audio Vidéo	6 nos (1 an)	**19,30 $**	33,00 $
Québec, Escales & Tendances	6 nos	**27,95 $**	41,70 $
Reflet de Société	6 nos (1 an)	**24,95 $**	41,70 $
Relations	8 nos (1 an)	**24,95 $**	39,60 $
Safarir	6 nos	**19,95 $**	27,00 $
Spirale	6 nos (1 an)	**30,00 $**	52,50 $
Star Inc.	11 nos (1 an)	**19,95 $**	48,29 $
Tout Simplement Clodine N	9 nos (1 an)	**37,95 $**	62,55 $
(Autres titres disponibles dans la section des Super Économies)			

SUPER ÉCONOMIES -15$ ou moins

Le Monde de l'Auto	6 nos (1 an)	**11,50 $**	35,70 $
Automag	6 nos (1 an)	**11,95 $**	35,70 $
ATV Trail Rider	6 nos (1 an)	**12,00 $**	29,94 $
HomeMakers	12 nos	**12,00 $**	29,88 $
Le Monde du VTT	6 nos (1 an)	**12,00 $**	35,70 $
Madame	12 nos	**12,00 $**	29,88 $
Travel + Leisure-Golf	7 nos (1 an)	**12,00 $**	38,50 $
Québec Inc.	6 nos (1 an)	**12,50 $**	17,70 $
Cycle Canada	10 nos (1 an)	**12,95 $**	59,50 $
Elle Canada	12 nos (1 an)	**12,95 $**	47,40 $
Moto Journal	10 nos (1 an)	**12,95 $**	59,50 $
Harrowsmith Country Life	6 nos (1 an)	**13,87 $**	29,70 $
Strut	6 nos	**13,90 $**	29,70 $
Le Journal de Québec	13 sem./sam.& dim.	**14,82 $**	31,85 $
Chatelaine (anglais)	13 nos	**14,95 $**	58,50 $
Clin d'Œil	12 nos (1 an)	**14,95 $**	52,20 $
FCD	10 nos (1 an)	**14,95 $**	39,90 $
Femme d'Aujourd'hui	8 nos (1 an)	**14,95 $**	36,00 $
Les Idées de ma Maison	10 nos (1 an)	**14,95 $**	49,50 $
MotoMag	6 nos (1 an)	**14,95 $**	35,70 $
Québec Tuning	6 nos (1 an)	**14,95 $**	35,70 $
Popular Photography & Imaging	12 nos (1 an)	**14,97 $**	71,88 $
Elle Québec	12 nos (1 an)	**14,99 $**	51,00 $
Mon Chalet	6 nos (1 an)	**14,99 $**	27,00 $
Outdoor Life	12 nos (1 an)	**14,99 $**	59,88 $
Ski Canada	6 nos (1 an)	**14,99 $**	29,70 $
Commerce	12 nos (1 an)	**15,00 $**	51,00 $
Decormag	10 nos (1 an)	**15,00 $**	45,50 $
Esse N	3 nos (1 an)	**15,00 $**	25,50 $
Fleurs, Plantes et Jardins	7 nos	**15,00 $**	27,65 $
Vie des Arts	4 nos (1 an)	**15,00 $**	30,00 $

Pour une description complète des publications, consultez notre site Web transactionnel à :

RabaisCampus.com

Les **plus bas** prix **garantis!**

Près de 200 titres disponibles

Épargnez encore plus

Prenez un deuxième abonnement, ou une deuxième année du même magazine, et

déduisez 3$

du coût total de vos abonnements. Prenez 4 abonnements ou plus,

et **déduisez 8$**

17 nouveaux titres

31 abonnements à 15$ ou moins

Offre d'une durée limitée. Taxes en sus. Certaines conditions peuvent s'appliquées. Les prix et la disponibilité des produits peuvent changer sans préavis. Imprimé 01/2008

www.rabaiscampus.com ou (514) **982-0180** ou **1 800 265-0180**